


Recherches Historiques

Bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de bibliographie, de numismatique etc.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME VINGT-UNIÈME

LÉVIS

1915




BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—JANVIER 1915 No. 1

LA MARQUISE DE VILLERAY

La marquise de Villeray qui procura l'honneur d'une entrevue avec Louis XVIII à Mgr Plessis appartenait-elle à notre famille Rouer de Villeray ?

Deux lettres en notre possession—de la marquise à l'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, le père du héros de Chateaugay—,vont jeter de la lumière sur cette question posée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (Vol. XX, No. 10, pp. 330-331).

Nous donnons le texte inédit de ces lettres sans rien changer de leur ortographe et de leur ponctuation :

Paris ce 18 juillet 1817 Rue de
Bour Bon
No 4

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous écrire le 28 juin dernier, j'avois Reçu de vous une lettre sans datte la seule qui me soit Parvenue de plusieures que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, à ce que j'ai lieu de croire, et moi même je vous en avois adressés plusieur, et jen avois Confié une à M. Reeves de montréal dont vous ne me Parlé pas dans votre lettre, vous me Parlé du malheur de la perte d'un transport et des Passagers au nombre de 210 personnes dont une votre ami et autres qui vous étoient chères, toutes pérys sur les Côtes de l'isle de terre-neuve Vous m'anoncé le major germain mari de Mlle de la force fille du commodore la force qui étoit l'oncle Maternelle de feu M Rouér de Villeray mon mari assurément, Ce sera pour més enfants et pour moi une occasion bien heureuse pour Ralier la famille que de voir ici M Le major germain cousin issu de germain par sa femme de mes enfants.

J'ai assurément saisi avec un empressement Bien sincère et Bien naturel, Quand on a eu l'avantage de vous connoître seullement un peu, Monsieur, Loccasion de Renouveller connaissance avec vous sitôt qu'il a été possible parce que très peu de tems après le 1er Retour de notre Roi en 1814 j'eus l'honneur de vous écrire. toute jeune que j'étois en 1785 époque à la quelle vous étiés en france et que j'eus donc l'honeur de vous voir ches mon pere et ma mere avec les quels je vivois, votre caractère de loyauté, votre esprit, vos connaissances me firent une impression que le tems comme vous en avés eu la preuve na point effacé, et j'ai éprouvé une bien douce satisfaction à savoir q'un des hommes le plus honnette d'un pays Resté pure existait, je vous Recherché donc avec un vrai Plaisir et j'ai appris plus particulièrement par M. l'abbé tavenet la conduite héroïque de Mr. votre fils, dans ma dernière du 28 juin je vous disois que Mr de Salaberry de france, enfin le député de Blois ne m'avoit point donné les détails de la guerre du Canada et que je venoit de lui écrire ou allait lui écrire pour lui demandé, je lui ais éffectivement écrit et je suis encore a avoir sa Réponse, mais je pense que comme voila Bientôt le moment qu'il va venir à Paris il m'apportera lés détails qui mintéressent vivement je puis vous l'assurer positivement, puisqu'il consserne Mr votre fils, car les faits de ce héros doivent l'imortalisér et combien je suis senssible à votre Bonheur Réciproque, Lui de vous avoir pour pere, vous de l'avoir pour fils, le Respectable abbé tavenet m'a compté dernièrement comment avec 300 hommes seullement il avoit déffendu le Canada contre les énnemis en force prodigieusement suppérieure, comme enfin il avoit sauvé le Pays de l'invasion je ne conçois pas comment Mr de Salaberry ne m'a pas communiqué tous les détails s'il les a Reçu, et certainement je les lui redemenderai avec instance. Je viens d'apprendre à l'instant qu'un consul français vient d'être nommé et va aller au Canada, assurément je saisirai cette occasion, je vous remercie des soins que vous avés Bien voulu vous donner pour Retrouver tout ce qui peut conserner la maison Rouér de Villeray, le pere de mon mari avoit eu une commission du Roi, je crois que c'étoit le Cte de Raimond ou Raymond Qui a étê gouverneur de liste Royale, je crois aussi qui au nom du Roi avoit donné cette commission au pere de mon mari, et qu'il a abandonné quand il Passa en france, je crois encore en 1758 ou 1759 avec sa femme et ses enfants, je suis surs que les deux pres Mrs Roüer de Villeray passés de france en Canada, l'un s'appelait Augustin Roüiér de Villeray, l'un

était premier conseillé au conseil souverain, son frere était officier dans un Regiment. Je voudroit Bien Remonter de mon mari ou de son pere jusqu'à ces deux premiers Mrs Roüér de Villeray passé de france en Canada le jeune Reeves qui est venu ici l'année dernière et qui est Retourné avec des lettres de moi et pour vous, Monsieur, devoit avoir l'honneur de vous Référer de tout cela en mon nom, je n'ai pas eu de ses nouvelles du tout.

Veuillés Bien, Monsieur Recevoir més senssibles Remerciements de vos soins, car pour moi de vous avoir donnés preuve de mon souvenir a été et est toute jouissance. J'espere que la présente vous trouvera en Bonne santé et tous de votre respectable famille, Veuillés, Monsieur et cher Parant, Partager avec elle l'expression de ma considération distingué et respects et ma famille.

Roüer de Villeray née
Dagobert.

(P. S.) M. l'abbé tavenet m'a chargé aussi de vous faire cés compliments Bien sincères et tous des civilités, pourquoi ais-je eu le malheur de perdre mon mari qu'il auroit éprouvé de satisfaction de vous Retrouver enfin par lettres ! Mr Boidin, neveu de M. Millet (ce dernier per chirurgien de Mgr le Prince de Condê) m'a Bien prié de le Rappeller à l'honneur de votre souvenir et jen fais de même pour son cher oncle qui en ce moment est à gentilly avec le Prince, ils sont très estimable.

La deuxième lettre ne porte pas de date. Elle a évidemment été écrite en 1821 ou 1822 après le retour de Mgr Plessis de son voyage en Europe :

Monsieur et cher Parant,

depuis le depart d'icy de Mr Levêque du Canada, vingt ocasion ont eu lieu pour moi de m'entretenir de vous avec des personnages de marque, et de la valeur de Mr votre fils et de sa brillante et glorieuse affaire de Chateaugay, car ayant vue Mr le duc de la Chatre bientôt après que Mr Levèque avoit eu l'honneur d'être Reçu du Roi, cette circonstance me mit a même très naturellement de lui dire mes Relations avec vous, Mon cher Parant, et vos bienfaits : de Parler donc de vos vertues et de l'héroisme de votre fils et de votre utilité à votre souverain, à votre Pays, peut-être le seul motif qui me Privoit de vous

voir l'un ou l'autre, et peut être tous deux, car Mr germain m'avoit en Partant d'ici flatté de cet espoire, et qu'alors sa femme pouroit avoir le courage de venir aussi. Conssevés, Monsieur, combien il m'a été et m'est flatteure de faire connoître votre Procédé, votre grandeure d'âme, votre bonté ! Consevés quand dis-je le Respectable duc de la Châtre et autres personnages auxquels j'ai compté votre générosité si digne ont conçû de vous, Mon cher Parant, une si hautte idée ! Comme il me seroit heureux de vous voir ici Presenter à notre bon Roi et à son auguste famille, et aussi Mr votre fils ! Cette circonstance, d'avoir Penser a faire Présenter Mr Lévêque et par M. le duc de la Châtre au Roi m'a été en vérité une inspiration du Ciel, mais grand dieu quand viendrai vous ? saché que toutes difficultés pour moi serois levées par vous, mon cher cousin, la dignité de votre caractère personnel et celui de votre Rang membre de la chambre haute, vinqueroit l'opposition du personnage qui m'est contraire, tout ce qui me conserne étant juste et honorable, votre intervention courronneroit ma vie ! et en vous attendant, vous désirant, vous espérant (comme les juifs le Messie) je suis forte de Parler de vous et de Mr votre fils. Que n'en avés vous un de plus, ou moi mon fils, pour Resserrer Les liens d'honneur et D'amitié qui nous unissent ! Mais, mon cher Parant, en me livrant à l'espoire, j'oublie la trop crûelle Réalité d'être privée d'avoir Reçu aucunnes nouvelles directement ni indirectement de vous depuis celles que m'a apporté dans le tems Mr germain, par Mr Lévêque. j'ai eu l'honneur de vous écrire et Mr Levrin, Rien de nouveau depuis, et en ce moment je viens d'être Prévenue d'une occasion pour Mr Lévêque, qui part à l'instant ainssi je n'ai pas le tems de Prévenir Mr Lévrin : nous avons Reçu dernièrement un mot une lettre de Mde germain à ma fille qui nous a été quoique bien incomplette d'une grande satisfaction, C'est l'unique Lettre qui nous soit Parvenue du Canada depuis notre Révolution, cés tristes années ont fait une existence chimérique pour moi. Pendant les 10 ans d'émigration de mon mari mon âme mon esprit captivé par lui et par l'honneur fesoit vivre desperances, Lorsqu'il Revint à l'instant même mon ffs partie et fut onze ans sans que je le Revis, de même occupée de sa gloire ou plutot de cés dangers je lai Retrouvé avec notre Roi pour éffectivement connoître et jouir de sa gloire et lapogé du bonheur, après l'avoir perdu, cher et digne Parant Rien dans le monde ne me touchais Plus ! Lorsque vous m'avez Rattaché à la vie ! aussi le dis-je au duc de la châtre mais hélas ! il faut que je sois aussi

privée de vous voir ! ma cousine Mde germain ne donne à ma fille aucun détails, elle comptoit aller vous voir sous peu mais Mr Lévêque a écrit en france—depuis son arrivé en Canada et nous, nous n'avons eu aucunnes nouvelles que ce mot de Mde germain et j'attans, espère et désire comme un malade la santé de vos nouvelles, chèr et Respectable Parant, et de vous savoir en Bonne sánté et de Mde de Salaberry et et Melle Adélaïde et ce digne fils dont je suis si glorieuse de Parler, que ne suis-je homme m'intenant j'irois moi vous trouvé, je vollerois ver vous, tandis que je ne suis que de cœur parmi vous et livré de fait à la privation de Parants que je vénère a legal que j'aime.

Roüér Mqre de Villeray.

De ces lettres détachons les passages suivants :

1. L'un des premiers Rouer de Villeray du Canada, conseiller au Conseil Souverain, s'appelait Augustin.

2. Le père du mari de la marquise aurait eu du Roi, par l'entremise du Comte de Raymond, une commission qu'il abandonna quand il passa du Canada en France avec sa femme et ses enfants, en 1758 ou 1759

3. Le Commodore LaForce était l'oncle maternel du mari de la marquise.

4. La révolution sépara ces derniers pendant dix ans et au retour du marquis en France son fils partit et fut absent onze ans

5. La marquise, ayant perdu et son mari et son fils, rien ne la touchait plus dans le monde lorsque M. de Salaberry vint la rattacher à la vie.

Ces quelques renseignements vont nous être précieux pour nous aider à établir lequel des Rouer de Villeray, d'origine canadienne, devint plus tard le marquis de Villeray.

AUGUSTIN Rouer de Villeray était le fils de Louis Rouer, sieur de Villeray, ancien lieutenant particulier de la juridiction de Québec, nommé, le 18 septembre 1663, conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, établi par un édit de Louis XIV, du mois d'avril de la même année Augustin, comme son père, fit aussi part du Conseil Souverain, sa nomination datant du 29 octobre 1703 Il se maria deux fois. De sa première femme, Marie-Louise Le Gardeur du

Tilly, il eut plusieurs enfants dont trois fils, "Benjamin", Hector et Louis, et de sa seconde femme, Marie-Louise Pollet, une seule fille, Marie-Catherine. (Mgr Tanguay vol. 7 p. 44). Cette dernière se maria à Michel Drouard, puis devenue veuve, elle épousa en secondes noces Michel de Salaberry, le premier du nom au Canada, le père de l'honorable M. de Salaberry le "Cher Parant" de la marquise de Villeray. Notons cependant que l'honorable M. de Salaberry n'avait aucune goute de sang des Rouer de Villeray dans les veines. Sa mère fut Madeleine-Louise, fille de Ignace-Juchereau Duchesnay de Saint-Denys, seigneur de Beauport, que Michel de Salaberry épousa en secondes noces en 1750, sa première femme veuve Drouard (née Villeray), étant décédée au mois d'août 1740.

BENJAMIN Rouer de Villeray, (fils d'Augustin), né à Québec en 1701, fut celui qui reçut une commission du Roi, par l'entremise du comte de Raymond, gouverneur (1751-1753) de l'île Royale, (Cap Breton), et qui, en sa qualité de capitaine des troupes détachées de la Marine et de commandant au fort Gaspareaux, rendit ce fort à Robert Monkton, au mois de juin 1755. Après la prise de Louisbourg en 1758, Benjamin Rouer de Villeray passa en France avec sa femme et ses enfants et mourut à Rochefort, non pas en 1762 mais en 1760, le 30 novembre, au moment même où il allait apprendre que le Roi venait de lui accorder la croix de St Louis. (ARCHIVES CANADIENNES 1905, vol 1. p. 311.) Il avait épousé à Montréal, le 16 août 1735, Marie-Joseph Pepin La Force, fille de Pierre Pepin dit La Force, garde-magasin du roi à Niagara. Elle était la soeur de René-Hypolite La Force, décédé à Québec en février 1802, juge à paix, lieutenant-colonel du premier bataillon de la milice canadienne, ancien capitaine de vaisseau du Roy, etc, désigné par la marquise de Villeray "Commodore et oncle maternel de mon mari".

Du mariage Villerai-La Force, entre autres enfants décédés très jeunes, naquit un fils, René-Benjamin, à Montréal le 4 mai 1740,

RENÉ-BENJAMIN de Villeray, passé en France avec son père après la prise de Louisbourg, fournit une brillante carrière aux gardes de corps du roi Louis XVI, émigra lors de la Révolution revint en France vers 1800, rejoignit la garde sous Louis XVIII, et mourut le 2 février 1816. Il avait épousé Marie-Josephte Dagobert, celle-là même qui avait ménagé une entrevue entre Mgr Plessis et Louis XVIII dont nous venons de lire les deux lettres écrites à M. de Salaberry.

La marquise de Villeray eut un fils, *René*-Jacques-Louis-*Marie* Rouer de Villeray, qui porte le nom de son père *René*, et celui de sa mère *Marie*. Il se distingua comme marin sous Napoléon I et sous Louis XVIII, et mourut des fièvres au Sénégal en 1817.

Pour de plus amples détails sur la vie de ce dernier et de son père le marquis de Villeray nous référons les lecteurs du *Bulletin* au *Panthéon Canadien* de Bibaud. (Edition de 1891 p. 312.) Bibaud, il est utile de le signaler, entre autres erreurs sur les Rouer de Villeray, a fait celle-ci de confondre, à cause de la similitude des noms, les carrières de Benjamin Rouer de Villeray du fort Gaspareaux et de René-Benjamin, le marquis de Villeray.

Ces détails concordent avec cette information donnée par la marquise à M. de Salaberry, savoir : "Que la révolution la sépara dix ans de son mari et qu'elle fut onze ans sans voir son fils", ce dernier guerroyant sur les mers hors de France.

Disons pour terminer, avec Bibaud, que la marquise de Villeray laissa pour unique héritière Marie-Jacqueline-Joséphine Rouer de Villeray, chanoinesse honoraire du chapitre royal de Ste Anne.

Nous en avons la confirmation dans cet autre passage d'une des lettres à M. de Salaberry : "Je suis forte de parler de vous et de Mr votre fils ! Que n'en avez-vous un de plus, ou moi mon fils, pour resserrer les liens d'honneur et d'amitiés qui nous unissent !" De fait il n'y avait plus d'alliance possible entre les deux familles. M. de Salaberry n'avait plus qu'un fils, le héros de Châteaugay, marié depuis 1812 à Melle Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville, et la marquise pleurait la perte de son fils, mort des fièvres au Sénégal en 1817.

De plus, nous avons une lettre de Melle Joséphine Rouer de Villeray à Melle Adélaïde de Salaberry (6 avril 1818), où elle déplore n'être que seule avec sa mère à exprimer toute la considération due à la famille de Salaberry.

Nous croyons avoir suffisamment établi que la marquise appartenait à la famille Rouer de Villeray, d'origine canadienne.

MONTARVILLE BOUCHER de LA BRUERE

LA FAMILLE DE LORIMIER

Notes généalogiques et historiques

I

Guillaume de Lorimier, seigneur de Boynes, en Orléanais, capitaine de la marine royale, épousa Jeanne Guilbault, de la paroisse de Saint-Leu et Saint-Giles, diocèse de Paris, et vint au Canada en 1685. Il était accompagné de son fils Guillaume, seigneur des Bordes.

M. de Lorimier, père, après avoir pris une part honorable aux événements de cette époque, repassa en France, lors du départ du marquis de Denonville. On ignore la date de son décès, mais il est certain qu'il mourût avant le mariage de son fils, en 1695. (Voir Barthe, *Actes de Trotain*, p. 71).

D'après une notice généalogique dressée par M. Lambert de Montoison, la famille de Lorimier aurait formé la branche distinguée des Chamilly de Lorimier.

En France, la famille de Lorimier a eu des représentants qui occupent un rang considérable dans l'histoire.

Le marquis de Chamilly fut nommé maréchal de France en 1703, en récompense de ses nombreux services ; le comte Claude Charles Lorimier de Chamilly, fidèle ami du souverain infortuné, Louis XVI, mérita l'honneur d'être mentionné sur le testament du roi martyr, en ces termes :

"Je croirais calomnier les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils, Messieurs de Chamilly et Rue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer dans ce triste séjour (au temple), et qui ont pensé en être les malheureuses victimes."

Claude-Charles fut lui-même décapité en 1794, le 23 juin, en vertu de cette sentence du "5 Messidor, an II, (23 juin 1794), le Tribunal Révolutionnaire jugeant Claude Charles Lorimier de Chamilly, âgé de soixante et-deux ans, premier valet de chambre du tyran né et demeurant à Paris, rue du Montblanc :

"Convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple en pratiquant des

manœuvres tendant à provoquer le retour de la royauté, à avilir la cocarde tricolore, à dissoudre la représentation nationale, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République, en favorisant leur progrès, en ébranlant la fidélité des défenseurs de la patrie, en composant des écrits séditieux en faveur des tyrans, et notamment le prétendu testament de Louis Capet, a été condamné à la peine de mort."

A l'avénement du Louis XVIII, le fils du précédent devint chevalier de Saint-Louis et chambellan du roi.

"Les armoiries anciennes de la famille de Lorimier en Normandie se blasonnaient :

"D'argent à deux haches d'armes de gueules posées en sautoir.

"La branche qui a porté le nom de Chamilly a adopté les armoiries suivantes :

"De gueules au chef d'or chargé d'un lion de sable accosté de deux aiglettes de même. Devise : "Ailleurs, jamais."

"D'autres armoiries de la même famille de Lorimier figurent au registre de Paris II, folio 1145, No 524, et sont :

"D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable."

II

1695, (27 janvier), Champlain.

Guillaume de Lorimier, fils de Guillaume I, épouse Marguerite Chorel, fille de François Chorel, sieur de Saint-Romain, marchand bourgeois, et de Marie-Anne Aubuchon.

M. de Lorimier, sieur des Bordes en Gâtinais, fut nommé lieutenant d'un détachement le 16 mars 1686, soit quelques mois après son arrivée au pays. L'année suivante, le 25 mai, il était capitaine ; le 1er janvier 1693, il passe garde-marine et le 25 mars 1694, il est promu capitaine en pied puis commandant du fort Rolland, près de Lachine.

A son contrat de mariage, dressé par François Trotain, dans la maison du sieur Chorel de Saint Romain, à Champlain, en janvier 1695, on note la présence de M. et Mme Chorel ; Jacques de Noray, sieur du Mesny, capitaine, et Marie Chorel, son épouse ; François Lefebvre, sieur Duplessis-Faber, capitaine, et son épouse Madeleine Chorel ; Joseph Antoine de Fresnel, sieur de la Pipardière, enseigne, et Jacqueline Chorel, son épouse ; J. B. Crevier, sieur Duvernay, et Ma

rie-Anne Chorel, son épouse ; François Chorel, fils, Edmond de Suève, co-seigneur de Ste-Anne de la Pérade ; Louise Dandonneau, femme du sr Desalliers ; et, de la part du futur, de M. Claude de Ramesay, gouverneur des T. R., et Charlotte Denis, son épouse, et Dame Jeanne Babie, veuve de Paul Louis de Lusignan, en son vivant capitaine de la marine.

M. de Lorimier fut inhumé à Montréal, le 29 juillet 1709.

De ce mariage, naquirent :

Guillaume-François-Antoine, baptisé à Montréal, le 16 mars 1697 ; inhumé à Lachine, le 1er avril 1703 ;

Marie-Anne, baptisée à Lachine, le 29 août 1700. Elle eut pour parrain et marraine ses grands-parents maternels et fut inhumée à Lachine, le 23 septembre 1700 ;

Marie-Jeanne, baptisée à Lachine, le 10 septembre 1702 ; parrain Jean Bouillet de la Chassaigne, commandant du fort de l'église de Lachine, marraine, Marie-Anne Lemoyne, sa femme. Elle épousa, après 1731, Joachim de Sacquespée, écuyer, lieutenant, sieur de Voispreux (Tanguay, III, 359), et sieur de Gomicourt, (Tanguay, VII, 108). M. de Sacquespée était marié en premières noces, à Louise Trotier, de Batiscan, et il mourut à Montréal le 5 novembre 1767.

Marie-Jeanne de Lorimier, sa seconde femme, avait été inhumée à Lachine, le 13 mai 1765, en l'absence de son mari.

Claude-Nicolas-Guillaume baptisé à Lachine, le 22 mai 1705 : parrain, Claude de Ramesay, gouverneur de Montréal, marraine, dame Louise Joibert, épouse de M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. Bien qu'il soit enregistré à Lachine, ce baptême fut, cependant, fait à Montréal, parce que le parrain et la marraine, ne pouvant se rendre à Lachine, le curé de cette dernière paroisse vint officier à Villemarie, et inscrivit l'acte dans son registre.

III

1730, (7 janvier), Montréal.

Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, fils de Guillaume II, 1695.

Il épouse Marie-Louise Le Pallieur dit Laferté, fille de François Michel Le Pallieur, procureur du roi et notaire royal, et de Catherine-Gertrude Jérémie, veuve de Jacques Aubuchon.

Mgr Tanguay a lu, dans certains actes, Laserte pour Laferté. Un

autre Le Pallieur était surnommé de Voisy (Roy, *Histoire du Notariat* I p. 365).

Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier fut enseigne en second, en 1725, enseigne en pied en 1733, lieutenant en 1741, capitaine en 1749. chevalier de Saint-Louis en 1759, et commandant du fort de la Présentation de 1755 à 1759. Il se distingua à la prise du fort Georges et au siège de Corlar (Schenectady) où il reçut plusieurs blessures graves.

On voit dans Dussieux, *Le Canada sous la Domination Française* (pp. 187-193), qu'il fut compris dans la liste des cinquante-cinq officiers accusés d'avoir aidé Bigot et sa bande, mais l'accusation dut être trouvée non fondée, car il ne parait pas avoir été condamné.

Il fut inhumé à Lachine, le 15 décembre 1770.

Sont issus de ce mariage et baptisés, mariés ou inhumés à Lachine, sauf indication contraire :

Marie-Marguerite, baptisée en 1730 ; épousa Hector Despinancy, capitaine d'artillerie (Sanguinet, 7 mai 1772; Tanguay, III, 390, nomme cet officier Louis Auguste Joseph Victor d'Espinally.

Catherine-Elisabeth, baptisée le 26 avril 1733, mariée le 12 mars 1765 à Benjamin Mathieu Damours de Clignancourt ; elle fut inhumée le 3 juillet 1770.

Joachim-Antoine-Guillaume, baptisé le 15 avril 1732, inhumé le 11 juillet 1735.

Joseph-Antoine-Guillaume, baptisé le 24 juin 1736, marié en 1760 à Madeleine Damours, (Voir plus loin).

Marie-Louise-Archange, baptisée le 28 octobre 1738, mariée le 29 janvier 1759 à Pierre Gamelin, garde-magasin du roi. Louise-Archange Gamelin, née de ce mariage, épousa Louis-Etienne Testard de Montigny, le 7 janvier 1783.

François-Thomas, baptisée le 23 décembre 1740, fut marié en 1769 à Marguerite de Sabrevois. (Voir ci-après).

Catherine, baptisé le 27 avril 1743 et inhumée le 19 septembre 1743.

Claude-Nicolas-Guillaume, baptisé le 5 septembre 1744 ; marié en 1783 à M. Louise Squeller. (Voir ci-après).

Jean-Claude-Chamy (1), baptisé au Lac des Deux Montagnes (Oka), le 28 décembre 1751. Dans son acte de naissance, sa mère est

(1) Diminutif de Chamilly

nommée Laferté, seulement. Selon la pétition de J. B. de Lorimier, ce serait lui qui aurait été tué au Lac Champlain. Le "Journal" du 3 mars 1900 prétend qu'il mourut à la prise du fort Georges.

IV

1760, (14 janvier), Montréal.

Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier, fils de Claude III, 1731, épouse Madeleine Damours de Clignancourt, fille de Louis Mathieu Damours et de feue Madeleine Guyon-Déprés, B. 1741.

Leur contrat de mariage fut dressé par Danré de Blanzy le 12 janvier 1760, alors que les administrateurs de la Nouvelle-France s'étaient retirés à Montréal. Joseph Urbain-Guyon-Déprés, négociant, stipule pour la future, sa nièce, qui est mineur. Sont présents et signent, à l'exception d'un ou deux : Haut et puissant seigneur Mgr le Marquis de Vaudreuil, grande croix de l'Ordre de St-Louis,gouverneur-général, Jacques-Joseph Guiton de Monrepos, conseiller du roi, lieutenant-général, à Montréal ; François Bigot, intendant ; François Lefebvre, écuyer, sieur Duplessis-Faber, chevalier de St-Louis, major de Montréal, Joachim de Sacquespée, écuyer, capitaine d'infanterie ; Pierre Gamelin, Nicolas Massot ; Alexis Lepellé, Mezière négociants ; Dame Marie-Anne Lemire-Marsolet, épouse de sieur Déprés ; Charles de Catalogne, écuyer, officier d'infanterie ; Dame Louise Guyon-Déprés, son épouse ; Bonaventure Guyon-Déprés et Dame Levasseur, son épouse, Charles Henri de Gonneville, écuyer, sieur de Rupalley ; Louis de Rouer, écuyer ; Dartigny fils, et Delle Elisabeth Guyon-Déprés.

Joseph Antoine Guillaume était enseigne en second en 1755, et enseigne en pied en 1757. Il prit part avec ses deux frères aux évènements militaires qui précédèrent la cession du pays à l'Angleterre. Sa sépulture eut lieu à Lachine, le 18 août 1772.

De ce mariage, naquirent plusieurs enfants, dit Le "*Journal*" (3 mars 1910), mais, à l'exception d'un seul, tous seraient morts en bas âge. Nous n'avons trouvé que les deux baptêmes ci-dessous :

Guillaume Mathieu, baptisé à Lachine, le 20 février 1761 ; ordonné prêtre le 3 mars 1785 ; curé de St-Cuthbert de 1785 à 1799. Sa sépulture eut lieu à St Cuthbert, le 1er décembre 1799.

Joseph-Louise, baptisée à Lachine, le 13 janvier 1762.

1769, (16 Août), Montréal

IV.- François-Thomas de Verneuil de Lorimier, fille de Claude III 1730

Dans sa pétition, (1829), J.-B. de Lorimier dit que François-Thomas fut blessé au cours de l'invasion américaine.

Ses états de service sont, en résumé : enseigne en second, en 1759 : prit part à la campagne qui se termina par la conquête du Canada. Après un séjour en France, il revint au pays et accepta de servir sous l'Angleterre. Nommé capitaine et commandant du Fort Shouagetti, sous les ordres de Sir John Johnson, il fut l'un des défenseurs du Canada, lors de l'invasion américaine, et, près de St-Jean, il se distingua, ainsi que son frère, le major Guillaume, sous les ordres du major Preston. (Le "*Journal*", 3 mars 1906).

1. Mariage : Marguerite de Sabrevois de Bleury, fille de Clément et de Marie-Charlotte Guichard, veuve de Louis A. Dandonneau, née en 1735 et inhumée à Lachine, le 20 février 1781.

Leur contrat de mariage fut passé devant Mtre Panet, le 14 août 1769.

Issus de ce mariage :

Guillaume-Clément-Edouard, né au Fort de la Galette, près Prescott, marié à Marguerite Perreault, en 1795, inhumé à St-Laurent, 2 janvier 1843. (Voir ci-après).

François-Thomas, né à Lachine, le 23 août 1778 et inhumé au même endroit, le 31 août suivant.

Paul-Louise, baptisée à Lachine, le 6 aout 1773, et inhumée le 24 novembre 1774.

Pierre, inhumé à Lachine, le 24 novembre 1773.

François-Thomas, né probablement au Fort de la Galette, près Prescott, vers 1775, marié à Marie-Josephte Boulet, vers 1799 (Voir ci-après).

2. Mariage : 11 février 1782, à Lachine, Catherine Delisle, fille de feu Philippe Delisle et Dame Madeline Daneau de Muy, de Boucherville.

De ce second mariage, naquirent :

Louise-Catherine, baptisée à Lachine le 7 juin 1783.

Lucille-Marguerite, baptisée à Lachine, le 5 juillet 1784.

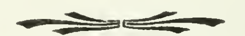
Julie Charlotte, baptisée à Boucherville, le 25 septembre 1789, à

l'âge de 5 mois et 8 jours. Elle eut pour parrain M Boucher de Labroquerie et pour marraine, Charlotte Rhéaume, veuve de M. de Muy.

Au nombre des autres enfants issus de ce mariage, sont : Pierre, Félix et Guillaume, dont le lieu de naissance doit être Edwardsburg, près Prescott, car un acte du registre de St-Cuthbert du 12 mars 1795, nous indique que leur père demeurait alors dans cette localité. Ces enfants partirent jeunes pour aller se fixer aux Etats-Unis.

Pierre, l'un des trois, que nous venons de mentionner, épousa M. L. Hempsted, en 1830, à Galena, où il exploitait une mine de plomb. En 1834, il alla s'établir à Dubuque, Iowa, qu'il habita jusqu'à sa mort. A deux reprises, il fut maire de cette importante ville. Il a laissé une nombreuse descendance.

(Suite dans la prochaine livraison)



Lettre du roi au gouverneur de Vaudreuil, en 1722

Monsieur le marquis de Vaudreuil, je viens de recevoir une nouvelle marque de la protection de Dieu dans la maladie courte mais dangereuse dont la Divine Providence m'a tiré. J'ay senty dans cette occasion son pouvoir et sa bonté. L'un et l'autre m'engageant à lui témoigner ma soumission et ma reconnaissance. C'est par d'humbles actions de grâce que je dois m'acquitter des justes devoirs, et les tendres témoignages que j'ay reçeu de l'amour de mes sujets m'assurant qu'ils seconderont avec zèle mes sentiments, je vous fais cette lettre de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, régent, pour vous dire que j'écris au sieur évêque de Québec de faire chanter un Te Deum dans l'église cathédralle de cette ville. Mon intention est que vous y assistiez et que vous y fassiez assister le Conseil Supérieur, que vous fassiez allumer des feux de joye, tirer le canon et donner en cette occasion les marques de réjouissance accoutumées, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Vaudreuil, en sa sainte garde. Signé Louis, et plus bas Fleuriau. (Enregistré au Conseil Supérieur de Québec, le 5 octobre 1722).

UN TRAPPISTE A LA PATRIE

M. l'abbé C.-Edmond Chartier, professeur au séminaire de Sherbrooke, publie dans la *Revue Canadienne* une histoire de la Colonie du Rapatriement établie dans les Cantons de l'Est il y a déjà un bon nombre d'années. Cette colonie est devenue l'importante paroisse de La Patrie. Dans la *Revue Canadienne* de octobre 1914 M, l'abbé Chartier nous fait connaître une page intéressante de l'établissement des Trappistes au Canada C'est l'essai tenté en 1880 par le Père trappiste Jérôme, dans le monde Vertume Péloquin, pour établir une Trappe à La Patrie.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici ce que M. l'abbé Chartier dit du séjour du Père Jérôme à La Patrie :

"Le père Jérôme, né à Saint-Judes, comté de Saint-Hyacinthe, en 1842, avait fait ses études au séminaire diocésain. Au cours de sa philosophie, en 1865, il entrait chez les Trappistes, établis récemment à Sainte-Justine, dans le canton Langevin. Jugeant que cette maison ne serait pas maintenue, il se rendit, vers 1899, à la Trappe de Gethsémani, dans le Kentucky, une fondation de l'abbaye de Meilleray (France). Le climat brûlant, joint à un tempérament sanguin, l'empêchant d'y observer la règle dans toute sa rigueur, l'année suivante il revint à Sainte-Justine. L'établissement fut bientôt dissous. Pour ne pas quitter l'ordre, le Frère Jérôme se transporta, en 1871, dans une abbaye d'Angleterre, où il demeura deux ans et devint prêtre. De là, il se rendit à Meilleray, à douze lieues de Nantes, où il demeura jusqu'en 1880.

"Les Trappistes, à cette date, étaient menacés d'expulsion en vertu de la loi Ferry. Sur les instances de M. J. A. Chicoyne, un ami intime du Père Jérôme, Dom Antoine délégua celui-ci au Canada avec mission de chercher un pied à terre pour la communauté et de parer ainsi aux éventualités. Le 2 novembre 1886, le Père arrivait à La Patrie en compagnie de son ami qui venait d'organiser à Nantes la COMPAGNIE DES MOULINS NANTAIS, dans l'intérêt de la nouvelle colonie.

"Pour exécuter sa mission, le Père Jérôme acquit sans retard les

lots 585, 586, 587 du rang VIII, et le lot 605 du rang IX de Ditton (ce dernier aujourd'hui enclavé dans Emberton), soit un total de 648 âcres. Le sol, des plus fertiles, inclinait en pente douce. Il était si propre à la culture qu'une année on récolta 80 tonnes de foin sur 100 âcres. De 1880 à 1882, le Père Jérôme y vécut seul et travailla sans relâche à faire une trouée dans cette forêt épaisse. Il transforma en un monastère primitif l'ancienne chapelle, qu'il fit transporter sur son domaine, et y ajouta un étage. Le nouvel établissement prit le nom de Bethléem.

"Un communiqué adressé au PIONNIER DE SHERBROOKE, le 8 avril 1881, disait : "Vendredi dernier, le premier avril, le révérend Père Jérôme a célébré une première messe à la Trappe de Bethléem Presque tous les colons de la paroisse y assistaient. Le Révérend Messire Desrosiers, notre digne et zélé curé, fit un sermon approprié à la circonstance. Les assistants n'oublieront jamais le bonheur qu'ils ont eu d'assister à la naissance de cet établissement qui, avec le secours de la Providence, ne peut manquer de grandir et de prospérer. Le nom de Bethléem est bien choisi : c'est d'un bon augure."

"Le même journal, le 3 juin suivant, faisait l'éloge des Pères Trappistes et précisait la tâche accomplie par eux. "Il est un coin de terre, dans les Cantons de l'Est, qui est assez béni pour mériter de porter le nom de Bethléem...Déjà, plus de dix âcres de cette forêt sont en abattis, et le feu, qui doit réduire en cendres les arbres tombés pour une si belle cause, a respecté jusqu'ici l'humble sanctuaire, bien qu'il se trouvât au milieu de l'élément destructeur..."

"Le 16 septembre, le PIONNIER reproduisait un article de l'OBSERVATEUR de Nantes, où il est fait un bref historique de l'Ordre de Citeaux. Il rappelait ensuite les origines de l'entreprise : "Au mois d'octobre de l'an dernier (1880), le sous-prieur de la Meilleray, un Canadien, que des circonstances vraiment providentielles avaient guidé vers ce cloître à une époque où les relations entre le Canada et la France étaient presque nulles, profitait du passage d'un de ses compatriotes (M. J. A. Chicoyne), engagé dans les œuvres de colonisation au pays natal, pour aller y choisir, de l'agrément de son vénérable abbé, le site d'une nouvelle fondation. Après avoir visité et étudié, après avoir consulté la volonté divine et l'expérience des hommes, il choisit une vallée solitaire au sein de la forêt vierge des Cantons de l'Est. C'est là que, sur un domaine de 400 hectares acquis par la mai-

son de Meilleray, il s'occupa depuis à jeter les bases d'un établissement appelé à rendre d'éminents services à cette région tant sous le rapport matériel que sous le rapport spirituel. Deux autres religieux du couvent de Meilleray sont allés le rejoindre dernièrement. Avec ce contingent et les vocations qui ne manqueront pas d'affluer, en ce pays si rempli de foi, la Trappe de Bethléem, nom heureusement donné à la nouvelle fondation, ne pourra manquer de prospérer et de contribuer à la gloire, à la consolation de l'illustre maison dont elle est issue.

"Avec le secours de ces deux recrues, le Père Jérôme réussit à défricher 100 acres. Le moulin de M. J. A. Chicoyne lui fournit les planches nécessaires pour ériger une grange qui servirait à abriter la récolte. Enfin, le Père se construisit lui-même un moulin, au bord d'un cours d'eau qui traversait la propriété.

"Il en était là de ses travaux quand, au mois d'avril 1882, survint le Père Abbé. A cette époque de l'année, les routes étaient impraticables par suite du dégel et de la pluie. Le curé de la paroisse, M. Desrosiers, dut le conduire à Bethléem en tombereau. C'était l'unique moyen de transport dans ces ornières. Cette mauvaise condition des chemins et l'inclémence de la température firent sans doute sur l'Abbé une mauvaise impression. A peine eut-il terminé sa visite qu'il ordonna au Père Jérôme de renoncer à l'entreprise et de rentrer à Meilleray. Bethléem avait vécu.

"Sa chute faillit anéantir les espérances que l'on avait formées pour l'avancement rapide de l'agriculture et de la colonisation dans la partie française et catholique des Cantons de l'Est. Mais non ; l'influence des Pères Trappistes devait se continuer sur le sol canadien. Plus tard, Messieurs de Saint-Sulpice offrirent aux Cisterciens, 1,000 acres de terre dans leur seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Forts de l'appui du gouvernement provincial, ils s'y fixèrent définitivement.

"Cependant, le Père Jérôme demeura à La Patrie jusqu'en 1884 pour mettre ordre aux affaires de Bethléem. Il fut, pendant cette période, desservant de Chartierville (Emberton), après la mort de M. l'abbé Dutil, survenue en 1883. Puis, selon l'ordre de son supérieur, il retourna à Meilleray pour y séjourner jusqu'en 1902. A cette date, il partait de nouveau avec 13 compagnons en destination du Devonshire, Angleterre. Il y fonda, près Loddiswell, la Trappe de Wood Barton, où s'écoule sa verte vieillesse, loin des hommes, près de Dieu

"La propriété passa, en 1883, aux mains d'un cultivateur qui la partagea en lots de vente. Récemment, elle fut acquise par la Brompton Pulp and Paper Company qui ne se préoccupe guère, on l'imagine, de continuer la tâche entreprise par les Trappistes.

"Du moins, la présence de ces derniers avait offert une preuve de plus que, sur le mouvement de colonisation dans le canton de Ditton, avait soufflé l influence religieuse et catholique. Elle attestait aussi que là comme ailleurs, l'homme de Dieu a su donner l'exemple du sacrifice, du dévouement, de la charité."

QUESTIONS

On lit dans le *Journal* du marquis de Montcalm, édition de Québec, 1895, p. 233, à la date du 18 juillet 1757 : "Les ennemis sont-ils retranchés au fort George ? Ne le sont-ils pas ? Toutefois il faut agir ; l'ordre est formel d'aller à l'ennemi et de l'attaquer fort ou faible, à moins d'une impossibilité aussi claire que le jour, à laquelle encore les contemplatifs de Montréal ne croiront pas ou feront semblant de ne pas croire."

Qu'entend Montcalm par les *contemplatifs de Montréal ?*

ZOR.

—Le gouverneur Haldimand était-il marié ?

A.B.

—Combien de Canadiens-Français ont pris part à la guerre de Crimée ? Peut-on me donner leurs noms ?

G.

—Les journaux ont parlé, il y a quelques mois, d'une bataille du vaisseau de guerre français *Surveillante* avec une frégate anglaise dans le port de Québec. A quelle date a eu lieu ce combat ?

CURIEUX

—Où trouverais-je des renseignements sur les *Loyalistes américains* qui vinrent s'établir au Canada à partir de 1783 ?

AMER

---Qui était le docteur Frédéric-Guillaume Oliva qu'on voit à Québec vers la fin du 18e siècle ?

A.G.B.

BROUAGE

L'année où le Canada fut découvert il existait dans l'Aunis une seigneurie appelée Brouage, qui consistait surtout en fermes agricoles et exploitations des sauneries, et dont la principale portait le nom du fief même. Elle était située sur un terrain plat, marécageux, au bord de la mer ; les bâtiments du commerce du sel y atterrissaient

Sur un roc solide mais à raz de terre on voyait les restes d'une tour, datant de César, croyait-on.

Des troubles religieux agitaient le pays par le fait des huguenots qui commençaient à se répandre dans une partie de la France.

Jacques de Pons, baron de Mirambeau, seigneur de Brouage, Royen, Plassac, Lorignac, assisté des catholiques, se décida, en 1535, à protéger la ferme de Brouage par une enceinte de pieux, ce qui semble avoir attiré dans cet endroit plus de caboteurs que jamais, de sorte qu'il se forma un village que le seigneur appela Jacopolis Jacques-ville.

Plus tard, ce poste étant devenu considérable, on l'entoura de fortifications, probablement vers 1570, alors que Samuel Champlain était encore au berceau. La ville aussi venait de naitre.

D'après une gravure de 1604 on voit "Brouage, jadis Jacopolis, port de mer et grande forteresse."

C'est l'année où Champlain arrivait en Acadie—ayant visité le Canada douze mois auparavant.

Brouage était à l'apogée de sa carrière, florissant par le commerce maritime et les marais salants.

L'estampe ou gravure de 1604 montre, en dedans des fortifications, l'église Saint-Jean l'Evangéliste, à demi ruinée, probablement que c'était la première construite dans Jacopolis ; et, en dehors des murs de la place, sur une petite éminence, l'église Saint-Romuald, ce qui fait croire que la population se répandait dans le faubourg.

Telle était la situation il y a trois cents ans juste. Puis, la mer commença à se retirer. L'abord de la ville, pour les navires d'un tonnage un peu élevé, devint impossible. On n'y voyait plus que des péniches et de moyennes embarcations. Le commerce diminuait dans la même mesure. Par la suite les simples canots pouvaient seuls fréquen

ter le port. Enfin, le sol s'exhaussant toujours, la dernière goutte d'eau disparut du lieu d'embarquement, la ville se vida, les maisons abandonnées s'écroulèrent, le rivage continua de s'éloigner, et de nos jours, il n'en existe rien ; on découvre seulement, dans les terres, la roche qui jadis portait, au cœur de la ville, la tour de César. Sur un petit côteau se montrent les débris de l'église Saint-Romuald. Il y a une charmante station balnéaire tout auprès.

Cet article est le résumé de ce que j'ai lu dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, mars et avril 1913.

On cite, en France, la ville d'Aigues-Mortes, grand port de mer il y a sept cents ans, mais qui est loin dans l'intérieur aujourd'hui, par suite du mouvement du sol.

BENJAMIN SULTE

FRANÇOIS EVANTUREL---Il était né à Beaucaire, en Provence. Il vit les noyades du Rhône et l'installation de la déesse Raison dans l'église de sa ville natale.

Appelé par la conscription sous les drapeaux de l'Empire, il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal. Fait prisonnier par des brigands espagnols, il fut livré aux Anglais. Ceux-ci l'envoyèrent en garnison à Démérara. M. Evanturel vint au Canada, quelques années plus tard, dans le 60e Carabiniers anglais. Il obtint bientôt son congé et s'établit à Québec où il s'occupa de jardinage. M. Evanturel décéda à Québec le 18 mai 1852, et fut inhumé dans le cimetière de Sainte-Foy. C'est là que Crémazie, dans son *Soldat de l'empire*, le fait se réveiller quand le commandant Belvèze vint, avec les marins de la *Capricieuse*, assister à la pose de la première pierre du monument élevé aux héros de la bataille de Sainte-Foy.

"Admirateur enthousiaste de l'empereur, fait remarquer M. l'abbé Casgrain, il conserva tout sa vie le culte du héros, et ce fut un bonheur suprême pour lui d'apprendre de la bouche de son fils, quelques instants avant sa mort, l'avènement de Napoléon III au trône impérial."

François Evanturel était le père de feu l'honorable François Evanturel, ancien orateur de l'Assemblé législative d'Ontario. MM. Arthur et Eudore Evanturel, de Québec, sont les petits fils du vieux soldat de l'Empire chanté par Crémazie.

Biographies canadiennes

CHARLES ALAVOINE.—Né en 1695 du mariage de Charles Alavoine, marchand, de Montréal, ancien capitaine, et de Marie Machard. Il pratiqua d'abord la médecine à Québec. Il s'établit un peu plus tard aux Trois-Rivières

MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre, le 25 octobre 1729 :

"Le sieur Alavoine, chirurgien aux Trois-Rivières, est employé sur l'État à 75 livres. Il n'est pas possible qu'il puisse subsister avec de si modiques appointements, d'autant plus qu'il ne peut rien gagner en cette petite ville, où il y a très peu d'habitants et très malaisés. Il nous a demandé la permission de revenir à Québec, et nous ne l'avons engagé à retourner aux Trois-Rivières que dans l'espérance que nous lui avons donnée que vous auriez pour agréable de faire augmenter ses appointements, que vous pourriez régler, monseigneur, à 300 livres pour le tout, si vous le jugez à propos."

Ce ne fut que le 1er février 1758 que M. Alavoine obtint son brevet de chirurgien des troupes à Trois-Rivières.

Le chirurgien Alavoine décéda aux Trois-Rivières le 9 juillet 1764. De son mariage avec Marie-Anne Lefebvre dit Lasisseraye, il avait eu dix-neuf enfants. Deux embrassèrent la profession médicale comme leur père. Une de ses filles, Françoise-Charlotte, mariée à Charles d'Ailleboust, suivit en France son parent, le marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, après la prise du pays par les Anglais. Elle lui ferma les yeux et devint sa légataire universelle.

Le docteur Alavoine fut le premier chirurgien de l'hôpital des Trois-Rivières. Il fut aussi pendant près d'un quart de siècle maître-chantre à l'église paroissiale de cette ville. A plusieurs reprises les paroissiens lui décernèrent des éloges et des remerciements pour les services qu'il leur rendait et pour sa bonne volonté, son assiduité à servir gratuitement la paroisse.

NOUETTE DIT LA SOUFFLETERIE.—On voit qu'en 1742 il y avait à Québec un procureur ou praticien du nom de Nouette dit la Souffleterie. On le voit comparaître une ou deux fois devant le Pré

vôté. Ce Nouëtte dit la Souffleterie a-t-il fait souche au Canada ? Son nom de Nouëtte n'aurait-il pas été transformé en celui de Noël ou Nouëlle ?

Nous ne croyons pas que le nom Nouëtte se soit transformé, au Canada, en celui de Noël ou Nouëlle. Tous les Noëls canadiens descendent de deux souches : 1. Jean Noël, originaire de Tonne-Boulonne, en Poitou, marié à Québec, le 2 novembre 1649, à Suzanne Barbot; et 2. François Noël, originaire du bourg de Chiray, évêché de Poitiers, marié à Québec, le 22 octobre 1669, à Nicole Le Grand.

Le Nouëtte, procureur ou praticien, qu'on voit à Québec en 1741 et 1742, doit être l'individu mentionné dans une lettre de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, au ministre Pontchartrain, en date du 30 octobre 1742 :

"Un nommé Nouëtte dit la Souffleterie, qui fait les fonctions de procureur, et qui n'est ici que depuis quelques années, demeure chez une femme dont le mari est absent, qui a fait beaucoup parler d'elle par ci-devant. Ces deux personnes causent du scandale. On s'en plaint hautement. M l'intendant avait donné des avis à ce particulier avant mon arrivée. Le curé de la paroisse m'en a porté des plaintes. Un ancien habitant nommé Larché m'a parlé pour le même sujet. André, lieutenant de police, m'a assuré lui en avoir parlé, et m'a dit que plusieurs personnes lui avaient représenté ce scandale. Les Pères Saint-Pé, jésuite, et Maurice m'ont aussi dit les mêmes choses. Je l'ai averti deux fois de sortir de cette maison, mais toujours inutilement. Il l'avais promis à M. l'intendant, mais il n'en veut plus rien faire. Il exigeait une procédure difficile en ces matières, et peu convenable.

"Je vous supplie, monsieur, de le faire repasser en France ; la colonie n'y perdra rien. Je crois que c'est le seul moyen de remédier à cet abus. Au reste, pourvu que le mal soit arrêté, je serai toujours content." (Archives publiques du Canada, Correspondance générale, 1742, vol. 78, c. 11, fol. 249).

Le 8 mai 1743, le ministre transmettait à l'intendant Hocquart la plainte de Mgr de Pontbriand. Seulement, sous la plume du ministre, le nom *la Souffleterie* se transforma en *la Bérisscterie*.

L'intendant Hocquart annonçait au ministre, le 3 novembre 1743, le départ du scandaleux pour la France.

"Le nommé Nouëtte dit la Souffleterie, écrivait-il, de la conduite duquel M. l'évêque vous a rendu compte, est un mauvais sujet qui m'a donné plus d'une fois occasion de le corriger sévèrement. Après plusieurs avertissements inutiles, j'ai été obligé, à mon retour de Montréal, de le tenir à Québec près de deux mois en prison Il n'y a point de chicanes dont il ne soit capable dans l'exercise de sa profession de praticien ; infidèle dans les dépôts, solliciteur de mauvais procès, indiscret dans ses discours et ses écrits, de mauvaises mœurs avec de l'esprit, voilà le précis de son caractère. Je lui ai fait dire qu'il avait à s'en retourner en France, ou que je l'y ferais passer d'autorité. Il s'est embarqué aujourd'hui sur le navire *le Mars* destiné pour La Rochelle." (*Archives publiques du Canada*, Correspondance générale, 1743, vol. 80, c 11, fol. 274).

Les rues et les trottoirs à Montréal au XVIIIe siècle

On conserve, aux archives de Montréal, deux ordonnances, datées du 8 juillet 1721, concernant toutes deux le fameux incendie du mois de juin précédent qui détruisit une partie de la basse ville montréalaise. Ces ordonnances sont signées par l'intendant Bégon et dans l'une d'elles qui semble inédite on relève les renseignements suivants sur les rues et les trottoirs de l'époque :

"Les propriétaires (devront) faire transporter les (déblais) dans les endroits qui leur seront indiqués par les officiers de police qui observeront que ces déblais soient répandus en talus des deux côtés de la rue pour former au milieu un ruisseau qui ait la pente nécessaire pour l'escoullement des eaux."

"Que jusqu'à ce que les rues soient pavés il n'y a d'autres moyens pour les gens de pied d'éviter les boues que celuy estably depuis longtemps, qui est de mettre des banquettes de bois de huit pouces d'épaisseur et d'un pied de large au petit bout, le long des maisons et emplacements et à deux pieds de distance des dites maisons, en faisant remplir le vuide de pierrotage, déchet, de chaux ou déblay de maison, de manière que cette banquette, compris le pierrotage, ait trois pieds de large, si mieux n'ayment les propriétaires faire paver le dit espace de trois pieds ce qui conserveroit les fondations..."

E. Z. MASSICOTTE

REPONSES

LES AUTOGRAPHES DE CHAMPLAIN. (XX, XI, p. 362)–En 1861, M. l'abbé Ferland écrivait :

"Il est étonnant que jusqu'à ce jour l'on n'ait pas encore trouvé à Québec un seul document signé par Champlain" (*Cours d'histoire du Canada*, vol. I, p. 272).

Champlain a dû signer bien des actes de naissances, mariages et sépultures des registres paroissiaux de Québec pendant son séjour dans la ville qu'il avait fondée, mais on sait que la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance fut incendiée le 15 juin 1640. Dans cet incendie les registres qu'on tenait avec tant de soin furent aussi détruits. Il est bien probable que plusieurs autres documents écrits ou signés par Champlain disparurent dans cet incendie.

Le 15 janvier 1634, la Compagnie des Cent-Associés de la Nouvelle-France concédait la seigneurie de Beauport au sieur Robert Giffard. D'après un titre de 1653 (*Pièces et documents seigneuriaux*, p.388) l'acte de prise de possession de cette seigneurie aurait été signé par Champlain. Malheureusement, cet acte est disparu depuis longtemps

Nous croyons que le seul document signé par Champlain qui existe actuellement en Canada se trouve dans la Bibliothèque municipale de Montréal. Il vient de la collection d'autographes de M. Philéas Gagnon.

Ce document est ainsi décrit dans le tome deuxième de l'ouvrage de M. Philéas Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne* (p. 324) :

"Paris, le 15 mars 1619, étant une quittance mutuelle entre Champlain, Marie Camaret, sa cousine, et Jacques Hersan, son mari, pour affaire de ces derniers avec Marguerite le Roy, mère de Champlain, 2 pp. in-folio. Signée à deux endroits par Champlain."

Si nous ne faisons erreur, M. Gagnon avait acheté cet autographe à la vente des livres et autographes de M. Gerald E Hart, à Boston, en 1890, car il est mentionné comme suit à la page 275 du *Catalogue of the Hart Collection* :

"Champlain, Samuel de......A quittance of land in his native city of Brouage, signed also by Jacques Hersan, Marie Camaret, his wife and others. Very fine, in perfect condition, and of excessive rity."

LA CAPITULATION DE MONTREAL. (XX, XI, p. 362)—Le texte de la capitulation de Montréal a été publié dans plusieurs ouvrages assez faciles à consulter, entr'autres :

Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760, p. 316.

E-B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York, procured in Holland, England and France*, vol. X, p. 1107.

L. Dussieux, *Le Canada sous la domination française d'après les Archives de la Marine et de la Guerre*, p. 443.

Adam Short et Arthur-G. Doughty, *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, p. 4.

A propos de la capitulation de Montréal, on a prétendu qu'un des articles de ce traité ou de cette convention entre le général Amherst et le marquis de Vaudreuil exempte à toujours les Canadiens-Français de prendre les armes contre la France.

Il y a ici confusion et erreur.

Le traité ou plutôt la capitulation de Montréal fut préparée par le marquis de Vaudreuil. Elle était comprise en cinquante-cinq articles. Lorsque cette capitulation fut soumise au général Amherst, celui-ci écrivit vis-à-vis chaque article demandé par le marquis de Vaudreuil : "Accordé" ou "refusé", selon le cas.

Le quarante-unième article demandé par le marquis de Vaudreuil se lisait comme suit :

"Les françois, Canadiens, et Acadiens, qui resteront dans la colonie, de quelque Estat et Condition qu'ils Soient, ne Seront, ni ne pourront Estre forcés à prendre les Armes Contre Sa Mté très Chrétienne (le roi de France), ni Ses Alliés, directement, ni Indirectement, dans quelque Occasion que ce Soit. Le Gouvernement Britanique ne poura Exiger d'Eux qu'Une Exacte Neutralité".

En regard de cet article le général Amherst écrivit :

"Ils deviennent Sujets du Roy."

LES COMBATTANTS DE CHATEAUGUAY. (XX, XI, p. 362)—A-t-on fait la liste des officiers et soldats canadiens qui prirent part à la bataille de Châteauguay ?

Nous croyons qu'on a dressé, au département de la milice, à Ot-

tawa, il y a déjà quelques années, la liste des officiers et soldats canadiens qui prirent part à la campagne de 1812-1813, mais on n'a pu établir spécialement la liste des combattants de la journée de Châteauguay.

Cependant, M. Benjamin Sulte, à l'aide des récits, publiés et manuscrits, de la bataille de Châteauguay et des souvenirs d'un certain nombre de survivants, a pu dresser la liste des officiers qui se battirent à Châteauguay.

Il met en tête, tout naturellement, celui qu'on appelle le héros de Châteauguay, le lieutenant-colonel de Salaberry. Puis viennent :

Lieutenant-colonel : George Macdonell ; capitaine, Joseph-Maurice Lamothe, du département des Sauvages ; James Wright, commandant les volontaires de l'endroit ; Philippe Panet, 1er bataillon de Québec ; J. Robertson ; Louis Juchereau Duchesnay, Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay ; Charles Daly, bataillon de Trois-Rivières ; J. Mailloux, 7e bataillon, Deschambault ; Pierre Eneau, bataillon de Vaudreuil ; Dominique Ducharme, G.-R. Ferguson, des Feucibles ; P.-Dominique Debartezh, 5e bataillon (Chasseurs) ; Louis Levesque, 5e bataillon ; Gamelin Gaucher, 2e bataillon : Benjamin L'écuyer, Voltigeurs. Lieutenants : Benjamin Schiller, 3e bataillon, Trois-Rivières ; Neil Morison ; B. Delisle, 2e bataillon ; Louis-B. Pinguet, 4e bataillon ; John Hebden, Voltigeurs ; Louis Guy, Voltigeurs ; J.-H. Power, 5e bataillon ; W.-D. Johnson, Voltigeurs.

Officiers de la division de Beauharnois : lieutenants-colonels : S-R-C. de Léry, Paul Lacroix ; major, Edme Henry ; capitaines, J.-B. Bruyère, Etienne Eneau, Joseph-Marie Longtin, Alexandre Sauvageau, Charles Archambault, Basile Lamarque, James Mills ; lieutenants, Nicolas Bulteau, Jean-Louis Cérat, Michel O'Sullivan ; enseignes : J.-B. Viau, Louis Julien, Pierre Boyer, Amable Faucher, J.-B. Gastien.

"LES OUVRAGES PUBLIES SUR SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER (XX, VIII, p. 258)—Sur la vie et le temps de sir George-Etienne Cartier nous connaissons les ouvrages ou brochures suivantes. Il se peut qu'il y en ait quelques autres.

Louis-P. Turcotte, *L'honorable sir G.-E. Cartier, ministre de la milice.* Québec, atelier typographique de Léger Brousseau, 9, rue Buade—1873.

Mgr Antoine Racine, *Eloge funèbre de sir George-Etienne Cartier*

prononcée dans la cathédrale de Québec.

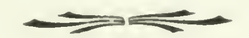
Joseph Tassé, *Discours de sir Georges-Etienne Cartier, baronnet, accompagnés de notices.* Montréal, Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs-éditeurs, no 20, rue Saint-Vincent---1893.

Alfred-D. DeCelles, *Cartier et son temps.* Montréal, librairie Beauchemin, limitée, 256, rue Saint-Paul---1907.

Charles-Edouard Lavergne, *Georges-Etienne Cartier, homme d'état Canadien,* 1814-1883. Préface par Montpetit. Langevin et L'Archevêque, 8, rue Saint-Jacques, Montréal---1914.

Georges-Etienne Cartier, 1814-1914. Edition du centenaire. Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79, rue Saint-Jacques---1914.

John Boyd, *Sir George-Etienne Cartier, Bart., his life and times.* The MacMillan Company of Canada, Ltd., at St. Martin's House, Toronto: MCMXIV.



M. DE NARBONNE-LARA---(XX, V, p. 167) --- L'auteur des *Esquisses poétiques* et de *l'Aimable compagnon* est, dit-on, un canadien-français, nommé Edouard Narbonne et né à Saint-Rémi, vers 1849.

Une vingtaine d'années plus tard, quelques membres de sa famille se prétendirent à tort ou à raison, descendants des comtes de Narbonne-Lara et ils signèrent, dans les actes de l'état-civil, les uns de "Narbonne", les autres de "Narbonne-Lara".

Entre 1875 et 1879, M. Edouard Narbonne (*alias* Narbonne-Lara) quitta le Canada pour les Etats-Unis où il a vécu depuis.

On trouve, dans l'*Opinion Publique* de 1870, p. 30, une dissertation sur la *Poésie*, signée Pierre de Narbonne-Lara, et à la page 254, une poésie, *Une goutte de rosée*, signée Pierre d'A. de Narbonne-Lara. Ce doit être un des frères d'Edouard.

BIBLIOPHILE

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

§

L'abbé Charles-Edouard Mailhot, *Les Bois Francs*. Arthabaska, La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, imprimeur—1914.

Voilà un livre que devraient lire non seulement les habitants des Bois-Francs mais tous ceux qui s'intéressent à notre histoire. Les journaux sont remplis des exploits héroïques de ceux qui là-bas se battent contre les Allemands. On s'explique que la chaleur du c mbat, l'entraînement ambiant, le bruit du canon et des balles qui sifflent poussent pour ainsi dire à accompllr des actions héroïques. Mais il y avait de l'héroïsme chez les Canadiens-Français qui s'enfoncèrent dans les Bois-Francs pour défricher cette belle partie de notre pays. Et ces braves avaient d'autant plus de mérite qu'ils ne songeaient pas à laisser leurs noms à la postérité. C'est l'histoire de tous ces héroïques pionniers que M. l'abbé Mailhiot nous fait connaître dans son beau livre.

"L'ouvrage que je présente aujourd'hui au public canadien", écrit M. l'abbé Mailhot, "est un recueil d'écrits laissés par les premiers historiens. Ce sont des notes, de vieilles chroniques, des documents collectionnés pendant plus de vingt-cinq ans. C'est le récit des faits et gestes accomplis par nos pères, sur ce beau coin de terre canadienne aux jours de sa glorieuse découverte. Ce sont les traditions de nos ancêtres qui menacent de disparaître, (car ils sont rares aujourd'hui les anciens pionniers que nous pouvons consulter,) que j'ai essayé de sauver de l'oubli.

"C'est le fruit d'études, de recherches nombreuses et attentives, faites dans les archives religieuses et civiles dispersées çà et là.

"Je me suis fait un devoir de les réunir, de les coordonner, et aujourd'hui j'en fait part à mes lecteurs espérant leur être utile et agréable....

"C'est pour sauver et populariser les précieux travaux de ces écrivains,—MM. les abbés Charles Trudelle et Chs. F. Baillargeon, Mgr P.-H. Suzor, MM. Antoine Gérin-Lajoie et Hyacinthe St-Germain,—"que je me fais, non pas le *père*, mais le *parrain* de l'histoire des Bois-Francs."

La première partie de l'ouvrage de M. l'abbé Mailhot est consacrée à l'histoire générale des Bois-Francs. Il en profite pour nous fai-

re connaître les coutumes des premiers colons. Ses chapitres sur la récolte du sucre d'érable, la moisson du grain, les fêtes du Jour de l'an, la Ignolée, la quête de l'Enfant Jésus, le pain bénit, les veillées, les épluchettes de blé-d'Inde, les noces, le foulage de l'étoffe, le broyage du lin, etc., etc., sont des tableaux fidèles de coutumes patriarcales qui disparaissent petit à petit, hélas ! de nos campagnes.

Dans la seconde partie de son livre, M. l'abbé Mailhiot nous donne l'histoire des paroisses qui constituent ce qu'on appelait originairement les Bois-Francs : Saint-Louis de Blandford, Saint-Eusèbe de Stanfold, Saint-Calixte de Somerset, Saint-Norbert d'Arthabaska, Saint-Christophe d'Arthabaska, Saint-Médard de Warwick, Sainte-Victoire d'Arthabaska, etc., etc.

Nous faisons nôtre cette conclusion de l'appréciation du livre de M. l'abbé Mailhiot par l'*Action Sociale* :

"A une époque où la nécessité du retour à la terre apparaît plus éclatante que jamais, c'est faire œuvre essentiellement nationale que de rappeler l'héroïque courage des pionniers qui conquirent pour leur race la terre fertile des Bois-Francs. "Ces défricheurs n'étaient pas des hommes ordinaires. Animés d'un esprit chrétien et patriotique, pleins de vaillance et de dévouement, guidés, soutenus et encouragés par des prêtres pieux et zélés, ils enduraient de bon cœur des privations sans nombre pour s'emparer d'un sol que les autorités semblaient vouloir léguer à un élément étranger."

'La manière dont leur histoire est racontée rendra leur exemple plus fécond, en même temps qu'elle fera goûter à plusieurs le charme sain et vivifiant des vieilles coutumes canadiennes, si bien décrites dans l'histoire générale des Bois-Francs, ou l'esquisse historique des paroisses de cette localité qui forme la seconde partie du volume.

"M. l'abbé Mailhiot, comme tant d'autres membres du clergé canadien qui cultivent fructueusement le champ de notre histoire nationale, a droit à la reconnaissance des Canadiens-français, car son livre est une bonne œuvre.

"Nous souhaitons qu'il soit lu et relu : et qu'il prenne la place à laquelle il a droit parmi les livres qui sont distribués à la jeunesse de nos écoles aux jours des récompenses.

L'abbé Benj. Demers, *Un des premiers colons d'Etchemin, P.Q., Jean Du Mel ou Demers.* Québec, imprimerie Vincent --1914

En 1905 M. l'abbé Demers publiait *La famille Demers d'Etchemin*, une édition intime pour les membres de la famille Demers. Le premier chapitre contenait l'histoire du premîer ancêtre de la famille à Etchemin, Jean Du Met ou Demers.

Depuis cette époque, M, l'abbé Demers a trouvé des documents nouveaux qui lui ont permis de revoir, de corriger et d'augmenter ce chapitre, à tel point qu'il en a fait une édition spéciale pour la famille et aussi cette fois pour le public.

La famille Du Met ou Demers est originaire de Dieppe, en Normandie. Etienne, André et Jean Du Met ou Demers, les trois frères, émigrèrent de Dieppe en la Nouvelle-France, vers 1646 ou 1657. Brochure très intéressante et remplie de renseignements inédits sur cette importante famille.

Pierre Chollenec, *Catherine Tegahkouita, la sainte sauvagesse.* La Cie de publication de l'*Eclaireur*, imprimeur-éditeur, Beauceville–1914.

Henri Bourassa, *Une page d'histoire. La politique de l'Angleterre avant et après la guerre.* Montréal, Imprimerie du *Devoir*, 43, rue St-Vincent—1914.

Le Canada à Lourdes. Discours de Sa Grandeur Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal et de M. Henri Bourassa, directeur du Devoir. Montréal, Imprimerie du *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent 1914.

Bulletin de la Société Historique de Saint-Boniface. Lettres de Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, premier évêque de Saint-Boniface. Vol III, 1913—Imprimerie du "Manitoba", Saint-Boniface, Manitoba —1914.

Ce volume contient 45 lettres à Mgr Plessis, 12 lettres à Mgr Panet, 45 lettres à Mgr Signay, 11 lettres à Mgr Turgeon, etc., etc. Ces épitres sont du plus vif intérêt et sont très importantes pour l'histoire des missions dans l'Ouest Canadien.

Etude sur les forêts de la province de Québec. Service forestier, bulletin No. 2. Imprimerie du *Soleil*, Québec–1914.

Cette étude préparée par MM. Piché et Bédard contient des chiffres intéressants sur les valeurs de nos réserves forestières, etc., etc. On trouve dans cette brochure une liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec, avec leurs noms botaniques en français et en anglais.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—FEVRIER 1915 No. II

La Famille de Lorimier

Notes généalogiques et historiques

(Suite et fin)

1783, (26 juin,) Lachine

IV.—Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, fils de Claude-Nicolas Guillaume III, 1730.

1. Mariage : Marie-Louise Squeller, appelée aussi Kalique et Skaller, corruptions diverses du nom Schuyler. Inhumée le 8 juillet 1790, âgée de 36 ans.

Issus de ce mariage :

Guillaume-François, baptisé à Lachine, le 30 avril 1784, tué à Chrysler's Farm, le 11 novembre 1813. Il avait reçu sept blessures à ce combat. Son décès fut inscrit au régistre du Sault, le 21 juin 1815. Dans l'acte, on dit qu'il était lieutenant au Régiment des *Fencibles*, et époux de Louise Delisle.

Jean-Baptiste, baptisé au Sault St-Louis, le 5 mai 1786. Lieutenant et interprète en 1811, capitaine en 1813, il était au combat de Beaver Dam, célèbre par le dévouement de Laure Secord. Il épousa, plus tard, Mademoiselle Rousseau, fille de Henri Rousseau et de Marie-Anne Gouin.

Jean-Baptiste mourut en 1845 et sa femme a été inhumée deux ans plus tard. Les blessures graves qu'il reçut durant la guerre de 1813 le rendirent invalide. Sa pétition dans laquelle il résume les ser

vices rendus à la patrie canadienne par divers membres de sa famille, forme un document précieux qui est reproduit dans les *Archives Canadiennes,* série C., Vol. 268, p. 802, et seq.

Par son testament, il laissa 6000 livres à être divisées entre trois institutions religieuses.

Louise, baptisée, 1788 ; mariée le 25 août 1809 à Louis Demers.

Agathe, baptisée au Sault, le 1er juillet 1790.

Marie-Madeleine..(1), 1°—mariée au Sault St-Louis, le 19 novembre 1832, à J. B. Pominville ; 2°—mariée au Sault St-Louis, le 11 juin 1844, à Pierre Lanctôt, notaire. Elle a été inhumée à St-Hyacinthe.

Martine-Hippolite, inhumée à Lachine, le 13 février 1800

2. Mariage : 23 mars 1793 à Marie-Madeleine-Claire Brossard-Descheneaux, fille du seigneur demeurant à Ste-Jeanne de Neuville, inhumée le 16 janvier 1800.

Issus de ce mariage :

Marie-Adélaïde, baptisée au Sault St-Louis, le 20 février 1794 ; mariée au Sault St-Louis, le 26 juin 1820, à Vincent Ducharme.

Dans l'acte de mariage, le père de l'épousée, Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, est désigné : "un des représentants du comté de Huntingdon" et la mariée est prénommée Adélaïde-Madeleine.

Edouard-Narcisse-Louis, baptisé à Lachine, le 11 septembre 1798 ; marié en 1835 à Ann Dunn (Voir ci-après).

3. Mariage : Sault-St-Louis, 27 février 1801, à Anne Mc-Gregor.

Issus de ce mariage :

Louise, baptisée au Sault St-Louis, en 1801 ;

Antoine-George baptisé au Sault, le 15 mai 1805 ; marié en 1835 à Louise Macomber. (Voir ci-après).

Catherine, baptisée au Sault, le 27 novembre 1807 ;

Michel-Chevalier, baptisé en juillet 1809 et inhumé au Sault, le 9 octobre 1826 ;

Nota. Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier IV fut inhumé au Sault St-Louis, le 7 juin 1825, âgé de 81 ans. Il prit part à la guerre de 1775 où il se distingua, et, en 1812, il était capitaine. On peut

(1) Il est probable que c'est elle qui a été baptisée sous le prénom d'Agathe en 1790.

consulter sa carrière dans le mémoire de Berthelot publié à Montréal, en 1871, par la maison E. Sénécal, ainsi que ses *Mémoires* qui forment partie des documents réunis par l'abbé Verreau, sur l'Invasion Américaine.

Dans la pétition de J. B. de Lorimier, (*Can. Arch.* C. S. Vol. 268, pp. 802, 808), on lit, relativement à Claude-Nicolas-Guillaume, qu'il fut major et attaché pendant 47 ans au département des Sauvages. Aux Cèdres, en 1775, il reçut une blessure grave.

1795, (12 mars), St-Cuthbert.

V. Guillaume-Clément-Edouard de Lorimier, Sr de Verneuil, fils de François-Thomas, IV, 1769.

Perrault- Marie-Marguerite-Adélaïde, fille de Joseph Perrault et de Marie-Josephe Boulet

Issus de ce mariage :

Joseph-Adélaïde-Rosalie-Guilmine, baptisée le 29 septembre 1796, à St-Cuthbert ;

Louis-Charles-Guillaume, marié le 13 octobre 1834, à St-Laurent, à Marie-Louise St-Aubin, fille de Jean-Baptiste St-Aubin et de Marguerite Dubeau. M. de Lorimier fut agriculteur et instituteur. Il est mort à St-Jérôme, vers 1880.

François-Marie-Thomas-Chevalier, baptisé à St-Cuthbert, le 26 décembre 1803 ; marié en 1832 à Henriette Cadieux (Voir ci-après).

Jean-Baptiste-Chamilly Verneuil, baptisé à St-Cuthbert, le 28 juin 1808 ; marié en 1832 à Rachel Cadieux. (Voir ci-après).

Joseph-Narcisse, baptisé en 1817, et inhumé à Montréal, le 3 mai 1837 ;

Gédéon-Georges, baptisé à Montréal, le 21 mai 1818 ; marié à Margaret Flaherty, vers 1844 (Voir ci-après).

Sur les autres enfants dont les noms suivent, nous n'avons que les renseignements suivants. Charles, décédé aux Etats-Unis, Marguerite inhumée à l'Assomption, Emilie m. à Frs. Xavier St-Denis et Verneuil. Ce dernier, établi à Dubuque, Iowa, a fait un commerce prospère et a épousé Sarah Hempstead. Plusieurs enfants sont nés de leur union.

1796, (?), St-Cuthbert.

V. – François-Thomas de Lorimier, fils de François-Thomas IV, 1769.

Marie Josephe Boulet, veuve de Joseph Perrault et belle-mère de Guillaume-Clément-Edouard, son beau-frère.

Issus de ce mariage :

Chevalier, homme de lettres, décédé célibataire à St-Hyacinthe, vers 1850.

Louis-Gustave, après avoir été greffier de la Cour de Circuit, à l'Assomption, il devint protonotaire de la Cour Supérieure à St-Hyacinthe. Il a été inhumé à Montréal. Il avait épousé en premières noces, Mary Kipp ; en deuxièmes noces, Mélina Desforges, et en troisièmes noces, Vitaline Lussier, veuve du docteur Côté.

1832, (10 janvier,) Montréal.

VI.—François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Edouard, V, 1795.

Marguerite-Henriette Cadieux de Courville, fille de Jean-Marie Cadieux de Courville, notaire, et de Marie-Marguerite Roy. Elle fut inhumée à l'Assomption, le 10 décembre 1891.

Issus de ce mariage, et baptisés à Notre-Dame, sauf indication contraire:-

Marguerite-Henriette, baptisée le 28 décembre 1832, inhumée le 18 mai 1833 ;

Henriette-Rachel-Adélaïde, baptisée le 7 décembre 1833, inhumée à St-Laurent le 6 janvier 1834 ;

Adélaïde-Zénoise-Léopoldine, baptisée le 24 novembre 1834, inhumée à l'Assomption, le 15 mars 1898 ;

Stéphanie-Marguerite-Malvina, baptisée le 12 mai 1836, inhumée le 8 mars, à l'Assomption ;

Ernest-François-Napoléon, baptisé le 4 mars 1838, inhumé à Montréal, le 6 avril 1839 ;

Nota : François-Marie-Thomas-Chevalier VI exerçait la profession de notaire depuis 1829, lorsque les troubles de 1837 éclatèrent. Enthousiasmé, il abandonna tout : une jeune épouse, des petits etres chéris et une clientèle nombreuse pour se lancer dans la rébellion. Fait prisonnier, le 12 novembre 1838, alors qu'il agissait comme brigadier-général des Patriotes, sous les ordres du Dr Robert Nelson, près de Lacolle, il subit son procès à Montréal, devant la cour martiale. Malgré l'éloquence de M. L. Drummond, plus tard juge, M. de Lori-

mier fut trouvé coupable et condamné à mort, le 18 janvier 1839. La sentence fut exécutée le 15 février 1839.

M Hector Fabre, en 1856, publia une esquisse biographique remarquable sur ce grand patriote et l'hon. sénateur L. O. David lui a consacré une longue et pathétique étude.

En 1883, on organisa une souscription nationale en faveur de la veuve du patriote de Lorimier et de ses filles qui vivaient alors à l'Assomption.

1832 (30 avril), Montréal.

VI. Jean-Baptiste-Chamilly-Verneuil de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Edouard, V, 1795.

Christine-Rachel, Cadieux de Courville, fille de Jean-Marie de Courville, notaire, et de Marie-Marguerite Roy.

Issus de ce mariage et baptisés à Notre-Dame de Montréal, à moins d'indication contraire :

Jean-Guillaume-Napoléon, baptisé le 22 janvier 1833, inhumé le 12 septembre 1833.

François-Léopold-Wilfrid-Gédéon, baptisé le 3 janvier 1834.

Louis-Théodore-Gustave Verneuil, baptisé le 7 décembre 1834, marié en 1864 à Henriette Picault, (Voir ci-après).

Alphonse-Tancrède-Amédée, baptisé le 2 mai 1837, marié en 1861, à Mélitime Duckett, (Voir ci-après).

Charles-Chamilly, né à Dubuque, Iowa, le 13 septembre 1842 et baptisé à Notre-Dame le 15 juin 1844, marié en 1865 à Sophie Marie-Malvina Serre Saint-Jean (Voir ci-après).

Pierre-Joseph-Rodolphe-Domptail, baptisé le 2 juin 1851, marié à Sarah Tunstall, en 1884 (Voir ci-après),

Pierre-Edouard-Emile-Chamilly, baptisé le 10 mars 1857, marié à Notre-Dame de Montréal, le 9 février 1888, à Marie-Victoria Ducharme, fille de Vincent-Valéry Ducharme et de Maria Denis.

M. P. E. E. de Lorimier s'occupe de journalisme depuis une trentaine d'années. Il est correspondant de la presse-associée depuis 18 ans.

Nota. J. B. Chamilly de Lorimier VI était étudiant en droit lors de son mariage Admis au Barreau peu après, il exerça sa pro-

fession jusqu'en 1837, alors qu'il prit part à l'insurrection et devint membre du fameux club des "Fils de la Liberté".

Le mouvement n'ayant pas réussi, M. de Lorimier dut passer aux Etats-Unis en compagnie de l'abbé Chartier et du docteur Brien. Dénoncés par un ancien ami, ces patriotes ne durent leur salut qu'à l'extrême dévouement d'un jeune officier anglais.

M. de Lorimier demeura à Dubuque, Iowa, Etats-Unis, jusqu'en 1843, alors qu'il revint à Montréal avec sa famille. De cette époque à la date de sa mort, il ne prit aucune part à la vie politique et consacra le reste de ses jours à sa famille. Il fut inhumé le 25 juillet 1865, au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

1835, (22 septembre), Glengarry.

V. Edouard-Narcisse-Chamilly de Lorimier, fils de Claude-Guillaume, IV, 1783.

Ann Dunn, fille de James et Ann Guinn. Le contrat de mariage des futurs époux fut dressé par le notaire Lanctôt, le 16 septembre 1835. M. Edouard-Narcisse de Lorimier fut, pendant longtemps, représentant du gouverneur auprès des Sauvages du Sault St-Louis. Il a été inhumé à Montréal, le 18 décembre 1882, âgé de 84 ans.

Issus de ce mariage :

Antoine-Jacques-Edouard, baptisé à Laprairie, le 4 septembre 1836 ; marié à Honorine P. Leroux. (Voir ci-après).

Louis-Claude-Jean-Baptiste-Arthur, baptisé au Sault St-Louis, le 15 mai 1839.

Narcisse-Frédéric-Alphonse, baptisé au Sault-St-Louis, le 14 novembre 1841. Noyé à la Rivière-Rouge, Nord-Ouest.

Marie-Madeleine-Hermine, baptisée au Sault St-Louis, le 28 octobre 1843 ; mariée à Joseph-Damase Millette, médecin.

Marie-Anne, baptisée au Sault St-Louis, le 18 décembre 1851, mariée en la cathédrale de Montréal, le 19 août 1873, à Joseph Robillard, commerçant, plus tard, député de Berthier.

1855, (12 octobre) Sault St-Louis.

Antoine-Georges de Lorimier, fils de Claude-Nicolas Guillaume, IV, 1783.

Il épouse Marie-Louise Macomber, fille de Gervais Macomber, interprète, et d'Angélique Giasson. Antoine-Georges de Lorimier, agro-

nome et négociant, fut chargé, comme interprète des Sauvages du Sault St-Louis, de présenter leurs griefs à sa Majesté Guillaume IV, de qui il reçut une médaille commémorative, en récompense de ses services. Les Sauvages lui donnèrent le nom honorifique d'Oronhiatekha (firmament en feu, ou le brillant). Il fut inhumé dans l'église du Sault qu'il avait contribué à faire ériger.

Issus de ce mariage et baptisés et inhumés au Sault, sauf indications contraires :

Claude-Antoine, baptisé le 29 juillet 1836, inhumé le 9 juillet 1837 ;

Guillaume-Edouard, baptisé le 5 novembre 1837. Il a vécu a Grand Forks, North Dakota, où il est mort. Il a été inhumé à Chicago.

Géorges-Gervais, baptisé le 10 avril 1839, marié en 1863 à Aurélie Malette (Voir ci-après).

Anne-Angélique, baptisée le 24 mai 1840, inhumée le 27 mars 1841 :

Isaac-Alexandre, baptisé le 31 juillet 1841, inhumé à Montréal, le 10 novembre 1898.

François-Xavier-Louis, baptisé le 25 octobre 1842, inhumé le 17 novembre 1842.

Jean Baptiste-Simon, baptisé le 29 octobre 1844 ; marié à Ida M. Maas, à Neganee, Mich. De ce mariage sont issus : Arthur-Jean, baptisé à Lachine, le 18 mai 1888 ; Guillaume-Edouard, baptisé à Notre-Dame, le 30 décembre 1891 et inhumé au mois d'août suivant ; Georges, né vers 1889. Arthur et Georges sont avocats et pratiquent à San Diego, Californie.

Joseph-Thomas, baptisé le 3 juin 1846, rentier, demeure à Belœil.

Benjamin, baptisé le 9 septembre 1847, réside à Hâvre, Montana.

Etienne-Ambroise, baptisé le 18 février 1849, marié en 1873, à Marie-Angélique Beauvais, (Voir ci-après).

Alfred-Octave, baptisé le 19 mai 1850. Demeure à Fort Benton Montana

Jacob-Stanislas, baptisé le 15 mars 1852, demeure à Chicago.

Marie-Louise Clotilde, baptisée le 17 juillet 1853, inhumée le 8 mars 1905.

Catherine-Marguerite, baptisée le 27 janvier 1855, inhumée le 16 août 1857.

Eugène-Napoléon-Albert, baptisé le 7 juin 1856, inhumé le 2 juillet 1856.

Hélène-Rébecca, baptisée le 31 mai 1857, mariée le 26 novembre 1877, au Sault St-Louis, à Richard Thurston de Tyldesley Greetham, inhumée le 16 octobre 1883. De ce mariage, sont nés Alice Greetham, épouse de Edmond Brossard, avocat, Joseph-Georges Greetham, marié à Berthe Brodeur, fille de l'honorable L. P. Brodeur, de la Cour Suprême, et Marie-Rébecca Greetham, épouse de Benjamin G. Bourgeois, chirurgien. Ces trois enfants ont ajouté à leur nom de famille, Greetham, celui de leur mère, de Lorimier.

Albert-Emmanuel, baptisé le 2 juin 1859 ; admis au Barreau le 10 juillet 1885 ; marié à St-Jacques de Montréal, le 6 octobre 1886, à Marie-Rachel-Malvina de Lorimier, fille de l'honorable Charles-Chamilly de Lorimier, VI, 1865.

Albert Emmanuel de Lorimier a pratiqué avec son beau-père jusqu'en 1889 et, en 1896, il forma avec l'honorable sir Auguste Réal Angers, ex-lieutenant gouverneur de la Province de Québec, la société légale encore existante de MM. Angers, de Lorimier & Godin. Il a été nommé Conseil du Roi en 1903.

1844, Dubuque, Iowa.

V. Gédéon-Georges-Gustave de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Edouard, IV, 1795, mort en 1913, aux Etats-Unis, marié en 1844 à Marguerite Flaherty.

Issus de ce mariage :

Catherine-Emma, née à Dubuque, le 1er janvier 1845 ; baptisée à Notre-Dame de Montréal, le 16 octobre 1858.

Julie-Esther, née à Dubuque, le 25 octobre 1857 ; baptisé à Notre-Dame de Montréal. le 17 octobre 1858.

1861, (23 novembre), St-Polycarpe.

VI. Tancrède-Chevalier de Lorimier, avocat, fils de Jean-Baptiste Chamilly, V, 1832.

Marie-Catherine-Mélitime Duckett, fille de William Duckett, négociant, député du Comté de Soulanges et de Marie-Eugénie Leblanc.

Issus de ce mariage et baptisés et inhumés à Notre-Dame, sauf indication contraire :

Rachel-Ada-Eugénie, baptisée le 4 septembre 1862, inhumée le 11

janvier 1873.

Raoul-Guillaume, baptisé le 11 juillet 1864, marié en 1889, à Mademoiselle Irma Hamel : avocat et conseil du roi, Montréal. (Voir ci-après).

Joseph-Alexandre-Tancrède-Chamilly, baptisé le 11 septembre 1866, marié en 1908 à Mademoiselle Hoffman (Voir ci-après.)

Marie-Berthe, Henriette-Mélitime, baptisée le 17 octobre 1868, mariée le 8 septembre 1902, à Joseph Louis-Normand, inhumée le 4 novembre 1905.

Charles Gustave-Alfred, baptisé le 17 septembre 1870, marié en 1903, à Alice Normand (Voir ci-après).

Joseph-Wilfrid-Rodolphe-Eugène, baptisé le 12 juillet 1873, marié à St-Denis de Montréal, le 24 septembre 1901, à Joséphine Blanche Normand (fille de J B. Normand et Marie-Almizine Panneton), laquelle est inhumée le 17 novembre 1902 ; 2. Montréal, St-Louis de France, le 20 avril 1906, à Marie-Louise-Philomène-Julienne Brosseau, fille du lieutenant-colonel Brosseau.

Louis-Gaston-Auguste-Lionnel, baptisé le 4 juillet 1876, inhumé le 24 juillet 1876.

Joseph-Armand-Gaston, baptisé le 23 mai 1878.

Nota : Tancrède-Chevalier de Lorimier fut admis au Barreau le 7 janvier 1861 et nommé Conseil de la Reine, le 28 décembre 1889, il pratiqua sa profession avec succès jusqu'à sa mort, en 1892. Il fut inhumé au cimetière de la Côte des Neiges, le 19 décembre 1892.

1863, (28 juillet), Notre-Dame de Montréal.

V. Georges-Gervais de Lorimier, fils d'Antoine-Georges, IV, 1835.

1. Mariage Marie Aurélie Malette, fille de Jean-Baptiste et de Josephte Faubert.

Issu de ce mariage : Napoléon Claude, baptisé au Sault St-Louis, le 2 juin 1864, inhumé le 8 octobre 1867.

2. Mariage . Notre Dame de Montréal, le 9 avril 1872, Jeanne Plante, fille de feu Dominique Plante.

Issus de ce second mariage et baptises au Sault St-Louis :

Georgianna-Jeanne, baptisée le 13 janvier 1873.

Marie-Féodore-Béatrice, baptisée le 1er novembre 1874 ;

Georgiana-Rose-Alba, baptisée le 18 juin 1876 ;

Georges-Hector, baptisé le 23 décembre 1878 ;

Ida-Béatrice, baptisée le 1er juillet 1880, inhumée le 21 octobre 1880.

1864, (30 juin), Notre-Dame de Montréal.

VI. Louis-Gustave-Verneuil de Lorimier, fils de Jean-Baptiste-Chamilly, V, 1832.

Marie-Louise-Henriette Picault, fille de Pierre-Etienne Picault, médecin et pharmacien, alors vice-consul de France à Montréal, et de Dame Louise-Julienne Boutolle.

Issus de ce mariage et baptisés à Notre-Dame, sauf indication contraire :

Alfred-Pierre-Gustave, baptisé le 19 octobre 1867. Il épousa une demoiselle Jones de Boston qui est décédée à la fin de janvier 1915.

Picault-Henri-Charles, baptisé le 28 novembre 1868, inhumé le 23 mars 1869.

Louis-Jean-Baptiste-Eugène, baptisé le 13 décembre 1870.

Joseph-Henri, baptisé à Ste-Anne de Bellevue, le 21 avril 1880, inhumé au même lieu, le 4 mai suivant.

1865 (?) à Ste-Philomène

V. Jacques de Lorimier, fils d'Edouard-Narcisse, IV, 1835.

Honorine-Philomène Héroux. Marie-Antoine-Blanche, baptisée au Sault St-Louis, le 13 septembre 1866.

Nota : M. Jacques de Lorimier a été greffier d'une Cour de Justice, dans la province du Manitoba, où il est, depuis, décédé.

1865, (27 Novembre), Notre-Dame de Montréal

VI. Charles-Chamilly de Lorimier, fils de Jean-Baptiste Verneuil V, 1832.

Marie-Sophie Malvina Serre Saint-Jean, fille d'Antoine Serre et de Catherine Cypihot.

A moins d'indication contraire, les enfants issus de ce mariage ont

été baptisés et inhumés à Notre-Dame.

Marie-Rachel-Malvina, baptisée le 7 septembre 1866, mariée à St-Jacques le 6 octobre 1886 à Albert-Emmanuel de Lorimier, C. R.

Charles-Tancrède Chamilly, baptisé le 8 novembre 1867 ; marié à NewPort, Vt., le 14 juin 1896, à Béatrice Atkinson. Négociant à Montréal.

Louis-Gustave-Henri, baptisé le 16 août 1869, inhumé le 30 juin 1870

Hector-Rodolphe, baptisé le 18 février 1871, inhumé le 6 octobre 1871.

Marie-Mélitime-Henriette-Hectorine, baptisé le 31 décembre 1872, inhumée le 11 juillet 1873.

Marie-Louise-Ada, baptisée le 5 avril 1874, mariée à St-Louis de France, le 10 octobre 1893, à Paul-Arthur Magnan, officier de Douanes, à Montréal.

Louis-Clément-Guillaume baptisé à St-Jacques, le 20 décembre 1875, inhumé le 15 juillet 1876.

Louis-Henri-Hector, baptisé à St-Jacques, le 23 mai 1879, marié à St Léon de Westmount, le 24 mai 1902, à Jessie Arnott Smart, fille de feu David Smart et de Helen Forsyth, agent d'affaires à Montréal.

Nota : L'honorable Charles Chamilly de Lorimier VI fut admis au Barreau, le 4 septembre 1865 ; il fut nommé Conseil de la Reine, pour la Province, en 1879, et pour le Dominion, en 1882 ; professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, en 1880 ; docteur en loi, le 30 octobre 1882 et Juge de la Cour Supérieure en 1889. Il est l'auteur de la "*Bibliothèque du Code Civil de la Province de Québec*" ouvrage précieux qui comprend vingt-et-un volumes. Il publie la "*Revue de Jurisprudence*", recueil des décisions judiciaires de la province.

1873, (15 Septembre), Notre Dame de Montréal.

V. Etienne-Ambroise de Lorimier, marchand, fils d'Antoine-Georges, IV, 1835.

Marie Angélique Beauvais dit Saint-Jamme, fille de Louis Beauvais et de Lucie Boyer.

Issus de ce mariage et baptisés ainsi qu'inhumés à Notre Dame, sauf indication contraire :

Joseph-Raoul-Louis, baptisé le 25 juillet 1874 ; admis au Barreau

en septembre 1899, marié à St-Léon de Westmount, le 17 juin 1913, à Marie-Lucie-Joséphine Hébert, fille de feu Charles-Albert Hébert et de Aurélie Barbeau. On lui doit des nouvelles historiques captivantes et qui ont été fort remarquées.

Marie-Béatrice, baptisée le 13 avril 1876, inhumée le 15 janvier 1877.

Léopold-Chevalier, inhumé le 14 mai 1879.

Arthur-Stephen, baptisé le 13 janvier 1880, inhumé le 11 mai 1881.

Joseph-Frédéric-Georges, baptisé le 27 juin 1881, inhumé le 10 janvier 1899.

Joseph-Achille-Arthur, baptisé le 22 février 1883.

Marie-Louise-Rébecca, baptisée à St-Jacques, le 29 août 1884.

Joseph-Jules, baptisé à St-Jacques, le 4 juillet 1885, admis au Barreau en septembre 1910.

1884, (22 Avril), Notre-Dame de Montréal.

VI. Joseph-Rodolphe-Chamilly de Lorimier, médecin, fils de Jean-Baptiste-Chamilly, V, 1832.

1. Mariage : Marie-Sara Tunstall, fille de Gabriel Tunstall en son vivant lieutenant au 7ième régiment d'infanterie, et de Emélie Filiatrault.

De ce mariage, naquirent Sara et Rodolphe.

Vers 1903, M. le docteur de Lorimier épousa en secondes noces, à Montmagny, dame veuve Casgrain. Il est mort à St-Pierre Joly, Manitoba, le 12 septembre 1913.

1889, (24 Septembre, Québec)

VII. Raoul-Guillaume de Lorimier, fils de Tancrède-Chevalier, VI, 1861.

Marie-Irma Hamel, fille d'Adolphe Hamel et de Léda Patoine.

Issus de ce mariage :

Marie-Irma-Rachel-Marguerite, baptisée le 23 février 1891, inhumée à Notre-Dame de Montréal, le 29 juin 1891.

Marie-Cécile-Marguerite, baptisée à St-Louis de France, le 28 mai 1893.

Nota : Raoul-Guillaume de Lorimier VII, fut admis au Barreau en 1889, il pratiqua avec son père, M. Tancrède-Chevalier, jusqu'à la mort de ce dernier en 1892 ; puis avec L. P. Demers, aujourd'hui juge

de la Cour Supérieure. Il a été nommé Conseil du Roi en octobre 1909.

1903, (25 Avril), St-Denis, Montréal.

VII. Charles-Gustave-Alfred de Lorimier, fils de Tancrède-Chevalier, VI, 1861.

Alice-Marie-Elisa Normand, fille de J. B. Normand et de Marie-Almizine Panneton.

Issus de ce mariage :

Cécile, née le 4 mars 1904.

Gustave, né le 17 décembre 1906.

1908, (28 Avril), cathédrale St-Louis, Nouvelle-Orléans.

VII. Joseph-Alexandre-Tancrède, fils de Tancrède-Chevalier, VI, 1861.

Mary Ellen Hoffman.

Mary Ellen, née le 28 mai 1909.

Edouard-Gilmore, né le 9 avril 1912.

E.-Z. MASSICOTTE

BERTHIER

Le *Bulletin des Recherches Historiques* vol. XX, p. 380, marque au sujet de la famille Berthier:

"Comme on le voit, le comte Berthier de Sauvigny n'est pas le descendant du premier seigneur de Berthier.

"Il est cependant prouvé aujourd'hui qu'un des frères de M. Berthier vint avec lui dans la Nouvelle-France. Il resta ici peu de temps. Il est possible que le comte de Berthier de Sauvigny soit le descendant de ce dernier Berthier."

Que l'on me permette de dire que ce n'est pas le frère du premier seigneur de Berthier qui vint ici avec le régiment de Carignan, mais l'*oncle*, et comme celui-ci n'était pas marié, il est *impossible* que M. le comte de Berthier de Sauvigny soit son descendant. Je dirai plus, d'après mes notes obtenues des derniers descendants des Berthier, de Bergerac, France, il n'y a aucune parenté entr'eux et le Berthier de Sauvigny, sus-nommé.

REGIS ROY

Les marquisats, comtés, baronnies et châtellenies dans la Nouvelle-France

Dès le 12 janvier 1598, c'est-à-dire dix ans avant la fondation de Québec, Henri IV donnait au sieur de la Roche le pouvoir de "faire bail (des terres de la Nouvelle-France), pour en jouir par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété, à savoir : aux gentilhommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châtellenies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à la tuition et défense des dits pays, et aux autres de moindre condition, à telles charges et redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six premières années,......" (Voir N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain*, p 354).

Les pouvoirs que Henri IV donna au sieur de la Roche ne l'engagèrent pas à grand'chose puisque ce gentilhomme ne mit pas même à la voile pour visiter le Canada.

En 1628, le roi de France accordait à la Cie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, la Nouvelle-France en toute propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des *duchés, marquisats, comtés, vicomtés* et *baronnies,* sauf confirmation par Sa Majesté (Voir *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 8).

Dans tout le régime français il y aurait eu deux marquisats de créés au Canada :

1. Le marquisat de Miscou créé par Louis XIV en faveur du sieur de Saint-Martin, qui, paraît-il, avait fait fortune à l'île de Miscou. Ce Saint-Martin fut le père de l'original abbé Michel de Saint-Martin dont M Benjamin Sulte a raconté les grotesques aventures dans son *Histoire des Canadiens-Français* (Vol. V, p. 110) et dans le *Monde Illustré* des 2 et 9 mai 1896. Nous n'avons pu trouver nulle part les lettres-patentes créant le marquisat de Miscou. A-t-il réellement existé ?

2. Le marquisat du Sablé. M. Sulte écrit à ce sujet : "Jacques Le Neuf de la Poterie avait reçu, en 1638, la seigneurie de Portneuf et

il s'y établit. Peu d'années après (vers 1645) les circonstances le conduisirent aux Trois-Rivières avec sa famille. C'est alors, croyons-nous, qu'il obtint un petit morceau de terre, situé dans la ville actuelle, mesurant dix arpents en superficie, et dont il est fait mention en 1645 et 1648 comme lui appartenant. Le titre écrit lui en fut donné le 9 mars 1649. M. Le Neuf le passa à son fils, Michel Le Neuf de la Vallières, et celui-ci le vendit, le 13 novembre 1686, à "noble homme Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, marchand bourgeois de Québec" ; dans l'acte on le désigne sous le nom de "marquisat de Sablé". Il est possible qu'il ait appartenu ensuite à Pierre Dandonneau dit la Jeunesse, sieur de Saint-Pierre et sieur du Sablé (habitant des Trois-Rivières dès 1651), mais Dandonneau portait le surnom de Dusablé longtemps avant 1686, alors que M. Leneuf était propriétaire du marquisat. Par la suite, la famille Boucher de Niverville l'acquit et, en 1800, le colonel Joseph Boucher de Niverville le laissa vendre à la folle enchère : Aaron Hart, marchand, le paya vingt et un louis courants. Parmi les nombreux documents que nous avons consultés se rapportant aux LeNeuf, nous n'avons jamais rencontré le titre de marquis appliqué à des membres de cette famille. Le marquisat du Sablé a beaucoup intrigué les archéologues. (*Histoire des Canadiens-Français*, vol. V, p. 102). Nous doutons fort que le marquisat du Sablé ait jamais existé.

Il y eut également deux comtés :

1. La baronnie des Islets changée en comté d'Orsainville pour Talon, en mai 1675. (Lettres patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 65).

2. Le comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) en faveur de François Berthelot, en avril 1676. (Lettres patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 75).

Les baronnies tant au Canada qu'en Acadie furent au nombre de six :

1. La baronnie du Cap-Tourmente en faveur de Guillaume de Caen, le 3 janvier 1624. "En 1624, écrit M. Benjamin Sulte, alors que la famille de Caen avait en mains le commerce de pelleteries du Saint-Laurent, et avant que l'on eut entrepris de mettre une seule charrue dans le sol de Québec ou des environs, le roi accorda à Guillaume de Caen, à titre de fief noble, le cap Tourmente, l'île d'Orléans, et autres îles du voisinage. Une petite ferme pour les bestiaux, au

pied du Cap Tourmente, fut tout l'entreprise noble de Caen, qui perdit ses terres et son titre en 1627 à la formation de la Compagnie des Cent-Associés''. (*Revue Canadienne*, 1885, p. 299).

2. La baronnie de Pobomcoup (en Acadie) en faveur de M de Muis d'Entremont en 1651. D'Entremont porta le titre de baron de Pobomcoup jusqu'à sa mort, mais on ne peut trouver les lettres-patentes créant cette baronnie.

3. La baronnie des Islets en faveur de l'intendant Talon, le 14 mars 1671. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 41).

4. La baronnie de Portneuf en faveur de René Robineau, seigneur de Bécancour, en mars 1681. (Lettres-patentes dans Registre insinuations du Conseil Supérieur, 1679 à 1705, p. 6).

5. La baronnie de Longueuil en faveur de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, le 26 janvier 1700. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1679 à 1705, p. 131)

6. La baronnie de Beauville (en Acadie), en faveur de M. de Beauharnois, ancien intendant de la Nouvelle-France, le 25 juin 1707. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1704 à 1714).

Enfin, il y eût une châtellenie :

La châtellenie de Coulonge, en faveur de Louis d'Aillebout, le 9 avril 1657. (Les lettres-patentes érigeant la terre de Coulonge en châtellenie sont conservées aux archives du séminaire de Québec. Elles avaient été enregistrées au registre des Insinuations du greffe de la Senéchaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québec, le 11 janvier 1658, mais ce registre est disparu. M. Ernest Gagnon a publié ces lettres-patentes dans ses *Feuilles Volantes*, p. 270). P.G.R.

LE SIEGE DE QUEBEC EN 1759

M. A.-G. Doughty, C. R. M., archiviste du Canada, a publié en 1901, sous le titre *The Siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham*, en six forts volume, une histoire du siège de Québec par les Anglais en 1759.

Dans le sixième volume de cet important ouvrage on trouve une liste complête des livres qui parlent du siège de Québec. La nomenclature comprend 198 numéros. Ceux qui veulent étudier l'histoire du siège de 1759 n'ont qu'à consulter et l'ouvrage de M. Doughty et les sources qu'il indique

Champredond, capitaine au régiment de la Sarre

Dans le numéro de décembre 1914 du *Bulletin*, nous avons publié le testament de Senezergues avec l'espoir que cette pièce fournirait aux chercheurs quelques renseignements inédits sur le valeureux brigadier qui succomba sur les plaines d'Abraham.

Nous offrons, aujourd'hui, aux lecteurs, un autre testament dressé par un compatriote et un compagnon d'armes de Senezergues.

Le document est simplement signé Champredond. Il nous indique que le testateur, comme Senezergues, venait de l'Auvergne et qu'il était parent ou ami du marquis de Miramont.

L'acte est fait au camp de la Chute près de Carillon, huit jours avant le combat qui devait immortaliser la petite armée franco-canadienne.

On se rappelle que la Chute est une petite rivière qui se jette dans le lac Saint-Sacrement.

Dans son journal (p. 404), Montcalm nous donne la liste des principaux officiers tués en cette glorieuse journée et l'on voit que le régiment de la Sarre fut particulièrement éprouvé puisqu'il perdit deux capitaines : MM. le chevalier de Moran et Champredon, un aide-major, M. du Mesnil, et qu'en plus, furent blessés, le capitaine de Beauclair et le lieutenant Fourmet.

Ceci dit, passons à la copie textuelle de la pièce qui fait le sujet du présent article.

(SUR L'ENVELOPPE :)

Le présent testament serat Rendeu a monsieur de Senezergues ou a celuy qui commanderat le Regnt et on nen ferat Louverture en presente (sic) de trois officiers Et Le Jeuges de Montreal, Cé mais dernière volonté

Ce 1e juilliet 1758

CHAMPREDOND
Capte. au Regnt. de La Sarre (1)

(1) L'enveloppe est à peu près semblable à celles qui sont en usage aujourd'hui. Elle était cachetée à la cire rouge, mais celle-ci est presqu'entièrement disparue et il est impossible de constater s'il y avait l'empreinte d'un cachet.

DERNIÈRE VOLONTÉ

Je nomme et fait mon éritier de tous mais bien present et avenir Mr. Le marquis de miramon, Restent dans La province d'auvergnes : je donne à mademoizelle Caterine Lefaivre du chouquet de Montréal Seurs de mon hotes du chouquet Le cuinquante Louis an ord que jay dans mon grand cofre Et tous Les éfait qui me sont arivé de france pour tous Les égard et politesse que jay Reçu chés son fraire Et de tous Lé siens ; je prie Mr. de Senezergues ou celuy qui commenderat Le Regnt. de vouloirs faire vendre tous mais éfait a L'enchère, Et mais dettes payé on aurat La bonté d'anvoyés Le Reste à Mr Le marquis, à qui j'ay de obligation infinie, teil son me dernier volonté, je ne sauroint manquet au formalité nayent aucune conneissance de la façon qu'on fait, let formalité, dont je devroint me servir. Au Camps de Lachute, près Le fort de Carrelion en Canadat ce 1e juilliet 1758

CHAMPREDOND

Capte. au Regnt. de La Sarre a Larmée

Paraphé à Montréal
le 28xbre 1758

GUITON MONREPOS

Ajoutons que le testament de Champredond est écrit sur un papier spécial, identique à celui dont Senezergues se servit, quelques mois plus tard, pour rédiger ses dernières volontés.

E.-Z. MASSICOTTE

Lettre du Roi au Conseil Supérieur de Québec, 14 août 1723

De par le Roy, Nos amez et feaux notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans ayant bien voulu accepter l'employ de principal ministre de notre état sous notre authorité, nous nous voyons avec une satisfaction singulière assurés de la continuation des services que nous recevons de son zèle et de ses lumières depuis que nous gouvernons par nous même, et dont nous avons fait une si heureuse épreuve pendant notre minorité et voulant qu'il soit reconnu de tous nos officiers et sujets en cette qualité et obéi dans toutes les fonctions qui en dépendent nous vous en donnons connaissance, et vous mandons de suivre en cela ce qui est de notre volonté, si ny faites faute. Car tel est notre plaisir le XIII aoust x b n vingt-trois.

Signé LOUIS et plus bas PHELYPEAUX.

Biographies canadiennes

L'ABBÉ RENÉ ALIAS ETIENNE CHARTIER. Quel est ce prêtre dont il est souvent question dans le vieux *Journal des Jésuites* et qu'on désigne toujours sous le titre de *Monsieur le prieur?*

Monsieur le prieur c'est l'abbé René ou Etienne Chartier. On l'appelait Monsieur le prieur parce qu'avant de venir dans la Nouvelle-France il avait été prieur de Notre-Dame de la Monnaie, près d'Angers, en France.

C'est le 15 août 1643 que l'abbé Chartier débarqua à Québec.

La *Relation* de 1642-43 annonce dans les termes suivants l'arrivée de ce digne prêtre :

"......Les autres navires de la flotte ont tardé cette année plus que jamais, ce qui nous était un notable surcroit d'affliction, et aux Sauvages aussi. Nous commençions à craindre quelque nouveau malheur. Enfin, Dieu nous les donna en l'heureux jour de l'Assomption de Notre-Dame. Comme nous allions commencer la messe, deux voiles parurent à une lieue de notre port, la joie et la consolation saisirent le cœur de tous les habitants, mais elle redoubla bien fort quand une chaloupe nous vint donner la nouvelle des personnes qui y étaient : le P. Quentin avec trois braves ouvriers religieux de notre Compagnie et très propres à la langue, savoir les Pères Léonard Gareau, Gabriel Druillettes et Noël Chabanel. Il y avait aussi trois religieuses bien choisies, et dont le courage surpasse le sexe, savoir la Mère Marie de Sainte-Geneviève et la Mère Anne de Saint-Joachim, Hospitalières, de la maison du Dieppe, et la Mère Anne des Séraphins, Ursaline, du couvent de Plermel, en Bretagne. Il a fallu une grande force à ces bonnes filles pour surmonter les dangers de l'Océan, la crainte du pays barbare et les discours importuns de ceux qui ont voulu les détourner en France d'une si sainte entreprise. Monsieur d'Ailleboust, très honnête et très vertueux gentilhomme, associé en la Compagnie de Messieurs de Montréal, avec sa femme et sa belle-sœur de pareil courage et vertu, étaient dans un de ces navires : toute cette sainte troupe aborda à Kebec et se vint consacrer à Dieu et au salut des Sauvages, sous la protection et la faveur de l'Empereur de l'Univers. J'oubliais la piété d'un honnête prêtre nommé M. Chartier, qui grossissait la troupe

et est venu se donner au service des Mères Ursulines, avec désir et dessein de servir Dieu en ces pays le reste de ses jours et contribuer ce qu'il pourra de force et d'industrie pour le salut des Sauvages."

M. l'abbé Chartier remplaça comme chapelain du monastère des Ursulines de Québec le Père Faulx, Jésuite, homme pieux et désintéressé, qui en 1644, retourna en France, sa santé ne lui permettant pas de soutenir plus longtemps les rigueurs de notre climat.

Le *Journal des Jésuites* mentionne à plusieurs reprises M. l'abbé Chartier ou plutôt Monsieur le prieur.

Ainsi le 23 mai 1646, nous lisons dans le vieux récit :

"Le 23, fut baptisé aux Ursulines un nommé Arenh 8 ton, huron, et fut nommé René. M. le prieur fut son parrain."

A la fin du même mois de mai 1646 a lieu la procession solennelle du Saint-Sacrement. Le *Journal des Jésuites* nous apprend que sous le dais, aux deux côtés du Saint-Sacrement, le Père Druillettes faisait le diacre en dalmatique et M. le prieur le sous-diacre en aube et étole. On voit aussi qu'aux différents reposoirs M. le prieur aida à deux enfants à chanter les litanies du nom de Jésus.

Le 8 juillet 1646, une petite sauvagesse nommée Charité meure aux Ursulines Elle fut enterrée au cimetière des Français où reposait déjà son père. On lui fit de belles funérailles où M. le prieur "portait une croix sans bâton et son rituel."

Le 15 du même mois de juillet 1646, une procession a lieu à l'Hôpital (Hôtel-Dieu) et aux Ursulines. M. le prieur y chante les litanies en compagnie de l'abbé de Saint-Sauveur.

Le 2 janvier 1647, les Pères Jésuites donnent à dîner à M. de Saint-Sauveur, M. le prieur et M. Nicolet. Comme cadeau du nouvel an les Pères Jésuites offrent un pain de bougie à M. le prieur.

Le 15 août 1647, nouvelle procession à Québec. M. le prieur y occupa une place d'honneur.

M. le prieur s'embarqua pour la France le 21 octobre 1647.

Le *Journal des Jésuites*, à cette date du 21 octobre 1647, dit :

"....Partit la flotte où étaient général M. d'Ailleboust, le Père Vimont et le Père Quentin avec lui, et le père Defretat dans la *Notre-Dame* avec M. LeTardif ; M. Nicolet et M. le prieur dans d'autres vaisseaux."

L'incident suivant également raconté par le *Journal des Jésuites* fut peut-être la cause du départ de M. le prieur du Canada.

"Le dernier de juin (1647), dit-il, on va visiter la chambre de M. le prieur prêtre des Ursulines et on lui prend plus de 260 livres pesant de castor ; après s'être vanté qu'il en avait et qu'il ne les donnerait au magasin qu'à bon compte."

Il n'est plus ensuite question de M. le prieur. Il est probable qu'il ne revint pas au Canada.

Au registre de Sillery, le 30 janvier 1644, on donne à l'abbé Chartier le prénom de Etienne. Le 10 août 1646, dans le même registre, il est encore question de M. Chartier mais cette fois on lui donne le prénom de René.

On a dit que l'abbé Chartier était le frère de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, le premier de Lotbinière venu au Canada. La chose n'est pas impossible, mais il nous semble que le *Journal des Jésuitee* qui, à la date du 23 septembre 1646, signale l'arrivée à Québec de M Chartier de Lotbinière, n'aurait pas manqué de dire qu'il était le frère de M. le prieur, qui était alors chapelain du monastère des Ursulines.

P.-G R.

RENÉ-OVIDE HERTEL DE ROUVILLE—Comme on le sait, le célèbre juge de Rouville décéda à Montréal le 12 août 1793. On trouvera de nombreux renseignements biographiques sur lui dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XII, p. 129.

Le juge Hertel de Rouville a-t-il laissé des descendants ?

René-Ovide Hertel de Rouville s'était marié deux fois. Sa première femme, Marie-Louise-Catherine André de Leigne, décéda à Trois-Rivières le 16 janvier 1766. Dans le *Rapport sur les archives du Canada pour 1886*, feu M. Joseph Marmette a donné de curieux renseignements sur le mariage Rouville-de Leigne. En seconde noces, le juge de Rouville épousa Charlotte-Gabrielle, fille de Jean-Baptiste Jarret de Verchères et veuve de Pierre-Joseph Raimbault de Saint-Blin. Elle décéda à Boucherville le 14 mai 1808.

De son premier mariage le juge de Rouville eut cinq enfants :

1. Louise-Marguerite née à Québec le 24 février 1742 et décédée à Montréal vers 1797 (dit l'abbé Daniel).

2. Marie-Anne-Josephte née à Québec le 20 mai 1744 et décédée au même endroit le 3 décembre 1745.

3. René-Michel né à Québec le 24 août 1746, et décédé à Trois-Rivières le 2 juin 1749.

4. Jean-Baptiste Melchior.

5. Marie-Anne née à Trois-Rivières le 25 octobre 1749 et décédée à Montréal le 19 janvier 1823.

Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, l'unique fils du juge de Rouville, servit dans la Nouvelle France puis en France. Il revint ici en 1772. Il fut un des défenseurs du fort Saint-Jean en 1775. Fait prisonnier, il resta vingt mois en captivité aux Etats-Unis. A son retour au Canada il fut élu député puis fut nommé conseiller législatif. En 1787, il fut un des commissaires pour les biens des Jésuites. Il décéda à Chambly le 30 novembre 1817. Marié à Marie-Anne Hervieux (décédée à Chambly le 25 janvier 1819), il eut huit enfants dont six moururent en bas âge. Les deux survivants furent :

1. Jean-Baptiste-René

2. Marie-Anne-Julie, qui devint la femme du lieutenant-colonel de Salaberry, le héros de Châteauguay.

Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, qui continua la lignée, servit dans les Voltigeurs Canadiens, sous son beau-frère, le lieutenant-colonel de Salaberry. Il fut député de Bedford puis conseiller législatif. Il décéda à Belœil le 14 janvier 1859. Il avait épousé (3 septembre 1816) Anne-Charlotte Boucher de la Broquerie, qui décéda à Sorel le 15 mai 1852. Ils avaient eu plusieurs enfants, entre autres :

1. Marie-Anne-Charlotte, mariée au docteur J.-B. Brousseau, de Belœil (Décédée le 24 août 1905).

2. Henriette-Louise-Sophie, mariée à Louis-Isaac LaRocque, de Rigaud.

3. Hermine-Julie-Hypolite, religieuse des Saints Noms de Jésus et Marie à Longueuil.

4. Marie-Louise-Eugénie-Mélina, mariée à Joseph-Robert Sincennes puis à Joseph Daigle.

5. Jean Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques, marié à Hermine Daigle. Il est décédé à Montréal le 23 mai 1909, laissant deux fils et quuatre filles. L'un de ses fils a été gérant du Château Frontenac, à Québec.

Les deux MM. de Rouville mentionnés ici sont donc les descendants directs du juge de Rouville.

P.-G. R.

REPONSES

LES BOUCLIERS DES SAUVAGES CANADIENS. (XX,XI, p. 362)—Le sculpteur de la statue de Champlain élevée en 1912 à Plattsburg, état de New-York, a placé un bouclier au bras du Sauvage qui figure dans un des bas-reliefs. Le sculpteur américain a-t-il manqué à la vérité historique en armant ainsi l'enfant des bois ? Les Sauvages contemporains de Champlain se servaient-ils du bouclier ? Que disent les auteurs qui ont écrit sur cette période de l'histoire de la Nouvelle-France ?

L'opinion de Champlain là-dessus est un témoignage de première valeur. C'est un témoin qui a vu.

On sait qu'en 1609 Champlain accompagna ses alliés hurons et algonquins dans une expédition contre leurs ennemis, les Iroquois.

Champlain raconte ainsi le combat qui eut lieu non loin de Saint-Frédéric (Crown Point) :

"Aussitôt que fusmes à terre, ils commencèrent à courir quelque deux cents pas vers leurs ennemis qui estaient de pied ferme, et n'avaient encore aperçu mes compagnons, qui s'en allèrent dans le bois avec quelques sauvages. Les nôtres commencèrent à m'appeler à grands cris : et pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux, et me mis à la tête marchant quelque 20 pas devant, jusqu'à ce que je fusse à quelque 30 pas des ennemis, où aussitôt ils m'aperçurent et firent halte en me contemplant, et moi eux. Comme je les vis ébranler pour tirer sur nous, je couchai mon arquebuse en joue, et visai droit à un des trois chefs, et de ce coup il en tomba deux par terre, et un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avais mis quatre balles dedans mon arquebuse. Comme les nôtres virent ce coup si favorable pour eux, ils commencèrent à jeter de si grands cris qu'on eut pas ouï tonner : et cependant les flèches ne manquaient de côté et d'autre. Les Iroquois furent fort étonnés, que si promptement deux hommes avaient été tués, *bien qu'ils fussent armés d'armes tissues de fil de coton et de bois à l'épreuve de leurs flèches*". (*Les Voyages du sieur de Champlain*).

Voilà qui établit bien, n'est ce pas, que les Iroquois se servaient d'un espèce de bouclier pour se protéger contre les flèches de leurs ennemis

L'année suivante, en 1610, Champlain accompagna de nouveau les Montagnais et les Algonquins dans une expédition contre les Iroquois.

La rencontre eut lieu le 19 juin, près de la rivière des Iroquois.

"Cependant, dit Champlain, après avoir fait demie lieue, en traversant la rivière tous les sauvages mirent pied à terre et abandonnant leurs canots prirent leurs *rondaches*, arcs, flèches, massues et épées, qu'ils amanchent au bouts de grands bâtons et commencèrent à prendre leur course dans les bois . . . . " (*Les Voyages du sieur de Champlain*).

Champlain ne décrit pas dans son récit les boucliers ou rondaches des Iroquois, Hurons, Montagnais ou Hurons, mais à la fin de son livre il donne une carte géographique de la Nouvelle-France, avec des gravures sur bois, de sauvages, de fruits, de légumes, de poissons, etc, du pays. L'une de ces gravures représente très exactement un Montagnais portant son bouclier ou rondache attaché au bras droit.

Voyons maintenant ce que les premiers missionnaires de la Nouvelle-France ont dit des boucliers des Sauvages.

Le Père Gabriel Sagard,dans son *Grand voyage du pays des Hurons* (publié en 1632), parlant des armes des Sauvages, écrit :

"Pour leurs armes, ils ont la massue et l'arc, avec la flèche empennée de plumes d'aigles, comme les meilleures de toutes, et à faute d'icelle ils en prennent d'autres. Ils y appliquent aussi fort proprement des pierres tranchantes collées au bois, avec une colle de poisson très forte, et de ces flèches ils en emplissent leurs carquois, qui est fait d'une peau de chien passée, qu'ils portent en écharpe. Ils portent aussi de certaines armures et cuirasses, qu'ils appellent *aquientor*, sur leur dos, et contre les jambes, et autres parties du corps, pour se pouvoir défendre des coups de flèches : car elles sont faites à l'épreuve de ces pierres aiguës ; et non toutefois de nos fers de Kébec, quand la flèche qui en est accommodée sort d'un bras raide et puissant comme est celui d'un Sauvage ; ces cuirasses sont faites avec des baguettes blanches, coupées de mesure, et serrées l'une contre l'autre, tissues et entrelacées de cordelettes, fort durement et proprement, puis la rondache ou pavois, et l'enseigne ou drapeau, qui est (pour le moins ceux que j'ai vus) un morceau d'écorce rond, sur lequel les armoiries de leur ville ou province sont dépeintes et attachées au bout d'une longue baguette, comme une cornette de cavalerie."

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633*, le Père Jésuite Paul LeJeune, supérieur de la résidence de Québec, parlant d'un Sauvage montagnais, écrit :

"Le mesme jour, le Sauvage Manitougache, autrement La Nasse, ...retournant de la chasse aux ours, s'en vint souper et coucher chez nous. Ayant bien mangé, il commence en riant à frapper doucement son ventre tout nu, disant *taponé Nikiſpoun*, en vérité je suis saoul. Voilà comment ils remercient leurs hôtes de la bonne chère qu'on leur a fait quand ils disent *nikiſpoun*, je suis saoul, c'est-à-dire qu'on les a bien traités. Il portait avec soi un fort grand bouclier fort long et fort large : il me couvrait tout le corps aisément et m'allait depuis les pieds jusques à la poitrine ; ils le relèvent et s'en couvrent entièrement, il était fait d'une seule pièce de bois de cèdre fort léger : je ne sais comme ils peuvent doler une si grande et si large planche avec leurs couteaux : il était un petit (peu) plié ou courbé pour mieux couvrir le corps, et afin que les coups de flèches ou de masses venant à le fendre, n'emportassent la pièce, il l'avait cousu haut et bas avec de la corde faite de peau : ils ne portent point ces boucliers au bras, ils passent la corde qui les soutient sur l'épaule droite, abriant le côté gauche : et quand ils ont tiré leur coup, ils ne font que retirer le côté droit pour se mettre à couvert."

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1637*, le Père LeJeune fait de nouveau allusion aux boucliers des Sauvages. Racontant une espèce de panique causée chez les Hurons par une troupe d'Iroquois signalée dans le voisinage, il écrit :

"On laisse entrer les Montagnais et les Hurons dans le fort ou plutôt dans notre réduit pour les assurer. Ces pauvres gens s'animent, chacun prend qui une épée, qui un *bouclier*, qui une hache, qui un couteau, qui une perche. . . . ."

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1642*, le Père Barthélemy Vimont raconte une bataille livrée aux Iroquois par les Français et les Hurons:

"Un grand Iroquois portant un panache, dit il, ou une espèce de couronne de poil de cerf, teint en écarlate, enrichi d'un collier de porcelaine, s'avançant trop, est couché par terre tout raide mort d'une mousquetade. Un autre reçut sept postes dans son *bouclier*, et bien autant dans son corps. ...... L'un d'eux grandement blessé, jette son

arquebuse et se sauve, l'autre abandonne sa masse d'armes ; plusieurs quittent leurs *boucliers*, trouvant plus d'assurance en leurs pieds, qu'en leurs rondaches ...."

Un peu plus loin, le Père Vimont nous fait assister à une danse sauvage puis à une représentation de diverses rencontres d'ennemis, homme à homme. Il raconte ainsi cette dernière scène :

"L'un poursuivant son ennemi, la hache en main, pour lui porter la mort, à même temps, il semble la recevoir lui-même perdant son avantage : il le reprend et après mille feintes, toutes en cadence, terrasse enfin son homme et retourne victorieux. Un autre, dans des mouvements divers, fait son escrime l'épée en main ; celui-ci est armé de flèches, son ennemi se pare d'une *rondache* qui le couvre et lui porte un coup de massue.

Encore dans la même *Relation*, le Père Vimont nous fait assister au départ d'une troupe d'Algonquins qui s'en vont porter la guerre chez les Iroquois.

"Les uns, dit-il, avaient le visage peint de rouge, les autres de noir, quelques-uns de toutes les couleurs : ils avaient des épées amanchées en forme de demi-pique, plusieurs avaient des corcelets, piqués et entrelacés de petits bâtons, les autres avaient des *boucliers faits de bois* ...."

Le 20 septembre 1645, le gouverneur de Montmagny tient une assemblée entre les Français, les Algonquins, les Hurons et les Iroquois pour conclure la paix. Il fait des présents à tous.

Le neuvième présent fut fait aux Iroquois.

"Le neuvième, nous dit la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1644 et 1645*, pour arracher leur bouclier de dessus leur dos où ils le portent ordinairement l'avançant ou l'eloignant comme ils veulent dans le combat."

Le 19 août 1652, Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières, en faisant la chasse aux Iroquois est tué avec quinze Français. Plusieurs Français sont faits prisonniers par ces barbares. Quatre jours plus tard, on va visiter le lieu du combat et l'on trouve un *bouclier* iroquois sur lequel Normanville avait écrit ces paroles à l'aide d'un charbon : "Normanville, Francheville, Poisson, LaPalme, Turgot, Chaillon, Saint-Germain, Onnejochronnons et Agneekronons. Je n'ay encore perdu qu'un ongle. Normanville, jeune homme adroit et vaillant,

qui entendait la langue algonquine et l'iroquoise, avait écrit ces paroles avec un charbon, dit la *Relation* de 1651-1652, voulant donner à entendre que les sept personnes dont on voyait les noms étaient prises des Iroquois appelés Onnejochronnons et Agneekronnons, et que l'on ne lui avait fait encore autre mal que de lui arracher un ongle."

Dans le récit de son premier voyage vers le Nouveau-Mexique en compagnie de Jolliet en 1674, le Père Marquette rencontra un village nommé Mitchigamea. Les Sauvages qui l'habitaient vinrent au-devant des Français. "Ils étaient, dit-il, armés d'arcs, de flèches, de haches, de massues et de *boucliers* . . . ." (Manuscrit dans les Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal).

En 1676-1677, le Père Claude Allouez hiverne chez les Illinois. Il parle ainsi de ces Sauvages :

"Ces Sauvages sont fiers de leur naturel, hardis et vaillants. Ils ont guerre avec 7 ou 8 sortes de nations, ils ne se servent pas de fusils parcequ'ils les trouvent trop embarrassants et trop lents, ils en portent néanmoins quand ils vont contre les nations qui n'en savent pas l'usage pour les épouvanter par le bruit et les mettre en déroute. Ils ne portent ordinairement que la massue, l'arc et le carquois plein de flèches qu'ils décochent si adroitement et si promptement qu'à peine donnent-ils le loisir à ceux qui ont des fusils de coucher en joue. Ils portent aussi un grand bouclier fait de peau de bœuf sauvage à l'épreuve des flèches, dont ils se couvrent tout le corps." (Manuscrit dans les Archives du collège Sainte-Marie, à Montréal).

Dans son ouvrage latin *De regione et moribus Canadensium seu barbarorum Novae Franciae*, publié à Rome en 1710, le Père Jésuite Joseph Jouvency, expliquant les méthodes de guerre des Sauvages de la Nouvelle-France, décrit ainsi les boucliers dont ils se servaient :

"Clypeos conficiunt è ligno dolato, plerumque cedrino ; paulum ad oras incurvos : leves, praelongos et peramplos, ita ut totum corpus protegant. Jam, ne jaculis aut securibus perrumpantur omnino ac dissiliant, eos intus consuunt restibus ex animalium corio contextis, quae totam clypei molem continent connectuntque. Non gestant è brachio suspensos, sed funem ex quo pendent, rejiciunt in humerum dextrum adeo ut latus corporis finistrum clypeo protegatur ; mox ubi jaculum emiserunt, aut ferream disploserunt fistulam, paulum retrahunt dextrum latus, ac finistrum clypeo tectum obvertunt hosti."

Charlevoix, parlant des Miamis, écrivait en 1721 :

"Autrefois les armes de ces peuples étaient l'arc, la flèche, et une espèce de javelot, l'une et l'autre armées de pointe d'os travaillées en différentes façons, et le casse-tête : c'était une petite massue d'un bois très dur, dont la tête, de figure ronde, avait un côté tranchant. La plupart n'avaient aucune arme défensive, mais lorsqu'ils attaquaient un retranchement, ils se couvraient tout le corps de petites planches légères. Quelques-uns ont une manière de cuirasse faite d'un tissu de jonc, ou de petites baguettes pliantes, assez proprement travaillées. Ils avaient même anciennement des cuissarts et des brassades de même matière, mais comme cette armure ne s'est point trouvée à l'épreuve des armes à feu, ils y ont renoncé, et n'ont rien mis à la place. Les Sauvages Occidentaux se servent toujours de boucliers de peaux de bœufs qui sont fort légers et que les balles de fusil ne percent pas, il est assez étonnant que les autres nations n'en usent point." (*Journal d'un voyage dons l'Amérique septentrionale*, vol. III, p. 222).

Nicolas Perrot, le célèbre trappeur qui vécut avec les Sauvages de 1665 à 1699, dit aussi qu'ils se servaient de boucliers.

"Il n'y a que la peau du ventre des vaches et celle des veaux d'un an dont ils se servent pour faire des couvertes ; mais celles des buffles sont employées pour des boucliers, dont ils parent contre les ennemis les flèches et les coups de casse-tête. Quand ils veulent apprêter cette peau, ils en coupent une pièce suffisante, et l'ayant bien grattée des deux côtés, ils la font bouillir un moment et la tire de la chaudière. On l'étend ensuite sur un cercle, de la largeur du bouclier qu'on a dessein de faire, et étant bien sèche elle devient aussi dure que le cuir fort d'une semelle de soulier. Quand les sauvages la veulent couper pour l'étendre, ils prennent garde de lui donner auparavant la figure la plus ronde qu'ils peuvent, et lorsqu'elle est bien sèche ils en ôtent la superficie attaché au cercle. Voilà comme ils font les boucliers qu'ils portent à la guerre. (*Mémoire sur les mœurs, coustumes et religion des sauvages de l'Amérique Septentrionale*, publié par le R. P. Tailhan, p. 64).

Il n'y a donc pas de doute possible. Toutes les nations sauvages qui habitaient le territoire actuel du Canada et des Etats-Unis du temps de Champlain se servaient du bouclier. Il s'en suit que le monument de Plattsburg, sur ce point du moins, est conforme à la vérité historique.

P.-G. R.

N.B. Dans l'ouvrage du missionnaire Lafitau, *Mœurs des Sauvages Amériquains comparées aux mœurs des premiers temps*, publié à Paris en 1724, on trouve (planche 3, p. 103 du 1er vol.) la gravure d'un sauvage portant un bouclier qui ressemble beaucoup à celui dessiné par Champlain.

LES OEUVRES DE PIERRE PETITCLAIR (XIII, II, p. 64)—Nous connaissons quatre ouvrages publiés par Pierre Petitclair :

Griphon ou la vengeance d'un valet. Comédie en trois actes. A Québec : chez William Cowan, imprimeur, no 9, rue La Fabrique—1837.

Une Aventure au Labrador—1848.

La Donation. Comédie en deux actes 1848.

Une partie de campagne. Comédie en deux actes—1865.

Philéas Gagnon (*Essai de bibliographie*, p. 371) dit que ce dernier ouvrage ne fut tiré qu'à soixante exemplaires.

Dans le *Répertoire National* de Huston on trouvera les poésies suivantes de Petitclair :

La somnambule (1er volume, p. 322, 2e édition).

Sombre est mon âme comme vous (2e volume, p. 149, 2e édition).

A Flore (2e volume, p. 255, 2e édition).

Pauvre soldat, qu'il doit souffrir (2e volume, p. 315, 2e édition).

Le règne du Juste (2e volume, p. 342, 2e édition).

Pierre Petitclair mourut à la Pointe-au-Pot, Labrador, le 15 août 1860.

P.-G. R.

FRANCOIS EVANTUREL

Dernière livraison du *Bulletin des Recherches Historiques*, p. 22, deux lignes omises nous font dire que François Evanturel était le père de feu l'honorable François Evanturel, ancien orateur de l'Assemblée législative d'Ontario. François Evanturel était le père de l'honorable François Evanturel, de Québec. Feu l'honorable Alfred Evanturel, orateur de l'Assemblée législative d'Ontario, était le petit-fils de François Evanturel.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

§

L'abbé Joseph Gélinas, *Arthur Beaulac.* Trois-Rivières—1914.

Arthur Beaulac, tel est le nom d'un jeune emporté par la mort avant d'avoir fourni la carrière de dévouement et d'apostolat qu'on en attendait. Ce nom, bien peu le connaissent, et même les gens de sa ville natale ont ignoré les trésors que renfermait cette âme d'élite, fortifiée par la souffrance et affinée par un sens très droit de la vie spirituelle.

Ce jeune homme, ravi trop tôt aux initiatives du dévouement et de l'action sociale, méritait d'être connu du public et que son exemple fut proposé aux membres de l'A. C. J. C. dont il faisait partie. M. l'abbé Gélinas, du séminaire des Trois-Rivières, s'est chargé de cette tâche. Il l'a accomplie avec un rare bonheur. C'est un plaisir pour l'esprit et une joie pour le cœur de parcourir les quatre-vingts pages qu'il a consacrées à la mémoire de son ancien élève.

La famille Guibord. Nouvelle édition. Avec notes supplémentaires. Imprimerie du "Devoir", 43, rue Saint-Vincent. Montréal—1914.

A Saint-Louis de Courville—1914. No 4. Intéressant et pratique Bulletin Paroissial d'une jeune et progressive paroisse.

J.-B. Porter et R.-J. Durley, *Recherches sur les charbons du Canada au point de vue de leurs qualités économiques faites à l'Université McGill de Montréal sous le patronage du gouvernement du Dominion.* En six volumes. Volume I. Ottawa, imprimerie du Gouvernement—1914.

O.-E. LeRoy, *La géologie et les dépôts de minerai de Phœnix, district de Boundary, Colombie Britannique.* Ottawa Imprimerie du Gouvernement—1914.

Eugène Haanel, *Progrès récents dans la construction des fours électriques pour la production de la fonte, de l'acier et du zinc.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement 1914.

Regulation 17 ultra vires. Argument of Hon. N.-A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, november 2nd. 1914. Imprimerie du "Droit", Ottawa—1914.

Henri Bourassa, *The duty of Canada at the present hour.* An address meant to be delivered at Ottawa, in November and December 1914, but twice suppressed in the name of "Loyalty and Patriotism". Imprimerie du "Devoir", 43, rue Saint-Vincent, Montréal—1914.

Mgr de Saint-Vallier, Sa vie abrégée par une Ursuline des Trois-Rivières, avec une lettre d'approbation de S. G. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, et une introduction de M. le chanoine N. Caron. Les Trois-Rivières, P.-R. Dupont, imprimeur-éditeur— 1914.

Vie simple, à portée de tous, bien informée, faite dans le meilleur esprit.

L'auteur montre comment Mgr de Saint-Vallier aima la vertu, combien il chérit sa patrie et à quel point il se dévoua pour l'Eglise.

Les Ursulines de Trois-Rivières en publiant ce volume rendent un hommage de reconnaissance au prélat qui, après s'être montré le père des pauvres en fondant l'Hôpital-Général de Québec, se montra aussi l'apotre de l'éducation en fondant aux Trois-Rivières une maison des Ursulines de Québec.

List of officers and members and minutes of proceedings of The Royal Society of Canada. Ottawa—1914.

Mémoires de la Société Royale du Canada. Série III, sept. 1914, vol. VIII. Ottawa 1914.

Le port de l'épée devant le Conseil Supérieur

Le 22 avril 1732 le comte de Maurepas écrivait à l'intendant Hocquart :

"M. le marquis de Beauharnois m'a représenté qu'on a voulu obliger les officiers des trouppes de quitter l'épée à la porte du Conseil Supérieur de Québec lorsqu'ils sont obligés d'y entrer pour y plaider eux mêmes leur cause. J'en ay rendu compte à Sa Majesté et elle m'a ordonné de vous dire que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au costé elle veut que les officiers et les gentilhommes seulement puissent plaider leur cause sans estre obligés de quitter leur épée. Il est vray que dans les Cours Supérieures du Royaume, il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter l'épée et Sa Majesté ordonnera que cet usage s'observe aussy dans la colonie si dans la suitte elle juge à propos de prescrire aux officiers du Conseil Supérieur de rendre la justice en robe. En attendant vous aurez soin de leur expliquer les intentions de Sa Majesté à l'exécution desquelles vous tiendrez la main."

QUESTIONS

Pourrait-on me donner, dans le *Bulletin*, les noms, prénoms, âges et occupations des patriotes du Bas-Canada qui furent pendus après la rebellion de 1837-38 ? Aussi la liste de ceux qui furent exécutés, pour la même cause dans le Haut-Canada ?

PAUL LEVEQUE

—Y a-t-il eu deux éditions des Mémoires de Pierre de Sales Laterrière ?

BIBLIO

—La raquette dont se servent aujourd'hui nos *sportmen* pour faire leurs courses dans les bois est-elle bien d'origine sauvage ? Est-il prouvé que les Sauvages se servaient de la raquette avant l'arrivée des blancs en Amérique ?

A.O.F-

Est-il vrai que des gouverneurs de la Nouvelle-France ont encouragé les Sauvages à pratiquer le scalpe sur les blancs de la Nouvelle-Angleterre et qu'ils s'engagèrent même à payer une prime pour chaque chevelure apportée à Québec ? On a dit que cette barbare pratique du scalpe avait été enseignée aux Sauvages par les blancs. Cette affirmation est elle appuyée par l'histoire ?

GEO B.

—On voit qu'un jeune Français ou Canadien, Pierre Ledru, établi à Vincennes, en 1808, fit un portrait au crayon du fameux chef sauvage Tecumseh. Un auteur dit même que le fils de Ledru résidait à Québec en 1848. Il avait alors en sa possession le portrait, fait par son père. Peut-on me donner des renseignements sur ce Pierre Ledru et son fils ? Y a-t-il encore des familles Ledru dans le district de Québec ?

Aob.

— A-t-on des renseignements sur les salines établies à Kamouraska vers 1746 par le sieur Perthuis ?

K.B.

— Les seigneurs canadiens qui, sous le régime français, eurent des concessions avec haute, moyenne et basse justice, ont-ils exercé ce droit dans leurs seigneuries ? Connait-on quelques seigneuries où la peine de mort fut portée par le juge seigneurial ?

AVOCAT

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUUS

VOL. XXI BEAUCEVILLE—MARS 1915 No. III

La Banlieue de Québec et le Quartier Belvédère

Quelle est l'origine du nom Belvédère appliqué à un nouveau quartier de Québec ?

Pour répondre à cette question, une étude de la banlieue de Québec s'impose. Elle nous fournira l'occasion de jeter un coup d'œil instructif sur les premiers établissements de ce quartier nouveau de la cité de Québec, un des plus remarquables par son site, ses résidences et ses souvenirs historiques.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut au mot Belvédère, il sera tout de même intéressant de connaître, outre son étymologie, en quelle circonstance la route qui relie le chemin Saint-Louis au chemin Sainte-Foy a pris le nom de Belvédère.

La Banlieue de Québec comprenait à l'origine toute l'étendue de terre qui se trouve située entre Sainte-Foy et la cité de Québec.

Il est important de faire remarquer ici que l'enceinte de la Haute-Ville, jusqu'en 1730, était beaucoup plus restreinte qu'elle n'est aujourd'hui. Le *Bulletin des Recherches Historiques* de l'année 1906 dit que les fortifications passaient alors à peu près sur la rue Sainte-Ursule et allaient à la redoute du cap Diamant. Elle se composait alors d'un certain nombre de terres concédées à quelques particuliers et communautés religieuses. Parmi ces concessions, il faut mentionner les fiefs Saint-Jean, concédé à Jean Bourdon en 1639, Saint-François, concédé à M. Lesueur de Saint-Sauveur le 10 mars 1646, Saint Joseph ou des Ursulines, et Sainte-Marie ou de l'Hôtel-Dieu, ce dernier concédé le 20 mars 1738.

LE FIEF SAINT-JEAN

Pour le but que nous nous proposons, nous ne parlerons ici que du fief Saint-Jean. C'est à Jean Bourdon, maître arpenteur et ingénieur, que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda ce fief le 5 avril 1639. "Il consistait en cinquante arpents de bois ou environ, mesure de Pa-"ris, en rôture, situés dans la banlieue de Québec, et compris dans les "bornes et limites qui ensuivent, scavoir : du côté du sud-ouest, une "ligne parallèle au chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, esloignée "du bord du dit chemin de douze toises, du costé du nord-ouest le cos-"teau de Sainte-Geneviève, du costé du sud-ouest une ligne perpendi-"culaire sur le chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, tirée d'un lieu "que nous avons fait marquer, du costé du nord-est les terres de Pierre "de la Porte". (1).

La concession de Bourdon fut augmentée de toutes les terres qui se trouvent entre le côteau Sainte-Geneviève et la rivière Saint-Charles le 30 décembre 1653. Cette augmentation était une récompense accordée à Jean Bourdon pour avoir défriché une bonne partie de son fief, "ce qui mettait Québec à couvert de l'irruption des Iroquois" dit l'acte signé par M. de Lauzon.

Le fief Saint-Jean fut mis ou érigé en fief par une ordonnance en date du 19 mars 1661 ; il contenait alors 60 arpents.

Essayons maintenant à localiser ce fief, théâtre des premiers efforts courageux des colons français qui jetèrent les fondements d'une Nouvelle-France en Amérique.

En référant à la copie du plan authentique de 1834 du Département des Terres de la Couronne, touchant le fief de Coulonges et reproduit par l'abbé Scott dans son *Histoire de Notre-Dame-de-Foy*, on y voit clairement indiquées, d'après les anciens titres, les terres de Bourdon et de Borgia Levasseur, ce dernier comme représentant des héritiers de Pierre Laporte. Nous fer. ns remarquer que ce dernier eut pour successeur, après Levasseur, Noël Pinguet, et plus tard Melchior Poncet, comme il appert par un plan de l'arpenteur Louis Perreault, dressé en 1790. On constate en même temps que la limite nord-est du fief Saint-Jean est clairement indiquée comme étant la terre de Poncet, laquelle était elle-même bornée au nord-est par le fief Saint-Joseph ap-

[1] Tenure Seigneuriale page 351.

partenant aux Ursulines de Québec. Ces deux dernières terres furent plus tard séparées par une route publique à laquelle on donna le nom de "Route Bourdon". Comme le procès-verbal de cette route nous aidera à préciser l'époque de l'ouverture du chemin du Belvédère, et qu'elle offre un intérêt tout d'actualité, nous en dirons un mot en passant.

Dans son étude sur la maison de Borgia Levasseur, M. P.-B. Casgrain dit que la ligne séparative nord-est de la terre de Borgia Levasseur venait tomber vis-à-vis l'endroit où se trouve aujourd'hui le monument des Braves. Et il ajoute plus loin que le tracé de Louis Perreault coïncide exactement avec celui de la Route Bourdon, ouverte le 20 juillet 1731, par le grand-voyer de l'époque, Jean-Eustache Lanouiller dit Boiscler.

Cette même Route Bourdon est en effet tracée comme route publique dans le plan que nous venons de mentionner, et que nous avons pu consulter chez les Dames Ursulines de Québec. Cette route séparait alors le fief Saint-Joseph, appartenant aux Ursulines, d'avec la terre de Melchior Poncet, devenu le représentant de Borgia Levasseur, par un acte passé devant Mtre J.-A. Panet, notaire, le 30 octobre 1766. Ce qui nous amène à conclure que la Route Bourdon coïncide assez exactement avec l'avenue des Braves ouverte en 1913 par la Commission des Champs de Batailles. On sait que cette avenue, la plus belle de toute la cité de Québec, débouche sur la place du monument des Braves. C'est une heureuse coincidence qu'il fait plaisir de signaler.

Mais continuons notre étude du fief Saint-Jean. Dans sa carte de la Banlieue de Québec qu'on peut voir aux bureaux du Cadastre de Québec, M. L.-P. Morin ne semble indiquer qu'une partie du fief Saint-Jean : celle située au nord est du chemin du Belvédère. D'autre part, le même géographe, dans un plan historique de Québec et de ses environs, qu'on peut voir dans un des corridors de l'Université Laval, indique le fief Saint-Jean au sud ouest du chemin du Belvédère, et à une distance considerable.

Le moyen le plus rationnel de localiser les terres de Jean Bourdon, croyons-nous, c'est de nous appuyer sur l'acte primitif de concession. Il y est dit que les terres qui lui sont octroyées sont bornées au nord-est par celles de Pierre de la Porte. Or, nous venons de voir que le campeau de terre de ce dernier était borné au sud-ouest par le fief

Saint-Jean. Nous n'avons pu vérifier son étendue. Mais en lui supposant deux ou trois arpents, comme semble le dire M. Casgrain dans la brochure déjà citée,il resterait encore une distance de trois ou quatre arpents de la ligne sud-ouest des terres de la Porte jusqu'à la route du Belvédère, car on compte environ six arpents de l'Avenue des Braves, celle-ci comprise, jusqu'à la clôture qui borne le Belvédère au sud-ouest. Il faut donc conclure que le fief Saint-Jean commençait du côté nord-est du chemin du Belvédère et qu'il s'étendait de l'autre côté, vers le sud-ouest.

Ces données correspondent assez exactement avec le plan que M Joseph Trudelle a publié dans son ouvrage *Eglises et Chapelles de Québec.* Ce plan. préparé par feu Louis Dufresne, autrefois employé aux Bureaux du Cadastre de Québec, dit que le fief Saint-Jean avait à peu huit arpents de front sur le chemin Sainte-Foy, c'est-à-dire quatre arpents environ de chaque côté du chemin du Belvédère.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de faire une histoire du fief Saint-Jean. Nous ajouterons cependant qu'après la mort de Bourdon, on voit que le docteur Sarazin en est devenu le propriétaire. Les *Actes de Foy et Hommages*, volume II, disent que Michel Sarazin, médecin, avait fait l'acquisition de ce fief en 1709, à la suite d'une saisie opérée sur Guillaume Gaillard, curateur à la succession vacante du sieur Aubert de la Chesnaye et procureur de Pierre Petit qui était héritier de Jean Jobin, sans expliquer comment ce dernier était devenu en possession du fief. Il parait certain que le docteur Sarazin habita un certain temps la maison de Jean Bourdon sur le côteau Sainte-Geneviève; M. l'abbé Ferland le croit. En 1858, ce dernier écrivait : "Je n'ai encore pu découvrir la résidence du Dr. Sarazin à Québec, car le plus souvent il habitait son beau fief Saint-Jean. Celui-ci comprenait, au moins en partie, le terrain où se trouve le monument commencé pour commémorer la bataille de 1760. Le Docteur est né à Nuys, le 5 septembre 1659 ; il est mort à Québec le 9 septembre 1734." (1).

Parmi les principaux propriétaires qui se partagent aujourd'hui le fief Saint-Jean, se trouvent MM. Antoni Lesage, Antonio Grenier, Madame Ross, où M. Jules Hone, de l'agence Hone et Rivet, a demeuré quelques années, la succession Langlois, près du monument, où est né M. H.-J.-J-.B. Chouinard, et enfin la Commission des Champs de

(1) Eglises et Chapelles (Vol 1, page 346,)

Batailles de Québec, et les Sœurs Dominicaines de Québec. Ces dernières ont acquis en 1914 un vaste terrain dans la partie sud-ouest du fief Saint-Jean. Cette partie se trouve située aujourd'hui dans les limites de la paroisse de Sillery. Il est intéressant de noter que la maison des Sœurs Dominicaines a appartenu autrefois à la comtesse de Bassano, et que, pendant son séjour au Canada, Mgr Conroy l'a habité pendant quelques mois.

BANLIEUE DE QUÉBEC

La banlieue de Québec, d'après les plans officiels du cadastre, est bornée comme suit : au nord-ouest, par la route Sainte-Geneviève, au nord-est, par la cité de Québec, au sud-est, par le fleuve et la paroisse de Sillery, au sud-ouest, par Sainte-Foy.

La banlieue de Québec fut érigée en paroisse sous le vocable de Notre-Dame-de-Québec, en vertu d'un règlement des districts de paroisses, mis en force par l'Edit du conseil d'Etat du Roi du 3 mars 1722. La nouvelle municipalité, dit Deschamps, comprenait alors cette partie de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec qui se trouve hors des limites de la cité de Québec, à l'exception cependant de cette partie comprise dans la paroisse de Saint-Roch.

La municipalité de la Banlieue de Québec fut érigée en ville, sous le nom de "Ville-de-Montcalm", le 25 avril 1908. (Stat. de Québec, 8 Ed. VII. Ch 99, p. 355). Les bornes sont indiquées comme suit : Le territoire de Ville-de-Montcalm est borné par la cité de Québec, la paroisse de Saint-Malo, la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, la paroisse de Sainte-Foy et la municipalité de la Petite-Rivière.

La Banlieue de Québec fut desservie pour les fins religieuses par le curé de l'église cathédrale de Québec jusqu'en 1849. Toutefois, l'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Québec n'eut lieu que le 24 mai 1886.

L'EGLISE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN

A partir du 28 mai 1909, date de l'érection canonique de la paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, les citoyens de la municipalité de Ville-de-Montcalm eurent leur curé. La chapelle située à côté de la maison de retraite Villa-Manrèse, sur le chemin Sainte-Foy, et construite en 1895 sous la direction du R. P. Désy, S. J., devint église paroissiale, et ce dernier en fut le premier curé.

Au mois de juillet 1914, le R. P. Désy, fondateur de cette nouvelle paroisse, a été remplacé par le curé actuel le R. P. Joseph Lalande, S.J. Celui-ci a pour vicaires les RR. PP. Lord, Waddel et Artus, S J.

L'église des Jésuites sur le chemin Sainte-Foy, que bon nombre de personnes désignent sous le nom de Manrèse, a été mise sous le patronage de Notre-Dame du Chemin en souvenir d'une chapelle érigée dans l'église du Gésu à Rome, sous ce vocable. Saint-Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus,aimait à y aller prier.

La maison de retraite Villa-Manrèse, achetée vers 1895, est reliée à l'église par une aîle. Les Pères Jésuites y ont leur résidence. Le 29 novembre 1909 eut lieu dans l'église de Notre-Dame-du-Chemin la bénédiction de trois cloches. La fête présidée par Son Eminence le Cardinal Bégin fut imposante. Le sermon de circonstance fut donné par R. P. Adam, S. J.

L'église de Notre-Dame du Chemin possède plusieurs tableaux remarquables, entre autres une toile de Enrico Bottoni, représentant saint Ignace de Loyola et saint François de Borgia en prière devant l'image de Notre-Dame-du-Chemin.

Le 7 février 1915, les pèlerins canadiens qui sont allés au Congrès Eucharistique de Lourdes, l'été dernier, sont venus déposer un ex-voto dans l'église de Notre-Dame-du-Chemin pour accomplir une promesse faite à Rome, avant leur départ pour le Canada, au moment où la guerre éclatait entre l'Allemagne et les nations alliées. Cet ex-voto qui consiste en un médaillon supporté par deux anges est sculpté en bois et doré. Il a été fixé au sommet du cadre du grand tableau que nous venons de décrire et en complète l'ornementation.

Il est intéressant de noter que les RR. PP. Jésuites ont été autrefois propriétaires de la terre où était le fameux moulin Dumont. Cet endroit justement célèbre par la bataille sanglante du 28 avril 1760 n'a plus rien aujourd'hui de son ancienne topographie, si ce n'est le côteau Sainte-Geneviève. Le moulin Dumont que les Anglais et les Français se disputèrent avec une égale valeur, était situé à l'endroit même où se trouve le monument des Braves.

Jean-Baptiste Dumont, négociant de Québec, possédait ce coin de terre en 1759-60. Il y avait une habitation et un moulin à tan bâti en pierre ; ce moulin tournait à tout vent, tels que les anciens moulins ba-

naux des seigneurs canadiens. Cette terre porte aujourd'hui les Nos 26 et 27 et se trouve la propriété de la Commission des Champs de Batailles. Celle-ci l'a transformée en un parc qu'on aime à reconnaître le plus beau de la cité de Québec. Or, les Pères Jésuites, dit M. P.-B. Casgrain, dans une étude sur le moulin Dumont, possédèrent ce coin de terre pendant quelques années. En effet, Charles Perthuis, du Conseil souverain, l'avait acquis par sentence de la Prévôté de Québec, le 1er mars 1712 et l'avait revendu aux RR. PP. Jésuites, le 25 octobre 1734, par contrat passé devant Mtre Pinguet, notaire. Ceux-ci, y est-il dit, avaient acquis cette terre et habitation avec les bâtiments dessus construits "pour servir de maison de campagne et de récréation aux pensionnaires nouvellement établis en leur collège de la ville de Québec."

Les Pères Jésuites demeurèrent propriétaires de la terre Dumont jusqu'au 25 octobre 1741, alors que devant le même notaire Pinguet, ils la revendirent à Dumont pour le même prix qu'ils l'avaient payée, soit 4,500 livres. Pendant sept ans, les dévoués missionnaires et leurs élèves ont dû venir chaque semaine jouir de l'air pur de ce bel endroit et aller prier dans la chapelle Saint-Jean située sur le côteau et non loin du monument, comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

Par un heureux retour des choses, les Jésuites sont redevenus propriétaires dans la même Banlieue de Québec et non loin de l'ancienne terre historique de Dumont qui se trouvait, selon toute probabilité, dans le fief Saint-Jean.

La dernière et très importante phase de l'histoire de la Banlieue de Québec est son annexion à la cité de Québec, sous le nom de Quartier Belvédère. Celle-ci a pris effet, en vertu d'un Bill passé à l'Assemblée Législative le 18 décembre 1913.

LE CHEMIN DU BELVÉDÈRE

Comme nous venons de le voir, les premiers défrichements de la Banlieue de Québec, se firent sous la direction de Jean Bourdon. Et ce fut sur son fief Saint Jean, dans la partie qui longe le chemin Sainte Foy, au bout de la route du Belvédère, sur le côteau Sainte-Geneviève, que Bourdon éleva sa première demeure et bâtit une chapelle tout auprès, pour son ami et collaborateur M. l'abbé Jean Lesueur de Saint-Sauveur avec qui il était venu au Canada en 1638, dans un but de colonisation

M. l'abbé Aug. Gosselin, dans sa vie de Jean Bourdon, dit : "Avant de passer en France dans l'automne de 1650, Bourdon avait fait construire à ses frais, près de son manoir Saint-Jean, sur le côteau Sainte-Geneviève, une chapelle en bois pour l'usage de sa famille ; les gens de l'endroit pouvaient aussi en profiter. Mais on ne voit pas qu'après sa mort et le départ de ses enfants, cette chapelle ait été entretenue ; elle tomba peu à peu en ruines et ne fut pas reconstruite".

Dans son Rapport au Saint-Siège, de 1660, Mgr de Laval parle de cette chapelle Saint-Jean comme d'un édifice à part, distinct du manoir, une des huit églises qui se trouvaient dans le gouvernement de Québec, et il la met environ à une demi-lieue de la ville.

D'après M. Charles Baillargé, ingénieur de la cité, que M. l'abbé Gosselin a consulté, il y a un peu plus d'une demie-lieue de la porte Saint-Jean actuelle à la route du Belvédère. Or les limites de la ville à cette époque, nous l'avons dit, se trouvaient à la rue Sainte-Ursule. Ce qui fixerait à peu près le lieu de la résidence seigneuriale de Jean Bourdon et de la chapelle Saint-Jean, sur les lots 29 et 30 du cadastre, à l'endroit où se trouve actuellement une ancienne résidence avec jardin d'hiver, aujourd'hui la propriété de M. Antonio Grenier, secrétaire du Département de l'Agriculture, et une résidence appartenant à une Dame Ross.

Jean Bourdon avait eu bon goût en choisissant un site aussi agréable pour y fixer sa demeure. Et celle-ci devait être considérable, puisque le recensement de 1667, cité par Benjamin Sulte, dit qu'elle était habitée par 17 personnes : Jean Bourdon, Anne Gasnier, sa femme, M. Jean Lesueur, prêtre, le sieur d'Autray, neveu de Jean Bourdon,et treize domestiques ou employés

M. l'abbé Auguste Gosselin, dans l'ouvrage déjà cité, nous indique assez clairement que cette partie du côteau Sainte-Geneviève, déboisée et en culture était un endroit tellement enchanteur qu'il prit bientôt le nom de "Belvédère". "L'habitation de Bourdon, dit-il, occupait une position élevée et superbe, justement appelée Belvédère, et qui commandait la vallée de la rivière Saint-Charles. L'œil y distinguait parfaitement la colline de Beauport, etc."

Et nous ajoutons que la beauté incomparable du plateau où s'élevaient jadis le manoir seigneurial de Bourdon et la chapelle Saint-Jean justifiait bien le nom qualificatif de Belvédère. Avec l'auteur de la

vie de Jean Bourdon nous voyons là l'origine de ce nom. Il était tout naturel, en effet, que la route qui y conduisait prit le nom de Belvédère.

Pour mieux se rendre compte de la justesse de cette appellation, le lecteur n'a qu'à se rendre sur cette partie du côteau Sainte-Geneviève, dominée aujourd'hui par le monument des Braves et située non loin de l'endroit où devaient se dresser la chapelle Saint-Jean et le manoir de Bourdon. De la terrasse magnifique que la Commission des Champs de Batailles vient de construire, l'œil embrasse toute la vallée de la rivière Saint-Charles, jusqu'aux Laurentides. La vue se repose sur les villages de Lorette, de Charlesbourg, de Giffard, de Beauport, de Saint-Louis de Courville, etc , enfin sur toute la côte de Beaupré. Le coup d'œil est féérique et l'air qu'on y respire est d'une grande pureté.

Du reste, la signification du mot *Belvédère* rend très plausible son application à cette partie de la côte Sainte-Geneviève, théâtre des premiers défrichements des colons français.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, dit que Belvédère signifie un lieu élevé où l'on jouit du bon air et d'une belle vue : "locus editus praeclare aspectu". Belvédère, mot d'origine italienne, signifie "plante belle à voir", et sa signification, dit le même dictionnaire, s'est étendue aux lieux d'aspect agréable, etc.

Maintenant, quand la route du Belvédère fut-elle ouverte ? Nous l'ignorons. Nous croyons, toutefois, qu'elle a été tracée peu après la concession du fief Saint-Jean, c'est-à-dire dès que les colons de Jean Bourdon y furent rendus, probablement vers 1640. En effet, il fallait bien un chemin à Jean Bourdon et à ses colons pour communiquer avec la Grande-Allée, alors le seul chemin ouvert entre le Cap-Rouge et Québec.

Dès 1637, il est fait mention du chemin Saint-Louis. Les anciens documents, dit M. l'abbé Scott, dans son histoire de Notre-Dame de Foy, la nomment "La grande ligne de Québec au Cap-Rouge, ou la Grande-Allée". De plus, M. l'abbé Scott nous dit aussi que le chemin Sainte-Foy ou Saint-Jean, ne fut ouvert que le 20 juin 1667. On peut lire le procès verbal de l'ouverture de ce chemin dans l'appendice du livre de M. Scott, de même que dans les "Jugements du Conseil Souverain", volume 1.

Comme on le voit, les habitants du côteau Sainte-Geneviève étaient obligés de se rendre en ville par la Grande-Allée, et pour y arriver, il devait certainement y avoir un chemin à leur disposition. Or, nous n'en voyons pas d'autre à cette époque que celui du Belvédère.

Du reste, le procès-verbal de l'ouverture de la Route Bourdon par le grand-voyer, Lanoullier dit Boiscler, et daté le 20 juillet 1731, indique qu'il y avait *non loin* de cette route un chemin de communication. En effet, les témoins intéressés "déclarent qu'ils ont absolument besoin d'un chemin qui traverse de la Grande-Allée au chemin Sainte-Foy". Et le Grand-Voyer fait remarquer que "l'ancien chemin est impraticable par les mollières qui s'y rencontrent". C'est évidemment du chemin du Belvédère dont il est question ici, quoiqu'il ne soit pas désigné.

Malgré nos recherches dans les Procès-verbaux des Grands Voyers avant la conquête du pays, et après, nous n'avons trouvé aucune mention du chemin du Belvédère. Les seuls renseignements officiels que nous avons pu rencontrer sont les suivants : Dans le Rapport des Travaux publics de l'année 1867, il est dit que la route du Belvédère fut travaillée pour la dernière fois en 1853, qu'elle a 35 chaînes et que le coût total des travaux qui y ont été faits sous l'Union est de $1,847 00 A l'appendice 57 du même rapport, il est dit qu'en vertu de l'acte 16. Vict. Ch. 235, du 14 juin 1853, le Belvédère avec les chemins dans le voisinage de Québec, ont été mis sous le contrôle de "Syndics de chemins" et que ceux-ci doivent pourvoir à leur amélioration.

Voilà, bien incomplète, nous le savons, une étude sur le Quartier Belvédère de Québec. Si elle ne jette pas une lumière parfaite sur l'origine du chemin du Belvédère, ce qui n'a pas une importance bien grande, elle nous fait voir à l'œuvre les premiers colons français, les conquérants pacifiques du pays et les véritables fondateurs de notre nationalité sur la terre canadienne. Cette origine toute rurale est un titre de noblesse acquis à nos ancêtres et nous devons en être fiers.

HORMISDAS MAGNAN

La Signature Royale

Quiconque possède une signature de Louis XIV ou de Louis XV est invité à lire cet article et, pour commencer, je lui présente Toussaint Rose qui, s'il était vivant, pourrait vous donner la main...avec laquelle il faisait le portrait de l'écriture du grand roi.

Car elles sont fausses les signatures que vous avez des deux souverains en question. C'est Rose, c'est ensuite Callières, puis un autre qui les ont tracées.

Fausses également les signatures de Louis XIII, Henri IV, et leurs prédécesseurs sur les brevets, lettres de noblesse et maints documents qui font l'orgueil des familles. Ces pièces ont cependant une valeur incontestable. Quant à la main ou à la plume du roi, elles ne les ont jamais touchées.

Dès le temps de Louis XI, le "secrétaire de la main" signait pour ce prince et rédigeait sous ses ordres, des lettres qu'il écrivait lui-même en y mettant le fac-simile de la signature royale, non pas à l'aide d'une étampe mais faisant le tout de sa propre main. Il en avait l'autorisation, étant grand clerc, excellent rédacteur, bon calligraphe, nommé et grassement payé pour ce service, aussi délicat, aussi difficile que lourd de responsabilité. La charge se continua. J'ai lu dans un ouvrage sérieux que, des mille pièces signées "François", aujourd'hui conservées, il n'en est probablement pas une signée par François I. Et les autres des autres monarques sont dans le même cas.

L habile homme qui composait et signait ces écritures était toujours un faussaire émérite capable de tromper n'importe qui. C'était la perfection du genre. Continuellement, Louis XIV confondait l'écriture de Rose avec la sienne. Va sans dire qu'il s'en félicitait.

Il y a autre chose. Ce roi avait un style particulier, c'est-à-dire une manière de penser et de former la phrase, eh bien ! Rose en était devenu maitre, de sorte que ces remarquables dépêches adressées aux puissances et dont a dit "c'est du vrai Louis XIV" elles sont de la fabrique de Rose. Le même phénomène est constaté sous Napoléon : Maret imitait son style comme la glace d'un miroir. J'ai vu la même chose, style et écriture, chez le secrétaire de sir John A Macdonald.

"Avoir *la plume*, dit Saint Simon, c'est être faussaire public et

faire par charge ce qui couterait la vie à tout autre. La fonction consiste à imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne puisse se distinguer de celle-ci ; le tout consiste à écrire de telle sorte les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main sans en prendre la peine. Il n'était pas possible de faire parler Louis XIV avec plus de dignité, ni plus convenablement à chacun et sur chaque matière, que faisait Rose. Fidèle et secret, le roi s'y fiait entièrement. Fin, rusé, adroit, il était d'autant plus dangereux pour ceux qui l'offensaient, qu'il avait infiniment d'esprit, des saillies et des reparties très salées. Avec cela, beaucoup de liberté et des hardiesses avec son maître."

Parmi les signatures authentiques de Louis XIV et Louis XV on met en premier lieu celles des contrats de mariage, car alors le souverain honorait l'acte de sa présence et prenait la plume devant l'assemblée Ces occasions étaient rares. Pour tout le reste, à peu près, vous avez la griffe de Rose.

Je ne pense pas que l'on trouve parmi nous un seul de ces contrats de mariage. Ce que j'ai vu se borne à des lettres de noblesse et des brevets accordant des grades dans les troupes de la colonie. Alors Rose, et c'est tout.

Le personnage avait certainement de la valeur. Il s'efface de l'histoire que nous lisons en général, pour figurer dans les rangs de l'Académie, preuve qu'on reconnaissait ses qualités intellectuelles. Ce devait être un excellent aviseur dans un tel milieu. Notons qu'il n'a rien écrit pour le public.

Toussaint Rose, né en 1611, avait servi de secrétaire au fameux cardinal de Retz, si populaire durant la Fronde. Il passa au cabinet de Mazarin où il eut pour collègues Colbert et LeTellier. Lorsque, vers 1660, Louis XIV entra dans le travail de l'administration, Mazarin lui donna ces trois employés supérieurs et, dès 1661, Rose était nommé président de la chambre des comptes—nous dirions ministre des finances. Avant cette date peut-être, il était déjà secrétaire du cabinet du roi, car il le fut longtemps.

Instruit, lettré au possible, ouvert à la discussion, il s'intéressait à l'Académie qui végétait encore après trente années de fondation. En 1667, il obtint pour ce corps savant l'honneur de haranguer le roi, comme les cours souveraines du royaume, ce qui donna à l'Académie une situation en vue et marque une phase nouvelle autant que prospère dans ses annales.

Valention Conrart, fondateur du cercle littéraire d'où Richelieu avait fait naitre l'Académie, étant mort en 1675, sa place fut remplie par Rose, alors âgé de 64 ans.

Saint-Simon dit encore que Rose travailla cinquante ans sous Louis XIV, après avoir quitté le bureau de Mazarin "jusqu'à l'âge de 87 ans, gai, dispos et doué jusqu'à la fin d'une mémoire nette et admirable qui le rendait fort utile au Roi".

Né en 1611, il avait eu 87 ans vers 1698, qui serait la date de sa retraite. Il aurait donc commencé à travailler avec Louis XIV en 1648, mais ce prince avait à peine neuf ans, et nous savons qu'il ne prit gout à l'administration que vers 1660. Saint-Simon y va de son demi-siecle un peu rondement. Je dirais plutôt trente-huit ans avec le roi et, avant cela, une vingtaine d'années avec Retz et Mazarin.

M. de Callieres, frère du gouverneur du Canada, venait de mettre une plume à son chapeau par la conclusion du traité de Ryswick (1697) et en outre c'était un lettré reconnu, membre de l'Académie. Le roi lui donna la plume de Rose, ce qui lui valait le logement au château de Versailles, et des appointements de dix mille francs par annee somme équivalant à dix mille piastres de notre monnaie vu que, il y a deux siècles, l'or et l'argent valaient cinq fois plus qu'aujourd'hui.

Il est évident que celui-là aussi savait contrefaire l'écriture du grand roi, car c'était l'une des deux conditions principales du poste. L'autre exigeait un talent de rédaction qui ne faisait pas défaut à Callières.

Rose mourut en 1701, satisfait, j'aime à croire, du successeur qu'on lui avait donné.

Benjamin Sulte

Feu M. Alexandre Jodoin

En 1889, MM. Alexandre Jodoin, avocat, et J.-L. Vincent, percepteur du revenu de l'Intérieur, publiaient une *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil.*

Tous nos journaux firent alors beaucoup d'éloges de ce livre.

M. Jodoin, qui avait écrit *l'Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, est décédé à Longueuil en janvier 1915.

Le juge Pierre Raimbault et sa famille

Pierre Raimbault qui fut tour à tour, ou concurremment, marchand, notaire, conseiller du roi, procureur du roi, subdelégué de l'intendant, lieutenant civil et criminel et seigneur est une figure importante de l'histoire de la métropole canadienne et il attirera l'attention lorsqu'on étudiera plus en détail les fonctionnaires et les magistrats du régime français.

En attendant et parce que ce personnage est peut-être canadien, jetons ici pêle-mêle, les notes que nous avons sur lui et les siens.

§§

Nous avons dit qu'il était PEUT-ETRE canadien, voyons d'abord ce point : Claude Raimbaut, maître menuisier, se marie à Montréal, en 1670, avec Madeleine Thérèse Sallé, fille d'un peintre du roi de Paris (Basset, 14 décembre 1670),

Les deux conjoints possèdent de l'instruction et ils signent remarquablement bien.

De leur union, naissent, à Montréal, Pierre en 1671, Jean en 1673, Cunégonde en 1675, Claude en 1676 et Marie-Geneviève en 1680.

Aux enfants ci-dessus, Mgr Tanguay (vol. I, 507) ajoute un Pierre qui serait né vers 1693 et qui est inhumé à Villemarie en 1695, âgé d'environ deux ans, mais c'est une supposition sans fondement, 1° parce que les noms des parents de l'enfant ne sont pas mentionnés dans l'acte ; 2°, parce que les prétendus parents de cet enfant n'étaient plus à Montréal depuis longtemps, à la date de l'inhumation. Claude Raimbault avait vendu le 15 juin 1677 (Basset) à Simon Mars, marchand de Québec, représenté à Montréal par son neveu Jacques de Fay, marchand de la Rochelle, qui séjournait alors chez le vendeur, deux emplacements sis rue Saint-Paul, sur l'un desquels étaient une maison et autres bâtiments. L'acheteur ne devait prendre possession qu'en 1678 et il payait partie en argent, partie en marchandises. En sorte que Claude a pu être forcé de rester en notre ville pour réaliser tous ses biens.

En tous cas, il était à Montréal en 1680 et il dut retourner en France dans le cours de cette année, car il n'apparait pas au recensement de 1681 ni dans aucun autre document par la suite.

* *
*

Quatorze ou quinze ans plus tard, c'est à dire en 1695 ou 1696 arrivent à Montréal un Pierre Raimbault et sa femme, Jeanne-Françoise Simblin, mariés à Paris en 1691, puisqu'un document (1) nous apprend que leur contrat de mariage fut dressé le 8 juillet 1691, dans la capitale française, par maitres de Clertin et de Savigny.

Lors de leur venue en ce pays, ces époux étaient accompagnés d'un fils, Joseph Charles-Robert né vers 1693 et il n'est pas impossible que le Pierre Rainbault inhumé en 1695 soit aussi leur enfant.

Toutefois, la première mention certaine de la présence de Pierre Rainbault et sa femme à Montréal, se trouve dans les registres de l'état civil. A la date du 24 août 1696, ils font baptiser Paul-François et dans cet acte le père se déclare marchand-ébéniste !

Un an plus tard, ce marchand est devenu notaire et il en reçoit la commission officielle en 1699. La voie lui est maintenant ouverte et il en profitera si bien qu'il sera juge et seigneur à son décès, survenu en 1740

Son épouse, demoiselle Simblin, meurt en 1705 et il convole en 1707 avec Louise Nafrechoux, fille d'un riche marchand.

Dans son acte de décès, on lui donne 69 ans, ce qui le ferait naitre en 1671 exactement comme le fils ainé de Claude Raimbaut.

C'est sur la concordance des âges, à n'en pas douter, que Tanguay a déduit que le juge Raimbault était fils de Claude. Notre auteur a pu être aussi influencé par le rapprochement assez remarquable qui existe entre le métier de Claude et la première occupation de Pierre : de maitre menuisier à marchand ébéniste, la distance n'est pas grande.

Malgré cela, M. Léandre Lamontagne, qui a amassé des trésors de notes sur l'origine des familles canadiennes, doute fort de la parenté de Claude et de Pierre. Seulement, les preuves pour et contre ces deux opinions font détaut. La question ne sera réglée que le jour où l'on pourra se procurer une copie du contrat de mariage fait à Paris.

* *

Donc, la position prise sur ce point par Mgr Tanguay peut se défendre, mais il n'en est pas de même de son paragraphe sur la famille Simblin au Canada.

(1) Adhémar, [illegible] décembre 17[illegible]

Jeanne-Françoise Simblin (1), femme de Pierre Raimbault, décédée en 1705, ainsi que nous l'avons déjà dit, et elle est inhumée le 23 décembre.

Son fils, Paul-François Raimbault, né à Montréal en 1696, épouse à Saint-Ours, en 1718, Marie-Catherine Duberger d'Aubusson. Ce Paul-François ajoute le nom de sa mère au sien, suivant une coutume du régime français et il s'appelle dans les actes, tantôt Raimbault, tantôt Raimbault de Simblin, tantôt Simblin (ou Saint-Blin) tout court, parfois même, il se donne encore d'autres noms, comme on le verra plus loin. Cette multiplicité de noms est cause que Mgr Tanguay a fait de ce fils, le père de sa mère !

En effet, à la page 549, vol. 1, du Dictionnaire, on lit :

"SIMBLIN, Paul-François, enseigne d'une compagnie.

"DAUBUSSON. Marie-Catherine.

"*Marie-Catherine*, b....S. 24 août 1719, dans l'église de Verchères.
"*Jeanne-Françoise*, b..1673 ; m. à Pierre Raimbault ; S. 25 décembre "1705, à Montréal."

On le voit, toute cette notice est à retrancher, car le Simblin en question n'est autre que Paul-François Raimbault de Simblin qui fait baptiser Marie-Catherine à Saint-Ours, le 27 décembre 1718, laquelle est inhumée, ensuite, le 24 août 1719. Quant à Jeanne-Françoise, il est patent que c'est la mère du susdit Paul-François !

Au surplus, au volume V, p. 500, l'auteur a rétabli les faits quant à l'enfant de Paul-François, mais il n'avertit pas le lecteur que la notice Simblin est erronée.

Il n'est pas hors de propos de remarquer à ce sujet, qu'il y aurait tout un travail d'épuration à faire dans l'œuvre immense de Mgr Tanguay et l'on peut avouer cela sans diminuer aucunement le mérite de cet admirable compilateur qui, malgré ses erreurs, est d'une si grande utilité aux chercheurs.

***

Revenons à Pierre Raimbault pour signaler un détail qui lui fait honneur : à savoir que l'inventaire de ses biens lors du décès de sa première femme (2) nous révèle qu'il possédait la plus forte collection de livres dont il soit fait mention dans les actes du 17me et du début du 18me siècle que nous avons parcourus jusqu'à présent. Sa biblio-

(1) On écrit parfois Saint-Blin et Saint-Blain, surtout au 18e siècle.

(2) Adhémar, 20 décembre 1706.

thèque comprenait 35 ouvrages formant 47 volumes, divisés comme suit : 15 ouvrages religieux, un ouvrage d'horticulture, 7 ouvrages de droit et 12 ouvrages classiques, la plupart en latin.

Parmi les ouvrages de droit, il y a le Style des notaires, la Jurisprudence du Digeste, 2 vol., la Conférance (?) des ordonnances, 2 vol., la Petite coutume de Paris, le Praticien de Lange (?), le nouveau praticien de Ferrière et Corpus Juris Civilis. Les ouvrages classiques sont les suivants : l'Illiade d'Homère, 2 vol., un Lexicon grec, une grammaire grecque, la grammaire de Jean Doespautère, les œuvres d'Horace, de Cicéron, de Suétone, d'Ovide, de Quintus Cartius, de Sénèque le tragique et de Juvénal "cum annotationibus".

Evidemment Raimbault était un lettré.

***

L'érudion de notre juge ne nuisait pas, toutefois, à son sens pratique, car il sut obtenir diverses fonctions rémunératrices et acquérir plusieurs immeubles à Montréal et même deux seigneuries au sud-est de la Nouvelle-France. Ces dernières sont mentionnées dans les Titres et documents de la tenure seigneuriale. D'après cet ouvrage, il semble être devenu propriétaire de la seigneurie de Lussaudière concédée en premier lieu à M. de Lussaudière, puis à M. de la Motte-Lucière. Plus tard, le 6 octobre 1736, ses services ou son influence lui valaient la concession d'une seigneurie de 4 lieues par 5 lieues sur la rive du lac Champlain. Cette concession appelée la Moinaudière était traversée par la petite rivière, *la Moelle*.

***

Le fils de Pierre, Paul-François semble avoir été anobli car un acte d'Hodiesne (23 septembre 1757), il s'intitule majestueusement: "Raimbault, seigneur de Saint Blin, de la Moëlle et autres lieux."

Dans l'acte d'Hodiesne, il cède à son fils, prénommé, comme lui, Paul-François et alors commandant du fort de la Rivière-au-bœuf, près du fort de la Presqu'île, au sud du lac Erié, la seigneurie de la Minaudiere ou de la Moëlle, sur le lac Champlain.

***

L'autre fils de Pierre Raimbault, né en 1693, Joseph Charles Robert, succéda à son père comme notaire en 1727 et, devenait, en même temps, greffier du tribunal, pendant que le père passait de la charge de procureur du roi à celle de lieutenant civil et criminel.

Dans sa demande d'installation le jeune Raimbault est désigné comme suit : Joseph Charles Raimbault de Piémont. Il signe Raimbault fils.

Sa carrière fut courte, car il décède à l'âge de 44 ans en 1737.

E. Z. MASSICOTTE

Ouvrages publies par feu M. Alfred Pelland [1]

Le Nouveau Québec. Région du Témiscamingue. Ressources agricoles, forestières, minières et sportives. Typ. Dussault & Proulx. Québec—1906.

Vastes Champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Région de Bonaventure (*Province de Quebec*). Québec—1907. (Sans nom d'auteur).

La province de Québec : les avantages qu'elle offre à l'émigrant français et belge. Esquisse des richesses agricoles, industrielles, etc. Québec —1908.

La colonisation dans la province de Québec. Esquisse des régions à coloniser. Québec—1908. (Sans nom d'auteur).

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La Mattavinie, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec-1908.

La colonisation dans la province de Québec. Esquisse des régions à coloniser. Québec—1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Témiscamingue (*Nouveau-Québec*), *ses ressources, ses progrès et son avenir.* Québec 1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Témiscouata, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Lac St-Jean, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1911.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La région Matane-Matapédia, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1912.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La Gaspésie. Esquisse historique, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1914.

P.-G. R.

(1) Décédé à Québec le 27 janvier 1905.

Brevet du Roi en faveur du sieur Poulin de Francheville

Brevet qui permet au sieur Poulin de Francheville d'ouvrir, fouiller et exploiter pendant vingt ans des mines de fer en Canada

Aujourd'hui vingt-cinq mars mil sept cent trente, le Roy estant à Versailles le S. François Poulin de Francheville, négotiant de Montréal, dans la Nouvelle-France, propriétaire de la seigneurie de Saint Maurice, au d. pays, a fait représenter à Sa Majesté qu'il se trouve dans le d. pays en la d. seigneurie de Saint-Maurice et aux environs des mines de fer qui paraissent abondantes et dont l'exploitation procurerait des avantages considérables à la d. colonie où il se consomme une grande quantité de fer tant pour la construction des bâtiments de mer que pour d'autres ouvrages et qu'il désirerait faire ouvrir, fouiller et approfondir les d. mines à ses frais et despens s'il plaisait à Sa Majesté luy en accorder le privilège et à ses successeurs ou ayans cause à l'exclusion de tous autres pendant vingt années consécutives dans l'étendue des terrains qui sont depuis et compris la seigneurie de Yamachiche jusques et compris la seigneurie du Cap de la Magdelaine en luy permettant de faire construire les forges, fournaises et autres ouvrages qu'il conviendra offrant de rembourser les propriétaires en terres cultivées et mises en valeur sur lesquelles il fouillera et ce à dire d'experts convenus à l'amiable ou nommés d'office et sans qu'il soit tenu à aucun dédommagement ny remboursement pour l'ouverture et exploitation des terres non cultivées comme aussy qu'il luy soit permis de faire les mises et retenues nécessaires à la dite entreprise dans les endroits les plus commodes aux offres qu'il fait de faire ouvrir les d. mines dans l'espace de deux années prochaines Et Sa Majesté estant pleinement informé de la connaissance et expérience du d. sieur Poulin de Francheville ....." Suivent les conditions que le roi impose au sieur Poulin de Francheville (*Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle France*, cahier no 6.)

Les mariages mixtes, à Montreal,

dans les temples protestants, au 18e siècle

Comme il pourrait être intéressant, à divers points de vue, de savoir si beaucoup de personnes de langue française s'épousèrent hors de l'église catholique, en ce pays, au XVIIIe siècle, nous avons essayé d'en faire le relevé pour ce qui concerne le district de Montréal.

Notre tableau ne commence qu'en 1766, car ce ne fut qu'à cette date que les pasteurs protestants reçurent l'autorisation de tenir registre à Montréal, en sorte qu'on ignore tout des mariages qui ont pu être faits devant les ministres de l'église réformée pendant les cinq années qui suivent immédiatement la conquête.

Les registres dans lesquels nous puisons nos renseignements sont ceux de la Christ Church, secte anglicane, (1766—1800) et St-Gabriel Street Church, secte presbytérienne, (1796-1800).

Années	Nombre total des mariages	Mariages dans lesquels l'un des conjoints porte un nom français	Mariages dans lesquels les deux conjoints portent des noms français
1766	4	2	0
1767	20	6	4
1768	11	7	0
1769	11	5	1
1770	20	8	1
1771	18	9	1
1772	16	4	0
1773	5	2	0
1774	5	3	0
1775	6	2	1
1776	12	1	1
1777	23	11	0
1778	25	3	2
1779	30	7	0
1780	26	5	1

1781	37	10	0
1782	22	5	1
1783	42	15	1
1784	93	24	0
1785	51	22	1
1786	36	13	0
1787	40	11	1
1788	38	13	0
1789	32	8	0
1790	40	15	4
1791	16	9	0
1792	16	5	1
1793	26	6	3
1794	28	11	1
1795	10	1	1
1796	19	9	0
1797	40	11	0
1798	28	5	0
1799	42	9	0
1800	35	8	2
35 ans	913	285	28

Il est impossible de dire, exactement, quelle proportion de huguenots et de catholiques il y a dans les mariages où figurent des noms français, mais il s'y trouve sûrement des personnes des deux croyances.

Au surplus, on ne doit pas oublier que jusqu'en 1908, un mariage entre catholique et protestant pouvait être validement célébré par un ministre.

Parmi les mariages avec noms français nous relevons quelques noms bien connus, tels :

1766—Pierre-Paul Soubeiran et Catherine-Félicité Chaumont
1766—Daniel McKelly et Catherine Hubert-Lacroix.
1767—Joseph Hertel et Marie LeComte-Dupré.
1770 - Jean Dumoulin et Charlotte du Chouquet
1770—William Grant et dame Marie-Anne Deschambault
1770—Moses Hazen et Charlotte de la Saussée.
1771—Pierre du Calvet et Marie Louise Jussome

1776—James McGill (fondateur de l'université) et Charlotte Guillemin, veuve Desrivières.
1776—François Dumoulin et Marguerite Baby-Chenneville.
1779—Joseph Frobisher et Charlotte Jobert.
1783—John de Horse, Baron, et Catherine Dufresne.
1786—Thomas Coffin et Marguerite Godefroy de Tonnancourt
1790—Rév. Léger J. B. Vessière (ex-religieux) et veuve Christiana Gotson.
1790—Lieutenant Ralph-Henry Bruyère (?) et Jesse Dunbar.
1794 - Lieutenant John Lennox et Marguerite de la Corne de Saint-Luc.
1806—Paul-Amable Décary et Mary Weldon.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Où trouverais-je des renseignements sur William Gregory, le premier juge-en-chef du Canada ?
A.

— Pour quelles raisons les abbés Robert et Saint-Germain furent-ils arrêtés par les Américains en 1776 ?
A. B.

— Comment se faisait la levée des miliciens durant la guerre de sept ans, au Canada ?
B.

—Les habitants, sous l'administration française, étaient-ils satisfaits du régime des seigneurs ? Quelles étaient leur influence et leur popularité ?
G. O. B.

— La question de l'ortographe du nom de Dollard Desormeaux est-elle réglée et sait-on pourquoi quelques historiens écrivent Daulac ?
MONTREAL

—Peut-on se procurer une liste totale ou partielle des Anglais qui quittèrent Québec, après la proclamation de Carleton, en 1775 ?
A.

—Où trouver des renseignements sur le P. Huguet, jésuite, le P. Carpentier, récollet, accusés de favoriser les Américains durant leur invasion du Canada !
ANCIEN

—Combien de Canadiens furent détenus comme prisonniers à l'Ile-aux-Noix sous Haldimand ?
SOREL

— Quelles furent les paroles de Lafayette aux officiers canadiens, prisonniers à Boston ?
XXX

—Sous le régime français, qui faisait les nominations aux cures ?
PTRE.

Biographies canadiennes

MATHIEU GAILLARD—Il vint ici en qualité de commissaire du Roi et de subdélégué de l'intendant. Il arriva à Québec le 9 octobre 1686, dans le même vaisseau qui amenait l'intendant Champigny.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

"J'espère beaucoup de la bonne réputation de M. Gaillard, commissaire, que Monseigneur nous a envoyé. J'aurais fort souhaité qu'il fut arrivé plus tôt pour pouvoir aller faire un tour à Cataracouy voir la disposition de toutes choses, mais n'étant arrivé à Québec que le 9 octobre il ne peut pas arriver assez à temps pour pouvoir monter jusques à Cataracouy à cause des grands vents ordinaires en cette saison qui sont suivis par les glaces, outre qu'on a besoin de lui ici pour quelque temps." (1)

Le 16 novembre 1686, l'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre :

"M. Gaillard, commissaire, me parait fort honnête homme et fort appliqué au service du Roi. Monsieur le marquis de Denonville et moi lui avons donné toutes les instructions nécessaires pour les affaires de Sa Majesté, du côté de Montréal. J'espère qu'il en aura tres grand soin." (2)

M. Gaillard fit partie de l'expédition organisée en 1687 par le marquis de Denonville pour aller écraser les Iroquois dans leur pays. Le 31 juillet 1687, il signe l'acte de prise de possession de Niagara. M. de Denonville qui avait lui-même dicté cette pièce lui donne les titres de "commissaire pour le roi attaché à l'armée et subdélégué de M. de Champigny, intendant du Canada." (3)

Pendant cette expédition M. Gaillard eut une distraction qui lui couta un joli prix. En partant de l'île au Chat, au dessus du Long Sault, pour revenir à Montréal, il y oublia sa cassette qui contenait tous ses papiers. Il ne s'aperçut de son oubli qu'une fois rendu à

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(3) E. B. O'Callaghan, Documents relative to the Colonial History of the State of New York, vol. IX, p. [illegible]

Montréal. Il lui en coûta cent écus pour l'envoyer chercher. (1)

Dans les instructions envoyées au gouverneur de Frontenac pour son entreprise projetée contre New-York, mémoire daté du 7 juin 1689, Sa Majesté, lui ordonnait d'amener avec lui le commissaire Gaillard. Celui-ci devait dresser un inventaire exact des bestiaux, des grains, des marchandises, des effets, etc., qui seraient trouvés dans chacun des établissements dont on s'emparerait en territoire ennemi. (2)

Le 12 novembre 1690, le gouverneur de Frontenac écrivant au ministre de Seignelay, faisait de nouveau l'éloge de M. Gaillard :

,, Je ne saurais m'empêcher, Monseigneur, de vous témoigner le déplaisir que j'ai que vous avez rappelé le sieur Gaillard, commissaire. C'est une perte que nous faisons qu'il y aura de la peine à réparer parce qu'il sera difficile de trouver un homme qui ait autant de zèle pour le service du Roi, et d'exactitude pour les fonctions de sa charge. (3)

Le 10 mai 1691, l'intendant Champigny rendait le témoignage suivant du zèle et du bon travail de M. Gaillard ;

,, M. Gaillard a continué de faire son emploi durant l'hiver en ce pays avec la même attache et le même zèle qu'il a toujours eu. Il repasse présentement en France, ne l'ayant pu faire l'automne dernier. Il se charge de mes lettres pour vous les rendre, étant dans le dessein de se rendre auprès de vous aussitôt qu'il sera débarqué. ,, (4)

Deux jours plus tard, le 12 mai 1691, M. de Champigny revenait à la charge et informait le ministre que M. Gaillard avait une connaissance parfaite du pays. Vous pouvez avoir en lui entière confiance, disait-il, car il est intègre et homme d'honneur.

Dans un post-scriptum à sa lettre au ministre du 20 octobre 1691, le gouverneur Frontenac n'était pas moins flatteur pour M. Gaillard :

,, J'avais écrit, Monseigneur, à M. le marquis de Seignelay, par le sieur Gaillard qui servait ici de commissaire, et je lui mandais que c'était un homme qui aurait fait ici sa charge avec beaucoup de zèle et d'exactitude, et que s'il voulait le questionner sur l'état et les affaires de ce pays, personne ne pouvait lui en rendre meilleur compte. Je crois devoir vous répéter la même chose, parce qu'il en a une parfaite

1 Collection de manuscrits, vol. 1, p. 561.

2 Collection de manuscrits, vol. 1, p. 458.

3 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

4 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 11.

connaissance, qu'il est fort intelligent et capable de tous les emplois qu'on lui voudra donner. (1)

M. Gaillard ne revint pas dans la Nouvelle-France.

Nous ignorons qu'elle fut sa carrière à son retour là-bas.

P.-G. R.

PIERRE REY-GAILLARD—Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

„ M. Begon nous a envoyé le sieur Gaillard pour servir de commissaire d'artillerie, sans me mander sur quel pied il avait reglé ses appointements. Le rapport avantageux que l'on m'en a fait, m'a donné lieu de le payer sur le pied de douze cents francs de France par an, ayant vu un ordre de M. Bégon de lui faire payer 300 livres pour trois mois d'avance, mais il me parait souhaiter quelque chose de plus. Je vous prie, Mgr, de régler ses appointements et d'en faire le fonds dans l'état du Roi. Il sera très nécessaire en ce pays pour exercer nos officiers dans ce service. (2)

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

„ En l année 1692, M. Bégon, intendant, fit passer ici le sieur Gaillard pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie dans ce pays et lui fit donner 300 livres pour trois mois d'avance des appointements qu'il devait avoir ; M. de Champigny les lui a continué jusqu'à la fin de l'année et celle-ci on a suivi l'ordre du Roi et l'on ne le paye que sur le pied de 900 livres. Il demanderait que vous voulussiez le remettre, Mgr, sur le pied de 1200 livres, attendu qu'il prétend qu'on les lui avait promis et qu'il n'aurait pas de quoi subsister. " (3)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivait au ministre:

" L'ordre que le Roi donne au sieur de Frontenac de détacher un soldat par compagnie pour apprendre l'exercice du canon sous le commandement de sieur Rey—Gaillard sera exécuté. Nous croyons que si Sa Majesté voulait lui accorder, comme nous l'en supplions, une commission de commissaire ou de capitaine d'artillerie, cela lui donnerait un titre pour ce commandement et l'engagerait davantage non seulement à prendre soin de bien former ce détachement mais encore à re

1 Archives publiques du Canada. Correspondance generale, vol. 11.

2 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 12

3 Archives publiques du Canada. Correspondance générale vol. 12

doubler lui-même ses applications pour le bien de son service. Nous joignons ici son placet. "(1)

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Le sieur Rey-Gaillard remercie très humblement S. M. de la commission de commissaire d'artillerie qu'elle a eu la bonté de lui accorder. Il nous parait attaché au service, s'appliquant à instruire au maniement du canon le détachement de soldats que le sieur de Frontenac lui a donné, duquel on tirera de bons services dans les occasions." (2)

Sur les dernières années de sa vie, M. Rey-Gaillard vint comme en enfance. C'est le sieur des Méloizes, lieutenant dans les troupes, qui exerçait ses fonctions pendant sa maladie. Il était d'ailleurs l'élève de M. Rey-Gaillard.

M. Rey-Gaillard mourut à Québec le 8 juillet 1726. De son mariage avec Françoise Cailteau, veuve Denis Richard, il avait eu sept enfants.

Par les actes de foy et hommage (3) on voit qu'en 1753 Jean-Baptiste Pierre Rey-Gaillard, fils de l'ancien commissaire d'artillerie, étant absent de la colonie depuis plus de trente ans, sa sœur, Marie-Françoise-Achille, entrait en possession de l'hérédité du dit Pierre Rey-Gaillard pour les trois fiefs de Miramichi, Gobin de-Nipissiquit et d'Iberville-de-Ristigouche.

P.-G. R.

GUILLAUME GAILLARD. Il était originaire de Villeneuve, évêché de Xaintes. On le voit à Québec dès avant 1690.

Le 20 janvier 1710, Guillaume Gaillard, praticien, est nommé temporairement membre du Conseil Souverain pour remplacer un conseiller absent.

Le 5 mai de la même année, Guillaume Gaillard, par commission du Roi, est nommé conseiller au Conseil Souverain à la place de François Hazeur, décédé.

Deux années plus tard, le 20 mars 1712, M. Gaillard devenait l'acquéreur de l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) pour la

1 Archives publiques du Canada Correspondance générale, vol

2 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 16.

3 Vol. II, pp. 219 et 220.

somme de 24,000 francs, argent monayé de France. L'île d'Orléans, propriété de François Berthelot, conseiller au Parlement de Paris, depuis avril 1675, avait été vendue le 25 février 1702, à Charlotte-Françoise Juchereau, épouse de François de La Forest. Mais M. Berthelot avait été obligé de la reprendre, après bien des procès. Il ne voulut pas la conserver parce que les frais d'administration en absorbaient tous les revevenus.

M. Gaillard s'amassa une jolie fortune dans le commerce.

C'est M. Gaillard qui, le 28 octobre 1718, servit de prête-nom à l'intendant Bégon pour acheter de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief Grandpré, dans l'ancienne seigneurie de Notre Dame des Dames. Cette propriété, par une confusion qui n'a guère été expliquée, est passée dans la légende sous le nom de Château Bigot.

M. Guillaume Gaillard décéda à Québec le 13 novembre 1729. Il fut le père de treize enfants. Le chanoine Joseph-Antoine Gaillard, décédé à Lanoraie le 2 avril 1771, était l'un de ses fils. M. l'abbé Langevin, dans ses *Notes sur le chapitre de Québec* (p. 289) dit que le chanoine Gaillard était le fils de Pierre Rey-Gaillard et de Françoise Cailleteau. M. l'abbé Bois (*L'île d'Orléans*, p. 32) le dit fils de Jean-Baptiste Gaillard Saint-Laurent. Tous deux se trompent. Le chanoine Gaillard était bien le fils de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu. Un autre des fils de Guillaume Gaillard, Jean-Baptiste Gaillard fut nommé le 27 mars 1736 membre du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Il décéda à Québec le 7 février 1742.

P. G. R.

FREDERIC-GUILLAUME OLIVA—Mgr Tanguay dit que Frédéric-Guillaume Oliva était marchand et était né dans l'ancien électorat de Hesse—Cassel [Allemagne] en 1749.

Nous croyons que M. Oliva n'avait jamais été marchand. Il dût venir au Canada en 1776 en qualité de chirurgien dans un des régiments mercenaires allemands qui étaient sous le commandement du baron de Riedesel. A la paix, plusieurs des officiers et soldats de ces régiments s'établirent au Canada.

Oliva pratiqua d'abord comme médecin à Saint Thomas [Montmagny] puis vint s'établir à Québec.

Le docteur Frédéric Guillaume Oliva décéda à Québec le 31 juillet 1796, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle Sainte Anne de

la cathédrale. Son acte de sépulture le dit âgé d'environ 47 ans.

Une note manuscrite retrouvée dans les papiers de sa famille dit qu'il avait épousé, le 30 janvier 1782, Catherine Couillard des Islets, veuve de Pierre Dambourgès.

Cette note donne aussi les prénoms de ses enfants avec date de naissance de chacun.

1o. Emilie-Jacob[Emeline-Jacobine]née le 24 septembre 1784. Mariée à Louis Chaperon, huguenot, originaire de Berne, Suisse.

2o Frédéric-Godlip né le 10 janvier 1786. Marié le 16 février 1819 à Angéline-Olympe Perreault, fille de Joseph-François Perreault et de Ursule Catherine McCarthy. M. Oliva decéda l'année suivante et sa veuve se remaria au docteur François Fortier.

3o. James [Jacques] né le 15 aout 1787. Marié à Montréal, le 20 janvier 1818, à Marguerite-Charlotte DesRivières. Fut le père de l'abbé Frédéric-Auguste Oliva, décédé curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud le 4 janvier 1898.

4o. Thomas né le 21 décembre 1788.

5o. Catherine née le 21 avril 1790.

6o. Luce née le 10 janvier 1793.

7o. Julie née le 22 mai 1795.

8o. Marie-Louise née le 3 janvier 1797.

Dans ses *Mémoires*, M. Aubert de Gaspé fait de grands éloges de la science médicale du docteur Oliva.

" La picote, dit M. de Gaspé, faisait autrefois des ravages affreux dans le Canada : on soignait à la plus grande chaleur et avec force boisson, ceux qui étaient atteint de cette cruelle maladie. Le docteur Oliva est le premier qui ait introduit une méthode opposée. La vaccine n'était pas alors découverte ; et il avait soin d'inoculer, autant que possible la petite vérole, l'automne ou le printemps, prescrivant aux patients de sortir tous les jours. Je fus inoculé par lui à l'âge de cinq ans, pendant le mois d'octobre, et je faisais journellement plus d'une lieue en voiture. C'est le même médecin qui disait, quand la picote faisait des ravages dans les campagnes: Quel bonheur pour les malheureux attaqués de cette maladie, s'ils tombaient malades dans les forêts, près d'un ruisseau, sous un abri de sapin : quatre-vingt-dix sur cent recouvreraient probablement la santé. Le docteur Oliva mourut vers l'année 1797 (31 juillet 1796), d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Lorsque ce malheur arriva, je jouais dans la rue avec le même enfant

qu'il avait sauvé d'une manière si surprenante. Ce fut une perte irréparable pour la ville de Québec, où les bons médecins étaient bien rares à cette époque, pour ne pas dire davantage. (1)

Dans ces mêmes *Mémoires*, M. de Gaspé raconte avec sa verve endiablée comment le docteur Oliva le sauva d'une attaque de typhus dans son extrême jeunesse. Le FRATER qui soignait le jeune de Gaspé avait fait fermer toutes les fenêtres de la chambre du malade et allumer un feu bien nourri. On était en novembre. Le docteur Oliva, en arrivant, fit ouvrir toutes les fenêtres de la maison.

"Le docteur Oliva me sauva la vie, dit M. de Gaspé. Le bruit se répandit bien vite dans la paroisse (Saint-Jean-Port-Joli), que le médecin de Québec m'avait assassiné ; qu'ou lieu de me réchauffer, comme avait fait son confrère, il me soignait à la glace. Et ce ne fut qu'après ma convalescence qu'ils avouèrent que j'étais encore vivant ; tout en faisant, néanmoins cette sage réflexion en branlant la tête : Le docteur a pourtant fait tout ce qu'il a pu pour le tuer : il fallait que le petit maringouin eût l'âme chevillée dans le corps, et sept vies l'une au bout de l'autre."

Le docteur Oliva avait prescrit en cette occasion mais d'une façon moins énergique le traitement qu'il avait fait subir à son propre fils.

C'est encore M. de Gaspé qui parle :

"Mon père, dit-il, pendant une des fréquentes visites qu'il faisait au Dr Oliva, lorsqu'il demeurait au bourg de Saint-Thomas, avant d'aller résider à Québec, trouva toute la famille dans une grande affliction. Frédérick, l'aîné des fils du docteur, était à la dernière extrémité.

"—Mon enfant n'existera plus demain, dit le célèbre médecin à son ami.

"—Vous n'avez donc, lui dit mon père, aucune ressource dans votre art, pour sauver la vie à un enfant si fort, si bien constitué ?

"—Oui reprit le médecin, il m'en reste une, bien petite à la vérité, mais ma femme ne consentira jamais que je mette son enfant à une épreuve si cruelle. Si l'enfant meurt sous l'effet du traitement, on dira que je l'ai tué, et tout le monde m'accusera d'avoir été le bourreau de mon fils.

"—Avez-vous annoncé à la mère l'état désespéré de votre fils, répliqua mon père.

"—Elle sait, dit M. Oliva, que l'enfant sera mort demain au matin.

"—Madame Oliva, reprit mon père, est une femme d'un esprit et d'un jugement supérieurs. Elle connaît votre habileté, elle consentira

1 Mémoires — [illegible] p. 31.

à tout. Avec l'assentiment de la mère, vous devez mépriser les cancans des commères du village.

"—Ils entrèrent ensuite dans la chambre du malade, dans laquelle était la mère, et quelques-unes de ses amies, ainsi que des voisins du bourg de Saint-Thomas. Le Docteur examina l'enfant, et secoua la tête avec tristesse.

"C'en est donc fait, dit la pauvre mère. Tu es donc à bout de ressources, toi auquel j'ai vu faire des cures si merveilleuses ?

"—Il m'en reste une, ma chère femme, fit le Docteur, mais tu ne consentiras jamais à ce traitement.

"—Lequel, parle vite ?

"---Faire entrer une cuve d'eau à la glace et plonger l'enfant dedans (c'était pendant l'hiver).

"Ce fut un cri d'horreur parmi les étrangères. Madame Oliva se leva avec calme et leur dit : Suivez-moi dans une autre chambre. La vie de ce cher enfant est aussi précieuse à mon mari qu'à moi-même.

"Mon père resta près du malade avec son ami. L'enfant fut plongé dans une cuve d'eau sortant de la rivière, et déposé après ce bain glacial dans un lit, entouré de flanelles bien chaudes ; et à l'expiration d'une demie-heure environ, il s'en suivit une transpiration abondante qui lui sauva la vie."

P.-G. R.

L'ABBE JEAN-EDOUARD DARVEAU—Jean-Edouard Darveau originaire de Québec, avait été ordonné prêtre le 11 février 1841. Il se dirigea presque aussitôt vers les missions de la Rivière-Rouge.

Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du Clergé Canadien*, dit que l'abbé Darveau se noya dans la Rivière-Rouge le 4 juin 1844.

De son côté, le célèbre Père Petitot, dans un de ses ouvrages sur l'Ouest canadien, écrit que l'abbé Darveau ne se noya pas mais fut tué par son guide sauvage.

Qui a raison ?

Le R. P. Morice, O. M. I., au premier volume de son *Histoire de l'église Catholique dans l'ouest canadien*, pp. 263 et seq., a prouvé, hors de tout doute, l'assassinat de l'abbé Darveau par un sauvage maskénon, le 4 juin 1844.

Dans *Les Cloches de Saint Boniface*, livraison du 15 septembre 1904, on publie le texte d'une entrevue entrevue de Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, avec Napakisit, chef sauteux de la réserve de la Rivière-aux-Epinettes, à Camperville.

Ce chef affirma à Mgr Langevin que l'assassin de l'abbé Darveau était le sauvage muskégon Witchina et qu'il le tua d'un coup de fusil. L'assassin avoua son crime à son lit de mort.

On a planté une croix le 20 juin 1914, à l'endroit où le corps du missionnaire Darveau fut enseveli.

1 Mémoires, éd. de 1585, p. 20.

LES OUVRAGES CANADIENS RÉCENTS

§

R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les franciscains et le Canada*. Volume premier. L'établissement de la foi, 1615-1619. Québec, couvent des Stigmates—1915.

Cet ouvrage est dédié à Son Éminence le cardinal Bégin. Dans sa lettre à l'auteur, en date du 3 décembre 1914, Son Éminence résume admirablement le livre du P. Odoric-Marie Jouve:

"Les Pères Récollets, dit-il, furent nos premiers missionnaires ; et cet ouvrage, qui est comme un monument élevé en leur honneur, est le récit de leurs travaux apostoliques au Canada, de 1615 à 1629.

"Vous nous montrez, tout d'abord, que l'illustre Champlain, après l'établissement de la colonie à Québec, n'est pas content de son œuvre tant qu'il ne lui a pas assuré un des éléments les plus nécessaires à son développement : l'intime coopération de l'Eglise, dont peu d'hommes ont compris aussi bien que lui l'influence salutaire. Nous voyons alors, dans vos pages, l'action de la Providence qui dirige le choix de Champlain sur des enfants de saint François, les Récollets. Ces dignes fils du Patriarche d'Assise tout animés qu'ils sont du plus beau zèle apostolique, ne veulent cependant recevoir que de Rome, source de tout pouvoir religieux, la mission sainte de venir établir la foi dans ce pays nouveau. Et l'on peut donc se réjouir de voir notre Eglise Canadienne, dès ses origines, s'attacher comme obstinément au Pontificat romain. Ce fait si important et si consolant, et tout à la gloire de vos Pères, vous l'établissez dans votre histoire par des documents que l'on ignorait jusqu'ici.

"Puis, vous esquissez, comme en une série de tableaux, l'arrivée les premières impressions, les travaux immenses de nos premiers missionnaires. Nous y suivons jusque dans la région des Grands Lacs ces Récollets, véritables pionniers de la foi et de la civilisation, de 1615 à 1629. Leurs noms, à tous, brillent dans nos annales : car tous se montrèrent dignes de la mission qui leur avait été confiée.

"Votre livre m'est particulièrement agréable en ce qu'il rappelle les commencements de notre belle Eglise de Québec. Dans vos pages, nous voyons arriver ici les premiers prêtres qui aient apporté à notre peuple encore au berceau les consolations de la religion. Un sanctuaire s'élève bientôt au pied du Cap Diamant. Le Dieu de l'Eucharistie y établit sa demeure ; de là, sous notre ciel canadien, les eaux salutaires des sacrements se répandent, la lumière de la foi y resplendit, la voix de la vérité s'y fait entendre : c'est l'Église de Québec, mère de toutes les Eglises de l'Amérique du Nord, qui prend naissance, se fortifie, se développe et commence son œuvre de civilisation et de salut.

"En nous rappelant ces débuts si pénibles, ces travaux si durs de

la première heure, vous accomplissez un acte de justice envers les fondateurs de notre Eglise canadienne. Personne n'a le droit, chez nous, d'ignorer ou d'oublier les luttes et les souffrances au prix desquelles la foi a pris racine dans notre pays."

L'ouvrage du Père Odoric-Marie Jouve comprendra plusieurs volumes.

R. P. Pierre Granger, *Raisons d'espérer*. *Le Rosaire*, Saint-Hyacinthe, P. Q.—1915.

C'est une conférence donnée à Ottawa le 10 décembre 1914, au profit des écoles bilingues d'Ontario.

Le R. P. Granger a divisé son travail : I la barbarie allemande et ontarienne, et la civilisation ; II la barbarie allemande et ontarienne, et l'opinion du monde civilisé ; III la barbarie allemande et ontarienne, et les qualités de l'âme française.

Herbert-George Todd, *Armory and lineages of Canada : comprising the lineage of prominent and pioneer Canadians with descriptions and illustrations of their coat armor, orders of Knighthood or other official insignia.* Herbert-George Todd, editor, 39 East 42nd street, New-York—1915.

L'auteur donne dans cet ouvrage les armes et des renseignements généalogiques sur les familles suivantes de la province de Québec: Baker, Brymner, Buchanan, Henderson, de Montréal, et Hamilton de Hamwood, Montizambert et Neilson de Neilsonville, de Québec.

A la fin de son ouvrage, M. Todd donne les armes de Antoine de Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit, du comte de Frontenac, de Jean-Baptiste Le Moine de Bienville, du marquis de Montcalm, du marquis Du Quesne, de Robert Cavelier de La Salle, du marquis de Vaudreuil, du duc de Ventadour et du général Wolfe.

L'abbé D. Gosselin, *Bulletin paroissial de Charlesbourg pour l'année 1914.* Dixième année. Imprimerie de l'*Evénement*, 30, rue de la Fabrique, Québec--1914.

On trouvera dans cet intéressant fascicule une juste appréciation de la *Vie de Mgr de Pontbriand*, publiée en France, en 1910, par un membre de sa famille, le vicomte de Pontbriand.

Treizième rapport de la Commission de Géographie du Canada contenant toutes les décisions jusqu'au 31 mars 1914. Ottawa–1915.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—AVRIL 1915 No. IV

La Verenderie avant ses voyages au Nord-Ouest

Depuis que j'ai publié (*Revue Canadienne, 1873*) de copieuses notes concernant le découvreur du Nord-Ouest, il m'a été possible de recueillir de nouveaux renseignements sur sa jeunesse, aussi bien que sur cette partie de sa carrière qui va de son retour de France en 1711 jusqu'à son départ pour le lac Nipigon, en 1727, une période restée obscure et qui ne manque pas d'intérêt, comme on va le voir.

La date du 8 mars 1655 que Tanguay donne pour le baptême de Marie Boucher s'applique à Pierre Pepin dit Laforce, dont la mère était Marie Boucher. Pierre Boucher, frère de cette dernière, fut le parrain de l'enfant. L'erreur se démontre par la confusion des noms

Il n'y a pas d'acte de baptême pour Marie Boucher.

Au recensement de 1666, chez les Ursulines de Québec, on voit Marie-Ursule Boucher, âgée de 11 ans, pensionnaire. Au recensement de la même année, ville des Trois-Rivières, il y a :

Pierre Boucher, escuier, de Grobois, 44 ans, gouverneur. Dlle Jeanne Crevier, sa femme, 30 ans. Enfants : Pierre, 13 ans, Marie 11, Lambert 10, Ignace 7, Madelaine 5, Marguerite 3, Philippe 3 mois.

Les actes de baptême de Pierre, Marie, Madeleine manquent. Les âges de Lambert, Ignace, Marguerite, Philippe donnés par ce recensement s'accordent avec les actes de baptême. Il s'en suit que j'adopte Pierre comme étant né en 1653 et Marie en 1655.

Au recensement de 1681 cette dernière est portée à 30 ans ; elle avait tout au plus 26 ans. Son père s'était marié le 9 juillet 1652, et l'aîné des enfants, Pierre, était de 1653, d'après ce qui précède.

Voyons l'acte de mariage de cette fille :

" L'an de grâce mil six cents soixante-sept, le vingt-sixième jour de septembre, après la publication des trois bans, ne s'étant trouvé aucun empêchement, moi, Jean Frémont, prêtre, faisant les fonctions curiales en la paroisse des Trois-Rivières, ayant interrogé dans l'église René Goltier et Marie Boucher, tous deux de cette paroisse, et ayant reçu leur mutuel consentement, les ai mariés avec les cérémonies requises, en présence de M. Boucher gouverneur de ce lieu et de M. de Normanville, et leur ai aussi donné la bénédiction en la messe, selon le rite et la forme de notre mère la Sainte Eglise".

L'acte ne dit pas quels sont les parents des mariés. Marie devait être âgée de douze ans tout au plus. L'époux avait trente-deux ans, d'après le recensement de 1681 qui lui donne 45 ans et l'acte de sépulture de 1689 qui met environ 55 ans.

Le premier enfant, Louis, né de ce mariage, fut baptisé aux Trois-Rivières, le 7 septembre 1673, alors que la mère était âgée de dix-huit ans. Il était né le 30 août. Dans l'intervalle, il faut croire que l'on écrivit à Québec, puisque le parrain fut Louis de Buade, comte de Frontenac, " gouverneur et lieutenant général des armées du roi en toute la Nouvelle-France et Amérique Septentrionale ", représenté par " M Prévost, major de Québec " envoyé exprès. La marraine fut " Mlle Boucher, sa grande-mère." C'est Jeanne Crevier ci-dessus.

Du mariage de René Gautier de Varennes avec Marie Boucher, il faut citer quatre garçons qui doivent servir à faire comprendre l'origine du nom de la Vérendrie :—

Louis né en 1673, Trois-Rivières.
Jacques-René né en 1677, "
Jean-Baptiste né en 1677, "
Pierre né en 1685. "

Voici tout de suite mes conclusions :

Louis s'appela La Vérendrie, fut militaire, alla mourir en Europe vers 1709. Ne s'est pas marié.

Jacques-René, devenu l'aîné, épousa en 1712, Jeanne Lemoine et continua la lignée qui existe encore.

Jean-Baptiste devint prêtre.

Pierre s'appela d'abord Boumois, fut militaire en Canada, servit en France, prit le nom de La Vérendrie à la mort de Louis, revint au Canada, se maria en 1712, avec Marie-Anne Dandonneau, découvrit le Nord-Ouest, mourut en 1749 et sa famille s'éteignit avant 1780.

Examinons les faits sur lesquels je base ce raisonnement :

Un certain La Vérendrie, de France, parent de René Gaultier de Varennes transigeait avec lui des affaires concernant le commerce des pelleteries.

Le gouverneur des Trois-Rivières n'était pas mieux rénuméré que les autres fonctionnaires du Canada — il faisait la traite clandestine pour s'empêcher de mourir de faim. Son histoire est celle de tous ses confrères ou collègues.

Au baptême de Louis Massé, le 25 mai 1676, aux Trois-Rivières, "M. de la Vérandrie" est parrain mais non présent — c'est Jean Godefroy de Linctot qui le représente. Il s'agit probablement de La Vérendrie qui vivait en France.

Voici donc quatre enfants. Il nous en faut d'autres :-

Comme on ne sait pas ce que devint Jean né en 1688, on peut croire qu'il décéda au berceau.

Je dirai, pour compléter ces notes, que :

Anne-Marguerite se fit religieuse Ursuline.

Madeleine épousa Charles Petit Le Villiers en 1694.

Marie-Renée épousa Christophe Dufros de la Gemeraye en 1701.

Marie-Marguerite épousa Louis Hingue de Puijibault en 1707.

J'ai tenu à préciser ces renseignements pour éclaircir l'histoire de cette famille que le recensement de 1681 embrouille complètement et pour expiiquer la disparition de Jean né en 1688, lequel ne paraît pas avoir vécu plus d'un an.

Rien d'étonnant dans la pauvreté de M. de Varennes. Toute la noblesse de la colonie crevait de faim.

Sa seigneurie de la Gabelle n'avait pas un seul habitant et ne rapportait rien.

Celle du Tremblay renfermait en 1681 trente âmes divisées entre quatre familles et deux colons non mariés. De plus 67 arpents de terre cultivée et trois bêtes à cornes.

La seigneurie de Varennes avait quatorze ménages, dix colons non mariés, en tout soixante-onze âmes. De plus 218 arpents cultivés et 57 bêtes à cornes.

Le revenu de ces deux fiefs pouvait suffire à l'entretien d'un petit enfant, car les trente habitants à peine établis ne devaient guère fournir de redevance dépassant une piastre chacun.

Le 26 septembre 1667, Pierre Boucher est mentionné pour la der-

nière fois comme gouverneur des Trois-Rivières. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Carignan, est cité avec le titre de commandant le 8 avril 1668, puis le 10 juin, on voit René Gaultier de Varennes gouverneur.

En 1671, M. de Varennes demanda la permission de passer en France. Talon proposa de le nommer de nouveau gouverneur des Trois-Rivières, ce que le roi accorda le 6 juin 1673. La commission fut renouvelée le 30 mars 1675 et par la suite puisque les fonctions se continuèrent jusqu'à la mort du titulaire en 1689.

On trouve dans les archives judiciaires du bailliage de Montréal, sous l'année 1683, une procédure aussi singulière que plaisante et dont voici la substance. MM. Le Ber de Saint-Paul, Lemoine de Longueuil et Lemoine de Maricourt, revenant de Québec, au fort de l'hiver, firent une halte aux Trois-Rivières pour saluer M. de Varennes, qui les retint à souper et à coucher. Ils voyageaient sur des traînes chargées de leurs vivres et tirées par des chiens ; au besoin ils se servaient de raquettes. Le lendemain de l'arrivée aux Trois-Rivières, leur domestique, nommé Jean, partit avant eux amenant traines, vivres, raquettes, couvertures, mitaines, chaussures de voyage, etc, et pressa tellement sa marche qu'il ne purent le rejoindre qu'à Montréal, après avoir enduré des fatigues excessives. Il y avait dans le bagage des lettres du gouverneur général qu'il fallut renvoyer à M. de Varennes par des messagers spéciaux. Jean donna pour réponse au bailli qu'il s'était tenu à distance parce que ces messieurs ne l'aimaient pas. Du reste il se disait prêt à demander pardon pour cette petite faute, comme il disait. On lui fit demander pardon en effet, il paya vingt francs de dommage et les frais de cour.

Nous sommes arrivés à l'époque de la naissance du Découvreur. Je vois par les journaux, les brochures et les livres que l'on persiste à faire naître ce personnage sur le Platon des Trois-Rivières, dans le château qui a brûlé en 1908 — sans tenir compte que les plans de 1685, 1704, 1721 nous montrent le Platon nu et que le dit château ne fut construit qu'en 1723 alors que La Vérendrie était âgé de trente-huit ans.

Cette erreur a été publiée vers 1860 par un homme que j'ai bien connu. Il faisait de l'histoire comme tant d'autres : par supposition et avec des vues arrêtées.

Lorsque je lui demandai où il avait rencontré cette découverte, il



me rit au nez.

Je lui dis nettement que jamais homme instruit ne doit se moquer de ceux qui lui demandent compte d'une assertion. Il peut refuser de répondre, voilà tout.

Ceci le piqua au vif. Pour me faire sentir sa supériorité, il procéda par un interrogatoire :

--Le père de La Vérendrye n'était-il pas le gouverneur des Trois-Rivières ?

—Oui.

—Alors l'enfant est né dans la maison des gouverneurs, sur le Platon.

– Vous trouvez cela concluant ?

Il me rit au nez une seconde fois.

A mon tour, je l'interrogeai, en prenant le ton de pitié qu'il avait adopté envers moi :

—Depuis quand les gouverneurs habitent-ils sur le Platon ?

—Ah ! dame, je ne sais pas.

– Je le sais, moi.

Il rougit quelque peu, puis demanda :

—Depuis quand donc ?

—Depuis 1723, pas avant !

Il rougit tout à fait.

—Eh bien ! dit-il, on se trompe parfois. Est-ce vous, est-ce moi, qui......

—Vous n'avez rien pour soutenir votre thèse, tandis que j'ai la preuve du contraire. Tenez, voyez ceci :

Je lui montrai le plan des Trois-Rivières dressé par l'ingénieur Villeneuve durant l'été de 1685, terminé et signé le 13 novembre de cette année. On y voit, à l'extrémité nord-est de la rue St-François Xavier, dominant le fleuve, une grande maison marquée : "M. de Varennes gouverneur." Sur le Platon, il y a un petit corps-de-garde ou un humble magasin de traite.

Quatre jours après la signature de ce plan avait lieu le baptême de La Vérendrye.

Lecteur, vous me croirez si vous voulez : cet homme, plus tard, a mis son article en volume et n'y a rien changé de sorte que son erreur, qui mérite d'être qualifiée plus sévèrement encore, est entrée dans la croyance populaire, et du diantre si nous pourrons l'en extirper ?

Il avait intérêt --- vanité de famille — à ce que La Vérendrye ait vu son premier jour dans le château.

Lorsque je vis pour la première fois, vers 1857, la grande maison en bois du bout de la rue Saint-François-Xavier, elle était en ruine ; et toute la ville ignorait ce qu'elle avait été.

Vers ce temps-là M. Pierre-Louis Morin copiait, à Paris, le plan de 1685 mentionné ci-dessus. Plus tard monsieur Antoine Polette, juge aux Trois-Rivières, en obtint un double, que je copiai à mon tour de sorte que, en 1857, je pouvais, carte en main, visiter derechef la vieille masure : il n'y restait plus que le haut solage en pierre.

Lisons l'acte de baptême du Découvreur :

" Le dix-huitième jour de novembre de l'an mil six cent quatre-vingt-cinq, par moi F. G. de Brullon, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame des Trois-Rivières, a été baptisé en la dite église, Pierre Gaultier, fils de messire René Gaultier, escuier, sieur de Varennes et gouverneur pour Sa Majesté des Trois-Rivières, et demoiselle Marie Boucher sa femme. L'enfant est né du dix-sept du dit mois et an. Son parrain a été messire Pierre Boucher, son grand'père, en la place duquel Lambert Boucher, son fils, a tenu le dit enfant ; et la marraine a été Madeleine Gaultier dit du Tremblé, sa sœur, lesquels ont signé suivant l'ordonnance (signatures) Grand Pré; Madelaine de Varennes, F. G. de Brullon." Ce dernier est le curé de la paroisse.

Le 17 novembre tombait le samedi. Le baptême eut lieu le dimanche.

Un mot du parrain, qui n'était pas le premier venu. Il se nommait Pierre Boucher, seigneur de Grosbois, de Boucherville et autres lieux. Son histoire est partout dans les livres.

Un jour, Charles Lemoine le pria d'être parrain de son fils naissant — ce dernier devint Pierre d'Iberville.

Ensuite il fut parrain de Pierre Pepin dit Laforce, grand voyageur au Mississipi et le même, si je ne me trompe, qui a laissé son nom au lac Pepin, situé entre les rivières Wisconsin et Chippewa, où l'on trouve aujourd'hui la ville de Pepin. Après toutes ces courses, notre trifluvien s'établit avec sa femme, Louise Lemire, à la Pointe-au-Sable, près Nicolet, et y fit valoir un fief que le gouvernement lui avait accordé en cet endroit. Son fils et son petit-fils ont aussi leur noms dans l'histoire du pays.

Pierre Boucher était non seulement grand-père de La Vérendrye

mais de plus son parrain, et il le nomma Pierre, comme il avait fait de Lemoine d'Iberville et de Pepin.

Je me représente l'ancien gouverneur des Trois-Rivières vers 1700, alors qu'il demeurait dans sa seigneurie de Boucherville, songeant à cinq ou six de ses enfants qui étaient à la guerre et à ses filleuls, les trois Pierre, dont l'un Pepin plantait des postes de traite dans l'ouest, l'autre d'Iberville battait les Anglais à la baie d'Hudson et fondait la Louisiane,puis le troisième Gaultier combattait à Terreneuve,attendant le signal pour rejoindre en France le régiment de son frère aîné.

Plus tard, en 1715, Boucher toujours vivant, songeait à Laforce retiré sur son domaine vis-à-vis des Trois-Rivières ; à d'Iberville enseveli dans la gloire de ses triomphes ; à La Vérendrye couvert de blessures et cité à l'ordre du jour de l'armée.

Il ne vécut pas assez longtemps pour voir ce dernier entreprendre et mener à bien la découverte du Nord-Ouest.

Nous avons ici quatre Pierre sur lesquels on peut bâtir un édifice national. Le parrain et les filleuls sont dignes les uns des autres et représentent la colonisation, l'agriculture, les découvertes, le commerce, la fondation d'une colonie, la gloire militaire.

Le 21 juin 1689, à la sépulture de Jean-Baptiste Pepin dit Laforce, âgé de deux jours,sont présents "Louis Gaultier sieur de La Vérenderie, Jean Gaultier, sieur de la Vérenderie, et Jean Gaultier, sieur du Tremblé." Les signatures suivent : "La Verenderie, Jan G. de Varennes, F. G. de Brullon."

Je pense qu'il faut comprendre : Louis né en 1673, Jean-Baptiste né en 1677, Jacques-René né en 1677 sieur du Tremblé. Ceux-ci étaient jumeaux.

Le 20 septembre 1686, au baptême de Marguerite Lefebvre dit Laciserée, le parrain et la marraine sont : "Louis Gaultier et Marie-Marguerite Gaultier, tous deux enfants de messire René Gaultier, escuier, sieur de Varennes, gouverneur des Trois Rivières. La marraine a déclaré ne savoir écrire. Elle n'avait pas huit ans. Les signatures suivent : "Louis de La Vérenderie, F. G. de Brullon."

Au baptême de Louis Lemaitre le 6 janvier 1686, le parrain est "Louis Gaultier sieur de La Vérenderie", enseigne d'une compagnie des troupes qui sont en Canada." La signature est "Laverenderie" C'est encore Louis, alors âgé de quinze ans et demi

Le 15 novembre 1690, le comte de Frontenac nomme le sieur Le Gar-

deur, qui était enseigne réformé, à la place du sieur de Falaise lieutenant en pied ; et "le sieur de Varennes de la Vérenderie" (son filleul) est fait enseigne réformé à la place de Le Gardeur. Un officier réformé conservait son garde mais ne servait pas avec les troupes.

M. de Varennes avait de nouveau sollicité la permission de faire un voyage en France pour y vaquer à ses affaires. On lui refusa tout d'abord cette liberté, puis, le 24 mai 1689, le roi signa l'autorisation, mais elle arriva après la mort de ce fonctionnaire.

" Le quatrième jour de juin de l'an mil six cent quatre-vingt-neuf est décédé en la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, René Gaultier, chevalier, seigneur de Varennes et gouverneur des Trois-Rivières, âgé de cinquante-cinq ans ou environ, et a été inhumé, le jour suivant, dans l'église de cette paroisse, en présence de Jacques Labadie, de Lambert Boucher, Joseph Godefroy sieur de Vieuxpont et autres plusieurs témoins connus. (Signatures) Labadie, Grand Pré, F. G. de Brullon."

Claude-Charles de Grès, chevalier, seigneur de Merville, capitaine d'une compagnie des troupes entretenues en Canada, était en garnison aux Trois-Rivières durant les années 1687-1689. Le 23 juillet 1689, au baptême d'un petit algonquin, il est qualifié de "commandant de ce lieu."

D'après une lettre de l'intendant Champigny, en date du 16 novembre 1689, le chevalier de Merville avait été nommé au poste intérimaire de gouverneur des Trois-Rivières par le gouverneur général marquis de Denonville, mais les appointements ne devaient être payés que sur l'ordre du roi

Devenue veuve, la première dame des Trois-Rivières se trouvait sans ressources et chargé d'un nombreuse famille. C'était le sort de tous les fonctionnaires de la colonie. Les salaires étaient insignifiants ; ceux qui les recevaient ne cultivaient pas la terre; survenant le décès, la misère se présentait à la porte.

Dans un mémoire du mois de janvier 1690, l'intendant Champigny s'adresse en ces termes au ministre des colonies : "Le sieur de Ramesay est un bon officier. Il offre de donner mille écus à la veuve et aux enfants du feu sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, si on lui accorde ce gouvernement. Il en était convenu avec le dit Varennes avent sa mort, s'il en avait l'agrément. Le dit sieur de Ramesay

est désiré du peuple et des ecclésiastiques et a toutes les qualités pour s'acquitter de cet emploi, et ce serait une grande charité qu'on ferait à cette famille" (de Varennes).

Un mémoire de la même date, rédigé à Québec, porte : "Le gouvernement des Trois-Rivières étant vacant par la mort du sieur de Varennes,sa femme et huit enfants sont à la mendicité. Plusieurs se présentent pour avoir ce gouvernement. Le sieur de Ramesay offre de donner mille écus .. S'il y avait lieu d'ajouter quelque petite "pension à cette pauvre famille ce serait une grande charité. C'est une bonne noblesse."

Champigny écrivait, le 10 mai 1691 : " M. de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivieres, a payé, en ma présence, à la veuve de M. de Varennes les trois mille livres (francs) que vous avez ordonnées, qui ont été employées utilement pour être conservées aux enfants ainsi que vous me l'avez marqué.

Singulier trafic de place. Le roi se dispensait de rémunérer les services de Varennes, mais Ramesay achetait la situation de gouverneur par un acte de charité. Son but était de faire la traite avec les Sauvages.

Le mémoire cité plus haut mentionne huit enfants. Ce chiffre me parait exact, mais ne vous fiez pas au dictionnaire de Tanguay pour le contrôler.

L'auteur de ce livre a copié le recensement de 1681 qui donne quatre enfants dont ni les âges ni les noms ne s'accordent avec les régistres de l'église, ni avec ce que nous savons d'ailleurs. Voici comment il cite : René 10 ans, Jeanne 8, Pierre 5, Jean 2.

Voici ce que l'on trouve dans les registres : Louis 1673, Madeleine 1674, Jacques-René 1677, Jean-Baptiste 1677 aussi, Marie-Marguerite 1680. Nous avons l'histoire de chacun de ces cinq enfants, tandis que les quatre du recensement n'ont pas d'actes de naissance ni n'apparaissent nulle part par la suite.

La veuve de René Gaultier de Varennes alla se fixer à Boucherville chez son père, où elle est mentionnée le 13 août 1690. Elle y demeura jusqu'à la fin de l'année 1695, époque où elle se rendit à Varennes. Sa résidence ordinaire était encore dans cette dernière seigneurie à la date du 1er juillet 1707.

A Boucherville, le 20 avril 1690, Madeleine de Varennes est marraine avec "son frère Louis de Varennes, escuier, sieur de la Véren-

drie." Même lieu, le 19 décembre 1691, "Madeleine Gaultier" est marraine avec "M. de la Vérandrie son frère." Ce dernier signe : "Lavérandery." Après cette date on ne le retrouve plus en Canada.

D'après M. Pierre Margry, (voir "*Revue Canadienne*" 1872, p. 362) Pierre (né en 1685) était cadet dans les troupes en 1697 et s'appelait La Vérendrye. Ce ne peut pas être Pierre alors âgé de douze ans à peine, mais plutôt Louis né en 1673 et déjà enseigne dans les troupes comme on l'a vu.

De 1697 à 1702 la paix fut générale en Europe. Il n'est pas probable que, durant ces années, on ait offert aux officiers canadiens de prendre du service dans l'armée de France. En conséquence, Louis, aussi bien que Pierre, n'ont pas dû s'éloigner du Canada à cette époque.

Si je ne me trompe, Louis partit pour la France en 1701 au moment où les difficultés de la succession au trône d'Espagne annonçaient la guerre prochaine.

M. Margry fait entrer Pierre au régiment de Bretagne en 1706, mais il est évident qu'il s'agit encore de Louis puisque Pierre était à Varennes en 1707.

" Pierre Gauthier de Varennes, écuier, sieur de Boumois ", figure au registre de Varennes en 1702,1704,1707. Pas de mention de grade militaire. Sa signature est "Boumois". C'est la première fois que nous le voyons après son baptême. M. Pierre Margry le place dans les campagnes militaires du Massachusetts en 1704 et de Terreneuve en 1705, alors qu'il était âgé de dix-neuf ans. C'est possible.

Le 1er juillet 1707, par devant notaire, à Montréal, madame veuve de Varennes (Marie Boucher) fait un partage de biens.

Jacques-René reçoit la seigneurie de Varennes. Celui-ci est le seul des garçons de René Gaultier dont la descendance existe de nos jours.

Madame de Varennes a une maison à Montréal. Elle se réserve "Une seigneurie dite de la Verranderie située dans la rivière dite des Trois-Rivières." C'est la Gabelle.

On mentionne aussi un fief dans Varennes qui porte le nom de La Vérendrye.

Pierre, qui n'est pas présent à l'acte en question, reçoit la seigneurie du Tremblay contigue à celle de Varennes. Il est appelé "sieur de Boumois et de la Verenderie." C'est la première fois qu'on lui appli-

que ce dernier nom à ma connaissance.

Sa sœur Marguerite est désignée comme "Gaultier de la Vérenderie."

Louis n'est pas mentionné.

Vers la fin de la pièce on parle d'une somme d'argent due à "M. de la Vérenderie." Est-ce le parent de France, ou Louis, fils aîné ?

A Varennes, le 2 septembre suivant, Pierre assiste au mariage de sa sœur Harie-Marguerite avec Louis Hingue de Puijibault. C'est la dernière fois que le registre de cette paroisse le mentionne. Le 29 octobre suivant, il est à Montréal, ratifiant pour sa part, le partage du 1e juillet. On le nomme alors "Pierre Gautier, écuier, sieur de Boumois de la Véranderie." Il signe "Boumois."

Quelques jours plus tard (9 novembre) il est à Québec, passant son contrat de fiançailles avec Marie-Anne Dandonneau. Il est dit dans cet acte que madame veuve de Varennes donne son consentement et que, si l'on avait le temps de lui écrire avant le départ des navires de Québec pour la France, elle répondrait dans ce sens. Cela n'indique-t-il pas que Pierre devait s'embarquer bientôt après avoir signé le contrat en question ?

Qu'il ait pris part aux expéditions contre la Nouvelle-Angleterre et Terreneuve, en 1704 et 1705, en qualité de cadet dans les troupes, selon M. Margry, la chose est possible, mais, visiblement, il ne partit pour la France que l'automne de 1707. Son frère Louis avait bien pu s'en aller dès 1701 ou 1702, à la déclaration de la guerre dite de la succession d'Espagne.

Au mois d'avril 1708 madame de Varennes "ancienne gouvernante de cette ville" était marraine aux Trois-Rivières avec M. de Crisafy, gouverneur de la place. C'est la dernière mention d'elle que je connaisse dans ce lieu.

Marlborough et le prince Eugène portaient à Louis XIV des coups terribles en 1707. Plusieurs Canadiens entraient dans l'armée française, de même que nous avons vu en 1790, 1812, 1854, 1899 un bon nombre des nôtres prendre du service dans l'armée anglaise, soit en Europe, aux Antilles, en Crimée ou au Transvaal.

M. Margry parle du régiment de Bretagne où se trouvait Louis et que Pierre alla rejoindre, mais Louis fut dirigé vers la Savoie, quand ? Etait il au régiment de Bretagne lorsque Pierre y arriva ? Ce qui me paraît certain c'est que Pierre servit dans le régiment de Bretagne et

que ce corps était à Malplaquet, au nord de la France, en 1799, tandis que Louis était dans l'armée d'Italie où il fut tué en 1709 ou 1710.

A la bataille de Malplaquet, où Marlborough fut vainqueur, le 11 septembre 1709, Pierre reçut huit coups de sabre et une balle qui le traversa de part en part. Il fut laissé parmi les mourants.

Le maréchal de Contades le cita dans son ordre du jour. Lorsque l'on s'aperçut qu'il pourrait survivre, il fut nommé lieutenant d'infanterie.

La guerre finissait par l'épuisement de la France, dont le trésor était vide. On en vint à signer la paix. L'armée française fut réduite en nombre le plus possible. Notre Canadien ne fut pas confirmé dans son nouveau grade — il perdit même celui de cadet qu'il avait gagné en Amérique. Enfin, il était renvoyé, comme tant d'autres.

Madame de Vaudreuil, femme du gouverneur du Canada, avait été nommée gouvernante des enfants de France, en 1708. Elle paraît s'être rendue à Versailles en 1710 seulement car le 12 septembre 1709, à Québec, elle donnait le jour à sa dernière fille, Louise-Elizabeth — c'était le lendemain de Malplaquet.

Lors donc que madame de Vaudreuil arrive en France et se charge de l'éducation des enfants du duc de Berry (fils de Louis XIV) il y avait près d'un an que le blessé de Malplaquet était en voie de rétablir sa santé. Les préparations militaires étaient nulles ; on parlait résolument de la paix, les préliminaires traînaient en langueur, elle ne fut signée que le 11 avril 1713.

Je ne saurais dire à quelle date fut promulgué la décision qui enlevait les grades de tant d'officiers, mais madame de Vaudreuil veillait de près et elle parvint à arracher une commission d'enseigne dans les troupes du Canada.

N'étant plus officier de l'armée du royaume, Pierre retourna dans sa patrie emportant les cicatrices de ses blessures, les éloges du maréchal de Contades, des certificats de la part de Grimaldi, maréchal-de-camp, et du colonel Berthelot commandant du régiment. Je mettrais ce retour à l'été ou l'automne de 1711.

Louis était mort, Jacques-René devenait l'aîné de la famille. Jean-Baptiste était prêtre. Pierre se trouve être le "chevalier" de la Vérenderie, selon la coutume des familles nobles qui donnent ce titre au premier cadet. Nous avons eu de nombreux exemples de cette pratique en Canada.

Le 15 février 1712 le "chevalier de Vérandrye" adresse au gouverneur général, M. de Vaudreuil, un état certifié de ses services en France. Si la pièce se découvre un jour nous saurons à quoi nous en tenir sur cette partie de la carrière de notre personnage.

A Québec, le 29 octobre 1712, eut lieu le mariage de "Pierre Gauthier, écuier, sieur de la Véranderie, enseigne des troupes de ce pays", avec Melle Dandonneau, d'une famille importante de la paroisse de Champlain. Il signe : "De Laverendrye."

A l'époque des fiançailles, l'automne de 1707, Louis Dandonneau, père de Marie-Anne, vivait encore. L'année du mariage, 1712, c'est Louis-Adrien Dandonneau, frère de Marie-Anne, qui était le chef de la famille Dandonneau.

Il est nécessaire de parler de cette famille.

Pierre Dandonneau dit le sieur Du Sablé qui était aux Trois-Rivières en 1651, s'établit à Champlain et fut un habitant notable de cette paroisse naissante. Son fils Louis, né en 1654 à peu près, épousa Marguerite Lenoir. Comment celui-ci devint co-seigneur de l'île Dupas est facile à raconter

Pierre Dupas, officier du régiment de Carignan, était de ceux qui ne voyaient dans la jeune colonie qu'un territoire de chasse et de commerce de fourrures. En 1669, il avait une cabane à cet effet sur la plus grande ile du lac Saint-Pierre et, en 1672, il se fit accorder l'île avec un domaine situé vis-à-vis, en terre ferme, le fief du Chicot. Dès 1673, Dupas était aux prises avec la justice à cause de son trafic illicite. Loin de faire fortune, il s'enfonça dans les dettes. En 1677, il épousa Charlotte Denys, d'une famille noble de Québec, et mourut quarante jours après.

La vente de ce que possédait Dupas eut lieu au profit de son créancier, Charles Aubert de la Chenaye, par l'entremise d'Adhémar de Saint-Martin, en 1679. Il est probable que La Chenaye se rendit acquéreur, puisque, le 11 novembre 1690, il vendait l'île Dupas, avec le fief du Chicot, pour la somme de 1,500 francs, à Jacques Brisset et Louis Dandonneau du Sablé, tous deux de Champlain.

De cette date ou un peu plus tard, commence la colonisation de l'île Dupas au moyen de cultivateurs fournis par les Trois-Rivières, le Cap-de-la-Madeleine, Champlain et Batiscan. Ces localités étaient déjà les pépinières d'où sortaient les "voyageurs", qui dès 1660, fréquentaient le lac Supérieur. Sur la carte de 1709 de l'île Dupas, vous

voyez Courchène, Dandonneau, Brisset, Dusablé, Bourjoly, Cotenoire, Duteau, Carignan, Bigny, dans la moitié d'en haut de l'île — tous des gens de la côte de Champlain. L'autre moitié de l'île, avec plus de largeur, est inoccupée.

Louis Dandonneau mourut en 1709. Le 22 juillet 1711, sa veuve passa ses droifs sur l'île Dupas et le fief du Chicot à leur fils, Louis-Adrien, né en 1691, à Champlain.

Le 13 novembre 1713, Louis-Adrien et Joseph Dandonneau concèdent à Pierre Gautier de la Verenderie six arpents de large sur toute la profondeur de l'île.

Les enfants de la Vérenderie sont nés à l'île Dupas. Comme cultivateur, il pouvait soutenir sa famille. De plus il avait le trafic de la Gabelle et sa solde d'enseigne. A cette époque la moitié des officiers militaires demeuraient chez eux, car jusqu'à 1740 la paix régna sur la frontière et le pays n'en allait que mieux. La famille Boucher était prospère, les Dandonneau également, puis M. de Vaudreuil était sympathique à La Vérenderie, de sorte que les années 1713-1727 durent s'écouler sans trop de misère.

Louis-Adrien Dandonneau, appelé le plus souvent Du Sablé, se maria, en 1718, avec Marie-Josephte Drouet de Richerville et paraît avoir toujours demeuré à l'île Dupas. En 1727 il était sous-enseigne ; en 1734 enseigne en pied ; de même en 1740, avec la note "bon officier" ; en 1746, lieutenant, il est au fort Saint-Frédéric sur le lac Champlain. Décédé en 1747. Avec la solde militaire et sa seigneurie qui prospérait, il devait vivre à l'aise. En 1739 on lui avait accordé un agrandissement du fief du Chicot. Son fils, aussi Louis-Adrien, né en 1726, marié en 1754 à Marguerite Sabrevois de Bleury, fut tué à la guerre l'année suivante. Il était enseigne.

Le 7 mai 1714, à Marly, on dresse un tableau d'avancement pour les militaires de la colonie. Il y a cette mention : "De Varennes, Canadien, lieutenant depuis 1701, deviendra bon officier." Ce ne peut être que Pierre de la Vérendrye puisque Louis était décédé en Europe, au service du roi, Jacques-René était marié et s'occupait de sa seigneurie de Varennes tout en faisant la traite des pelleteries.

L'avancement de la Vérenderie au grade de lieutenant n'eut lieu que vers 1740, je crois.

En 1715, il obtint un renouvellement de privilège de traite pour la Gabelle.

L'année suivante (28 octobre) on voit par l'acte de baptême d'un Sauvage aux Trois Rivières, que le parrain fut "M. Beaumois, enseigne." Le nom de Boumois ou Beaumois ne se retrouve plus dans la suite de mes notes.

En 1725, 1727, des congés sont accordés à Pierre pour traites des pelleteries à la Gabelle. C'était la continuation de ce que nous avons vu.

Les Sauvages, qui descendaient le Saint-Maurice avaient eu, de tout temps, des communications avec ceux de l'ouest. C'est probablement à la Gabelle que le Découvreur sentit s'éveiller en lui le dessein d'approfondir le mystère de ces régions éloignées ; et lorsque, en 1727, il arriva au fort Nipigon, il devait savoir à peu près quelle serait la nature des révélations qui résulteraient de son entreprise.

M. de Beauharnois, successeur du marquis de Vaudreuil, était favorable aux projets de découvertes, mais la cour qui approuvait ces vues ne faisait rien ou presque rien pour les soutenir. L'intrépide chercheur y perdit sa mise de fonds, son temps et une bonne part des biens de ses associés. Il s'en suivit des récriminations qui se mêlèrent aux attaques de la jalousie, car on n'entre pas dans la gloire sans soulever des passions et celles-ci sont d'autant plus vives que les entreprises ont plus de grandeur.

Une dernière note :

Le 22 avril 17-7 le conseil de marine ou cabinet du roi, écrivant à M. de Beauharnois, mentionne les dames de Varennes, Desjordy, Portneuf, Villedonnée, Le Gardeur et La Chauvignerie qui demandent des pensions — mais on ne peut en accorder. On promet des gratifications lorsqu'il y en aura de vacantes.

Il faut croire que la gratification arriva enfin puisque à la mort de madame de Varennes, en 1733, cette faveur dont elle jouissait passa à madame veuve de Lignery, d'après une dépêche du 20 avril 1734.

BENJAMIN SULTE

JEAN DE SAINT-PERE

Est-il le premier notaire de Montréal ?

Lorsque parurent, dans le *Canada* du 13 décembre 1911, nos notes sur les actes de Jean de Saint-Père, où nous émettions l'idée que ce tabellion était le premier notaire de Montréal, M. J. Edmond Roy, l'érudit auteur de *l'Histoire du Notariat*, qui avait déjà donné le titre de premier notaire à Lambert Closse, nous écrivit aussitôt pour nous remontrer que notre conclusion était hâtive, qu'il avait basé son assertion sur Faillon, "que cet historien était une autorité considérable, qu'en plus, le premier greffe de Montréal ayant été d'abord une propriété particulière, tous les papiers du dit greffe ne se trouvaient pas nécessairement au palais de justice."

Ces remarques étant fort plausibles, nous publiâmes dans le *Canada* du 18 décembre suivant, un articulet où il était dit que la question d'antériorité entre Saint-Père et Closse restait ouverte jusqu'à ce que les fouilles dans les archives montréalaises fussent plus avancées.

A cette époque, M. J. C. O. Bertrand des archives fédérales commençait l'examen des papiers du Séminaire, et nous faisions de même au palais de justice en tenant M. Roy au courant.

Quelques semaines avant la mort de ce distingué écrivain, nous avions exhumé un document qui réglait définitivement la question.

***

Jusqu'en 1911, on n'avait pour se renseigner sur le premier greffe de Montréal qu'un inventaire informe dressé, en 1658, par Basset, que le hasard faisait notaire à dix-huit ans, parce que, sans doute, il était libre et écrivait bien, mais qui manquait, cela va sans dire, de connaissances sur la tenue d'un greffe.

Dans l'inventaire de 1658, il énumère les pièces qui lui sont confiées, sans aucun ordre, modifiant les intitulés, omettant les dates, si bien que quelques anciennes pièces connues se trouvant au milieu ou à la fin de l'inventaire on pouvait croire que celles qui précédaient étaient encore plus anciennes.

Par ailleurs, il était impossible de vérifier vu que la plus grande partie des anciens actes étaient égarés dans diverses études et considérés perdus.

***

Heureusement, la classification de tous les vieux documents permit de reconstituer l'ancien greffe, de rétablir les intitulés et d'ajouter les dates qui manquaient dans l'inventaire, puis, presqu'en même temps, nous exhumâmes le Registre des minutes du tabellionnage, régulièrement dressé en 1674 et cette pièce a mis fin à tout doute.

En effet, dans ce registre bien "calligraphié" et bien conservé on trouve la série complète des actes faits par les notaires seigneuriaux ainsi que les pièces diverses et les actes sous seing privé qui furent déposés au greffe de Montréal depuis l'origine.

Ce registre, commencé par Basset, a été, tour à tour, continué par Maugue, Cabazié, Bourgine et Adhémar.

Document indiscutable, il prouve que le tabellionnage de Montréal n'existe que depuis le mois de janvier 1648.

Cependant, la première pièce qu'on y a inscrit, est celle-ci : "1644 " 12 février, un certificat de messire Charles Bedouin pre. et Vicaire " de Meilleran (1) pour Antoine Rouard."

Ce certificat, de même que cette lettre : " 1651, 4 septembre " Une missive de Mathurin Giraud à Antoine Rouault", faisaient partie des "effets" laissés par Antoine Roos, un pauvre vacher de Villemarie qui fut tué le 26 mai 1652.

Comme le défunt Roos, d'origine flamande, n'avait pas d'héritier on vend ses biens à l'enchère, le 6 juillet 1652 et ses papiers, qui n'intéressaient personnes, furent laissés au greffe.

Basset, en classifiant le greffe a placé ces papiers à la date qu'ils portaient.

Voilà pourquoi la première pièce inscrite date de 1644.

Immédiatement à la suite, et portant le numéro I, vient le véritable premier acte du greffe. C'est le contrat de concessions par M. de Maisonneuve à Pierre Gadois, avec acceptation par ce dernier, devant Jean Saint-Père, le 4 janvier 1648. (2)

Le second acte est une autre concession par M. de Maisonneuve sans intervention de notaire.

Le troisième acte, date du 2 mai. C'est une quittance faite par M. de Saint-Père, dans laquelle M. Closse figure en qualité de témoin, etc., etc.

***

Relisons, à présent, ce que M. J. Edmond Roy a écrit dans son *Histoire du notariat*, premier volume : " Le plus ancien acte passé à " Montréal paraît avait été une quittance par M. Clausse notaire royal, " en 1648. Ainsi parle Hubert Larue (dit M. Roy) dans ses *Mé-" ges historiques et littéraires*."

Et, en note, M. Roy, qui n'avait évidemment pas vu l'acte ajoute : " Larue, en écrivant Clausse, employe l'orthographe donnée par le jour- " nal des Jésuite, p. 307."

Puis, M. Roy continue :

" Lambert Closse fut le premier qui exerça à Montréal l'office de " greffier, (Faillon, III, p. 361), mais il n'était pas notaire royal. Il

(1) Basset a dû se tromper. Ce doit être Meillerale, Mellerale ou Melleran. Des localités en France portent ces noms.

(2) Voir notre étude sur les Concessions de terre à Montréal par M. de Maisonneuve. Montréal, Roy 1914.

" est bien vrai que l'abbé Faillon au tome II, de son histoire, (p. 196), " donne Jean de Saint-Père comme le premier notaire de Villemarie, " mais au tome III, 361, il déclare qu'il fut le successeur de Lambert " Closse..

" C'est en 1651, que Raphael Lambert Closse avait cédé à de Saint-" Père la plume de greffier de Villemarie pour suivre exclusivement la " carrière des armes où il s'est illustré."

***

Faute, par M Roy d'avoir vu les documents lui-même, il commet plusieurs inexactitudes dans les lignes ci-dessus :

1. Le plus ancien acte notarié n'est pas du 2 mai 1648, il est du 4 janvier 1648 ;

2. Dans l'acte du 2 mai, Closse n'est pas notaire, il n'est que témoin ;

3. Contre son habitude, M. Closse signe bien et lisiblement "Clausse" dans cet acte ;

4. M. Closse n'a fait aucun acte avant 1651. Il a pratiqué six mois, en cette année, puis il passe la plume, non pas à Saint-Père, mais à Gastineau Duplessis, et non pas pour "suivre exclusivement la carrière des armes", car il redevient tabellion de 1653 à 1655 et même plus tard.

C'est alors, seulement, en 1655, que M. de Saint-Père lui succède et reprend les fonctions qu'il lui avait abandonnées en 1651 ! ! !

***

Examinons, maintenant ce que dit l'abbé Faillon :

1. Au volume II, p. 196, de son Histoire de la Colonie, il écrit : " Jean de Saint-Père, premier notaire de Villemarie... remarquable par " la vivacité de son esprit"... etc. ;

2. Au volume III, p. 361, même ouvrage : " A l'office de greffier " fut joint... celui de notaire. Lambert Closse, qui l'avait exercé le " premier se qualifiait pour cela dans ses actes, commis au *greffe et tabellionnage* ainsi que Jean de Saint-Père qui lui succéda."

Comment expliquer cette contradiction flagrante d'un auteur consciencieux et minutieux ?

Si l'auteur avait voulu corriger une assertion faite dans un volume précédent et dont il avait reconnu la fausseté, il l'aurait indiqué, comme il fait à diverses reprises, dans ses ouvrages, notamment à propos de Dollard (II, p. 389).

C'est donc une faute de mémoire, une distraction, un *lapsus calami* rien de plus.

Jean de Saint-Père a bien succédé à Closse comme notaire, mais en 1655, et, auparavant, c'était Closse, qui avait, en 1651, succédé à Jean de Saint-Père, lequel était en fonction depuis 1648 !

Voilà l'explication, appuyée sur l'inventaire du greffe en 1658, sur le registre du tabellionnage de 1674, enfin sur le fait que les fouilles

dans tous les dépôts d'archives n'ont démontré l'existence d'aucun acte notarié antérieur à 1648.

Le toujours intéressant abbé Faillon fut un historien modèle sous plus d'un rapport ; il a su accumuler des masses de notes et il s'en est admirablement servi ; seulement, étant homme, il a, comme nous tous commis des erreurs involontaires par-ci par-là.

***

Lorsqu il reçut la nouvelle de la trouvaille du registre du tabellionnage, M. J. Edmond Roy était malade. Prévoyait-il sa fin prochaine ? On le dirait presque à lire ce passage résigné et mélancolique qu'il nous écrivit alors : " Je ne me flatte pas d'avoir tout dit dans " mon *Histoire du notariat*. Que de choses j'ai recueillies depuis ! " J'ouvrais une voie nouvelle ; aux jeunes maintenant, de poursuivre " la route ! "

E. Z. MASSICOTTE.

QUESTIONS

Le baron de Joannès qu'on voit figurer dans l'armée de Montcalm aux derniers jours du régime français au Canada était-il d'origine française ou canadienne ? Que devint-il après la Conquête ? Sa famille s'est-elle perpétuée au Canada ?

T.-RI.

--Où est situé Ecclés Hill ? Quel est le fait d'armes qui s'est livré en cet endroit le 25 mai 1870 ?

SOLD.

A-t-il été publié un livre ou une étude quelconque sur l'histoire du service postale au Canada ?

POSTE.

–Est-on fixé sur l'origine du nom de Cloridorme appliqué à une paroisse de la baie des Chaleurs ? Il me semble que les versions qu'on a données jusqu'ici sur l'origine de ce nom sont tout aussi fantaisistes les unes que les autres.

E. B. H.

En marge de l'histoire de la Rivière-du-Sud

Les seigneurs canadiens avaient l'habitude de créer, en faveur de leurs enfants, des arrière-fiefs ; ceux qui les obtenaient prenaient d'ordinaire les noms de ces fiefs qui étaient toujours chargés de la foi et hommage envers le seigneur principal.

Dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, Louis Couillard créa plusieurs arrière-fiefs en faveur de ses fils. Il y eut entre autres le fief des Prés et le fief Lespinay.

Le titre du premier se trouve dans l'ouvrage intitulé *l'Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud*. Nous offrons en primeur aux lecteurs du *Bulletin* le titre de l'arrière-fief Lespinay et nous le faisons suivre de l'acte d'inventaire des biens de Louis Couillard et de son épouse Geneviève Després, à la mort du seigneur en 1678.

Titre de l arrière-fief Lespinay, en la seigneurie de la Rivière du Sud.

Du 4 août 1671.

A Tous Louis Couillard Escuyer Sieur de Lespinay Seigneur de la Rivière du Sud demeurant ordinairement en la ville de Québec, Salut sçavoir faisons que nous avons donné et accordé et par ces notes donnons accordons à Louis Couillard escuyer Mon filz le nombre de quatre arpens de terre de frond en la d. Seigneurie de la Rivière du Sud a prendre sur le bord du fleuve St-Laurens avec profondeur de quarante arpens le Tout complanté de haut bois et prairies borné d'un costé par Jean-Baptiste Couillard escuyer, Jean Busquet dit ganion, d'autre costé aux terres non concédées, d'un boust le fleuve St Laurens et dont tout s'alignera qui sera la profondeur en la dite concession. . ,Pour jouïr par le Sr Couillard ses hoirs ou ayans cause et à toujours à l'advenir paisiblement et comme il verra bon estre, le fief mouvant et relevant de la Seignrie de la rivière du Sud et à la charge de la foy et hommage que le dit Sr Louis Couillard ses hoirs et ayans seront tenus de porter au seigneur de

la Rivière du Sud, au manoir seignlle, d'icelle et de payer à chaque mutation de possesseur pour tous droits de propriété....la somme d'un denier....

(Signé) LOUIS COUILLARD
Romain Becquet, notaire royal.

INVENTAIRE DES BIENS DE LA COMMUNAUTÉ
entre
Louis Couillard de Lespinay, écuyer, Seigneur de la Rivière du Sud, et Damoiselle Geneviève Desprèz.

Du 24 septembre 1678.

L'an mil six cent soixante et dix huict ce vingt quatrième Jour de Septembre avant midy A la requeste de Charles Couillard escuyer Sr de Beaumont au nom et comme Tuteur de Jean-Baptiste Couillard âgé de vingt ans ou environ, Louis Couillard aagé de vingt ans ou environ, Genevièfve Couillard aagée de dix-huict ans ou environ Et Jacques Couillard aagé de Treize ans ou environ, Enfans mineurs de deffunt Louis Couillard escuyer Sr de Lespinay et Damelle Géneviefve Desprèz, sa veufve, Et en la présence de la ditte veufve et de Paul Dupuy Escuyer Seigneur en partie de l'isle aux Oyes Tant en son nom comme ayant espouzé Damelle Jeanne Couillard fille du Sieur deffunt et de la d. veufve que comme subrogé tuteur des dits mineurs Le dit sieur Tuteur et subrogé tuteur esleus par acte donné en la prévosté de Québec le douzie juillet gbyc Soixante dix-sept, à la conservation des droits et biens des dites veuve, mineurs, et tous autres qu'ils appartiendra. Par Romain Becquet notaire royale en la nouvelle France Résidant à Québec soubsigné en la présence des Tesmoins es suznommés. A esté faict bon et loyal Inventaire & description de tous et chacun les biens meubles Ustensiles, d'houstis, linges, hardes, lietteries, Tiltres, papiers, et une seigneurie demeurée après le déceds du dit deffunct sieur de Lespinay Trouvez et estant en la maison ou est demeurante la ditte Veufve qui est le manoir seigneurial de la seigneurie de la Rivière du Sud, montréz et enseignéz et mis en Evidence par la D. veufve après ser-

ment par elle fait ès main du d. Nre en présence des susdits Témoins de tous les dits biens montrer et renseigner pour Estre Inventoriez au présentt Inventaire sans aucun ny cacher ny détourner sous les peines de l'ordonnance a ce Introduite qui luy a estée exprimée et donnez à entendre par le d. notaire. les ds Biens meubles priséez estiméez par Alphonse Morin Sr de Valcourt et Jean Prou habitant de la d. Seigneurie du Sud et nommez et commis à cette effet par Monsieur Le Lieutenant Général Civil et Criminel de la d. prévosté de Québec par son ordonnance du vingt uniesme de ce présent mois qui les ont prisés et estiméz en leurs consciences après serment par eux faict ez mains du d. notaire en la présence des susd. témoins. Eu Egard au Cours du Temps présent, aux sommes et deniers. Selon et ainsi qu'il en suit sans crié conformément a l'ordonnance de mil cens soixante et sept et aux protestations que la ditte veufve faict qu'elle a renoncé à la Communauté qui estait entr'elle et le dict deffunct, son Mary, Se tenant à ses Douaire, dot, préciput, et autres Conventions matrimoniales que le dict deffunct son Mary lui a accordées par contrat de mariage.

Premièrement dans la Cuisine de la ditte maison a esté trouué une Crémaillière, un gril, une pelle à feu, et une brosche, le tout en fer, viel, estimé ensemble à la somme de neuf livres.

Item une vieille poêle à frire, et un vieil poislon le tout estimé ensemble à la somme de cinquante-six livres.

Item quatre vieilles chaudières Telles qu'elles Estimées ensemble avec une ditte chaudière à boire à la somme de huict livres.

Item un vieil plat en cuivre, pesé, estimé à la somme de dix sols.

Item deux vieilles marmites avec leur couvercle estimées à vingt sols.

Item un petit chadelier en cuivre, et une petite lanterne le tout vieil estimé ensemble à la somme de cinquante-cinq sols.

Item vingt-deux livres de vieil Estain gros estimé à la somme de quinze sols la livre.

Item un vieil flasque à flasquer du linge estimé à quarante sols.

Item une petite Tasse d'argent estimée à la somme de douze livres.

Item une vieille Table de bois de pin estimée à la somme de soixante sols.

Item un petit vieil banc, avec deux chaises de pailles le tout estimé à la somme de quatre livres.

Item un fusil et deux petites carabines le Tout Vieil Estimée ensemble à la somme dix-huict livres.

Item cinq vieil haches estimées ensemble à la somme de onze livres.

Item un petit vieil Trois pieds estimé à la somme de vingt sols.

Item une scie de Traverse avec un petit Tarière le tout vieil estimé ensemble à la somme de Six livres.

Dans une petite chambre estant a costé de la ditte Cuisine a esté Trouvé

Une vieille paillasse, un lit de plumes avec son Traversain, et une oreiller garnie de coustil presque neuf, le tout estimé ensemble à la somme de cinquante livres.

Item un autre lit de plumes avec son traversain le tout garny de vieil coustil, estimé ensemble à la somme de quarante livres.

Item deux vieilles couvertes avec une petite vieille oreiller de plumes le tout estimé ensemble à la somme de quatre livres.

Item une petite Scie à main estimée à vingt sols.

Item un grand vieil coffre sans clé ny serrure estimé à quatre livres.

Item un autre vieil coffre sans serrure estimé à cinquante sols.

Item un autre vieil coffre bout remou fermant à clé estimé à soixante sols.

Dans les dicts coffres a esté trouvé

Deux linceuls de toiles de chanvre blanc estimé ensemble à la somme de huict livres.

Item deux autres petits vieils Linceuls de Grosse Toille

estimé ensemble à la somme de soixante sols.

Item cinq vieilles nappes de Toile grosse estiméz ensemble à Sent Sols.

Item sept serviettes Telles qu'elles avec quatre vieils Torchons de Toille le Tout estimé ensemble à soixante sols.

Dans le grenier de la dite maison a esté trouvé.

Deux vieilles filets à pescher du saumon estimés ensemble à la somme de six livres.

Item un van à vanner du grain estimés à la somme de cinquante sols.

Item un lot de vieil ferraille estimé à la somme de dix livres.

Item de quatorze minots de petits pois blancs estimés à la somme de cinquante sols le minot qui est pour le tout celle de Trente-cinq livres.

Item un cordage neuf pesant environ Trente à Trente cinq livres estimé à la somme de seize livres.

Item un vieil demy minot estimé à la somme de vingt sols.

Item une petite besche vieille estimée à la somme de six livres.

Item cinq vieilles posches à mettre du grain estimés ensemble à la somme de quarante sols.

Dans une petite estable a esté trouvée.

Dix barriques vides estimées ensemble à la somme de quatorze livres.

Dans la grange un tas de foin de la graine laissée pour la nourriture des bestiaux.

En suit les grains qui sont sur les terres de dict manoir seigneurial. Deux pièces de bled français contenant quatre arpents ou Environ lesquels les dicts estimateurs ont Jugé et estimés y avoir Soixante minots de bled à Soixante sols le minot, mettant en considération les travaux de la récolte et bottage des dicts soixante minots faisant la somme de cent quatre-vingt livres.

Item une petite pièce de pois estimée à trois minots à raison de trente sols le minot, pour les mesmes considérations qu'en l'article du bled ci-dessus, la somme de quatre

livres dix sols.

Item une petite pièce de blé d'Inde estimée à dix minots à raison de soixante sols le minot estimée à la somme de Trente livres.

Dans la Cour du dit manoir seigneurial a esté trouvé

Sept cochons tels qu'ils sont estimés ensemble à la somde cinquante livres.

Item deux bœufs allant sur trois ans dont l'un est incommodé des deux Jambes naturellement estimés ensemble à la somme de quatre-vingt-dix livres.

Item deux Toreau allant sur deux ans estimés ensemble à la somme de dix livres.

Lesquels bestiaux La Demoiselle Després veufve a déclaré avoir acheté depuis le déced du dict feu Sr de Lespinay son Mary, & Iceux payées des deniers qui devront esté prestées par feu Monsieur Bazire, et une barique d'eau de vie et une barique de vin. Ce qu'elle reconnaist estre encore deue au dict Sieur Bazire outre ce qui sera cy après déclaré Et Pius Avant n'a esté proceddé au présent Inventaire pour ny avoir aucun autre biens à Inventoriser, lesquels biens et le tout ce qui est Contenu a présent Inventaire a esté laissé à la garde Saisine et posession de la dicte veufve de l'advis et consentement des dicts Sieurs de Beaumont et Dupuy ès les dicts noms. Laquelle demoiselle veufve S'en est Volontairement chargée et promis le tout représenter quand et à qui par Justice sera ordonné, sur les paines en cas apartenant. Et remis à Inventorier les Tiltres, papiers et enseignement dépendant de la ditte succession.

Faict et réglé au dict lieu & manoir Seigneurial de la Rivière du Sud après midy sur les sept heures du soir ayant toute la journée travaillé sans discontinuer les Jour et an susdits En présence de Jean Maingard demeurant à la ditte Rivière du Sud. Et de Piedre Catelle demeurant au dict lieu, appelés pour les noms qui ont signé à la minute des présentes avec la ditte Demoiselle Desprès, Sieur de Beaumont, Dupuy, Valcourt & notaire & le dit Jean Prou a déclaré ne savoir escrire ny signer de ce Enquis suivant l'ordonnance,

(Signé) Genevięfve Desprez, Charles Couilliart De Beaumont Dupuy, Alfonse morin, maingart Becquet, not. royal.

Et avenant le dix huicte jour d'octobre gbye soixante dix huict par devant le notaire Royal Soussigné et Tesmoins cy bas nommés Est comparu en personne la ditte Demoiselle veufve de feu Sr de Lespinay Susnommée Laquelle a dit et déclaré avoir faict recherche des papiers tiltres de la succession du deffunct Sr de Lespinay, lesquells na pu recouvrer ne sachant pas ou le dict deffunct les a ou mettre, ne luy ayant jamois donné aucune connaissance, mais seulement le contract dr mariage d'Entre eux qu'Elle a Toujours eu en ses mains offrant de remetttre Touttefois et quante, dont du tout elle a requis acte au dict notaire et Tesmoins qui luy ont octroyé Iceluy.

Faict et passé à Quebec estude du d' notaire les jour et an susdits en présence de Guillaume Roger, premier huissier au Consl Souverain de ce païs et Jean Maunay Clerc demeurant au dict Québec appellé pour Tesmoins qui ont signé avec la dte Demoiselle de Lespinay & notaire suivant l'ordonnance

(Signé) genevięfve despréz, J. Maunay Roger. Becquet.

A. COUILLARD DESPRES, PTRE

LETTRE DE Mgr BRIAND

Tout est ici en paix ; les Anglais me donnent des marques d'estime et m'honorent, le gouvernement parait m'aimer et avoir en moi une vraie confiance. Ce qui me sert beaucoup vis-à-vis des mauvais. J'ai fini la visite de mon diocèse J'ai érigé 8 paroisses nouvelles, permis à 3 ou 4 qui commencent, de bâtir des petites chapelles. La colonie depuis la fin de la guerre se multiplie considérablement. J'ai fait la visite aussi de mes sept communautés religieuses. Ma santé a été un peu dérangée. Je suis mieux à présent depuis environ 15 jours. Cette année je ne sortirai pas, j'aurai d'autres occupations non moins essentielles ; plaise au Seigneur, de m'aider à bien faire ce qu'il exige de moi. Je vous prie, mesdames, de m'obtenir cette grâce.

Québec, 19 octobre 1768. J.OL. Év. de Québec.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

E.-Z. Massicotte, *Les premières concessions de terre à Montréal, sous M. de Maisonneuve, 1648-1665.* Ottawa, Imprimé pour la Société Royale du Canada--1915.

M. Massicotte a pu rassembler les actes de concessions dressés par M. de Maisonneuve qui se trouvent dans les archives du palais de Justice de Montréal. Il a également eu communication des documents relatifs aux premières années de Montréal conservés au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Ces deux sources précieuses ont permis à M. Massicotte de suivre dans le détail le développement de la colonisation sur cette île favorisée qui est devenue la métropole commerciale du Canada.

Depuis une dizaine d'années quelques chercheurs tenaces et habiles se sont donné pour tâche de nous faire connaître l'histoire des premières années de Montréal.

M. Massicotte a été le plus heureux de ces chercheurs. Que de faits ignorés et pourtant bien importants de l'histoire de Montréal il a mis au jour depuis quelques années !

L'abbé Benj. Demers, *Quelques notes historiques sur les missionnaires, curés, desservants et vicaires de la paroisse de Saint-François de Sales de Neuville.* Québec, Imprimerie de *L'Action Sociale Limitée*—1915.

L'auteur n'a pas la prétention de nous donner l'histoire complète de la Pointe-aux-Trembles dans ces vingt-quatre pages pourtant bien remplies. Le titre de la brochure nous dit d'ailleurs ce qu'elle contient.

Ces quelques notes nous font espérer qu'on publiera avant longtemps une histoire complète de la belle paroisse de la Pointe-aux-Trembles. Que de choses intéressantes se sont déroulées dans ce coin du pays !

M. l'abbé Demers nous fait connaître les missionnaires de Dombourg ou la Pointe-aux Trembles (MM. G. Morin, J. Basset et J. Pinguet), et donne une substantielle biographie des onze curés de la paroisse : MM. Jean Basset, 1685-1716 ; Pierre Hazeur De Lorme, 1719-1725 ; Robert Dumont, 1725-1746 ; Ls.-Eustache Chartier de Lotbinière, 1746-1777 ; Mgr Bailly de Messein, 1777-1794 ; Claude-Jos. Cressé Poulin de Courval, 1794-1846 ; Ls-Ed. Parent, 1846-1877 ; Ulric Rousseau, 1877-1890 ; Anselme Boucher, 1890-1899 ; Jos Benoit Souiard, 1899-1909 ; Elzéar-E. Dionne, curé actuel.

En somme, brochure instructive et édifiante qui mérite d'être répandue non seulement à la Pointe-aux-Trembles mais partout où on aime l'histoire.

L'abbé J.-A. Froment, *Histoire de Saint-Martin (Comté Laval, Ile Jésus) et compte rendu des noces d'or de son curé, M. l'abbé Maxime Leblanc.* Imp., C.-A. Perrault, 8, Place Lavaltrie, Joliette—1915.

L'île Jésus, appelée originairement l'île Montmagny, fut colonisée de bonne heure. Dès 1637, le Père LeJeune, Jésuite, y dit la messe. L'île Montmagny ou Jésus fut d'abord concédée à M. Berthelot, secrétaire des commandements de la Dauphine, qui, le 24 avril 1675, l'échangea avec Mgr de Laval pour l'ile d'Orléans. En 1681, l'évêque de Québec visita l'île Jésus et y trouva quatre famille résidentes.

C'est en 1774, que la paroisse de Saint-Martin fut erigée canoniquement. M. l'abbé Froment donne la biographie de tous les curés de Saint-Martin depuis cette date : M. Louis Payette, 1774-1782 ; M. Antoine Lemaire, 1782t1802 ; M. Michal Brunet, 1801-1835 ; M. Romuald Mercier, 1835-1839 ; M. Arthur Caron, 1839-1847 ; M. Jean-Baptiste Bourassa, 1847-1851 ; M. Pierre-Célestin Dubé, 1851-1880 ; M. Urgel Archambeault, 1880-1881 ; M. Maxime Leblanc, curé actuel.

On trouvera en outre dans le travail de M. l'abbé Froment une foule de renseignements intéressants sur l'histoire intime de Saint-Martin.

L'abbé Silvio Corbeil, *La normalienne en philosophie et aux sources de la pédagogie.* Chez les Sourds-Muets, Montréal 1914.

M. l'abbé Corbeil, qui est principal de l'école normale de Hull, ne se contente pas de conduire ses *normaliennes* en belles-lettres, mais il entend les faire remonter jusqu'aux sources vives de la pédagogie.

C'est pourquoi il a cru bon, non seulement de leur donner un cours de psychologie, mais encore de les initier à la philosophie générale.

M. l'abbé Corbeil a divisé toute sa matière en cinq chapitres dont voici les titres : La logique, Notions d'ontologie. Notions de cosmologie, Notions de théologie naturelle, Notions de psychologie. Ce dernier chapitre se sous-divise en huit questions où l'auteur fait entrer la discussion des principaux problêmes de philosophie morale dont la solution importe le plus aux futurs instituteurs et institutrices.

John McLeish, *La production de charbon et de coke au Canada pendant l'année civile, 1912.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

D.-S. Dowling, *Traits généraux sur la géographie physique du Canada,* Ottawa--1915.

John McLeish, *La production du ciment, de la chaux, des produits d'origiie, de la pierre, et d'autres matériaux de construction au Canada pendant l'année civile 1912.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

Le 5e anniversaire du "Devoir". Compte rendu de la grande manifestation du 14 janvier 1915. Allocutions et discours de MM. J.-N. Cabana, G.-N. Ducharme, Armand Lavergne, le docteur J.-B. Prince et Henri Bourassa. Imprimé au "Devoir", 43, rue Saint-Vincent, Montréal—1915.

Henri Bourassa, *The Foreign Policy of Great Britain.* Imprimerie du "Devoir", Montréal—1915.

Ernest Myrand, *Rapport du bibliothécaire de la législature de Québec,*

novembre 1913 à décembre 1914. Québec, Imprimé par E.-E. Cinq-Mars, imprimeur du Roi—1915.

Mgr J.-M. Emard, *Le prêtre-soldat.* Valleyfield—1915.

Exposé théologique de l'immunité du prêtre en matière militaire. Après avoir réprouvé la loi sacrilège, Mgr Emard conclut : "Toutefois, en dépit des intentions méchantes de ceux qui l'avaient votée, et grâce à l'admirable attitude des prêtres eux-mêmes, la loi aura tourné à bien dans une mesure assez large pour justifier une fois de plus la doctrine qui enseigne que Dieu gouverne tout en ce monde par sa Providence."

R.-G. McConnell, *Rapport sur les terrains aurifères du Klondyke* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

Mgr J.-M. Emard, *Au Jeudi-Saint* Méditation sacerdotale, Valleyfield—1915.

Règlements de l'Association professionnelle des employés de manufactures de Montréal. Montréal—1915.

La Tenue des livres. Etude facile de la comptabilité classique, Montréal—1915.

Claude Dupont, *Un petit-fils de Pierre Gagnon,* drame social en deux actes. Imprimerie La Cie *Le Bien Public,* Trois-Rivières—1915.

L'abbé Etienne Blanchard, *Dictionnaire du bon langage.* Paris, librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette—1914.

Dictionnaire de 320 pages, suivi d'exercises, ayant pour but de corriger les expressions vicieuses, de rendre le langage plus précis, d'enrichir le vocabulaire, de faire connaître et de répandre beaucoup d'élégants idiotismes, de combattre l'anglicisme par le gallicisme, etc.

C'est le complément de *En garde* et *En Français* du même auteur. Tout est par ordre alphabétique. On y trouve des modèles d'annonces bilingues et une grande quantité de termes commerciaux que l'auteur a recueillis en Europe. En classe, les élèves en retireront un bon profit. Le commentaire en est facile et agréable. Aux journalistes et aux traducteurs, il sera d'un grand service. A l'occasion il peut servir de dictionnaire de synonymes. Les termes français de la balle au camp, du gouret (*hockey*), de l'automobilisme, du canotage, de l'exercise militaire etc., y sont insérés.

David-W. Parker, *A guide to the documents in the manuscript room at the Public Archives of Canada.* Vol. I, Ottawa, Government printing bureau—1914.

Premier volume d'un ouvrage qui sera très utile aux chercheurs. Une table des matières très bien faite permet de trouver d'un simple coup d'œil le renseignement qu'on cherche.

REPONSES

LES CANADIENS-FRANCAIS ET LA GUERRE DE CRIMÉE (XXI, I, p. 20.)—Dans le *Courrier des Etats-Unis*, journal français publié à New-York, fin septembre 1914, nous lisons :

"On raconte que pendant la guerre de Crimée, les soldats du général Pélissier, qui traversaient le camp de nos alliés, les Anglais, étaient tout surpris d'entendre des fantassins en tunique rouge s'entretenir en français.

"Il y a donc des anglais qui parlent notre langue, se disaient-ils avec étonnement, et cet étonnement n'était guère moins grand lorsqu'on leur expliquait que ces soldats de la reine d'Angleterre étaient en réalité des Francais, les descendants des colons normands, bretons, poitevins, saintongeois, et établis au Canada depuis deux siècles. Un certain nombre de Canadiens-Français, recrutés à Québec et à Montréal, figuraient en effet parmi les soldats de lord Raglan".

A-t-on conservé les noms de ces Canadiens-Français recrutés à Québec et à Montréal qui combattirent parmi les soldats de lord Raglan dans la guerre de Crimée ?

La guerre de Crimée souleva un grand enthousiasme dans tout le Canada. Canadiens-Français et Canadiens-Anglais étaient fiers de voir leur mère-patrie respective marcher ensemble dans cette guerre, elles qui avaient été ennemies si longtemps

Le 11 mai 1854, Mgr. Turgeon, archevêque de Québec, publiait un mandement ordonnant des prières publiques pour appeler les bénédictions du ciel sur les armées de l'Angleterre et de la France.

"Comme sujets de l'empire britannique, disait le vénérable archevêque de Québec, la loyauté nous fait un devoir de former des vœux pour que ses armées sortent victorieuses des combats qu'elles auront à soutenir. Unis aux Français par la communauté d'origine, de langage et de religion, comment ne souhaiterions-nous pas que la patrie de nos ancêtres triomphe de ses ennemis du dehors, comme elle a triomphé des ennemis de l'ordre au-dedans ? Comment n'appellerions-nous pas la victoire sur le drapeau qui, tant de fois conduisit nos pères au champ de l'honneur"?

Dix mois plus tard, en mars 1755, quand les alliés reprirent avec tant de vigueur le siège de Sébastopol, Mgr Baillargeon, qui adminis-

trait le siège de Québec pendant la maladie de Mgr Turgeon, prescrivit des prières spéciales dans toutes les églises du diocèse de Québec pour les succès des armées unies de l'Angleterre et de la France.

Malgré tous les vœux que formaient les Canadiens-Français pour les alliés, nous croyons que bien peu de citoyens de Québec et de Montréal combattirent dans les rangs de l'armée anglaise en Crimée. L'Angleterre, pendant cette guerre, ne fit pas, d'ailleurs, appel aux volontaires canadiens. Son armée régulière lui suffisait.

Pour notre part, nous ne connaissons qu'une couple de Canadiens-Français de Québec qui firent la guerre de Crimée. P. G. R.

LE COMBAT DE LA " SURVEILLANTE " ET DE LA " QUEBEC ". (XXI, I p. 20.)—Dans un journal de Québec, à la date du 15 septembre 1914, nous lisons :

"La dernière liste des pertes françaises mentionne entre autres noms ceux du général Charles Roques, longtemps inspecteur général de l'aéronautique militaire et qui venait d'être promu au grade de général de division, et du capitaine Raoul du Conedic de Kergoualer. Ce dernier était le petit-fils du général de Montholon et l'arriere petit-fils du " Brave du Conedic ", le vaillant et célèbre marin breton qui commandait en 1799 la " Surveillance " à Québec."

Un journal de Montréal, le même jour, allait encore plus loin :

" Le capitaine Raoul du Conedic de Kergoualer disait-il, était le petit-fils du général de Montholon, et un arrière petit-fils du brave Duconedic, marin breton qui commandait la frégate, " *La Surveillacen* ", en 1790, *lors du combat naval livré devant Québec.*"

C'est la première fois que nous entendons parler d'un combat nanal devant Québec en 1799. Où est la vérité dans tout ce fatras ?

Il y a ici confusion ridicule. Il est bien certain qu'en 1799 il n'y a pas eu de bataille navale devant Québec. Il est aussi à peu près certain que la *Surveillante* n'est jamais venu dans le port de Québec. La *Capricieuse* qui vint à Québec en 1854 était le premier vaisseau de guerre français qui remontait le Saint-Laurent depuis 1759.

La vérité vraie, la voici :

Le 6 octobre 1779, la frégale française *La Surveillante*, commandée par le capitaine Du Conedic, se rencontrait dans les environs de la Manche avec la frégate anglaise *Québec*, commandée par le capitaine Farmer

Les deux vaisseaux étaient de même force en canons et en équipages. On se battit pendant cinq heures avec un acharnement épouvantable. Farmer fut tué, et Du Conedic reçut plusieurs blessures dont il mourut trois mois plus tard. La *Surveillante* rentra au port presque toute désemparée. La *Québec* fut détruite.

Léon Guérin a raconté avec force détails au volume V de l'*Histoire Maritime de France* (p.p. 60 et seq.) le duel entre la *Surveillante* et la *Québec*. P. G. R.

Lettre de Mgr Briand, évêque de Québec, aux soeurs de Mgr de Pontbriant

Mesdames,

Depuis la mort du très respectable et à jamais regrettable évêque Monseigneur de Pont-Briand, votre illustre frère, je n'ai reçu aucune nouvelle de sa famille, quoique j'aie écrit à M. le Cte de Nevet, à M. l'abbé de St-Mérian et à vous, Mesdames.

La lettre dont vous m'avez honoré cette année m'a surpris, comblé de joie et renouvelé mon ancienne et toujours récente douleur. Je n'entrerai pas dans une plus longue explication qui ne pourrait être qu'affligeante pour vous, mesdames, et pour moi. Quelle chute horrible ! après M. de Pont-Briand, me voici à Londres à poursuivre sa dignité. J'ai fui, j'ai résisté tant qu'il a été possible sans exposer la religion. Comme je lui avais promis l'obéissance dès le premier jour qu'il m'agréa pour travailler sous ses ordres, j'aime à me représenter qu'il continue du ciel, à me charger d'emplois répugnants, comme il faisait pendant sa vie, et cela par la trop grande bonté que ce digne prélat a toujours eus pour moi.

Les affaires de la religion y ont été remises après la tenue du parlement, je ne sais encore quand je passerai en France et même si on me permettra que j'y passe.

On m'obligera peut-être d'aller dans les états de la reine de Hongrie, car on est ici extrêmement opposé à ce que les Canadiens aient communication avec les Français. C'est un sacrifice à ajouter à bien d'autres. Je vous supplie de m'accorder le suffrage de vos saintes et ferventes prières. Je crois les mériter par les bontés dont m'a honoré jusqu'à la fin et sans interruption Mgr votre frère.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mesdames, votre très-humble et obéissant serviteur,

BRIANT.

Londres 12 février 1765.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—MAI 1915 No. V

PIERRE ALLEMAND

Voici un Allemand, mais comme c'est un Allemand qui vient de France il est le bienvenu parmi nous. D'ailleurs, nous croyons qu'il n'avait d'Allemand que le nom.

Il était originaire de Saint-Sauveur, évêché de LaRochelle, et était le fils de Claud Allemand et de Marie Maudet.

Il embrassa la carrière de marin et fit plusieurs voyages au Canada avant de s'y établir définitivement.

Dans l'automne de 1681, les nommés Chouart et Radisson, qui devaient jouer un certain rôle un peu plus tard, proposèrent à M. Charles Aubert de la Chesnaye, riche marchand de Québec, une expédition à la baie d'Hudson pour y faire la traite avec les Sauvages.

Les deux compères n'avaient pas d'argent. Ils mirent dans l'expédition leur expérience de la mer, leur énergie et leur audace à toute épreuve. M. de la Chesnaye s'engagea à fournir deux petits navires, les provisions et agrès nécessaires.

Les deux navires partirent de Percé le 11 juillet 1682. L'un des vaisseaux était commandé par Radisson et l'autre par Chouart.

Pierre Allemand fit partie de l'expédition de même que Jean-Baptiste Godefroy, interprète. Tous deux rendirent des services signalés.

L'expédition repartit de la baie d'Hudson le 27 juillet 1683, et arriva à Québec à la fin d'octobre. Le voyage avait été très fructueux. (1)

Dans l'été de 1684, les intéressés du commerce de la baie d'Hudson envoyaient deux barques pour hiverner dans la rivière de Bourbon ou port de Nelson, à la baie d'Hudson. L'intention des associés était

(1) N. E. Dionne, CHOUART ET RADISSON, pp. 107 et seq.

de faire la traite avec les Sauvages. Cette expédition était sous le commandement de M. Claude de Bermen de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain.

M. de la Martinière amena Pierre Allemand avec lui en qualité de pilote.

Le 13 novembre 1686, le marquis de Denonville rendait compte au ministre du voyage de M. de la Martinière à la baie d'Hudson.

" Je vous dirai seulement, Monseigneur, à leur sujet (les intéressés du commerce de la baie du Nord), écrivait-il, que les deux barques qu'ils envoyèrent l'été passé (l'été de 1684) pour hiverner dans la rivière de Bourbon ou port de Nelson sont arrivées, peu de jours avant le départ de l'intendant pour l'Acadie, comme j'étais à Montréal.

"Elles ont hiverné dans une petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Thérèse tout vis-à-vis le poste que les Anglais occupent située dans une langue de terre qui est entre l'embouchure de la rivière de Sainte-Thérèse et celle de Bourbon.

" Si le sieur de la Martinière qui commandait les deux barques avait été plus entreprenant avec ses hommes, il aurait pu enlever le poste de ces voleurs qui y ont plusieurs pièces de canon, mais il se contenta de songer à s'établir dans cette petite rivière, où il a passé l'hiver dernier. A la fin de mars, il alla prendre un poste trois lieues au-dessus du poste des Anglais, dans une île où il entra sur les glaces laquelle est au milieu de la rivière Sainte-Thérèse qui est justement l'endroit où le fripon de Radisson surprit Chouart, son neveu, et les autres Français qu'il tient avec lui avec tous les castors qu'ils avait traité pour nos intéressés.

" Dans cette île, le dit sieur de la Martinière fit son magasin qu'il traita aux Sauvages qui y vinrent après la fonte des glaces,et en quinze jours du mois de juin il fit pour dix mille écus de pelleteries. Les vivres leur manquant, le sieur de la Martinière fut obligé de quitter ces postes, et ne croyant pas y pouvoir laisser des hommes et marchandises en sûreté fit embarquer tout son monde et ses marchandises pour revenir. Sur la route nos deux barques en rencontrèrent une anglaise qu'ils prirent, et, quelques jours après, un vaisseau anglais, qui est celui qui porte Radisson, venant d'Angleterre, leur donna chasse et les contraignit de se sauver dans une baie où le vaisseau anglais ne les pouvant suivre mouilla devant elles et resta à l'ancre cinq jours durant ; après quoi il se retira et nos barques avec leur prise se voyant en liberté s'en vinrent ici.

Puis le marquis de Denonville parlait du pilote Allemand au ministre :

" Le sieur de la Martinière avait avec lui un jeune homme de ce pays nommé Allemand qui lui servait de pilote duquel j'espère tirer une carte cet hiver selon les mémoires qu'il a pu prendre des Sauvages avec lesquels il a fait presque toute la traite. Si ces mémoires sont justes, vous voirez (verrez), Monseigneur, que la plus grande partie de nos pelleteries qui viennent du côté du Lac Supérieur et surtout du lac des Assinibois passeront aux Anglais par cette rivière de Sainte-Thérèse, si on les laisse tranquilles dans leurs établissements.

" Il n'y a, Monseigneur, qu'un moyen pour remédier à cela qui est d'appuyer notre Compagnie qui n'est pas en état de faire la dépense de bâtiments propres pour soutenir les efforts de ceux des Anglais. Selon ce que j'apprends de cette rivière il faut des vaisseaux plats qui ne tirent pas plus de neuf pieds d'eau. Si Allemand n'avait pas été incommodé depuis son arrivée, j'aurais tâché de vous envoyer dès cette année la carte que je projette de lui faire faire cet hiver, que j'aurai l'honneur de vous envoyer à la première occasion.

" Je prendrai la liberté, Monseigneur, de vous dire encore une fois que nous pourrions trouver ici des jeunes gens très propres à faire de bons pilotes, si vous vouliez bien avoir la bonté d'en entretenir quelques uns ici. Cela donnerait de l'émulation d'en faire d'autres dont un jour vous pourriez tirer du service. Celui-ci dont j'ai l'honneur de vous parler me parait un fort bon sujet." (1)

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Champigny écrivaient au ministre :

" Nous vous envoyons un mémoire de Allemand qui s'offre de continuer la carte de la navigation du golfe et du fleuve que le sieur Des Hayes avait commencé. Il serait bien nécessaire, Monseigneur, que cet ouvrage se continuât ; il est assez joli garçon et entendu." (2)

Le mémoire ou placet de Pierre Allemand se lisait comme suit :

" Dit qu'il a une entière connaissance de toutes les côtes du Canada par les fréquentes navigations qu'il a faites il offre si on veut lui donner le commandement d'une corvette de 30 à 40 tonneaux et l'entretenir de lever les plans de tous les ports et anses des dits côtes, re-

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. [illegible]

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 9

chercher les endroits propres tant pour établir des pesches que la traite avec les sauvages Esquimaux, de dresser des cartes justes de toutes les côtes.

" D'enseigner la navigation à ceux du pays qui le voudront apprendre comme aussi les manœuvres, le canonnage et les constructions, en sorte que dans 2 ou 3 ans, la colonie se trouverait fournie de toutes sortes de gens propres à la navigation. Cela donnerait occasion aux marchands établis en Canada d'employer des vaisseaux aux pêches de la morue, des saumons, harangs et autres poissons sont en grand nombre sur les côtes. Cela donnerait encore lieu de faire la traite avec les Sauvages que les Français ne connaissent pas, et qui vendent les pelleteries aux Anglais et Hollandais, qui en tirent des profits considérables."

Il n'appert pas que le placet de Pierre Allemand fit une grosse impression sur le ministre.

L'année suivante, en 1688, Pierre Allemand se rendait en France et présentait le mémoire suivant au ministre de Seignelay :

" Monseigneur,

" Pierre Allemand ayant acquis une entière connaissance de toutes les côtes du Canada par les fréquents voyages qu'il a faits tant allant et venant en France, à L'Acadie, et le long des côtes depuis Québec jusques dans la Baie d'Hudson, où il a commandé les vaisseaux de la compagnie de la dite Baie : à qui le Roi a accordé le commerce des pelleteries dans le dit pays représente très humblement à votre grandeur que le Canada étant entièrement dépourvu de pilotes et matelots, les côtes de Labrador, Terreneuve et du Golfe St-Laurent étant si peu connues que dans l'année 1686, il s'est perdu trois navires, un dans le golfe, et deux dans le fleuve, il serait très nécessaire pour le pays et l'établissement du commerce que le Roi accordât un petit navire ou corvette de quarante à cinquante tonneaux, construit et entretenu dans le pays à peu de frais, en envoyant les agrès de France, et si votre grandeur, sur le rapport que lui a pu faire Monsgr de St-Valliez (sic) de sa conduite et capacité dans la navigation le jugeait capable de monter le dit navire, il lèverait des plans de tous les ports et havres des dites côtes, rechercherait les endroits propres tant pour établir des pêches ; que la traite avec les Sauvages Esquimaux, dresserait des cartes justes de toutes les côtes, enseignerait la navigation à ceux du pays qui la voudraient apprendre, qui seraient en assez bon nombre, apprendrait

les manœuvres, le cannonnage et les constructions à ceux qui se présenteraient, tellement que dans deux ou trois ans le pays se trouverait fourni de toutes sortes de gens propres à la navigation ce qui ferait que les marchands établis dans la colonie auraient des vaisseaux qu'ils emploieraient aux pêches de morues, saumons, harengs, loups de mer, marsoins, baleines, et autres poissons, qui sont en grand nombre sur les côtes du pays, et à la traite avec les sauvages qu'on n'a encore point vus venir commercer avec nous, au contraire, traitant avec les Anglais ou Hollandais qui en tirent des profits considérables et qui s'établissent actuellement dans l'île de terreneuve et sur les costes du Labrador.

"MM. de Denonville et Champigny et Mr de St Valliez savent la nécessité et le besoin qu'a le pays que le présent mémoire soit exécuté et tout le pays continuera avec un grand zèle ses prières pour l'accomplissement de vos glorieux desseins." (1)

La démarche personnelle de Pierre Allemand n'eut pas plus de succès que la lettre du marquis de Denonville. Le puissant ministre de Seignelay avait bien d'autres chats à fouetter que d'écouter les demandes d'un simple pilote canadien.

Pierre Allemand décéda prématurément à Québec le 27 mai 1691.

Il avait épousé, à Québec, le 13 novembre 1685, Louise-Marguerite Douaire de Bondy, fille de Thomas Douaire de Bondy et de Marguerite de Chavigny. Une de ses filles devint la femme de Jean-Baptiste Charets, de la famille des Charets, de la Pointe-Lévy. Sa veuve se remaria, en 1693, à Nicolas Pineau. Pierre Allemand avait aussi un fils qui porta le même prénom que lui, mais ce Pierre Lallemand ne semble pas avoir laissé de postérité.

P. G. R.

La "Bourse" de Montréal

En 1717, un arrêt du roi permettait aux marchands de Québec et de Montréal de s'assembler tous les jours en un lieu qu'ils choisiraient pour y traiter de leurs affaires, comme aussi de se nommer un syndic, c'est à dire un représentant auprès des autorités

Nous avons peu de renseignements sur la *Bourse* de Québec. Nous connaissons sa fondation. Il y a guère plus.

Dans le *Canadian Antiquarian* de janvier 1915, M. E. Z. Massicotte publie un document qui prouve que la *Bourse* de Montréal subsista sinon jusqu'à la Conquête du moins peu d'années avant.

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 10

Une société Politique Secrète à Montréal

Le Club Saint-Jean Baptiste

Une des très rares sociétés politiques secrètes canadiennes-françaises qui aient existé à Montréal porta le nom de Club Saint-Jean-Baptiste.

Ostensiblement, c'était un cercle inoffensif où l'on pouvait jouer au billard, prendre une partie de cartes et déguster des liqueurs.

Le gardien du local, M. Patenaude logeait sous les combles, les salles d'amusement se trouvaient au rez-de-chaussée, et, dans le sous-sol, se tenaient les réunions secrètes.

Les parrains du club n'avaient pas fait grande dépense d'imagination pour le baptiser.

Ils l'avaient appelé Saint-Jean-Baptiste, tout simplement parce qu'il occupait une maison de la rue Saint-Jean-Baptiste.

La maison en question a une histoire assez longue que nous allons résumer en peu de mots.

Avant d'être habité par le club, l'édifice avait une réputation sinistre et un pamphlètaire que nous allons citer de nouveau au cours de cet article (1) écrivait avec emphase, à ce sujet : "Ce que c'était que cette " maison... Je ne le dirais pas à une honnête femme... Les murs gar- " dent encore quelques traces de ces jours de dégradations. Il y a trois " ans, deux hommes s'y sont égorgés à coups de rasoir"...

Après avoir été abandonné par le club ce bâtiment devint usine et il semblait que l'oubli allait l'envelopper pour toujours lorsque la fantaisie d'un archéologue transforma cet ancien objet de réprobation populaire en un lieu de vénération historique.

En effet, peu après la publication du *Vieux Montréal* de Morin, un chercheur, bien intentionné du reste, s'apercevant que cette maison dont l'intérieur est remarquable, s'élevait sur le site de la concession accordée au tailleur Nicolas Hubert-Lacroix, en 1655, décréta aussitôt que ce bâtiment datait du 17e siècle, que c'était la plus ancienne construction de Montréal.. et tout le monde le crut, sans autres preuves.

[1] Mousseau, Contre-Poison, La Confédération, c'est le Salut du Bas-Canada 1867.

Aujourd'hui, des architectes et des archéologues sérieux prétendent que l'extérieur de cette maison date au plus du 18e siècle ; que ses sculptures intérieures sont, pour une bonne partie, de style colonial, conséquemment du régime anglais, et peut-être de l'époque où le roi de la fourrure, M. Mc Tavish, résida dans cet immeuble !

Mais pourquoi s'insurger ? Les guides, les gravures et la photographie ont si bien vulgarisé "la plus vieille maison de Montréal" qu'il n'est plus possible de détruire la légende. Passons donc du contenant au contenu.

***

Fondé vers 1865, par Ludger Labelle, avocat, le club Saint-Jean-Baptiste avait un but politique qu'on ne démêle pas bien, à distance. Les deux adhérents septuagénaires qui nous ont fourni la plupart de ces notes (1) ne s'accordent pas sur ce point. L'un prétend que le club voulait orienter les Canadiens-français vers l'annexion ou l'indépendance, l'autre, qu'on ne cherchait qu'à empêcher de s'accomplir, la confédération canadienne, redoutée à l'égal des plus grands maux.

Ces deux opinions se trouvent justifiées par le pamphlet anonyme (attribué à l'hon. J. A. Mousseau) *Contre-Poison. La confédération, c'est le salut du Bas-Canada.*

Dans cette brochure, on voit que le club "lutta contre la confédération", qu'un des principaux membres avait "levé le drapeau de l'indépendance" et s'était fait "le plus ardent avocat de l'annexion."

***

Composé de jeunes gens ayant appartenu aux deux partis politiques, le club se montra très actif dès sa naissance. Il prit part aux luttes municipales, fit élire l'épicier J. O. Mercier contre le tribun J. A. Chapleau, le fougueux Méderic Lanctôt contre le brave commerçant, Alexis Dubord et, enfin, aida Ludger Labelle qui avait déjà été élu conseiller.

De plus, le club chercha, à l'instar de l'Institut Canadien, à se répandre dans la province et l'on connait par une brochure reproduisant la correspondance échangée entre l'abbé Laroque et le député Dufresne qu'il existait une succursale de la société à Saint-Jean.

***

Quels étaient les membres de ce club ?

1 Nous puisons aussi quelques détails dans une notice parue dans LA PRESSE puis reproduite dans la Gazette du [illegible] novembre 18[illegible]

D'après le pamphlet déjà cité, "les rédacteurs du *Pays*, de *l'Union Nationale* (1) et de *l'Ordre* trônaient dans les assemblées", trois membres du parlement.. les députés de Bagot, Maurice Laframboise, de Richelieu, Jean-François Perrault et d'Iberville, Alexandre Dufresne, en faisaient aussi partie.

Parmi les autres, les anciens nomment : Ludger Labelle, le fondateur, Edmond Augers, fabricant de chaussures, trésorier, O. Archambault, avocat, J. et C. Patenaude, Elzéar Labelle, avocat et poête, frère de Ludger, A. David, H. F. Rainville, Guillaume Lamothe, chef de police, Moore, photographe, M. Nœgelé officier de police, Jean de Beaufort, détective, Médard Mercier, huissier, etc.,etc.

***

Lors d'une admission, le candidat était rencontré sur le champ de Mars ; on lui bandait les yeux et on le menait à la salle du club par une voie détournée. (2) Rendu à la porte de la salle, le futur *frère* demandait à être introduit. Quelques objections lui étaient faites, pour la forme puis, s'il persistait,on le faisait entrer et on lui enlevait le bandeau.

La scène qui s'offrait alors aux regards du profane n'avait rien de banal.

Autour de lui, se trouvaient les initiés recouverts de cagoules sombres qui ne laissaient apercevoir que les yeux.

Au fond de la pièce, sur une estrade, planait le président ou le *Maître* Devant ce dernier était une table tendue de noir, chargée à chaque bout d'une tête de mort ; derrière le *maitre* s'étalait un grand drapeau noir sur lequel on avait peint en blanc, une tête de mort au-dessus de deux tibias disposés en sautoir.

Aussitôt, le maître de cérémonie, ou porte-poignard, s'avançait vers le récipiendaire et, en lui appuyant l'arme sur la poitrine, lui faisait prononcer "à haute et intelligible voix" un engagement d'honneur terrible dont M. Mousseau a dû voir le texte, car il en cite des bribes, dans sa brochure, pp. 65-66.

---

1 M. Mousseau exagère. Les rédacteurs de l'UNION NATIONALE, d'après l'honorable L. O, David, MES CONTEMPORAINS, p. 47, furent Méderic Lanctôt, Ludger Labelle, H. F. Rainville, "plus tard juge" F. X. Perreault, J. M, Loranger, Chs de Lorimier, Audet. Longpré et Letendre, or les trois premiers seulement, dit-on, ont été membres du club.

---

2 Ce détail, que nous tenons d'un ancien officier du club, est cependant nié par un des membres qui dit que cela n'a jamais été fait, à sa connaissance.

Après cette lugubre cerémonie, les assistants enlevaient leurs cagoules et souhaitaient la bienvenue à leur nouveau compagnon qui, la plupart du temps, reconnaissait presque tous ses amis et connaissances.

Les mots de passe étaient alors dévoilés au "frère" ainsi que "la poignée de main."

L'un des premiers était comme suit : "Quelles nouvelles dans le pays ? " ou "as-tu vu Marianne ? "

A cela, on répondait : "Marianne s'en vient."

Quant à la poignée de main, elle se donnait en tenant l'annulaire replié.

***

Suivant des membres vivants le club exista une couple d'années ; d'après M. Mousseau son existence n'aurait été que de quelques mois. Ce serait Sir Georges-Etienne Cartier qui avait eu à subir les assauts du club qui en décida la suppression.

Le juge Coursol et le greffier de la paix M. Schiller, après s'être procuré une liste des membres de cette société, ordonnèrent sa dissolution et ils réussirent sans grande difficulté.

***

Pour terminer, détachons de la sympathique étude biographique que l'hon L. O. David dans *Mes contemporains*, (p 171, etc.) a consacré à Ludger Labelle, les notes suivantes, relatives au club Saint-Jean-Baptiste :

" Ludger Labelle fut le principal fondateur du club... qui fit beau-
" coup de bruit avec peu de chose et finit par être considéré comme une
" société secrète.

" Les membres s'engageaient, sur l'honneur, à ne pas dévoiler les
" secrets des délibérations .....

" Le secret était facile à garder, car les membres du club passaient
" leur temps à jouer au billard, aux dominos et un peu aux cartes ;
" ajoutons que s'ils n'avaient pas de mauvaise intention, ils ne faisaient
" rien de bon.....

" Ce club... servit de refuge, pendant un mois, à l'un des jeunes
" gens qui, après avoir volé une banque à Saint-Albans, avaient fran-
" chi la frontière et avaient été arrêtés et emprisonnés à Montréal......

" Ces jeunes gens n'eurent pas de peine à trouver des refuges au
" milieu d'une population qui était pleine de sympathie pour eux.

" Le club Saint-Jean-Baptiste ne fut donc pas, sous ce rapport, " plus coupable que le reste de la population. Mais ses principaux " membres voulurent pousser les choses plus loin, lorsqu'ils discutèrent " le projet de délivrer les *raiders* avant leur acquittement.

" Le complot était pas mal avancé, lorsque l'un des conspirateurs " reçut une lettre l'avertissant ainsi que ses compagnons, qu'on les fe- " rait arrêter si on les croyait sérieux...."

***

Qui sait ? Ce fut peut-être cette conspiration qui permit aux autorités de s'ingérer dans la société et d'en provoquer le débandement.

E. Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Feu M. F.-M. Derome, avocat, a publié en 1866 ou 1867 une étude sur le "moulin banal" de Kamouraska et vers le même temps un travail sur la descente des Anglais à Kamouraska en 1759. Où trouverais-je ces deux études ?

J. L.

---Quel est ce monument Price élevé dans la ville de Chicoutimi ?

CHILO.

---Est-il dit dans l'acte de mariage de Pierre Fournier de Belleval, à Québec, le 30 juillet 1673, qu'il était officier au régiment de Carignan ?

CH.

---Depuis quand la crémation est-elle introduite au Canada et aux Etats-Unis et dans quel pays d'Europe a-t-on construit les premiers fours crématoires?

X.Y.Z.

---Après le procès intenté au nom de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre contre Pierre LeMoyne d'Iberville en 1688 et dont on trouve le détail dans le 3e volume des *Jugements et délib. du Cons. Souverain*, que devinrent la malheureuse demoiselle de Belestre et son enfant ?

ROMANCIER.

---Dans les éphémérides de l'*Almanach de Québec* pour 1846, on lit, à la date du 30 janvier : "Nicolas Denis, gouverneur du Canada, 1654". Comment expliquer cette étonnante assertion ?

SIRE E.

---D'où vient l'expression "aller aux loges" ?

CUR.

Les commissions des gouverneurs de la Nouvelle-France

Où trouve-t-on les commissions des gouverneurs de la Nouvelle-France ?

Nous avons eu, sous le régime français, dix-huit gouverneurs. Nous ne comptons pas dans ce nombre les personnages qui ont administré la Nouvelle-France par intérim, si ce n'est M. de la Galissonière qui vint ici avec une commission spéciale et que tous les historiens ont considéré comme gouverneur. Ces administrateurs sont : Marc Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort, 1635-1636 ; Charles de Lauzon-Charny, 1656-1657 ; Louis d'Ailleboust de Coulonge, 1657-1658 ; Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, 1725-1726 ; Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueil, 1752.

Les gouverneurs de la Nouvelle-France furent donc :

SAMUEL DE CHAMPLAIN.—Sa première commission de "commandant en la Nouvelle-France " lui fut donnée le 15 octobre 1612 par Charles de Bourbon, comte de Soissons, lieutenant-général au pays de la Nouvelle-Franee. Champlain a publié cette commission dans ses *Voyages* (édition de 1632, p. 231). Elle a été reproduite dans les *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 11. Le 15 février 1625, Champlain recevait une autre commission de " commandant en la Nouvelle-France" de Henry de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi et lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France. Cette deuxième commission est également publiée dans ses *Voyages* (2e partie, p. 81). Elle est reproduite aussi dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 13.

CHARLES-JACQUES HUAULT DE MONTMAGNY. La première commission de Montmagny est datée du 15 janvier 1636. Il dût recevoir une deuxième commission en 1639, et une troisième en 1642. La quatrième commission de M. de Montmagny est du 6 juin 1645. Cette dernière est publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 15. Les trois premières commissions de M. de Montmagny, croyons-nous, n'ont jamais été publiées. Nous ignorons si elles existent encore. Un fait qui n'a guère été remarqué : M. de Montmagny fut nommé gou-

verneur de la Nouvelle-France le 15 janvier 1636. Champlain était mort le 25 décembre 1635. On n'avait pu apprendre encore en France la mort de Champlain lors de la nomination de Montmagny. Le roi rappelait donc le fondateur de la Nouvelle-France.

LOUIS D'AILLEBOUST DE COULONGE.—C'est le 2 mars 1648 que Louis XIV signa la commission de M. d'Ailleboust comme gouverneur de la Nouvelle-France. L'original de cette commission est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Ernest Gagnon a reproduit le texte de la commission de M. d'Ailleboust dans ses *Feuilles volantes et Pages d'histoire*, p. 213. Il est dit dans cette commission : " Etant nécessaire pour le bien de notre service, de pourvoir d'un gouverneur notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du sieur chevalier de Montmagny, dont le temps qui ne doit être que de trois ans, ordonné par nos Règlements pour le dit pays, est expiré.."

JEAN DE LAUZON.—Commission en date du 17 janvier 1651. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 16."... pour trois ans seulement qui commenceront du jour que le dit sieur de Lauzon arrivera à Québec." M. de Lauzon arriva à Québec le 13 octobre 1651. Comme il ne laissa la Nouvelle-France que dans l'été de 1656, il garda donc le gouvernement de la colonie pendant près de cinq ans, soit plus de vingt mois que ne le lui permettait sa commission.

PIERRE DE VOYER, VICOMTE D'ARGENSON.—Commission en date du 26 janvier 1657. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III. p. 20. " Etant nécessaire pour le bien de notre service, dit sa commission, de pourvoir d'un gouverneur notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du sieur de Lauzon, dont le temps qui ne doit être que trois ans, ordonné par règlements pour le dit pays, est expiré......"

PIERRE DUBOIS, BARON D'AVAUGOUR.—Le *Journal des Jésuites* nous apprend que M. d'Avaugour arriva à Québec le 31 août 1661. Il faut croire que sa commission ne fut pas insinuée au régistre du premier Conseil de Québec comme celles de ses prédécesseurs puisqu'elle n'est pas publiée dans les *Edits et Ordonnances*. On n'en possède pas de copies non plus aux Archives publique d'Ottawa. Il semble même que les Archives de la Marine, à Paris, n'ont pas conservé la commission de M. d'Avaugour. Aucun catalogue ou inventaire ne la

mentionne.

AUGUSTIN DE SAFFRAY DE MESY--Commission en date du 1er mai 1663. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, régistre A, folio 2. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 21. Il est dit dans la commission de M. de Mésy que le temps de trois ans, porté par la commission de M. d'Avaugour, ne devrait expirer qu'en 1664, mais que le Roi " désire le rappeler présentement en France."

DANIEL REMY DE COURCELLES.-Commission en date du 23 mars 1665. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre A, folio 12. Reproduite dens *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 31. Il est dit dans sa commission : " Ayant résolu de retirer le sieur de Mésy de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant-général de Canada et d'établir en sa place, une personne en la suffisance et fidélité de laquelle nous nous puissions reposer de la conduite de nos peuples du dit pays......" M. de Mésy décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mai 1664, avant d'apprendre qu'il était rappelé.

LOUIS DE BUADE, COMTE DE FRONTENAC.---Première commission en date du 7 avril 1672. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, régistre A, folio 42. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 40. Il est dit dans cette commission : " Ayant résolu de retirer le sieur de Courcelles de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant-général de Canada.. ..." Seconde commission en date du 15 mai 1682. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, régistre B, folio 82. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 52. Cette commission débute ainsi : " Ayant résolu de rappeler auprès de nous le sieur marquis de Denonville, gouverneur et notre lieutenant-général en Canada nous avons cru que nous ne pouvions faire choix d'une personne qui fût plus digne de remplir une charge de cette importance que notre cher et bien-aimé le comte de Frontenac . . ... "

ANTOINE JOSEPH LEFEBVRE DE LA BARRE.---Commission en date du 1er mai 1682. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre A, folio 91. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 44. Débute ainsi : "Ayant résolu de retirer le sieur comte de Frontenac de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant général de Canada."

JACQUES-RENÉ DE BRISAY, MARQUIS DE DENONVILLE Commission en date du 1er janvier 1685. Insinuations du Conseil Su

périeur, régistre B, folio 41. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*,vol. III p, 48.Commence par la formule accoutumée: "Ayant résolu de retirer le sieur de la Barre du gouvernement de notre pays de la Nouvelle-France......"

LOUIS-HECTOR DE CALLIERES.---Commission en date du 20 avril 1699. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre B, folio 125. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol III, p. 54. "La charge de gouverneur et notre lieutenant-général en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve et autres pays de la Nouvelle-France en l'Amérique Septentrionale, étant à présent vacante par la mort du sieur comte de Frontenac...."

PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL.---Commission en date du 1er août 1703. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre B, folio 162. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 58. Débute comme suit : " La charge de gouverneur et notre lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France, étant à présent vacante par le décès du sieur de Callières......"

CHARLES, MARQUIS DE BEAUHARNOIS.---Commission en date du 11 janvier 1726. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre F, folio 57. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 67. " La charge de gouverneur et notre lieutenant-général au dit pays de la Nouvelle-France étant à présent vacante par le décès du sieur marquis de Vaudreuil......"

ROLAND-MICHEL BARRIN,COMTE DE LA GALISONNIERE. —Commission en date du 10 juin 1747. Il est nommé " commandant-général de la Nouvelle-France" pendant l'absence de M. de la Jonquière. La commission de M. de la Galisonnière est au régistre I, folio 43, des Insinuations du Conseil Supérieur de Québec. Elle a été reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 73.

JACQUES-PIERRE DE TAFFANEL, MARQUIS DE LA JONQUIERE.— Commission en date du 15 mars 1746. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre I, folio 66. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 71. " Ayant résolu de rappeler auprès de nous le sieur marquis de Beauharnois, gouverneur et notre lieutenant-général en Canada......" On sait que le 10 mai 1747 le marquis de la Jonquière s'était embarqué à Rochefort sur le vaisseau *le Sérieux* pour

venir prendre son gouvernement. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre. A la hauteur du cap Finistère, le 14 mai 1747, une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux de guerre attaqua l'escadre française composée de six vaisseaux, sous le commandement de la Jonquière. *Le Sérieux* dût se rendre, et le gouverneur de la Nouvelle-France fut amené prisonnier en Angleterre. C'est en vertu de sa commission du 15 mars 1746 que M. de la Jonquière vint relever M. de la Galissonnière en 1749.

ANGE, MARQUIS DUQUESNE-MENNEVILLE—Commission en date du 1er mars 1752. Insinuations du Conseil Supérieur, régistre I, folio 83. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 77. Débute ainsi : "Ayant jugé à propos de rappeler auprès de nous le sieur marquis de la Jonquière......" Comme M. de Mésy, le marquis de la Jonquière mourut sans savoir qu'il était rappelé. Il décéda à Québec le 17 mars 1752.

PIERRE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL-CAVAGNAL. Commission en date du 1er janvier 1755. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre K, folio 8. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 70. Il est dit dans la commission du marquis de Vaudreuil : "Etant nécessaire de pourvoir au gouvernement-général de la Nouvelle-France à la place du sieur marquis Duquesne auquel nous avons accordé la permission de revenir en France pour reprendre son service dans la marine......" P. G. R.

L'assassinat du Père Buteux

———— : 000 : ————

"Le 10e jour de may, lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*, de 1652, le P. Jacques Buteux, en compagnie d'un Français nommé Fontarabie et d'un huron nommé Thomas Tsondoutamen, fut tué par une bande de 14 Iroquois. Les deux français demeurèrent morts sur la place ; le huron fut emmené prisonnier ; ce fut dans les Trois-Rivières au troisième portage."

Dans la *Nouvelle-France* février 1915, nous trouvons un bel article de M. Ernest Gagnon sur le Père Buteux et le drame du Saint Maurice.

Les fondateurs de Montreal

Combien de personnes accompagnaient M. de Maisonneuve lorsque celui-ci vint fonder Montréal, en 1642 ?

Dans les *Servantes de Dieu au Canada* par C. de Laroche-Héron, on trouve, à la page 35, la note suivante qui est du distingué archéologue, Jacques Viger :

"Le nombre des premiers colons de Ville-Marie a été diversement rapporté dans les mémoires contemporains. Ainsi le P. Vimont présent au débarquement et qui accompagna le premier convoi à Montréal...dit 40 *hommes*. Le P. Le Clerq dit également 40 *hommes*. Si ces deux Pères ne parlent pas de *femmes* (et il y en avait assurément) M. de Belmont venant après ces Pères, dit : l'embarquement de 1641 fut de 45 *hommes*", mais il y inclut peut-être les femmes sans le préciser. M. Dollier de Casson et l'abbé de la Tour s'accordent tous deux à dire que M de Maisonneuve amena 25 hommes sur son vaisseau ; et Mlle Mance 12 hommes sur le sien. C'est donc 37 hommes et en y ajoutant M. de Maisonneuve et Mlle Mance, etc... nous aurons 43 ou 44 colons. Il est certain que de plus il vint d'autres femmes qui avaient voulu suivre leurs maris (*deux* au moins), et sans doute autant ou plus d'enfants. Mais M. Dollier ajoute que M. de Maisonneuve perdit dans la traversée 3 ou 4 de ses hommes. Nous avons donc lieu de croire que *l'embarquement* de 1641 fut bien de 45 *hommes*, mais que le *débarquement* de 1642 fut de 45 *personnes*, ce qui concilie, à peu près, les apparentes contradictions."

L'abbé Faillon qui écrit cinq ans plus tard et qui doit être mieux renseigné dit dans son *Histoire de la Colonie*, vol. I, 418 : " La recrue etait partie sur trois navires ; dans l'un se trouvaient M. de Maisonneuve avec environ 25 hommes... dans l'autre Mlle Mance et 12 hommes... le reste, au nombre de 10 hommes.. ainsi que 3 femmes..."

Cela forme un total de 50 hommes et femmes et il n'est pas question des enfants.

Dans notre étude sur les premiers colons de Montréal de 1642 à 1667 (*Mem. de la Soc. Roy.* 1913), nous fixons le nombre des premiers colons, à 48, y compris M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les enfants, plus 4 femmes (déduction faite des 4 personnes mortes durant

la traversée).

A ce nombre, il faudrait ajouter le P. Vimont, le P. Poncet, le gouverneur de Mortmagny, M. de Puiseaux, Mme de la Peltrie et sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré, ce qui formerait un total de 58 personnes au moins (car il y en avait certainement d'autres) qui assistèrent à la fondation de Villemarie, il y a eu 273 ans cette année.

E. Z. MASSICOTTE

Lettre du Roi au Conseil Supérieur de Québec

A nos amez et féaux, les gens tenans notre Conseil Supérieur de Québec.

Nos amez et féaux ayant pris la résolution de gouverner par nous-mêmes notre royaume nous nous sommes proposé en même temps de suivre l'exemple du feu Roy notre bysayeul le plus exactement qu'il nous sera possible et nous avons jugé à propos en conséquence de suprimer le titre de principal ministre de nostre estat. Nous avons bien voulu vous en donner avis pour que vous vous conformiez à cette disposition en ce qui vous concerne si ny faites fautte car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le quatorze Juin 1726. Signé Louis et plus bas Phelypeaux.(1)

(1) Cette lettre que nous trouvons dans les Insinuations du Conseil Supérieur était accompagnée de la lettre suivante de M. de Maurepas, ministre et secrétaire d'état de la marine, datée du 14 juin 1726 : "Messieurs, Je vous envoye la lettre que le Roy vous écrit pour vous donner avis de la résolution qu'il a pris de gouverner son Royaume par lui même à l'exemple de feu Roy et de la supression que Sa Majesté a fait du titre de principal ministre de l'Etat, Je ne doute point que vous ne vous conformiez aux intentions de sa Majesté et il ne me reste qu'à vous assurer que Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur,

(Signé) MAUREPAS.

LES BRUNSWICKERS AU CANADA

En 1776, l'Angleterre faisait avec le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick-Luneburg et le prince de Hesse-Cassal, comte régnant de Hanau, un arrangement par lequel ces derniers s'engageaient à lui fournir un contingent de troupes allemandes qui devaient venir en Amérique pour aider à écraser la révolte des colonies américaines.

Le contingent de Brunswick destiné pour l'Amérique était composé des troupes suivantes : 1 un régiment de dragons à pied, sous le commandement du lieutenant-colonel Baum ; 2 le régiment d'infanterie du prince Frédéric, sous le commandement du lieutenant-colonel Praetorius ; 3 le régiment d'infanterie de Rhet, sous le commandement du lieutenant-colonel Van EhrenKrook ; 4 le régiment d'infanterie de Riedesel, sous le commandement du lieutenant-colonel Van Specht : 5 un bataillon de grenadiers, sous le commandement du lieutenant-colonel Breymann ; 6 Un bataillon de fusilliers (yâgers), sous le commandement du lieutenant-colonel Barner.

Les troupes allemandes se rendirent par mer à Portsmouth d'où elles s'embarquèrent, le 4 avril 1776, sur une trentaine de transports, pour se rendre en Amérique.

Le major-général baron Frederick-Adolph Von Riedesel avait reçu le commandement de tout le contingent qui comprenait 4,300 hommes.

Les vaisseaux qui portaient les troupes allemandes arrivèrent devant Québec le 1er juin 1776 et les jours suivants.

Les Brunswickers ou troupes auxiliaires allemandes, comme on les appelait indifféremment, restèrent en Amérique jusqu'à l'été de 1783.

On sait qu'elles subirent le même sort que les troupes anglaises de Burgoyne et qu'elles dûrent se rendre à Saratoga le 16 octobre 1777.

Un bon nombre des officiers et soldats allemands qui vinrent en Amérique avec Riedesel en 1776 s'établirent aux Etats-Unis ou au Canada. William-L. Stone prétend que des 4,300 officiers et soldats de Riedesel 2,800 seulement retournèrent en Allemagne. La plupart des Canadiens d'origine allemande de la province de Québec descendent des soldats de Riedesel.

Sur les Brunswickers ou troupes auxiliaires allemandes on peut consulter :

Memoirs and letters and journals of major General Riedesel, during his residence in America, translated from the original german of Max Von Eelking, by William-L. Stone. Albany—1868. 2 volumes.

Letters and Memoirs relating to the war of American Independence, and the capture of the german troops at Saratoga, by Madam de Riedesel. Translated from the original german. New-York—1827.

Journal of the Voyage of the Brunswick Auxiliaries from Wolfenbuttel to Quebec, by F. V. Melsheimer, chaplain to the duke of Brunswick's Dragoon Regiment. Québec—1891.

Journal du voyage des troupes auxiliaires de Brunswick et de Wolfenbuttel à Québec, par F. V. Melsheiwer. Traduit de l'allemand. Minden—1776.

The Brunswickers in Canada, dans *The Canadian and Numismatic Journal*, avril 1892.

Journal d'un voyage de Stade à Québec, en Amérique, par un officier. Traduit de l'allemand. Francfort—1776.

Lettres confidentielles de quelques officiers allemands dans le Canada en 1777 et 1778. Gottingen—1779.

Dans les *Rapports sur les Archives du Canada*, plus particulièrement dans les volumes consacrés à la Collection Haldimand, on trouvera les sommaires des lettres ou communications échangées entre le baron de Riedesel, ses principaux officiers et les gouverneurs Carleton et Haldimand et les officiels du Canada de l'époque.

P. G. R.

Le droit, la médecine et le notariat dans la province de Québec

§

Les trois principales professions de la province de Québec sont le droit, le notariat et la médecine.

Le notariat a eu son historien dans la personne de feu M. J.-Edmond Roy. Il a publié une *Histoire du notariat au Canada* en six volumes.

On peut consulter sur l'histoire du barreau dans la province de Québec les ouvrages suivants : *Histoire du droit canadien*, par B.-A.-T. Testard de Montigny ; *Histoire du droit canadien* (en deux volumes), par Edmond Lareau ; *L'ancien barreau du Canada*, par J.-Edmond Roy.

Aucun ouvrage spécial n'a été publié encore sur l'histoire de la médecine au Canada et plus particulièrement dans la province de Québec. Feu M. le docteur Michael-A. Ahearn, de Québec, avait cependant commencé la publication de notes importantes sur nos anciens médecins dans la *Revue Médicale de Québec*. On pourra consulter les volumes de 1911 et 1912 de cette revue.

JACQUES VIGER ET SA FAMILLE

Nous n'avons pas la prétention d'écrire une biographie de Jacques Viger, car il en existe une, excellente, par l'abbé Camille Roy, dans le *Bulletin du Parler Français*, vol. VIII, p. 42 ; nous ne voulons qu'aligner la cueillette de menues notes, les unes inédites les autres peu connues, que nous possédons sur celui que l'on considère comme le plus ancien des archéologues et des chercheurs canadiens-français.

***

Ses parents, Jacques Viger et Amaranthe Prévost, semblent avoir ardemment désiré un fils appelé Jacques, puisque notre archéologue est le troisième enfant issu de leur union à qui l'on donna ce prénom.

Le premier né en 1775, le second en 1776 moururent en bas âge. Celui qui devait dépasser ses quatorze lustres fut baptisé le 7 mai 1787 et il eut pour parrain, le notaire Joseph Papineau, père du tribun, et pour marraine, Marianne Cherrier.

***

Jacques Viger n'avait que 21 ans lorsqu'il épousa à Notre-Dame de Montréal, le 17 novembre 1808, Marie-Marguerite, fille du chevalier de la Corne de Chapt de Saint-Luc, "colonel dans le département des sauvages" et de Marie-Marguerite de Boucherville.

Mademoiselle de la Corne était née en 1775, elle avait donc douze ans de plus que M. Viger. Le 8 mars 1794, elle avait épousé, en premières noces, au Christ Church de Montréal, le lieutenant John Lennox, du 60e régiment, fils de Lord Alexander Lennox. Madame Lennox accompagna son mari en Angleterre puis aux Antilles où il mourut, en 1802, ayant le grade de major.

Sa veuve restait avec cinq enfants, deux garçons et trois filles. Un des garçons ne vécut que quelques mois et l'autre, John Manners Kew Lennox, né à la Barbade en 1802, était avocat lorsqu'il décéda à Sainte-Marguerite de Blairfindie, le 22 février 1832. Trois jours après il était inhumé dans l'église Notre-Dame de Montréal.

Quant aux demoiselles Lennox nous n'avons que ce détail : le 8 octobre 1833, par trois actes différents dressés par le notaire Joseph Papineau, parrain de Jacques, ce dernier ainsi que sa femme transpor-

tent aux demoiselles Catherine-Elisabeth, Marie-Anne-Marguerite et Charlotte, toutes trois majeures, une somme de deux cents livres, cours de l'époque, à chacune, à être payée par Jules Quesnel.

***

Dans son acte de mariage, Jacques Viger prend le titre de "Seigneur du fief Saint-Jean" et sont présents à la cérémonie : Charles Déséry, major de milice, Charles Larrivé, capitaine de milice et Charles Prévost notaire, les deux derniers sont cousins de l'époux.

***

En 1813, au décès de Louis Charland qui était inspecteur des chemins de Montréal, M. Jacques Viger obtint cette position.

***

M. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi siècle* raconte qu'il visitait souvent notre archéologue et il est tout miel pour Madame Viger qui faisait "royalement les honneurs de sa maison", mais il est presque tout fiel pour l'époux.

Selon lui, M. Viger était "très sarcastique", il visait à l'originalité", "le spirituel et élégant inspiré de la Sabredache ne se gênait pas de donner des coups de canifs dans les flancs de l'histoire", "Bibaud jeune l'avait souvent pris en défaut", "son patriotisme ne fut pas toujours de bon aloi", etc.

Evidemment, M. Viger ne fut pas prophète pour M. Barthe.

***

Bien que l'on dise partout que M. Viger est mort à Montréal on ne rencontre pas son acte de sépulture dans les registres de Notre-Dame de Montréal, car c'est à Notre-Dame de Grâces, alors paroisse en pleine campagne, qu'il fut inhumé, le 15 décembre 1858 "âgé de 71 ans, 7 mois et 5 jours" ainsi qu'il est écrit, avec une exactitude qui a sans doute charmé les mânes du vieil archéologue.

Dans cet acte on donne au décédé les titres de commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire et de lieutenant colonel de milice.

Signent : Charles Séraphin Rodier, avocat, maire de Montréal, Charles Wilson, ex-maire, membre du Conseil législatif, plus tard sénateur, E. A. Quesnel, P. J. O. Chauveau, surintendant de l'instruction publique, A. de Salaberry, J. A. Beaudry, W. E. Logan, géologue fameux, F. Martin S. J., U. Boudreau, R. Bellemare, homme de lettres, Abbé H. A. Verreau, savant archéologue, L. Piché et l'abbé J. B. Saint-Germain.

E. Z. MASSICOTTE

Ouvrages publiés par feu Jean-Chrysostome Langelier

Revision of the Canadian Tariff. Montréal : Gazette printing House, corner St.-François-Xavier and Craig streets. 1872. 12 pp. in-8.

Annuaire du commerce et de l'industrie de Québec pour 1873. Contenant l'histoire et la statistique des établissements manufacturiers et du commerce de Québec, un essai sur la Vallée de l'Outaouais, le commerce du Canada et beaucoup d'autres renseignements. Québec : publié par L. H. Huot, éditeur-propriétaire du "Canadien"—MDCCCLXXIII. 138 pp. in-12. (Anonyme)

La nécessité et la possibilité d'un chemin de Québec au Lac St.-Jean. Québec : Imprimé par L.-H. Huot, propriétaire du "Canadien", 2, rue Buade, vis-à-vis le bureau de poste.—1873. 30 pp. in-8.

Etude sur les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur, etc.—1873. IV-69 pp in-8. (1)

The Quebec and Lower St-Lawrence Tourist's Guide. Quebec, printed by A. Côté & Co.—1875. 177 pp. in-32. (Anonyme)

Biographie de Frs. Vézina, caissier de la Banque Nationale. Québec, Typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1876. 76 pp. in-8. (Anonyme).

Manuel de tenue de livres à l'usage des écoles primaires. Québec, typographie de C. Darveau—1877. 83 pp. in-8.

Chemin de Lévis et Kenebec, réfutation de la brochure de M. C.-A. Scott Québec—1877. 67 pp. in-8.

Cours d'arithmétique à l'usage des écoles primaires. Québec, J.-A. Langlais, libraire-éditeur, 177, rue St. Joseph, St-Roch—1878. 232 pp. in-12.

Le Nord ou Esquisse sur la partie de la province de Québec située au nord du fleuve Saint-Laurent, entre l'Outaouais et le Labrador. J.-P. Déry, libraire-éditeur, 40, rue Saint-Pierre. Québec—1882. 140 pp. in-8.

Esquisse sur la Gaspésie. Lévis, Mercier & Cie, propriétaires du "Quotidien"—1884. 105 pp. in-8.

Esquisse sur la Gaspésie. Deuxième édition. Québec, typographie de C. Darveau—1884. 176 pp. in-8.

---

1 Cette étude fut publiée dans la REVUE CANADIENNE de 1873 [pp. 665, 737 et 830] et mise en brochure la même année quoique la couverture porte la date 1874.

A Sketch on Gaspesia. Québec : Joseph Dussault—1884 104 pp. in-8.

Notes on Gaspesia, 2e édition, printed by authority—1885. 179 pp. in-8.

Elections de 1886. Situation politique et administrative de la province de Québec. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1886. 417 pp. in-18. (Anonyme).

Esquisse sur la Gaspésie. Troisième édition. Publiée sous les auspices du département de l'agriculture. Ottawa—1886. 82 pp. in-8.

Esquisse générale du Nord-Ouest du Canada ou Etendue, bois et forêts, richesses minérales et climatologie des quatre districts d'Assiniboia, Saskatchewan, Alberta et Athabaska. Publié sous les auspices du département de l'agriculture. Trois-Rivières - 1886. 91 pp. in-12. (Anonyme).

Elections de 1887. Aux électeurs du Canada. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1887. 72 pp. in-16. (Anonyme).

Le bassin méridional de la Baie d'Hudson. Québec, Joseph Dussault, éditeur—1887. 104 pp. in-8.

Manuel de tenue des livres à l'usage des écoles primaires. Approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique. Québec, N. S. Hardy, libraire-éditeur—1887. 80 pp. in-8.

La contrée du Lac Saint-Jean. Publié par autorité du Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Québec—1888. 42 pp. in-8. (Anonyme).

Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec. Extrait des rapports officiels d'arpentages qui se trouvent au département des terres ainsi que de ceux de la commission géologique du Canada et autres sources officielles. Publié par ordre de la Législature. Québec, imprimé par Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine—1889. LXXII—655 pp. in-8. (Anonyme).

Traité d'agriculture à l'usage des écoles et des praticiens. Québec, typographie de J. Dussault, 1, Port Dauphin—1890. 316 pp. in 8.

Elections provinciales, 1890. Le gouvernement Mercier. Trois années de progrès, de réhabilisation et de revendication. Québec, imprimée par Belleau & Cie—1890. 354 pp. in-16. (Anonyme).

Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de

Québec de 1763 au 31 décembre 1890. Imprimé par ordre de la Législature. Québec, Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine—1891. 1921 pp. in-8. (Anonyme).

Guide pratique de l'ensilage à l'usage des praticiens. Québec, J. Dussault, imprimeur—1891. 89 pp. in-8.

Elections provinciales de 1892. Politique provinciale pendant 17 ans, 1874-1891. Québec : imprimerie Belleau & Cie--1892. 179 pp. in-8. (Anonyme).

Chemin de fer de Québec au lac Huron. Esquisse de l'entreprise. Québec—1900. ...pp. in-8.

Richesse forestière de la province de Québec. 1905. 58 pp. in-8.

Les arbres de commerce de la province de Québec. Publié par le Département des Terres et Forêts de la province de Québec. Québec, typ. Dussault & Proulx—1906. 108 pp. in-8.

P. G. R.

Ouvrages publiés par M. Philéas Gagnon (1)

Essai de bibliographie canadienne. Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents avec des notes bibliographiques. Québec, imprimé pour l'auteur---1895.

Le premier roman canadien de sujet par un auteur canadien et imprimé au Canada. Ottawa---1900.

Québec il y a cent ans. Québec---1909

Essai de bibliographie canadienne. Tome II. Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc.. relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents ajoutés à la Collection Gagnon, depuis 1895 à 1909 inclusivement, d'après les notes bibliographiques et le catalogue de l'auteur. Préface de l'échevin Victor Morin, L.L.D., conservateur honoraire de la bibliothèque du Château de Ramezay. Publié par la cité de Montréal, sous la direction de Frédéric Villeneuve, bibliothécaire en chef. Montréal---1913. (2)

(1) Décédé à Québec le 25 mars 1915.

(2) Le nom de M. Gagnon apparait à la première ligne du titre de ce second volume, mais on explique plus loin la part qu'il prit à sa compilation.

BIOGRAPHIES CANADIENNES

MATHURIN-FRANCOIS DE LINO.–Le premier Martin de Lino qui passa dans la Nouvelle-France fut Mathurin-François Martin, sieur de Lino. Il était fils de Claude Martin et d'Antoinette Chalmette, de Saint-Nizier, évêché de Lyon.

M. Martin de Lino vint s'établir dans la Noucelle-France en 1682, s'il faut en croire un Mémoire qu'il adressait au ministre de Pontchartrain le 25 octobre 1710.

" Le plus grand mal, Monseigneur, disait-il dans ce Mémoire, que j'ai pu connaître depuis 28 années que je suis dans le pays .... "

M. Martin de Lino possédait très bien l'anglais. Cette connaissance d'une langue si utile et si répandue de nos jours devait cependant lui causer un tort considérable, comme nous le verrons un peu plus loin.

Nous lisons dans *Les Ursulines de Québec* (vol. I, p. 460) :

" Mgr de St. Vallier ayant été faire une visite épiscopale dans une mission sauvage, y vit une pauvre petite captive nommée Abigaïl, qu'un missionnaire avait baptisée sous le nom de Marie-Catherine. Cette enfant, très jeune encore, n'avait pas eu le temps d'oublier sa langue maternelle, qui était l'anglais ; quoique très affectionnée aux sauvages, elle ne pouvait encore parler leur langue. Monseigneur ayant racheté Abigaïl, l'amena au pensionnat à son retour à sa ville épiscopale. La petite eut tant de chagrin de ne plus voir ses amis sauvages, qu'elle en tomba sérieusement malade, le changement d'air et de nourriture ayant aussi, sans doute, contribué à son indisposition. Monseigneur qui était très inquiet de l'état de sa petite fille adoptive, voulut à tout prix lui procurer la consolation d'entendre parler sa propre langue ; à cette époque 1689 90, l'on n'avait jamais encore entendu un mot d'anglais au monastère. Nos Bonnes Mères, désolées du chagrin de cette enfant de cinq ans qui ne cessait de répéter en pleurant : " I want my papa, I want my mamma," prièrent Monseigneur de vouloir bien venir lui-même la consoler. Le charitable prélat amena alors avec lui le seul citoyen qui parlât facilement l'anglais, M. de Linot, marchand de Québec. Notre récit raconte ainsi ces soins touchants donnés à la petite captive par ceux qui l'avaient adoptée au nom de Dieu.

" La petite anglaise Abigail, autrement Marie-Catherine, étant tombée grièvement malade, Monseigneur invita M. de Linot, qui parle bien l'anglais, à entrer au Monastère pour l'exhorter et la consoler, et aussi afin de mieux connaître son mal. Le prélat lui fit la grâce de la visiter aussi lui-même, accompagné de M. de Linot et de M. Roussel, médecin du Monastère, auquel il la recommanda très-particulièrement".

"La petite étrangère prenant M. de Linot pour un ancien ami, se laissa enfin consoler, se rétablit, et finit par faire une bonne élève par-

lant très bien notre langue. Plus tard, l'aimable enfant fut adoptée par une famille française, qui eut pour elle tous les égards possibles et la traîta comme si elle eut été une enfant de la maison."

M. Martin de Lino étant le seul citoyen de Québec qui parlait convenablement l'anglais avait souvent l'occasion de servir d'interprète. Le gouverneur et l'intendant étaient heureux de se servir de lui lorsque l'occasion se présentait, et il était devenu ce qu'on pourrait appeler un interprète officiel, sans cependant retirer aucun salaire.

En 1691, M. de Villebon reçut l'ordre de s'emparer de Port-Royal au pouvoir des Anglais. Il fut assez heureux de chasser les Anglais de l'Acadie et de capturer un de leurs vaisseaux dans les eaux de la Baie Française. Plusieurs Anglais de Boston qui se trouvaient à bord furent faits prisonniers. M. Nelson, riche marchand, le colonel King et M. Alding furent envoyés à Québec.

Nelson, qui était un homme habile, fut traité par M. de Frontenac avec une bienveillance imprudente. Il fut reçu plusieurs fois à sa table. Lui-même donna des diners auxquels il convia les personnages importants de Québec. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque furent ses hôtes. Nelson, profitant de la liberté qu'on lui laissait, recueillit des renseignements sur les fortifications de Québec, ses moyens de défenses, etc., etc. Il envoya le fruit de ses observations aux autorités de la Nouvelle-Angleterre par des soldats qu'il avait corrompus.

Lorsqu'on se rendit compte du travail fait par Nelson il fut emprisonné et, dans l'automne de 1692, il fut envoyé en France.

Pendant son séjour à Québec Nelson avait été en rapports continuels avec M. Martin de Lino. Comme nous l'avons dit, celui-ci était le seul citoyen de Québec qui parlait convenablement l'anglais. Nelson, tout naturellement, recherchait la société d'un homme avec qui il pouvait converser dans sa propre langue.

M. Martin de Lino fut arrêté en même temps que Nelson et envoyé en France par le même vaisseau. On le soupçonnait d'avoir aidé Nelson dans son espionnage. Peut-être, comme le fait remarquer M. Henri Lorin, en cette affaire où les premiers officiers de la Nouvelle-France n'étaient pas sans reproches, n'était-on point fâché de trouver un responsable obscur pour dissimuler leur négligence.

En arrivant en France, M. Martin de Lino fut jeté à la Bastille où il passa quelques mois. M. de la Reynie, lieutenant de police, fit une enquête qui se termina par son acquittement. "M. Martin de Lino parle bien l'anglais, disait M. de La Reynie, dans son rapport daté de février 1693, il a eu commerce avec Nelson et avec d'autres personnages anglais et c'est apparemment ce qui l'a fait soupçonner." (1)

Le 4 novembre 1693, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

"A l'égard du Sr de Lino nous avons été très surpris de sa détention à la bastille, ne nous paraissant rien dans son accusation que de

1 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 12, c. 11.

très calomnieux et de très méchant, nous ayant toujours donné des marques de sa fidélité et d'un attachement particulier pour le service du Roi, particulièrement dans toutes les occasions où il a été nécessaire d'interprêter l'anglais, ce qu'il a fait avec tant de désintéressement que je suis obligé, Mgr, de vous supplier d'y avoir égard et au tort qu'il a souffert par sa prison." (1)

En 1696, M. Martin de Lino passa en France dans l'intérêt des anciens intéressés de la Compagnie du Nord. Cette Compagnie avait fait un traité de société avec Le Moyne d'Iberville au sujet de ses entreprises à la baie d'Hudson. Elle lui fournissait les fonds et avait une part dans les prises qu'il faisait. Le 26 mai 1696, le Conseil d'Etat rendait un arrêt qui ruinait pour ainsi dire la Compagnie du Nord. C'est à ce sujet que M. de Lino fut envoyé en France.

Le 26 octobre 1696, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Ils (les intéressés en la Cie du Nord) s'étaient disposés dès cette année et avaient pris toutes les mesures nécessaires pour aller prendre possession du susdit fort de Bourbon l'année prochaine conformément à l'arrêt de Sa Majesté rendu en 1694, par lequel il était ordonné au sieur d'Iberville de leur remettre en 1697 le dit fort et l'armement nécessaire pour sa défense, mais la crainte qu'ils ont eu d'entrer en discussion avec le sieur d'Iberville sur l'arrêt qu'il a obtenu sous de faux exposés cette année, qui lui en accorde la jouissance jusqu'en 1699, les oblige de différer leur armement jusqu'à ce temps auquel ils sont prêts d'en aller prendre possession et si le dit sieur de Lino passe en France pour vous supplier, Monseigneur, de leur faire conserver l'intérêt qu'ils ont avec le sieur d'Iberville jusqu'en la dite année 1699, d'autant qu'il s'est servi pour la réussite de son entreprise, et se sert actuellement de leurs deniers, et nous espérons que vous connaitrez comme nous qu'il y a besoin de justice.

" Il vous représentera aussi l'importance qu'il y a que ce commerce et les équippements se fassent en Canada, comme il s'y est toujours fait par le passé et nous pouvons vous assurer que cela a produit un grand bien dans le pays en faisant subsister un nombre considérable de familles.

" Nous joignons à cette dépêche un mémoire semblable à celui que les intéressés ont chargé le dit sieur de Lino, qu'il aura l'honneur de vous présenter. Nous le connaissons pour un homme sage et de probité qui a même rendu des services à la colonie dans les occasions où nous l'avons employé." (2)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et de Champigny écrivaient au ministre :

" Il est constant que le Sr de Lino a rendu d'assez bons services

1 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 12, c. 11.

2 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15, c. 11.

dans l'interprétation de l'anglais en toutes les occasions qui se sont présentées depuis plusieurs années, en sorte qu'il a bien mérité la gratification que vous lui avez accordée. Il était dans le vaisseau le Belliqueux, que nous croyons pris et mené à St-Jean en l'Isle de Terreneuve. S'il est passé en France, Mgr, et qu'il vous supplie de lui accorder encore la commission d'interprète anglais qu'il vous a demandée, cela lui donnera une satisfaction qui l'engagera à donner ses services sans aucune dépense pour le Roi, si vous ne le jugez pas à propos. (1)

Le 8 mai 1702, M. Martin de Lino était nommé conseiller au Conseil Souverain, en remplacement de M. Jean-Baptiste de Peiras, décédé.

Le 1er septembre 1719, M. Martin de Lino était promu premier conseiller au Conseil Souverain. Il remplaçait M. Claude de Bermen de la Martinière, décédé.

Le 19 février 1727, M. Martin de Lino était nommé garde des sceaux du Conseil Souverain, à la place de M. de Lotbinière qui avait embrassé l'état ecclésiastique.

Le 28 mars 1730, le roi, pour reconnaître le zèle et les services de M. Martin de Lino, particulièrement pendant la vacance de l'intendance, lui accordait une gratification extraordinaire de 600 livres. (2)

M. Martin de Lino décéda à Québec le 7 décembre 1731. Il était âgé de 74 ans.

De son mariage avec Catherine Nolan il avait eu une nombreuse famille. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol I, p. 416) nous donne les prénoms de ses dix-sept enfants tous nés et baptisés à Québec. De ses onze fils nous n'en connaissons qu'un qui ait joué un certain rôle : Jean-François. Les autres ou moururent jeunes ou restèrent dans l'obscurité.

P. G. R.

JEAN-FRANÇOIS MARTIN DE LINO — Jean-François Martin de Lino, fils de Mathurin-François Martin de Lino et de Catherine Nolan, naquit à Québec le 13 avril 1686.

Le 27 avril 1716, M. Martin de Lino était nommé procureur du Roi en la prévôté de Québec, à la place du sieur Couillard de Lespinay, promu.

L'année suivante, le 20 novembre 1717, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, donnait à M. Martin de Lino une commission pour remplir l'office de procureur du Roi de l'Amirauté de Québec.

Cette commission fut confirmée par le Roi le 18 janvier 1718.

M. Martin de Lino décéda à Québec le 5 janvier 1721, dix ans avant son père. C'est ce qui a fait confondre la carrière de ces deux hommes par plusieurs de nos historiens.

---

1 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15, c. 11.

2 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol, 55. série B., folio 518.

M. Martin de Lino avait épousé, le 3 novembre 1712, Angélique Chartier de Lotbinière, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière et de Marie-Madeleine Lambert, et veuve de Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Méloizes.

Il eut quatre enfants, mais un seul a joué un rôle dans notre pays : Ignace-François-Pierre.

P. G. R.

IGNACE-FRANÇOIS-PIERRE MARTIN DE LINO — Fils de Jean-François Martin de Lino et de Angélique Chartier de Lotbinière. Né à Québec le 7 mai 1718.

Le 27 septembre 1752, l'intendant Bigot proposait au ministre d'accorder au sieur Martin de Lino la place de grand-voyer qui avait été donnée au sieur Louis-Fleury de la Gorgendière, "reconnu incapable."

Le ministre se rendit à la demande de l'intendant Bigot et M. Martin de Lino fut nommé à cette charge importante quelques mois plus tard.

" Dans les dernières années de la domination française, remarque Ignotus, les fonctions du grand-voyer furent assez peu onéreuses : la guerre de Sept-Ans, les expéditions, les batailles, les levées en masse, l'invasion laissèrent peu de place aux paisibles travaux de la voierie."

M. Martin de Lino fut le dernier grand-voyer de la Nouvelle-France.

Après la capitulation de Montréal, M. Martin de Lino passa en France. En 1777, il résidait à Blois. (1)

On ignore où et quand mourut M. Martin de Lino.

Il avait épousé, en 1750, Mlle Renée Le Neuf de la Vallière. Il en eut quatre enfants.

L'une d'elles, probablement Angélique-Renée née à Québec le 27 août 1751, fit un mariage avantageux en France avec un Américain.

Nous lisons dans une lettre datée du 30 avril 1769 qu'écrivait madame de Repentigny, passée en France après la conquête, à son frère M. de Léry :

" Melle de Lino est à la veille d'épouser un Américain, riche de plus de cinquante mille écus, et qui compte sur une succession plus considérable encore. Nos Canadiennes sont très recherchées ici ; on les trouve aimables. Si elles étaient fortunées en proportion, elles auraient la préférence sur toutes les autres ; mais ici on fait attention à l'argent, et ce n'est pas sans raison."

Un mois plus tard, le 29 mai, le chevalier de Repentigny écrivant à son tour à son beau-frère, M. de Léry, lui apprend que le mariage a eu lieu :

" Ma femme est allée au mariage de Melle de Lino ; c'était princier. Son père a fait les choses magnifiquement ; le trousseau et la garde-robe de la mariée s'élevaient à mille cinq cents francs. Pas

(1) L'abbé Daniel, NOTICE SUR LA FAMILLE GUY, p. [illegible]

moins de quatre-vingt personnes avaient été invitées à la noce. Pour moi, qui, moins que jamais, aime les fêtes brillantes, j'ai préféré rester ici, trouvant plus doux le plaisir de m'entretenir avec un vieil ami."

P.-G. R.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

Mgr Amédée Gosselin, *Le Rituel de Mgr de Saint-Valier*. Ottawa, Imprimé pour la Société Royale du Canada—1915.

Le *Rituel de Québec*, plus connu sous le titre de *Rituel de Mgr de Saint-Valier*, a été en usage dans le diocèse de Québec de 1703 à 1836. Mgr Gosselin, dans cette petite étude, fait connaître les incidents qui accompagnèrent la publication du *Rituel*.

Il y eut deux éditions du *Rituel de Québec*. Toutes deux portent la date de 1703 mais Mgr Gosselin prouve que la seconde édition fut imprimée plus tard.

Mgr Gosselin nous donne les raisons de la disparition si rapide de la première édition du *Rituel de Québec*.

Etude curieuse remplie de renseignements inédits.

J.-L. Morison, *Modern British Policy*. The Jackson Press, Kingston—1915.

R. P. Hugolin, *Les Franciscains et la croisade antialcoolique dans la province de Québec (Canada)*. Aperçu sommaire de leurs travaux préparé pour le chapitre général de l'ordre des Frères Mineurs tenu à Rome au mois de mai 1915. Montréal—1915.

Dans la province de Québec, l'initiative de la croisade antialcoolique est venue de l'Église. C'est elle qui la mène encore avec un succès étonnant Les Pères Franciscains ont été les soldats les plus actifs de cette campagne. Mgr Bruchési leur en rend un témoignage non équivoque.

" Voilà dix ans, écrit-il, que j'ai commencé une croisade de tempérance. Ce sont les Pères Franciscains qui reçurent particulièrement la mission de la prêcher. Ils s'acquittèrent de cette mission avec zèle et prudence, et à la prédication ils ont joint la publication d'une revue qui, répandue dans toutes nos paroisses, a fait un bien considérable. Les résultats de notre campagne ont dépassé nos espérances. Le clergé et les ligues antialcooliques ont contribué à les obtenir, mais les Franciscans y ont leur large part. J'aime à leur en témoigner ma reconnaissance."

R. P. Hugolin, *Pour les treize Mardis ou Dimanches en l'honneur de Saint-Antoine de Padoue*. Montréal—1915.

Annuaire du Canada, 1913. Publié par ordre de l'hon. Geo. E. Foster, K. C. M. G., M. P., ministre du Commerce. Ottawa, I. de L. Taché, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi—1915.

Lettres de noblesse de Robert Giffard, seigneur de Beauport

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE A TOUS P'NS ET A VENIR SALUT SCAUOIR faisons Que nous estant bien informé des louables vertus Et merites de N're tres cher et bien aimé Robert Giffart seigneur de Beauport habitant de la NOUUELLE FRANCE DICTE CANADA de libre condition et nay en legitime mariage Et des bons et agreables seruices qu'il nous a faictz Et pour lesperance que nous avons que se voyant honoré du degré d'honneur et tiltre de noblesse aud pays de la nouuelle France Il en suiura les actions des personnes nobles Et que luy et les siens nous rendront les seruices que ceux de cette qualité nous doibuent. Pour ces causes et attendu qu'il a jusques a p'nt vescu comme il faict encore noblemen et vertueusement Auons en inclinant a la supplication et requeste qui nous a esté faicte en sa faveur par aucuns de noz speciaux seruiteurs Led' suppliant ses enffans et postérité soit masles ou femelles nays et a naistre en loyal mariage Et chacun djceux annobly et annoblissons de n're grace speciale plaine puissance et auctorite royalle par ces p'ntes signées de n're main Voulons qu'en tous leurs actes en jugemens et dhors ils soient tenus pour Nobles aud' pays de la nouuelle France. Et puissent atteindre et recepuoir tous honneurs prerogatives et preeminences qu'ont accoustumé de recepvoir & dont jouissent et vsen gens nobles et extraidtz de noble lignée et comme telz puissent acquerir tenir & possedder au d' pays de la nouuelle france tous fiefs terres possessions & heritage noble de quelle quallité qu'ils soient quilz ont desja acquis et pourront cy apres acquérir et qui leur sont ja escheuz et pourront cy apres eschoir competer appartenir aud' pays de la nouuelle france Et en jouir et vser ordonner et disposer tout ainsy que s'ils estoien extraitz de race ent.ennemen noble djceux partager noblement Sans qu'a p'nt ou pour ladueuir ils soient ou puissent estre contraints a vuider leurs mains desd fietz possessions et heritages nobles ou partie djceux. SIDONNONS EN MANDEMENT au Gouuerneur et n're Lieutenant general en la nouuelle france, lieutenans & chacun d'eux comme il appartiendra que de n're p'nt grace annoblissement permission et octroy et de tout le contenu cydessus Ils facent souffren et laissen led Giffart & toute sa postérité nai et a naistre en loyal mariage Jouir et vser plainement, paisiblement et perpetuellement Ces

sant et faisant cesser tous troubles et empeschemen au contraire, CAR TEL est n're plaisir Nonobstant quelzconques ordonnances Edicts Statuts Mandemens ou deffenses a ce contraire a quoy pour ce regard Et sans y préjudicier en au'e chose desroge et desrogeons par cesd. p'ntes et affin que ce soit chose ferme et stable a tousjours Nous y auons faict mettre' apposer n're scel Sauf en au'e chose n're droit et lautruy en toutes Donne a paris au mois de Mars Lan de grace MIL six cens cinquante huict & de n're regne le quinziesme.

LOUIS

Sur le reply.

sera la presente insinuee partout ou besoing sera Mandons etc ce 1er Sept 1658.

P. Devoyer Dargenson

Nous Greffier de la Jurisdiction souueraine de Canada certifions a tous qu'il appartiendra en vertu de l'ordonnance cy-dessus nous auons insinué en nostre Greffe les presentes lettres et huictiesme Septembre mil six cent cinquante huict.

Gillet.

Par le Roy
Phelypeau.
Visa
Seguier

Pour seruir aux lettres dannoblissement de Robert Giffart dans la province de Canada

A l'endos.

Leu publié L'audience tenant par nous Louis Theandre Chartier escuyer sieur de Letbinière Lieutenant general Ciuil et criminel en la Seneschaussée de la nouuelle france Jurisdiction de Québec & a enregistré au registre des Insinuations du Greffe de la d Jurisdiction Suiant notre ordonnance requerant Robert Giffart escuyer seigneur de Beauport qui nous en a requis acte a luy octroyé pour seruir ce que de raison le vendredy sixiesme jour de Juin Mil six Cent cinquante neuf.

L. T. CHARTIER

PEUVRET

Greffier.

(1) Les lettres de noblesse de Robert Giffard ont été publiées pour la première fois dans le Rapport sur les travaux de la division des Archives pour l'année 1912, p. 297.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—JUIN 1915 No. VI

JEAN PERONNE DUMESNIL ET SES MEMOIRES

C'est le 7 septembre 1660 que Jean Peronne DuMesnil, avocat au Parlement de Paris, mit pied à Québec.

Une entrée au *Journal des Jésuites* de septembre 1660, nous dit :

"Le 7e arriva le 3e vaisseau où était M. DuMenil, etc."

Les affaires de la Compagnie des Cent-Associés étant en assez mauvais état, les directeurs envoyaient le sieur Peronne DuMesnil à Québec en qualité de contrôleur général, d'intendant et de juge souverain.

Dans son *Cours d'histoire du Canada* (vol I, p. 500), M. l'abbé Ferland écrit :

"Le gouverneur (d'Avaugour) et son conseil refusèrent de reconnaître les commissions du sieur DuMesnil, et l'empêchèrent d'exercer ses fonctions. Mais DuMesnil, ancien avocat au Parlement de Paris, était disposé à disputer le terrain pied à pied. Il trouva le moyen d'obtenir les arrêtés de comptes des anciens receveurs de la communauté des habitants ; c'étaient les hommes les plus respectables de la colonie, et plusieurs d'entre eux étaient devenus membres du conseil. Comme jusqu'alors on avait plutôt suivi les règles de l'honnêteté que les formes légales, l'œil perçant et exercé du praticien découvrit l'absence de formalités auxquelles les bons bourgeois n'avaient jamais songé. Aussi DuMesnil réclama bruyamment, non seulement contre les commis et les receveurs, mais encore contre les conseillers, contre les gouverneurs, les Jésuites, les communautés religieuses et l'évêque lui-même. Il voulait faire rendre compte de trois ou quatre millions de francs donnés autrefois par le cardinal Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, le commandeur de Sillery et les fondateurs de Montréal".

Peronne DuMesnil s'était servi de moyens plus ou moins honnêtes et légaux pour obtenir ses renseignements.

Dès sa deuxième séance, le 20 septembre 1663, le Conseil Souverain eut à s'occuper de lui.

"Sur ce qui a été remontré par le procureur-général de Sa Majesté, lisons-nous dans le procès-verbal de cette séance, que le nommé du Mesnil Peronne a fait forcer la fenêtre de l'étude d'Audouart, cy-devant secrétaire du Conseil par un nommé Foucault et enlevé plusieurs papiers même ayant eu des registres du Conseil et papiers en ayant fait ce qu'il a voulu est à craindre qu'il n'ait soustrait quelques pièces justificatives des comptes de quelques particuliers dont il a usé de plusieurs menaces et fait signer quelques procès-verbaux par violence et retint plusieurs concessions de plusieurs particuliers. Le Conseil a ordonné et ordonne qu'il sera informé des faits contenus en la dite remontrance par le sieur de Villeray que le Conseil a commis à cet effet. Et attendu le fait pour sûreté des papiers qui peuvent concerner les affaires de Sa Majesté et celles de la communauté que le dit sieur de Villeray fera perquisition exacte en tous les endroits de la maison où le dit du Mesnil est demeurant et partout ailleurs où besoin sera, sequestrera tous et chacuns les papiers qui se trouveront en la dite maison et iceux enfermera en un coffre auquel il apposera le sceau du Roi qu'il remettra entre les mains d'un gardien qui s'en chargera par le procès-verbal qui pour ce sera dressé par le dit sieur commissaire. En outre sera sommé interpellé de vider la dite maison comme appartenante au Roi que le Conseil a destinée pour l'usage public, et à faute de ce faire dans trois jours sera procédé contre lui par les voies de droit, à quoi faire le dit sieur commissaire procédera incessamment nonobstant opposition ou appellation quelconques avec lui appelé le procureur-général de Sa Majesté".

Dans son *Mémoire* présenté au roi, Peronne DuMesnil raconte de quelle façon M. de Villeray s'y prit pour exécuter l'ordre du Conseil Souverain.

"Le vingtième du mois de septembre (1663), dit-il, deux jours après l'établissement du dit Conseil (Souverain), les dits Villeray, soi-disant commissaire et conseiller ; de Bourdon, procureur-général, accompagnés de deux sergents, d'un serrurier et de dix soldats du Fort bien armés, vont en la maison du dit DuMesnil, intendant et contrô-

leur-général, et peu auparavant leur juge souverain, sur les 7 à 8 heures du soir, pour piller sa maison, ce qu'ils firent ayant fait rompre la porte de son cabinet, ses armoires et un coffre pris et emporté ce qu'ils ont trouvé dedans, et notamment tous ses papiers dans lesquels étaient leurs procès faits et les preuves de leurs péculats, concussions et malversations, sans aucun inventaire ni forme de justice étant le dit DuMesnil, lors des dites violences, tenu et arrêté sur un siège et rudement traité par les dits soldats, jusques à l'empêcher d'appeler du secours et des témoins pour voir ce qui se passait en sa maison et comme il était lié et arrêté''.

Le 18 mars 1664, le Conseil Souverain procédait à l'ouverture du coffre du sieur Peronne DuMesnil ''pour y faire recherche des papiers concernant le public''.

Deux jours plus tard, le Conseil dressait l'inventaire des papiers contenus dans le fameux coffre.

Peronne DuMesnil sentant que le terrain glissait sous ses pieds s'embarqua pour la France quelques jours plus tard.

Dans son *Mémoire* il dit que le capitaine Gardot qui le reçut à son bord le fit à ses risques et périls.'' Et fut reçu, dit-il, par le capitaine Gardot dans son navire nonobstant les défenses qui lui en avaient été faites par le dit nouveau Conseil, et que six pièces de canon de la plateforme d'en bas chargés à balles fussent pointés contre son navire pour le faire obéir à leur ordonnance.''

On a ici une idée des exagérations et des mensonges du sieur Peronne DuMesnil.

Une fois rendu en France, Peronne DuMesnil se plaignit amèrement au ministre Colbert des mauvais traitements qu'il avait reçus à Québec.

Colbert semble avoir tenu M. Gaudais-Dupont responsable de tout ce qui était arrivé à Peronne DuMesnil à Québec. Le 8 février 1664, Colbert écrivait à M. Terron, intendant de la marine à Larochelle :

''Il (Gaudais-Dupont) a spolié un agent de la Compagnie de Canada de tous ses papiers d'une manière fort violente et extraordinaire et ce procédé ne laisse point à douter que dans ces papiers il n'y eût des choses dont on a voulu absolument supprimer la connaissance.''

Peronne DuMesnil mourut avant 1667. En effet, le 14 mars 1667, Louis Rouer de Villeray demandait au Conseil Souverain de lui remettre "divers papiers de conséquence soustraits tant à lui que aux autres héritiers de défunt Me Charles Sevestre, vivant lieutenant-particulier en la Senéchaussée, à Québec, par *défunt* Jean Peronne sieur Du Mesnil".

Aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa, on conserve un *Mémoire concernant les affaires du Canada* non signé ni daté mais certainement redigé par Peronne DuMesnil, une *Requête* présentée par le même Peronne DuMesnil "*au Roy et à nos seigneurs de son Conseil*", et un "*Mémoire du sieur Gaudais DuPont à Mgr Colbert pour luy rendre compte de l'affaire du s. DuMesnil et des moyens proposés par ce dernier pour faire revenir au Roi de grandes sommes de deniers qu'il prétend avoir été divertis.*"

Dans son beau livre *The Old regime in Canada*, Parkman a raconté au long le séjour de Peronne DuMesnil à Québec. Des accusations portées par cet exalté contre des personnages honorables, il dit :

"As regards Dumesnil's charges, the truth seems to be, that the financial managers of the colony, being ignorant and unpractised, had kept imperfect and confused accounts, which they themselves could not always unravel ; and that some, if not all of them, had made illicit profits under cover of this confusion. That their stealings approached the enormous sum at which DuMesnil places them is not to be believed."

LOUIS PERONNE DE MAZÉ.—Louis Peronne de Mazé, fils de Jean Peronne DuMesnil, vint ici en qualité de secrétaire de M. d'Avaugour. Il arriva à Québec avec le nouveau gouverneur le dernier jour d'août 1661.

Dans le *Journal des Jésuites*, août 1661, nous lisons :

"Le dernier août arriva le Sr Dubois Davaugour, nouveau gouverneur, avec le fils de Mons. DuMesnil son secrétaire, dont le frère fut enterré le même jour, tué d'un coup de pied par N."

L'année même de son arrivée dans la Nouvelle-France, le 7 novembre 1661, M. Peronne de Mazé se faisait concéder en fief et seigneurie, conjointement avec Jacques de Cailhault, sieur de la Tesserie, par M. Charles de Lauzon, quinze arpents de terre sur l'île d'Orléans, "les dits quinze arpents tenant d'un côté à la seigneurie de Beaulieu et d'autre côté aux terres non concédées."

C'est le fief de la Grossardière.

Dans l'été de 1662, M. Peronne de Mazé fit un voyage en France. Il partit le 15 août dans le vaisseau de Remond. Il revint dans l'été de 1663.

En 1664, M Peronne de Mazé est qualifié de capitaine de la garnison de Québec et de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

Le 24 septembre 1664, M. de Mézy nommait M. Peronne de Mazé membre du Conseil Souverain.

Au greffe du notaire Duquet, à la date du 14 mai 1665, on trouve l'acte suivant :

"Pardevant Pierre Duquet, Nottaire Royal en la Nouvelle-France et tesmoins soussignéz, fut présent en sa personne M. Louis Perronne, Escuyer, sieur de Mazé, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Conseiller du Roy en son Conseil Souverain à Québec, lequel de son bon gré et volonté recognust et confessa avoir donné, cédé et transporté du tout dès maintenant et à tousjours en pur don irrévocable faict entrevifs et en la meilleure forme que Donnation peut avoir lieu et sortir effect à M. Jacques de Cailhault, Escuyer, sieur de la Tesserye, Conseiller du Roy en son Conseil Souverain à Québecq, à ce présent et acceptant pour luy ses hoirs et ayans cause à l'advenir, la moictyé de quinze arpens de terres de frond scituez en l'Isle d'Orléans qui ont de profondeur jusques à la ligne qui traversera la dicte Isle de poincte en poincte y compris les désertz qu'ils y ont faict faire ensembles, et autres qui y peuvent estre, sans aucuns en réserver ny retenir lesquels quinze arpents de terres ont esté concédéz conjointement aux dits sieurs de la Tesserye et de Mazé en fief et seigneurye par M. Charles de Lauzon, prebstre et official de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Pétrée ; tenantz les ditz quinze arpens d'un costé à la Seigneurie de Beaulieu et d'autre costé aux terres non concédées. Ces présents don et transport faict par le dict sieur de Mazé au dict sieur de la Tesserie à cause de la grande affection et amitié qu'ils se sont tousjours portez respectivement l'un l'autre et portent encore à présent, mettant et subrogeant par le dict sieur de Mazé le dict sieur de la Tesserie du tout en son lien et droictz, noms, raisons et actions, pour en faire par le dict sieur Donnattaire ses ditz hoirs et ayans cause et en disposer comme de chose à luy appartenante ; car ainsy est le désir et volonté du dict sieur Donnateur. Et pour fai

re insinuer ces présentes dans quatre mois suivant l'ordonnance le dict sieur Donnateur a faict et constitué son Procureur le porteur des présentes, auquel il donne pouvoir de ce faire et d'en requérir acte. Promettant, Obligeant, Renonçant, faict et passé à Québecq en la maison du sieur Amyot après-midy le quatorziesme jour de May, mil six cent soixante-cinq, en présence de Monsieur Mathieu Damours, Escuyer, sieur Deschauffour, Conseiller du Roi en son Conseil Souverain à Québecq, et Anicet Goumin M. Chirurgien, tesmoings soussignés avec les partyes et le Nottaire, Signe Peronne de Mazé, "Jacques de Cailhault Tesserye. "Damours Goumin et Duquet Notaire Royal avec paraphe, ainsy signé "Duquet" Notaire Royal avec paraphe."

L'acte que nous venons de citer indique que M. Peronne de Mazé était à la veille de s'embarquer pour la France et qu'il n'avait pas l'intention de revenir. Il siégea, en effet, pour la dernière fois au Conseil Souverain le 6 juillet 1665. Il dût s'embarquer peu après. Il ne revint pas.

MICHEL PERONNE DES TOUCHES.—Michel Peronne des Touches était un autre fils de Jean Peronne DuMesnil. D'après ce que nous pouvons voir, il arriva à Québec en même temps que son père, c'est-à-dire le 7 septembre 1660.

Le *Journal des Jésuites* nous apprend qu'il fut tué d'un coup de pied, en août 1661, par N. Il fut enterré le dernier d'août 1661, précisément le jour de l'arrivée à Québec de son frère, Louis Peronne de Mazé.

Dans son *Mémoire* présenté au Roi, Peronne DuMesnil dit que son fils "fut cruellement massacré et assassiné en pleine rue et en plein jour par les nommés de Repentigné (Repentigny), de Bescancourt, Deviset Baudran, comptables."

L'obligeance de M. le docteur A.-G. Doughty, archiviste du Canada, nous permet d'offrir aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* le *Mémoire* de Peronne DuMesnil, sa *Requête* présentée au Roi et le *Mémoire* du sieur Gaudais Dupont. Ces trois pièces, croyons-nous, n'ont jamais été publiées.

P. G. R.

MEMOIRE CONCERNANT LES AFFAIRES DU CANADA

A Lui monstrer et faire voir que soubs prétexte de la gloire de Dieu et Instruction des Sauvages, de servir le Roy, et de faire la nou-

velle colonie, Il a esté pris et diverty trois millions de livres ou environ. Lui montrer encore quels moyens on doibt tenir pour recouvrer une partie ded deniers divertis. Et que sy les ordres donnez pour le gouvernement du pays, et administration de la justice dyceluy ne sont changez, la colonie ne se fera jamais.

L'Autheur de ce mémoire proteste navoir Intention doffenser personne, mais de dire seulement la vérité toute nue et pure quoy quelle face des ennemis, dont il ne se peut dispenser sans offenser sa conscience et son honneur.

Il commencera par dire et remonster qu'en l'année 1660, Il fut prié, sollicité, et convié, de prendre et accepter les charges et commissions de controlleur général, d'Intendant, et de Juge Souverain aud pays de Canadas lesquelles luy furent délivrées par la compagnie de la Nouvelle-France en vertu du pouvoir quelle en avoit du Roy.

Le dict Commissionnaire qui se nomme Jean Peronne du Mesnil et qui est advocat au parlement de Paris, sestant transporté aud pays de la Nouvelle-France, fit publier, registrer, et afficher ses dictes commissions, qui donnaient de l'estonnemen aux receveurs et ordonnateurs des finances, marchandises, et effets appartenans à la communauté dud pays, pourquoy ils s'assemblèrent le Dix septe de septembre 1661 et firent une ordonnance portant qu'on n'auroit aucun esgard aux commissions dud du Mesnil, luy font deffence de les executer, cassent et annulent ce qu'il avoit ja faict laquelle ordonnance est dénoncée aud du Mesnil le 26 du mesme mois, lequel faict response que led Conseil estably par arrest du Conseil du Roy du 27 mars 1647 par surprise, et quand Il seroit dans les formes. Il ne donne pouvoir aud conseil de la nouvelle France que de voir sur la qualité, bonté, et prix, des marchandises envoyées de France pour la traite des pelleteries et castors et pour la troque d'Ycelles avec les Sauvages et rien davantage, et de vouloir estendre ce petit pouvoir jusques à régler les droits des Seigneurs dud pays, cela estoit une entreprise Indeue et que les officiers desnommez en lad ordonnance estoient sans pouvoir pour estre leurs charges finies, et autres raisons contenues en ladte réponse, dont lesd receveurs et ordonnateurs furent tellement irrités quils firent courir le bruit dans ledt pays que led Du Mesnil et son fils y estoient allez pour establir des maltostier, quil falloit les traisner dans la rivière et se defaire d'eux, ce qui fut exécuté en la personne du fils dud Du Mesnil

qui fut cruellement massacré et assassiné en pleine rue ; et en plein jour par les nommés de Repentigné de Bécancourt, Deniset Baudran comptables duquel assissinat led Du Mesnil ayant faict plainte au Juge ordinaire de Kebec Le Sieur Davodson comme gouverneur, et qui estoient lors hors de charges par larrivéedans le pays du Sieur Davaugour Interd't le dit Jug ordinaire de li fonction de sa charge, ordonne que ce qu'il avoit escript seroit cassé et lacéré par son ordonnance du *13* septembre en lan *1661* ce quil faict executer envoyant des soldats au greffe prendre par force lesd pièces et procédures, quil a lacérée dont y a acte.

Et quant à la personne dud Du Mesnil (qui estoit lors malade) Il est obligé de se tenir enfermé en sa mayson, et mander quelques habitans du pays pour leur faire connoistre quil nestoit point venu dans led pays pour leur faire aucun mal ny imposition ; mais seulement pour reconnoistre comme les affaires et deniers publiques du pays avoient été mesnagers ce qu'estoient devenus *deux millions quatre* cens tant de mil livres appartenant au public et procedes de la vente des castors et pelleteries depuis l'année 1645 Icelles comprises, ce questoient devenus *huict cens* trente mil cent soixante quinze livres des deniers aupruntes et *quatre* cens tant de mil livres donnez en ausmones pour faire la d colonie par la Reyne mère, par Monsieur le Cardinal de Richelieu, par Madame la Duchesse Daiguillon, et plusieurs autres personnes pieuses ; ce qui contenta lead habitans et Incontinant après fut led Du Mesnil adverty de se prendre garde des sauvages dud lieu qui estoient aussy commis de lassassiner, avec lesquels il fit son accomodeman par les prest et se croyant led Du Mesnil un peu a couvert desd menaces, Il faict sommation aux receveurs comptables de luy représenter leurs comptes, (si aucuns ils avoient rendu) pour chercher quelques fonds à payer quatre ou cinq cens mil livres que la communauté dud pays doibt aux Seigneurs d'icelluy, desquels il estoit intendant et envoyé expres, Et au reffus desd. comptables, les fit assigner pardevant les commissaires établis par le Roy pour les affaires dud pays de la nouvelle France et envoye Les assignations pour y comparoir.

Sur laquelle assignation lesd. comptables, ordonnateurs, et receveurs desd deniers et effets publicqs, s'assemblent et prient monsieur l'Evesque du Pétrée, et le père Ragneneau Jésuite bien intéressé esd affaires publiques, de venir en France, chercher des moyens d'arrester

le cours desd poursuites par devant lesd sieurs commissaires ce qu'ils croyent avoir faict en obtenant du Roy un arrest portant establissement d'une chambre de conseil et justice souveraine aud Quebec pour tout le pays de la nouvelle France, lequel conseil seroit composé de huict juges scavoir du Sieur de Mésy gouverneur dud sieur Evesque de Pétrée, du sieur Robert (en la place duquel le sieur Dupont Gaudez parent et allié desd comptables, ordonnateur et receveur, a ésté mis sans que ses lettres de substitution au lieu dud Sr Robert ayant paru) avec pouvoir ausd trois commissaires de choisir et prendre cinq habitans du pays pour conseiller et juger avec eux et un procureur général.

Lesd Sieurs de Mésy gouverneur, de Pétrée Evesque et Dupont Gaudez, arrivez aud Québec le 16 jour de septembre 1663 furent le lendemain saluez et visitez par led Du Mesnil precedent juge lequel par devoir et civilité leur dict par forme d'avis, que par des arrest du conseil du Roy, qu'il leur présenta en datte du 27 mars 1647 et 13 may 1659 tous les commis et receveurs desd deniers publics estoient exclus de toutes charges publiques jusques à ce qu'ils eussent rendu et apuré leurs comptes, et le nommé Villeray chassé dud conseil de la traite pour y avoir entré par des voyes et moyens illicites, et ordonné qu'il viendroit en France pour se purger de ses crimes ce qu'il n'a poinct faict, Et pour nommer les autres commis receveurs, auxquels il avoit commencé à faire le procès pendant quil estoit juge.

Nonobstant lesquels dires, avis, et arrest representez, lesd. Sieurs de Mézy, Evesque de Petrée, et Dupont Gaudez, nom délaissé de prendre et admettre avec eux aud conseil Souverain lesd comptables, lesquels par ce moyen se prétendent à couvert et exemptés de rendre lesd. comptes led establissement de ce conseil faict et arresté par lesd. commissaires le 18 dud mois de septembre, deux jours après leur arrivée et pour procureur général prennent un nommé Jean Bourdon boulanger et canonnier au fort, et aussy comptable de huict à neuf cens mil livres, comme il sera montré et qu'il a presté son nom.

Le vingtiesme dud mois de septembre, deux jours après lestablissement dud conseil, lesd Villeray soy disant commissaire et conseiller de Bourdon procureur général accompagnez de deux sergens d'un serrurier et de dix soldats du fort bien armés ; vont en la maison dud Du Mesnil, Intendant et controlleur général, et peu auparavant leur Juge Souverain sur les 7 à 8 heures du soir, pour piller sa maison, ce qu'ils

firent ayanr faict rompre la porte de son cabinet ses armoires et un coffre pris et emporté ce qu'ils ont trouvé dedans, et notamment tous ses papiers dans lesquels estoient leurs procès presque faicts et les preuves de leurs peculat, concussions et malversatious, sans aucun Inventaire ny forme de justice estant led Du Mesnil lors desd violences tenu et arresté sur un siege et rudement traité par lesd. soldats, jusques à l'empescher d'appeller du secours et des temoings pour voir ce qui se passoit en sa maison et comme il estoit lié et arresté.

Cette action violente ainsy faicte, et led Du Mesnil se voyant délivré du massacre de sa personne dont il estoit menacé et destre assassiné comme son fils s'en va trouver led sieur Dupont Gaudes prenant qualité d'Intendant, pour luy en faire plainte, quil ne voulut entendre disant que cestoit de son ordonnance et dud conseil que lad action de prise de papiers avoit été faictes, à quoy led Du Mesnil repartit qu'il s'en plaindroit au Roy, et luy en demanderoit justice, ce qui obligea led Dupont Gaudais de dire aud Du Mesnil, quil donnast sa reqte ce qui fut faict et sur laquelle fut par led consell ordonné le 22 dud mois de septembre deux jours après cette violence, que led Dupont seroit commissaire pour vérifier les faicts d'Icelles requeste, ce que poursuivant led DuMesnil Il eut ordre verbal dud Sr Gaudais de mettre au greffe ses causes et moyens de recusation, de nullité de prise a partie et de demandes, ce que led DuMesnil fict comme appert par l'acte signé du greffier dud conseil du 28 dud mois de septembre, sur lesquels recusations prise a partie, et demander, led conseil n'a rien voulu ordonner, comme appert par autre acte dud greffier du 21 d'octobre et suivant jour ordonné pour l'embarquement et desparts des vaisseaux dud Québec pour retourner en France.

Mais au lieu de statuer et ordonner sur les faicts, moyens et conclusions dud Du Mesnil, led conseil, sans plainte, sans partie et sans informations, a decresté emprisonnement de la personne dud Du Mesnil celé et caché le decret sans le mettre au greffe, dans lintention de le faire paroistre et exécuter au mesme temps que led Du Mesnil se voudroit embarquer pour rentrer en France, affin qu'il n'eusse pas le temps de donner avis des violences quon luy faisoit, de quoy adverty Il s'embarque quelques jours auparavant les autres et fut reçu par le capitaine gardot dans son navire, abandonnant led Du Mesnil tout ce qui lui restoit de bien dans le pays, pour sauver sa personne et fut receu

par le capitaine gardot dans son navire nonobstant les deffenses qui luy en avoient esté faictes par led nouveau conseil, et que six pieces de canon de la platte forme d'en bas chargez a balle fussent poinctées contre son navire pour le faire obéyr à leur ordonnance.

Tous ces massacres, assassina, et pillages de maison n'ont esté faictes aud Du Mesnil Intendant par lesd comptables, ordonnateurs et receveurs de bien publique et leurs parens et alliez en chambre de justice souveraine sollicitez que pour tascher accouvrir et s'exempter de comptes, payer et rendre ce qu'ils ont pillé scavoir. Par Pierre Legardeur Repantigné, six cent quarante quatre mil sept cens tant de livres dont il sest chargé pour trois comptes qui sont au greffe dud conseil de Québec signez de luy, non examinez clos ny arrestez et du reliqua desquels comptes, y a six ou sept cautions desnommez sur le registre dud conseil, qui craignant tant lappurement desd comptes pour lesquelles caustions est led. nommé Robert Giffard avec le fils duquel led Sr Dupont Gaudois soy disant Intendant a marié sa nièce nommée Marie Nau, au mois d'octobre 1663.

Par les héritiers de Noel Juchereau des Chastelest de trois cens et tant de mil livres, dont il s'est aussy chargé par un compte qui est aud greffe signé de Luy et du père Hierosme Lalleman Jesuite pour commissaire quon prétend l'avoir arresté tout seul sans pièces tenues, sans apostiles sur les articles quun de 8000l. qu'il passe à prendre sur le nommé Labaleine marchand de la Rochelle qui assista led Deschatelets à sa mort en la ville d'Orléans après le décès duquel son corps fut enterré aux Jésuites dud Orléans et son coffre à papiers pris par lesd Jésnites led compte sans datte par feuille et sans aucune formalité de Justice.

Par Jean Paul Godefroy de cinq cens tant de mil livres dont il s'est aussy chargé en recepte par un compte qu'il n'a point signé et qu'on prétend arresté par le Sieur Dailleboust Paul, quon vient faire passer pour gouverneur et qui ne l'estoit plus lors, mais collegue dud Godefroy pour faire ensemble ces friponneries, ce qui se voit sur les registres de Canadas.

Par Jean Juchereau La ferté qui est beau frère du fils dud Sieur de Lauzon ayant épousé les deux sœurs filles dud Robert *Tiffaut* (*Giffard* ?), de trois à quatre cens mil livres qu'il doibt comme se voit par les factures des castors et marchandises dont il est chargé à Québec et par plusieurs amprunts des deniers dont il dict avoir rendu compte,

qui ne s'est point trouvé au greffe lors de l'inventaire faict par led Du Mesnil commissaire député par le conseil, Et desquels emprunts led Du Mesnil a tiré extraict des notaires passant à la Rochelle.

Par led Jean Bourdon de vingt huict mil huict cens tant de livres de castors, suivant les factures et charges qui valloient lors douze francs la livre qui passent trois cens mil livres et ce en l'année 1651 Sans les emprunts qui a faicts le mesme voiage qui se montent 20-4088 l. et ce par l'ordre du sieur de Lauzon et dud père Lalleman Jésuite qui n'en pouvaient donner pour engager le pays.

Par René Maheu aussy commis receveur en 1652 à 53 de deux cens tant de mil livres suivant factures et memoires fournis dont il se prétend deschargé par le père Ragueneau Jesuite Seul, sans pièces, (mot illisible) apostiles, calculs ny forme de justice.

Par Charles Sevestre beau père dud Villeray garde scel dud nouveau conel et sa gestion des années 1653-54-55 et 56 qui passent six cens mil livres en receptes, dont les comptes et pièces ne se voyent point et qui sont diverties et retenues par led. Villeray lequel est condamné par led arrest du conseil du Roy du 13 may 1659 et plusieurs ordonnances de Québec de les représenter et rapporter au greffe ce qu'il n'a faict.

Et pour l'année 1657 Il s'est trouvé au greffe de Québec un compte rendu par led Sevestre pardevant le sieur de Charny de Lauzon qui se disoit gouverneur et juge et ne lestoit point, la recepte duquel est de quatre vingt dix neuf mil tant de livres, et le comptable reliquataire de dix sept mil tant de livres, nonobstant toutes les supposés despenses couchées aud compte,et notamment de 5000 l pour avoir faict la guerre aux Iroquois, ce qui n'est point et qui n'est qu'un prétexte pour divertir les deniers publicqs, sans parler de 8000 l pris par led sieur de Lauzon pour gouverneur outre ses appointements et de six mil livres aussy pris par les Jésuites outre leur pension et ce en une année suivant led compte, outre ce qui n'est point inscrit en iceluy.

Par Jean Gloria commis en années 1655-59 et 60 de ce qu'il a reçu et manié qui peut estre de trois cens mil livres, en la disposition de l'un desquels comptes est passé la somme de trente un mil tant de livres pour les feux de Joye du mariage du Roy, ou ne fust pas depensé quarante francs, En un banquet ou led Du Mesnil assista dans tous les autres articles de despense supposez et faux et obmission de receptes

bien vériffiées par les pièces spoliées audit Du Mesnil, mesme que le Sieur Dargenson gouverneur prenoit la solde d'un camp volant qui n'estoit point.

Et par les Sieurs Rosé Guinet et Compagnie marchands de Rouen de six vingt mil livres quils doibvent pour deux années de la prime du quart des castors qui se payent au magasin dud Québec pour l'entretien des charges du pays qui sont reglées par les arrests du conseil a vingt un mil livres par an pour l'entretien des garnisons appointemens des gouverneurs et pensions des Jésuites, avec deffenses de divertir le surplus desd. deniers a peyne de rodation en leurs comptes et de répétition sur eulx. De laquelle somme de six vingt mil livres pour lesd années 1660 et 1661 lesd fermiers prétendent s'estre faict descharger par trois comptes quils prétendent avoir rendus à Québec pardevant de supposés commissaires, qui n'avoient point de pouvoir n'y du Roy, ny du publique, et desquels commissaires estoit le chef led père Ragueneau Jésuite qui est comme tous ses compères Jésuites exclus de toute Jurisdiction et entrée aud conseil de Québec, par led arrest du conseil du Roy du 13 may 1659. Et ainssy nullité qui les oblige à recompter de nouveau. Joint que ce ne sont comptes en forme mais de simples mémoires de marchands sans livres, sans pièces justificatives, sans cotte lannée, sans chapitre de recepte, sans calculs et le tout en confusion honteuse, sans parler des suppositions et mauvais employé.

Et le tout sans parler desd huict cens trente mil cens soixante et quinze livres empruntez à la grosse advanture de 30 pour 100 par plusieurs particuliers de Canadas, soubs le nom desd habitans du pays, sans aucun pouvoir deulx, sans leur en avoir parlé, et contre les deffences demprunts jugée par arrest du conseil du Roy du 5 mars 1648 et desquels emprunts y a des adveu registre sur le registre de Québec, et neantmoins poursuite et payemens collusoire et desquels deniers comme de ceux provenan de la vente des pelleteries : on prétend avoir faict quelque distribution à des créanciers Imaginaires et Supposez la plupart par transactions des 24 juin 1650 et premier avril 1651 faictes avec personnes sans pouvoir et au préjudice de deux arrests du conseil rendus au rapport de M. Lemoignon maistre des requeste portant que tous lesd créanciers mettroient leurs contrats et obligations pardevant luy,de la représentation desquelles pièces et obligations, lesd prétendus créanciers sont dechargez par lesd transactions ce qui les rends bien suspects ayant fuy la face des juges. *(à suivre)*

Les Piliers de la Basilique de Quebec

"Au premier coup d'œil,—lisons-nous quelque part,—ces piliers étonnent, et l'on se demande comment on a pu leur donner de pareilles dimensions. Mais on comprend leur raison d'être dès qu'on se rappelle que la nef centrale (de la basilique actuelle) était toute l'église primitive, et que les deux nefs latérales ne sont que des bas-côtés construits subséquemment. L'épaisseur des murs de l'église primitive, dans lesquels il a fallu pratiquer de grandes baies à cintre romain, a rendu inévitable la lourdeur des piliers."

Pardon, mais l'auteur aurait dû consulter les archives de Notre-Dame, au presbytère de la Haute-Ville. Les notes qui vont suivre en sont tirées, et avec les abréviations *ct* (carton), *ms*, (manuscrit), on pourra aisément y référer et même les collationner sur l'original.

Remarquons d'abord que les piliers de la Basilique ne sont pas carrés, c'est-à-dire à faces égales, mais plus longs que larges, et assez irréguliers, leur largeur étant de 5 pieds ou à peu près, et leur longueur variant de 6 pieds 9 pouces à 7 pieds 1 pouce et une fraction.

Qu'ils soient, au moins dans leur masse intérieure ou centrale, une partie des anciens murs, c'est assez vraisemblable, mais "il ne faut jurer de rien", ni de cela, ni de l'épaisseur de ces anciens murs qu'ils sont censés représenter. Certainement, nos ancêtres bâtissaient solide, épais, les matériaux, de leur temps, ne coûtant rien, pas plus que la main d'œuvre. Je doute cependant qu'ils soient allés à 5 pieds, et nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Je doute encore plus que ces mêmes piliers aient eu primitivement la même longueur qu'aujourd'hui. Oui en 1744, Chaussegros de Léry, l'aîné, agrandit la Cathédrale en y ajoutant des bas-côtés, et il dut pour cela, comme on vient de nous le dire, "pratiquer de grandes baies" à travers les anciens murs, mais il y a des preuves que M. de Léry était un homme de goût, un vrai architecte, même un artiste, et je conclurais déjà, fût-ce A PRIORI, qu'il n'a pas pu commettre les LOURDEURS

dont on l'accuse, au moins implicitement. D'ailleurs, nous n'en sommes pas réduits avec lui aux simples conjectures, toutes gratuites, comme en fourmillent tant de nos œuvres d'histoire, et il nous reste du même vénéré Chaussegros un admirable plan ou dessin de la Cathédrale telle qu'il entendait la restaurer ou plutôt la reconstruire presque en entier, un plan additionné d'une légende également de sa main où il dit qu'il "a mis à feuille volante un dessin d'un portail, et dans une autre une élévation sur la longueur de la nef avec un ordre d'architecture".

Quel était cet ordre d'architecture ? nous en avons, croyons-nous, une partie, une idée, dans ce que nous voyons aujourd'hui, car il me parait certain en effet que les restaurateurs modernes de la Cathédrale ont connu ce plan de M. de Léry. Regardez donc les pilastres et la corniche qui entourent le chœur actuel; aux piliers de la nef, considérablement réduits, adossez des pilastres semblables, ¦et que la corniche ou l'entablement du chœur vienne s'y poser en se prolongeant des deux côtés jusqu'au fond de l'église, et vous aurez à peu près, c'est-à-dire sauf la différence de l'ionique au corinthien moins sévère, l'intérieur de la cathédrale tel que l'aimable homme et l'éminent artiste l'avait conçu. Cette architecture devait être sans défaut,au moins dans son genre,style grec,et c'était le grand genre partout en Europe au dix-huitième siècle, et vous comprendrez ce que nos pères d'après le siège ont perdu ou nous ont fait perdre à ne pas l'exécuter.

Mais j'ai nommé le siège, et voici en effet "l'année terrible", et les boulets, et la mitraille digne des Allemands de 1914, et les ruines, et après cela tant de gens qui s'en vont, les uns forcés de partir parce qu'ils "ont tout perdu fors l'honneur", les autres décidément irréconciliables avec le régime nouveau. Quelques années se passent, mais si peu reviennent, et entretemps nos enfants meurent "dru comme mouches", et le grand monde aussi, et la cathédrale a trop de places vides, et les tribunes surtout, ces tribunes que M. de Léry a bâties en des temps meilleurs, sont devenues inutiles.

En 1768, commence la restauration de l'édifice, pas plus tôt, les moyens ayant manqué jusque là, et lentement, comme viennent les ressources elles-mêmes, l'œuvre progresse. Mais on a eu une singulière idée: celle de fermer les anciennes tribunes, très probablement pour la raison qu'on vient de dire. Encore ici, on ne pourra pas se contenter d'une

simple cloison de planche ou de crépi sur lattis, mais il faudra une grosse maçonnerie fort lourde—tant il y a que nos pères ne faisaient rien à demi.

C'est le moment de citer les textes:

"20 mai 1770. L'assemblée a unanimement arrêté qu'il convenait de faire remplir en petit mur les tribunes de l'église et de faire faire en même temps les enduits de la nef depuis l'horison des grandes arcades jusqu'au plafond." (Ms. 16, p. 244).

"5 juin 1770. On n'a pas fait marché pour les ouvrages ci-dessus parce qu'il leur serait revenu (aux marguilliers et conseillers) que les gros piliers ou les grandes arcades pourraient peut-être souffrir de la nouvelle charge de murs proposés pour remplir les tribunes. (Ibid., p. 244).

On consulte alors des experts, et "Beaujour, Vallée, Baillairgé ne peuvent prévoir aucun risque à remplir les tribunes par un mur même de 15 pouces si on pratique dans chaque tribune un arc "double-haut", élevé par son milieu d'environ 18 pouces." (Ibid. p. 245).

De fait, le 17 juin, "cet ouvrage est donné à Charles Vallée (p. 246,) et à preuve qu'il fut, non seulement donné, mais exécuté, voici un toisage signé par Jean Baillairgé le 21 août 1770: "J'ai mesuré la maçonne des onze tribunes au-dessus des grandes arches, 15 pieds de longueur et 5 pieds de hauteur jusqu'à la naissance de l'arche, et 4½ de rayon." (CT. 4, no 81). Un autre papier compte pour cette même fermeture des tribunes 66 toises et 15 pieds de maçonne (Ms 9, p. 88), et sans recourir à d'autres textes, il doit être prouvé que ces tribunes de la basilique, celles-là mêmes que nous voyons ouvertes aujourd'hui comme elles l'étaient au temps des Français, furent positivement fermées en 1770.

Seulement, vous le comprenez, on n'avait pas commencé par là. On dut commencer par se demander comment on tiendrait "en l'air", à 40 ou 50 pieds, cette charge de maçonnerie, et ici, en passant, je me rappelle un mot délicieux de Mgr Briand qu'on avait prié - c'était convenable—d'exprimer ses vues sur la reconstruction de la cathédrale, mais citons plutôt toute la réponse, d'ailleurs très courte:

"Messieurs,

"Votre zèle pour la bâtisse de la cathédrale est bien louable. Je ne me suis jamais meslé de la manière dont on pourrait s'y

prendre; je n'ai ouvert mon sentiment sur cet article qu'avec incertitude: ce n'est pas mon métier d'être architecte et je m'en rapporte bien volontiers à l'avis de tant de connaisseurs.

"........ je suis avec bien de la considération et un tendre attachement ....etc.

"J. Ol., év. de Québec.

"Montréal, le 26 juin 1768" (CT. 4, no 7).

Vous voyez d'ici tous les "connaisseurs" du temps, nombreux sans doute comme ils sont encore partout aujourd'hui en pareille occasion, et voyez en même temps la décision incroyable qu'ils firent prendre au Conseil de la Fabrique:

"20 janvier 1770. Ouvrages à faire aux piliers :

"Article I. Il sera fait un contre-mur de dix pouces d'épaisseur seulement (!) en dedans de chacun des piliers, lesquels contre-murs se joindront en forme de cintre le long des cintres des arcades.

"Art. 2— Il ne sera employé dans ces contre-murs que de la pierre de Beauport, choisie, posée en panneresse ou forme de coin.

"Art. 3—Il sera pratiqué de trois pieds en trois pieds des arrachements d'un pied carré au moins dans le corps et de chaque côté du pilier pour y placer des pierres de liaison", etc, etc. (CT. 4, no 45 et acte semblable dans Ms 16, p. 242).

Et ce fut ainsi fait, et de même qu'on trouvait tout à l'heure 66 toises et 15 pieds de maçonnerie pour les tribunes on en trouve maintenant pour les arcades inférieures et piliers 78½ toises (Ms 9, p. 88), pour lesquelles Maitre Charles Vallée demande 940 livres ancien cours (Ct. 4, no. 12).

Un autre papier donne pour le toisé de ces contre-murs 2820 pieds (Ct. 4, no 178). Les anciens piliers, ceux d'avant le siège, mesurés à l'échelle, sur le plan de Chaussegros de Léry, devaient avoir 4 pieds de face environ, sur une épaisseur un peu moindre, et il est possible que, à l'exécution, on leur ait donné quelques pouces de plus, parce qu'on avait supprimé, faute de ressources, les pilastres que l'artiste y avait engagés. On vient de voir pourquoi et comment ils furent allongés d'au moins 20 pouces en 1770, et je soupçonne que pour leur donner maintenant un peu de proportion, on les aura élargis ou épaissis quelque peu, sinon avec de la maçonnerie, comme les intrados, du moins

avec ce que les gens du métier appellent "de la fourrure", une fourrure quelconque. Ajoutez à cela quelques solides couches d'enduits, et vous aurez les mesures données ci-haut pour les dimensions actuelles de ces fameux piliers.

Les murs qui fermaient les arcades supérieures ou les tribunes de la grande nef ont été démolis peu après 1800, et vous voyez bien en effet qu'ils n'existent plus. Ceux du côté gauche durent l'être en 1801 ou 1802, et en tout cas avant ceux du côté droit, les travaux autrefois se réglant toujours sur les ressources actuelles. De fait, nous lisons dans un mémoire du 24 avril 1803 : "Faire ouvrir les arcades, côté Sainte-Famille ; faire au bas de cette chapelle un jubé et un escalier pour venir aux dites arcades. Les dites arcades feront place aux arcades du côté Sainte-Anne". (Ms 17, p. 264).

S'il fallait une autre pièce, voici un marché passé le 6 mai 1803, "avec Pierre Emond et Louis Dufresnay pour un jubé à faire dans la chapelle de la Sainte-Famille, avec un escalier, et un autre pour monter de ce jubé aux arcades. Convenu 250 louis du cours, égal à 6000 livres". (Ct 4, no 171)

Mais alors, vous dites-vous sans doute, pourquoi conserver aux piliers ce revêtement qui est devenu absolument inutile, s'il ne l'a pas toujours été, et qui alourdit outre mesure, on dirait jusqu'au grotesque, une architecture qu'on pourrait si facilement améliorer et à si peu de frais ? C'est juste, mais ceci n'est plus de l'histoire, c'est de l'architecture, et veuillez, s'il vous plaît, consulter "tant de connaisseurs", sûrement infaillibles autant qu'innombrables !

P.-V. CHARLAND, O. P.

QUESTIONS

LeChasseur, qui fut lieutenant-général aux Trois-Rivières, est-il le même LeChasseur qui fut secrétaire de Frontenac ?

X X X

—Est-il vrai que les ingénieurs qui ont fait le canal Welland se sont inspiré d'un plan ou projet préparé par Vauban dès 1699 ?

A. B.

—A-t-il été publié un ouvrage spécial sur le Frère François Charron et ses fondations ?

Pr. B.

DEUX ORDONNANCES INEDITES !

§

Le hasard me fait trouver deux ordonnances de fonctionnaires de Montréal, qui me paraissent inédit s et qu'on aurait difficilement imaginé aller chercher où elles sont.

La première de ces ordonnances est du sieur Varin, commissaire et ordonnateur à Montréal et la seconde du baron de Longueuil, alors gouverneur de Montréal et "commandant général en Canada".

Ces deux documents, datant de 1749 et de 1752, concernent les incendies de maisons et de forêts dans la seigneurie de Terrebonne. Elles ont été déposées, le 25 mai 1770, dans l'étude du notaire Foucher, sous les numéros respectifs : 2403 et 2404, probablement par les propriétaires de la seigneurie.

Voici le texte de ces pièces :

Première Ordonnance

Jean Victor Varin Commissaire de la marine Ordonnateur à Montréal.

Sur les représentations qui nous ont estée faite par M. De La Corne Seigneur de terbonne que quelques habitans qui ont des maisons dans Le Village Le Bourg de Sad. Seigneurie mettent le feu à leurs cheminées Pour les netoyer au lieu de les ramôner, Ce qui met l'allarme chez les autres habitans dud. Village ; Et les met en risque de faire Bruler leurs maisons ; Nous ayant Egard auxd. Représentations ; Et pour procurer La Seureté dud Village, Deffendons aux habitans Dud Lieu, de mettre ainsi le feu à leurs cheminées Sous Paine de Dix livres D'amande aplicable à la fabrique de La Paroisse Dud. terbonne, Leurs Enjoignons de faire au moins, une fois tous les mois Ramôner leurs cheminées, sous Peine de Lad. Amande de Dix Livres, Ainsy aplicable.

Mandons au Sr Laforce Cap. de Milice aud Lieu Et En Son absence à tous officiers de milice dud lieu de tenir La main à L'execution de la présente Ordonnance qui sera leue et publiée issue de grande messe paroissiale Dimanche prochain, à ce que personne n'en ignore, fait En nôtre hôtel à Montréal, Le 7e mars 1749.

VARIN

Deuxième Ordonnance

Charles Baron de Longueuil, chev. de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, Gouverneur de Montréal, Commandant général en Canada.

Etant venu à notre connaissance qu'il se commet des incendies dans les forêts et Prairies principalement dans la Seigneurie de Terrebonne.

Nous avons deffendu et deffandons à toutes personnes d'allumer du feu dans les forêts et prairies, même d'y allumer leurs Kalumets, sous peine de trois mois de cachot et leur procès leur être fait et parfait comme incendiaires, suivant les ordonnances Du Roy si le cas le requiert.

Deffendons aussy à toutes personnes d'aller cueuillir du Gincin sur la ditte Seigneurie De Terre Bonne, sans une permission Expresse du Seigneur sous peine de confiscation.

Mandons aux Capitaines des Milices de Terrebonne, de tenir la main à l'Exécution de la présente ordonnance, afin que personne n'en prétende canse d'ignorance.

Sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée, par tout où besoin sera, En foy de quoy nous l'avons signée, à icelle fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par notre Secrétaire fait à Montréal le premier aoust 1752.

Sceau aux armes des
Lemoyne de Longueuil.

Longueuil

Par Monseigneur
Saint Sauveur

Ces deux pièces présentent cet intérêt qu'elles sont deux des rares ordonnances de la fin du régime français, à Montréal, qu'elles ont leur place dans l'histoire de la seigneurie de Terrebonne et qu'on y constate que ce n'est pas d'hier que les autorités s'occupent des moyens à prendre pour prévenir la destruction de nos forêts.

E. Z. MASSICOTTE

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

L. A. Prud'homme, *Deux oubliés de l'Histoire : Jean-Baptiste Bruce--Jean-Louis Légaré.* Ottawa—1915.

Bruce était un modeste cultivateur de Saint-Boniface. Il avait passé une partie de son existence à voyager dans le Nord-Ouest, au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Bruce fit partie d'une des expéditions qui se rendit dans l'extrême nord pour sauver le voyageur Franklin et ses compagnons. Jean-Louis Légaré n'a été qu'un modeste traiteur des prairies, qui passa une partie notable de sa vie au milieu des tribus indiennes de l'Ouest. Il était originaire de Saint-Jacques de l'Achigan. Légaré jouissait d'un très grand prestige au milieu des Sauvages.

M. le juge Prud'homme a recueilli beaucoup de renseignements intéressants sur ces deux hommes qui jouèrent un certain rôle dans l'Ouest et rendirent de grands services à la Couronne Britannique.

Wilbur H. Siebert, *The Loyalist Settlements on the Gaspé Peninsula.* Ottawa—1915.

Wilbur H. Siebert, *The Temporary Settlement of Loyalists at Machiche.* Ottawa—1915.

Archdeacon Raymond, *The first Governor of New-Brunswick and the Acadians of the River Saint-John.* Ottawa—1915.

Ernest Bilodeau, *Un Canadien Errant : Lettres parisiennes et croquis canadiens.* Québec, L'Action Sociale Limitée—1915.

M. Ernest Bilodeau a réuni en un coquet volume les attachantes lettres parisiennes qu'il envoya à *l'Action Sociale* pendant son séjour à Paris. Il y a ajouté des chroniques d'une saveur bien canadienne. Une délicate préface écrite par M. l'abbé Thellier de Poncheville, le renommé prédicateur français, ouvre le livre de M. Bilodeau.

George Gale, *Quebec Twixt old and new.* Quebec : The Telegraph Printing Co—1915.

Ouvrage consacré au vieux Québec. M. Gale y parle des églises, des édifices publics, des cimetières, de la construction des vaisseaux en bois, des grands incendies, des avalanches, des théâtres, des épidémies, des cimetières, des sociétés nationales, des associations sportives, des régiments, des clubs de pêche et de chasse, des chemins de fer, etc, etc. Intéressant à parcourir.

REPONSES

UN BUSTE DE GEORGE III A MONTREAL (III, XII, p. 192 ; VII, XII, p. 352 ; VIII, I, p. 21)— Ce fut sous George II d'Angleterre que notre mère patrie actuelle étendit considérablement son domaine colonial en s'emparant des possession françaises du Canada et des Indes, mais c'est sous Georges III, fils et successeur du précédent, que les éclatants succès des armées anglaises reçurent leur consécration définitive et pratique. Cette consécration porte, dans l'histoire, le nom de Traité de Paris (1763), et elle ajouta à la couronne britannique quelques-uns de ses plus beaux joyaux.

Georges III monta sur le trône en 1760, quelques mois après avoir atteint sa majorité et son règne débuta sous les plus heureux auspices.

L'empire britannique était désormais fondé et viable ; ses soldats promenaient sur deux hémisphères, leurs armes victorieuses ; le nouveau roi donnait les plus belles espérances et rien ne semblait devoir ternir la gloire d'un règne inauguré aussi brillamment.

***

Le Canada faisait partie de l'empire depuis plus d'une décade lorsqu'on songea à élever, à Montréal, un monument au souverain règnant tout comme on avait fait à New-York. Cette œuvre, dont on a dit qu'elle était réellement artistique, consistait en un buste en marbre de Georges III et on l'érigea sur la place d'armes, le 7 octobre 1773.

La métropole canadienne, par ainsi, compta son premier monument et ce fait insolite fit éclore, à Montréal, la première poésie en langue française !

L'auteur avait "sans doute le dessein bien calculé de se distinguer" car pour "donner une certaine allure originale" à son ouvrage, il "crut devoir adopter une manière toute nouvelle d'exprimer ses vers.. En voici le fac-similé : "

Tout est grand dans le roi, l'aspect seul de son... *buste*,
Rend nos fiers ennemis plus froids que des...... *glaçons*,
Enrichi par la mer et par l'or des.... *moissons*,
On voit tout succomber sous son bras si.... *robuste*.
Qu'on ne nous vante plus les miracles d' ... *Auguste*,

Georges de bien régner lui ferait des.... *leçons*,
Horace en vain l'égale aux Dieux dans ses... *chansons*,
Rien moins que mon héros il était sage et .... *juste*,
Modeste sans faiblesse et ferme sans...... *orgueuil*,
Tandis qu'aux gens de bien il fait un doux.... *accueil*,
Contre l'impiété ses loix servent de...... *digue*,
Et si d'un vaste état conduisant les .... *ressorts*,
Par le charme secret des grâces qu'il .... *prodigue*,
Du prince et des sujets il forme les .... *accords*. (1)

Ce buste, si poétiquement salué ne resta pas longtemps sur son socle ; il donna même lieu à des scènes disgracieuses et cocasses.



Voici un extrait de ce qu'on lit dans l'*Histoire de Montréal*, par M. Leblond de Brumath, p. 257 :

" Il se passa, dans la nuit du 1er mai (1775), un événemsnt d'as-
" sez peu d'importance, mais qui nous dépeint bien l'état des esprits
" dans ces conjonctures critiques pour l'Angleterre, car de la fidélité
" de ses sujets de fraiche date pouvait dépendre le sort de la colonie ;
" des inconnus insultèrent la statue du roi d'Angleterre... Ils la bar-
" bouillèrent de noir et lui passèrent autour du cou un collier de pom-
" mes de terre auquel était suspendu une croix portant cette inscrip-
" tiont : "Voilà le pape du Canada et le sot anglais."

" De bonne heure, le matin, dit-on dans une lettre d'alors, citée
" par M. de Brumath, quand l'insulte fut découverte, le commandant
" envoya deux sergents laver le buste et enlever le chapelet, la croix,
" l'inscription, etc.."

Le gouverneur Carleton offrit deux cents piastres pour l'arrestation des coupables, mais sans résultat.



Par coïncidence, le monument du même roi élevé à New-York, fut également maltraité et l'un des premiers actes de la révolution fut le renversement de la statue de Georges III (en bronze celle-là) que l'on brisa et dont on fit des balles ou des canons.

(1) Hubert Larue, CHANSONS HISTORIQUES, dans le FOYER CANADIEN, vol. III, p. [illegible]

Avant de poursuivre, essayons de règler la question du site de ce monument. Où était érigé le buste de Georges III ?

Des auteurs et non des moindres, ont déclaré que c'était sur l'ancienne place d'armes (aujourd'hui place royale) entre les fortifications et la rue Saint-Paul. On trouve cette assertion dans une des notes ajoutées au *Journal de Thomas Verchères de Boucherville* lequel a été publié dans le *Canadian Antiquarian* de 1901. L'auteur de ces notes n'est autre, semble-t-il, que l'honorable juge Baby, un de nos archéologues les mieux cotés et sa note a été reproduite dans le *Bulletin des Recherches Historiques* vol. VIII, pp. 21 *et seq.*

Or cette assertion ne tient pas lorsqu'on lit une autre note, celle-ci dans l'*Histoire de Montréal,* par M. Leblond de Brumath. En effet, au bas de la page 257, cet auteur cite un passage d'une lettre de M. P. Guy, de Montréal à l'honorable François Baby de Québec, et voici l'information qu'on y trouve : "La nuit dernière, il a été fait une in-" sulte atroce à la statue du Roy qui est érigée comme tu sais, *sur la* " *place de la haute ville...*"

Rien n'est plus concluant ! C'est sur la relativement nouvelle place d'armes, entre l'église paroissiale et la rue Saint-Jacques que s'élevait le monument de Georges III.

***

Qu'advint-il du buste royale après l'outrage qu'il subit en 1775 ?

La tradition veut que les Américains en pénétrant dans la métropole canadienne se soient empressés de démolir l'image du souverain abhorré et d'en disperser les débris.

Pendant plusieurs années, il n'est plus question du buste puis il y est fait allusion dans les archives judiciaires. En 1790, dans son rapport à la Cour Criminelle, le grand Jury recommande "que la construction qui existait sur la Place d'Armes et qui servait autrefois à abriter le *buste* de Sa Majesté soit démolie."

Le monument se trouvait donc dans une sorte de kiosque ! Ce devait être original, pour le moins !

En tout cas, la suggestion du grand jury fut agréée : tout vestige du pionnier de nos monuments disparut... à l'exception, cependant, de la tête du buste, retrouvée longtemps après dans l'ancien puits qui exista tout près de l'église paroissiale.

Ce précieux débris fut remis alors, pour être conservé à la société d'histoire naturelle ! qui le garde encore du reste.

E. Z. MASSICOTTE

LES PATRIOTES EXECUTES EN 1838 ET 1839 (XXI, IV, p. 64.) — Les *patriotes* ou les *rebelles* (suivant le point de vue) qui subirent la peine capitale pour avoir pris part à la rebellion de 1837-38, se divisent en deux groupes, ceux du Haut et ceux du Bas-Canada.

Les premières exécutions eurent lieu dans le Haut Canada, où 20 à 30 patriotes furent pendus ou fusillés entre le 29 mars et le 8 décembre 1838.

Dans le Bas-Canada, douze condamnés politiques en tout, montèrent sur l'échafaud et les exécutions se firent entre le 21 décembre 1838 et le 15 février 1839.

†-:†

A l'aide des ouvrages que nous avons pu consulter et que nous énnumérons plus loin nous avons essayé de faire une liste complète des malheureuses victimes de la rebellion, mais si la chose est facile pour les patriotes du Bas-Canada, il n'en est pas de même pour les autres, car on dirait que les historiens d'Ontario se sont entendus pour ne laisler connaitre que quelques noms.

Au surplus, pour les nôtres, il est extraordinaire comme on diffère sur les âges. En certains cas, le chiffre varie suivant les auteurs. Nous avons adopté, de preférence, les âges donnés par M. Prieur, en indiquant les divergences entre parenthèses, mais il serait à propos de fixer ce point une fois pour toutes, et les chercheurs devraient s'y employer.

HAUT-CANADA

Executés à Toronto

Samuel Lount, forgeron, arrêté le 18 janvier, 1838, marié, 7 enfants.

Peter Matthews, bourgeois, arrêté le 14 décembre 1837, marié, 15 enfants.

Ils furent exécutés le 29 mars 1838, dit Taylor, et le 12 avril 1838, d'après Robertson.

DISTRICT DE NIAGARA

James Morrow, tanneur, arrêté le 27 juin 1838, exécuté le 30 juillet 1838.

WINDSOR ET LONDON

Des rebelles attaquent Windsor et sont défaits par le colonel Price le 4 décembre 1838. Sur les 30 prisonniers faits par les *loyaux* le colo-

nel Price ordonna d'en fusiller quatre sur le champ, sans procès. Onze autres subirent leur procès à London et furent exécutés. (Dent, II, 268).

KINGSTON

Niles Gustav Schobtewiski Von Schoultz, noble polonais fut exécuté le 8 décembre 1838 avec quelques autres. (Dent.)

Hopkins dit "avec onze de ses partisans."

Machar réduit le nombre des partisans à neuf, (p. 190).

BAS-CANADA

Toutes les exécutions se firent à Montréal.

Exécutés le 21 décembre 1838

Joseph-Narcisse Cardinal, 30 ans, notaire et député, marié, 5 enfants.

Joseph Duquette, 22 ans, étudiant en loi, célibataire (David, dit 21 ans et Borthwick, 20 ans).

Exécutés le 18 janvier 1839

Pierre-Théophile Decoigne, 27 ans, notaire, marié, 2 enfants, (David dit 29 ans et Borthwick, 24.)

François-Xavier Hamelin, 23 ans, cultivateur, célibataire. (David dit 18 ans et Borthwick, 19 ans).

Joseph-Jacques Robert, 54 ans, cultivateur, marié, 5 enfants.

Ambroise Sanguinet, 38 ans, cultivateur, marié, 2 enfants.

Charles Sanguinet, 38 ans, cultivateur, marié, 2 enfants.

Exécutés le 15 février 1839

Aimable Daunais, 21 ans, cultivateur, célibataire. (David et Borthwick disent 20 ans.)

François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, 30 ans, notaire, marié, 3 enfants. (Prieur dit 34 ans).

Charles Hindelang, 29 ans, Suisse français, célibataire.

Pierre-Rémi Narbonne, 36 ans, peintre et huissier, marié, 2 enfants. (David dit 33 ans et 8 enfants).

François Nicolas, 44 ans, instituteur, célibataire. (David dit 41 ans).

Voici maintenant, la liste des ouvrages consultés.

Dent, Upper Canadian Rebellion, 2 vols — Robertson, Landmarks of Toronto — Taylor, Cardinal Facts of Canadian History — Hopkins, Canada, an Encyclopaedia — Borthwick, History of the eight Montreal prisons -- Machar, Story of old Kingston — Prieur, Notes d'un condamné politique — David, Les patriotes — Liste officielle des personnes arrêtées dans le Bas-Canada, en 1838, produite à la Chambre des Communes de la Grande Bretagne (collect. du Château de Ramezay) — Hopkins, Histoire populaire du Canada, traduction Sulte.

E.-Z. MASSICOTTE

LE SCALPE CHEZ LES SAUVAGES (XX, II, p. 64).--Est-il vrai que des gouverneurs de la Nouvelle-France ont encouragé les Sauvages à pratiquer le scalpe sur les blancs de la Nouvelle-Angleterre et qu'ils s'engagèrent même à payer une prime pour chaque chevelure apportée à Québec ? On a dit que cette barbarie pratique du scalpe avait été enseignée aux Sauvages par les blancs. Cette affirmation est-elle appuyée par l'histoire ?

Il est malheureusement vrai que des gouverneurs de la Nouvelle-France ont encouragé les Sauvages à scalper les cadavres de leurs ennemis et qu'ils leur ont donné des primes pour les chevelures qu'ils levaient. La même chose se pratiquait d'ailleurs dans la Nouvelle-Angleterre.

Dans un *Mémoire sur le Canada* attribué à Gédéon de Catalogne on lit :

"L'hyver de 91 (1691) il y eut un party de Canadiens qui fut faire quelques prisonniers sur les costes de Baston, et Monsieur de Frontenac pour animer nos Sauvages alliez à ne point se reconcilier avec l'Anglois leur promit dix escus pour chaque chevelure qu'ils apporteraient, ce qui faisait que nous avions toujours des partis en campagne et souvent des chevelures de qui nous ne pouvions rien apprendre. Ainsy, dans la suite, on changea cet ordre, c'est-à-dire que les chevelures furent mises à bas prix, mais que pour chaque prisonnier on donnalt vingt écus, c'est à dire de ceux qui seraient pris autour de Baston ou d'Orange, et pour ceux de la campagne 10 écus, et tout cela afin de pouvoir avoir des nouvelles certaines." (1)

(1) Collection de manuscrits, vol. I, p. 572.

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au minis tre :

"Nous sommes convenus, M. le comte de Frontenac et moi, de payer vingt écus blancs pour chaque prisonnier ennemi qui lui serait amené ; dix écus pour chaque prisonnière et pareille somme pour chaque ennemi tué dont la chevelure serait apportée, ce qui a donné lieu à une augmentation de dépenses fort considérables."

Le 4 novembre 1693, MM, de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"Il nous parait que Sa Majesté désapprouve le règlement que nous avons fait de donner vingt écus pour chaque femme et pareille somme de dix écus pour chaque personne tuée ; et elle témoigne désirer que l'on réduise cette gratification à deux écus pour chaque homme, un écu pour chaque femme et autant pour chaque personne tuée. Nous lui obéirons, si elle le souhaite, mais nous croyons être dans l'obligation de la supplier de considérer que c'est la dépense la plus utile que nous puissions faire, étant le moyen le plus sûr pour la destruction des Sauvages Iroquois, et nous trouverions que le Roi aurait bientôt terminé cette guerre s'il avait dépensé 30000 livres pour la défaite de mille hommes qu'ils sont et autant pour les femmes. Le moyen d'obliger nos sauvages pour un écu ou deux d'aller faire un prisonnier ou tuer un ennemi à 50 ou 100 lieues de la colonie. Cela ne peut pas leur être proposé au lieu que l'espérance de se procurer le moyen de secourir leurs familles, ils sont engagés puissamment par ce motif à faire leurs efforts ppur défaire nos ennemis. Ainsi nous supplions Sa Majesté de permettre que nous continuions cette gratification tant que nous jugerons qu'elle sera nécessaire vu que cela n'a pas été jusqu'ici à des sommes considérables et qu'il ne s'y commet point d'abus par les certificats qu'en donnent les missionnaires ou les principaux habitants. Nous n'avons pas laissé cette année de chercher les moyens d'en diminuer encore les dépenses en envoyant des hardes et des munitions dans les postes avancés pour leur donner en paiement et qu'on leur comptera à un haut prix".

Dans un mémoire du roi au gouverneur de Frontenac, en date du 14 juin 1695, il est dit :

"Sa Majesté ne trouve point à propos qu'ils (Frontenac et Champigny) continuent de faire donner dix écus pour chaque Iroquois tué

et pour chaque femme faite prisonnière, non plus que vingt écus pour chaque Iroquois fait prisonnier." (1)

Le 21 août 1704, le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, M. Dudley, écrivait au gouverneur de Vaudreuil :

"Je fus surpris en arrivant dans ce gouvernement lorsque j'appris que dans la dernière guerre la tête des Anglais était mise à prix aux Sauvages et bien payée dans votre gouvernement, comme si les chrétiens devaient être comptés pour des bêtes sauvages, et conformément destinés à la destruction. Je ne crois pas qu'aucun prince chrétien en Europe veuille avouer avoir donné de pareils ordres à leurs serviteurs éloignés. Quoiqu'il en soit, si la guerre continue, cela m'obligera d'user d'une méthode avec votre peuple autre que celle que j'ai envie de prendre à présent". (2)

Le 26 juillet 1747, le gouverneur de Beauharnois écrivait au gouverneur Shirley, de la Nouvelle-Angleterre, et le félicitait d'avoir fait diminuer les actes d'humanités des Sauvages. Il ajoutait :

"Mais je ne puis vous cacher que les prix fixés dans plusieurs gouvernements de la Nouvelle-Angleterre de 5 l. par chevelure, 20 livres par prisonnier, etc, ainsi que je l'ai vu dans des lettres anglaises qui me sont tombées entre les mains, sont des preuves évidentes que tout le monde ne pense pas apparemment aussi chrétiennement que vous là-dessus et j'espère que votre avis prévaudra pour abolir dans ces gouvernements de telles dispositions que tous les princes chrétiens et leurs sujets devraient, comme vous dites, avoir en horreur." (3)

Est-il vrai que ce sont les Européens, Français ou Anglais, qui ont enseigné aux Sauvages la pratique du scalpe ?

Non.

Tous les Pères Jésuites qui ont parlé du scalpe prennent la peine de nous dire que c'était la coutume des Sauvages d'enlever la chevelure de leurs ennemis morts en coupant en même temps la peau. Nous avons aussi le témoignage de Champlain. Parlant des Sauvages avec qui il alla en guerre en 1610 contre les Iroquois, il écrit :

"Ces Sauvages escorchèrent les testes de ceux qui étaient morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, et les emportent." (4)

P. G. R.

---

(1) Collection de manuscrits, vol. II p. 183.
(2) Collection de manuscrits, vol. I: p. 126.
(3) Collection de manuscrits, vol. III, p. 375.
(4) Les Voyages du Sieur de Champlain—Edition Laverdière vol. III p. 217.

JOANNES et CHACORNACLE. (X X I, IX, p. 115.)—Dans une liste énumérant la correspondance officielle entre Versailles et Québec, année 1695, il y a, le 6 mai, "Chacornacle promu."

A la page 243 du tome II des DOCUMENTS sur la NOUVELLE-FRANCE, il y a : Joanne, officer." Lisez : "Joannès.,' Il est question d'un fort ou d'un poste de traite quelconque en Acadie, en 1696.

Chacornacle et Joannès étaient de la même famille et peut-être que tous deux ne faisaient qu'un.

En 1700, Chacornacle est impliqué dans un commerce illicite de fourrures à Cataracoui. (Conseil Supérieur IV. 499,500).

C'est le même Chacornacle qui obtint un congé de neuf mois à compter du 18 mai 1701 et qui, aussitôt accompagna Lamotte Cadillac allant fonder le poste du Détroit. Société Royale 1893 p. 26 ; HIST. DES CAN. F. V. 148).

Le Ier février 1702, à Versailles, on décide que le lieutenant Chacornacle sera capitaine d'une compagnie d'infanterie en Acadie, succédant à Villieu (Richard : Rapport sur les Archives, 1899).

Cependant, l'année 1703, Chacornacle est encore au Détroit. HIST. DES CAN. F. V. 151).

En 1708, au mois de juin, le roi ordonne que la compagni de Chacornacle sera donnée à Dongeac. C'est ma dernière mention de Chacornacle. Il a dû mourir en 1707.

Voici un autre personnage. Le Ier janvier 1709, le sieur Saint-Ovide attaque le fort Saint-Jean de Terreneuve ayant sous ses ordres d'Ailleboust, Duplessis et le baron de Joannès. (Charlevoix II. 332 ; Garneau II. 36.)

François-Augustin, dit le chevalier, baron de Joannès était né en 1684, à Paris, ou venait de cette ville en partant pour le Canada. C'était un Chacornacle. En 1713, aux Trois Rivières, il épousa Françoise Fafard dit Laframboise, de l'une des plus anciennes familles de l'endroit. On le qualifie alors de lieutenant dans les troupes du Canada. Il a toujours, par la suite, vécu aux Trois-Rivières. Sur ses quatorze enfants, de 1715 à 1738, trois ont pu lui survivre : François-Charles 1725, Louis-Joseph 1735, Jacques 1738. Dix sont décédés au berceau. Marie-Anne, née en 1729 a peut-être vécu jusqu'à l'âge adulte et je

crois que c'est elle qui fut élève des Ursulines des Trois-Rivières sous le nom de Marie-Suzanne. Un autre enfant au berceau, est inhumé sous le nom de Chacorlaque. (Tanguay, V. 2).

Au baptême d'un premier François-Charles, en 1715, le père est dit baron de Joannès, chevalier, capitaine des troupes. En 1719, au baptême d'un enfant, la marraine est la baronne de Joannès.

En 1734, à Versailles, on accorde un congé à Joannès Probablement que c'était à la fois une permission d'aller en France. Les moindres détails du service canadien étaient règlés à Versailles, ce qui n'était pas un idéal d'administration—c'est le genre Louis XIV.

Au baptême de son fils Jacques, en 1738, Joannès est encore cité comme capitaine, mais en 1739 on le dit chevalier et capitaine réformé, soit : sans compagnie, retiré du service actif, du moins pour le moment, la paix règnait depuis longtemps. (Daniel : APERÇU...page 57).

En 1749, à l'expédition de Celoron de Blainville sur l'Ohio, il y avait les deux frères Chabert et Joncaire, Celoron fils, La Saussaye, Courtemanche, Le Borgne, Villiers, Niverville et Joannès. Celui-ci devait être Charles-François, né en 1725.

Dans ses listes militaires, en 1750, M. l'abbé Daniel (OFFICIERS.. p. 73) met : "Pour être enseigne, Joannès (de) ainé, cadet", ce qui veut dire : étant cadet aux troupes, deviendra enseigne.

François-Augustin baron de Joannès, capitaine reformé, chevalier Chacornac, fut inhumé à Québec le 30 décembre 1754. Il est dit né en 1684 (Tanguay II. 597).

La liste de l'abbé Daniel (APERÇU..... 51) porte, en 1732 : le chevalier Joannès, lieutenant, 51 ans–ce qui le ferait naitre en 1681.

En 1756 à Carillon près du lac George il y a "Joannès, aide-major du régiment de Languedoc". (DOCUMENT SUR LA NOUVELLE FRANCE IV. 25). Est-ce François-Charles né en 1725 ?

A la Monongahéla, en 1755, il y a le cadet des troupes Joannès. (Ferland II. 526). Ce doit être Louis Joseph né en 1735.

Le major de Québec, appelé Joannès, qui négocia avec le général Murray la reddition de la place, en 1759, et écrivit un mémoire sur les évènements de cette année, me parait être François-Charles né en 1725.

Il est tout probable qu'il partit, l'automne de 1760, avec les troupes qui retournaient en France.

Dans sa liste du "départ des troupes, année 1760", M. l'abbé Daniel met : "Joannès, enseigne, resté en Canada". Celui-ci devait être Louis-Joseph né en 1735.

Quand à Jacques né en 1738 il m'échappe entièrement.

Enfin, le 7 août 1763 Françoise Fafard, veuve de François-Augustin baron de Joannès, fut inhumée aux Trois-Rivières. Avec elle disparaît du Canada le nom de Joannès, ce qui me fait croire que ses fils se sont réfugiés en France.

Benjamin Sulte.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—JUILLET 1915 No. VII

JEAN PERONNE DUMESNIL ET SES MEMOIRES

(SUITE)

Est à noter que pour la première desd trancactions. Il est porté quil reste a payer ausd créanciers 81000 tant de livres pour le payéman de laquelle somme le nommé Godefroy prenant qualité de député de Canadas, vend ausd pretendus creanciers des castors huict livres la livre prix a Quebec, qui furent delivrez a Jean Favoz marchand de la Rochelle porteur de procurations desd creanciers dont y a acquit patsé par Audouart notaire, qui est un papier spoliée aud Du Mesnil contre la vérité duquel acquis et par une noire malice et en le faisant et surprenant Jean Bourdon commis et procureur prétendu de la communauté desd habitans par procuration en blanc du 17 octobre 1650 donnée par le conseil de Quebec, et non des habitants, ayant avec le pere Hierolme Lallemant supérieur des Jésuites amené en France 28800 tant de livres de castors et ont seulement rendu ensemblement a Pocquelin marchand dix mil tant de livres a six livres dix sols la livre rendu en France pour payer encore une fois lesd pretendus creanciers qui avoient faict lachapt d'iceux castors huict livres la livre pris à Quebec par lad première transaction Et qui avoient été livrez aud Garoz leur procureur Et quand au surplus desd castors embarquez a Quebec lequel surplus se trouve d'environ 15000 l. Il ne paroist point ce quil est devenu ; Et ainsy il se void que de mauvaises debtes dont ja payées deux fois, Et neantmoins les pauvres habitans de Canada persecutez pour les payer encore une trois*e* fois pourquoy se leve aud pay le dix pour cent des marchandises qui y sont menées de France, ce qui faict

endurer aux pauvres habitans beaucoup de faim, et de froid, dont plusieurs meurent. Et sans que jamais personne ay parlé pour eux quelque beau semblant qu'on en fasse, de tout quoy la preuve est en papiers spoliez et pillez aud Du Mesnil.

Et sans parler encore des 400.000 l ausmones aud pays pour faire la colonie, par la Reyne mère, M. le Cardinal de Richelieu, Mme la Duchesse Desguillons, Madame la marquise de Senesey, M. le commandeur de Sillery, M. le Baron de Ranty et autres, soubs le nom de laquelle dame Reyne Il fut pris lors de lad premiere trausaction 25000 l par personne qui disoient avoir charge delle de retirer son argent aumosne, sans que cela paroisse en lad transaction sinon en ce que toute la Somme entière des deniers qui estoit a distribuer, et qui estoit denviron deux cens quarante mil livres, ne paroisse distribuée et sans dire ce qu'est devenu le surplus ce qui se verra en faisant representer par le marchand qui avoit ahcpeté les castors des acquits qu'il a retiré pour sa decharge.

Pour cognoistre toutes ses merites et plusieurs autres de grande importance pour le service du Roy, et le bien publique dud pays. Il est absolument nécessaire que les nommez de Repentigny, Noël Juchereau Deschatelets. Jean Juchereau de Maure. Jean Juchereau Laferté. son fils Jean Paul Godefroy, Réné Maheu, Jean Gloria, Charles Sevestre Jean Bourdon qui ont exercé les charges de commis et receveurs du magazin de Québec et aux embarquemens de France les nommez Pierre Boucher. *Lapohrice* le Moyne et autres qui ont receu pareilles charges et commions aux magasins des trois rivières, et de Montreal et à Tadoussac ou qui ont presté leurs noms pour faire et exercer les dictes commissions et receptes leurs veufves, enfans, héritiers, cautions et bien tenants., rendent compte de leur administration et gestion, Et ce par devant tels Juges et commissaires quil plaira au Roy nommez en France : suivant les assignations a eulx ja données, a cette fin mesme les nommez Rozé Guinet et compagnie fermiers du droit de quart des pelleteries ; Et ce nonobstant toutes les charges a eulx données sur feuilles volantes sans tenir lesd comptes, et ce par des personnes desquelles les uns navoient aucun pouvoir ny Juridiction comme les sieurs Dailleboust et de Charny qui se sont dict gouverneurs et Juges, es compte dud Godefroy et Sevestre et ne les toient point ; les autres ont arresté quelques comptes mais qui ne voient avec eulx aucune

et tous ordonnateurs et perceveurs a leur proffict Et lesd comptes en ce quil sen trouve d'autres sont rendus sans aucunes pieces ny preuves de la recepte np de la despence, sans apostiles sur les articles, sans partie pour contredire soit s'indique ou autres sans dattes la pluspart sa sans noms des comptables, sans dire lannée de laquelle il est compté Et en un mot sans aucune forme de Justice, soit quon ne lait pas sceues, ou quon lait faict pour faire confusion et obscurité, esd comptes qui se sont trouvés rendus, Et quand a ceux de Repentigny des trois Juchereaux, de Réné Mahé, de Jean Gloria pour 1651, et Jean Bourdon pour 1647, 48, 49, 1650 et 51 quils seront par eulx rendus ou leurs veuves et héritiers Et a ce faire contrainte par toutes voyes mesmes par corps Et quil sera aujoint au sieur de Mezy gouverneur du pays, de les envoyer en France en sure garde, avec livres, registres, pieces et papiers, bien et duement enfermez en coffres scellez ; pour obvier au divertissement des acquis, contre lettres, et autres pieces par le moyen desquelles sera veu et recognu qui a proffité desd deniers publics.

Comme aussy rendra et restitura led Sr de Mezy gouverneur, le Sr Evesque de Pétrée et Dupont Gaudès Intendant et autres officiers du conseil de Quebec ou feront rendre par les nommez Villeroy et Bourdon, tous les registres, pieces et papiers, quils ont pris et faict prendre, la nuit, à main armée, en la maison dud Du Mesnil Peronne controlleur général Intendant et Juge souverain aud pays avant lestablissement dud nouveau conseil, et ce en la ville de Paris et en telle maison que led Du Mesnil voudra nommer et eslire pour son domicile, Et desquels registres, pièces, et papiers led Du Mesnil sera cru de serment décisif attendu lad spoliation faicte de nuit a main armée et sans Inventaire, comme il paroist par lacte de proces verbal de la prise et enlevement d'Iceux du 20 septembre dernier 1663 a laquelle restitution seront lesd pretendus commissaires et ceux qui les ont commis contraints par toutes voyes de justice mesme par corps, Et lesd commissaires et commettants condamnés sollidairement a tous les dommages interests et despences dud Du Mesnil, lequel sera outre deschargé de la prise de corps et emprisonnement de sa personne ordonnée par led nouveau Conseil, au pied du proces verbal de la prise de lesd papiers sans cause, sans plainte, et sans Informarion avec dommages interests et Despens.

Pour corriger en quelque façon tous ces désordres et pour en rompre le cours et la durée, Il est nécessaire de créer et destablir aud pays de la nouvelle France, un chancelier ou vicechancelier perpétuel, qui ait l'authorité entière de la Justice, pollice, et finances qui prendra pour l'administration d'Icelles six habitans du pays qui luy seront nommez et presentez chacun an, par les habitans du pays et sans monopolle et Intrigue a yssue de grande messe paroissiale au son de la cloche, sans que les gouverneurs, Evesques, et Jesuites, s'en puissent entremettre n'y s'y Ingérés du tout avis seullement prendra led Sr Evesque soing des affaires spirituelles et de leglise, les gouverneurs, des garnisons et soldats et faire effectivement et sans deguise comme a esté faict par le passé, la guerre aux Iroquois et autres ennemis du pays, Enquoy ils trouveront assez d'employ, s'ils y veullent applicquer Ee ainsy se controlleront les uns les autres dont le Roy et le publique auront satisfaction.

Créer encore un office de procureur général du Roy en lad Justice qui exercera lad charge tant au pays de Canada qu'en France devant deux Commisres députés pour les affaires qui s'y trouveront renvoyées ou Européen dud pays contre les gouverneurs, receveurs et commis, marchands, créanciers et autres personnes qui ont négotié aud Canadas directement ou indirectement de quelque qualité et condition quils soient Ecclésiastiques ou seculiers sans exception, lesquels se sont retirez en France et quitté led pays de Canadas lequel procureur Général, sera aussy maire perpetuel et scindique dud pays, Et encore tuteur aussy perpetuel des sauvages a lexclusion de toutes autres personnes auquel tuteur ceux qui ont exercé cette charge rendront compte de ce quils ont faict et geré par le passé pour les s. d. Sauvages.

Créer encore un office de grand prevost aud pays qui aura dix archers pour l'execution des ordonnances et mandemans de la justice, sans a ladvenir estre obligé demander le secours des gouverneurs qui s'en sont jusques a présent mocquez et ainsy la justice demeure sans effet manque de force.

Les appointemens et gages desquels chancelier, ou vice chancelier procureur général, et grand prevost, seront reglez a seize mil livres sceavoir au chancelier 8000 ɫ au procureur général 4000 ɫ et au grand prevost pour luy et ses archers 4000, lesquelles sommes se prendront sur la somme de quarante huict mil livres a laquelle somme sont affer-

mez presentement les droits du quart des Castors qui se paye au magasin de Quebec pour lacquittement des charges du pays, et qui avoit accoutumé de saffermer 60000 ₶, Et sur laquelle somme de 48000 ₶ n'y a de charge suivant l'arrest du conseil du Roy du cinq mars 1648 que de 21000 ₶ sceavoir dix mil livres pour le gouverneur de Québec 3000 ₶ pour celuy des trois rivières et pareille somme de 3000 ₶ pour celuy de Montréal, sur lesquelles sommes Ils payent leurs soldats, et 5000 ₶ pour la pention des Jesuites qui navoient au temps dud arrest que lad pention, leur a esté adjugée les douze mil livres de rente et revenu annuel en domaines aud Canadas comme ils ont apresent, sans comprendre leur traffic et négoce, les pentions et ausmosnes quils retirent de France qui excédent vingt mil livres par an.

Les gages desd officiers nouveaux et l'entretien des garnisons et pensions des Jésuites (sy elle subsiste) ne montant que la somme de trente sept mil livres Il restera encore onze mil livres pour les affaires extraordinaires et Inopinées. Et sy cette somme ne suffisait le droit de dix pour cent qui se leve aud pays sur les marchandises envoyées de France et qui en lannée dernière a vallu 22000 tant de livres pouroit fournir au reste

Et moyennant l'Erection desd nouveaux officiers et Jurisdiction, casse, revoque et annulle, celle establie par arrest du conseil du Roy du mars 1663 qui n'est composée que de personnes incapables desd charges, Et qui nont jamais exercé la Judicature, soit de lordinaire, police, ou finance Et cinq desquels qui composent le nombre de sept personnes avec led sieur de Mezy gouverneur et Evesque du Pitrée, sont exclus de toutes charges publiques comme ayant esté receveurs ou leurs héritiers et cautions qui n'ont jamais rendu compte ny faict d'appurement, suivant qu'il est porté par l'arrest du conseil du Roy du 27 mars 1647 représenté par led Du Mesnil aux commissaires avant l'establissement dud conseil ; Et comme le nommé Louis Roux Villeray qui est le garde scel dud conseil nouveau, et qui a pillé la maison dud Du Mesnil et emporté tous ses papiers avoit ja été chassé de pareille charge par autre arrest du conseil du Roy du 6 may 1659 : aussy représenté, Et a luy enjoint de venir en France se purger de ses crimes, ce qu'il n'a faict ; Et sans parlé a esté vallet du Sr de Lauzon gouverneur, qui le prit en prison de la Rochelle où il estoit detenu faute de payement de la somme de 71 ₶ comme apper par le papier de la geolle du 10 Juillet 1651.

Quand a Bourdon procureur général en ce conseil nouveau, cest un pauvre boulanger, et canonnier au fort, qui preste son nom en toutes affaires, Et qui a requis et assisté au pillage de la maison dud Du Mesnil, Et contre lesquels Villeray et Bourdon led Du Mesnil aura Informé comme il a allégué, dict, escript, et signé, par ses moyens de recusations & de prise à partie quil a mis a leur greffe de Quebec le 28 septembre dernier 1663, ensemble contre les autres conseiliers nouveaux, dont il a copie signée du greffier, sur quoy Ils n'ont osé prononcer aucune chose comme appert par acte signé du greffier dud conseil du 21 octobre dernier 1663 Et ainsy les dires dud Du Mesnil ne seront pas presumez nouveaux, n'y advancez en l'absence de ceux de qui il parle puisquils les ont a leur greffe.

Quand a Monsieur l'Evesque de Pétrée, Il en sera parlé quand il plaira au Roy, et n'en sera ny faict autre mention, sinon que les Jesuites luy donnent 2500 l en pension par an, pour sa subsistance au pays, et le logent avec eux, qu'il s'est emparé du conseil de la traitte et sans y appeller Mr Davaugour gouverneur qui y debvoit présider a seulement pris avec luy le Sr de Charny pour être son grand vicaire et official, et le pere Ragueneau Jesuite qui ny devoit entrer ny assister suivant larrest du conseil du Roy ci dessus datté, Et ensemble ont le 7 novembre 1661 cassé un bail du droit du quart de castors qui se paye pour l'entretien des charges du pays affermé pour quatre ans au Sr Guinet et Compagnie marchand de Rouen soixante mil livres par an ; dont restoit deux années à eschoir Et a faict un autre quil a adjugé a Nicolas Juchereau St Denis, beau père de son d grand vicaire a 45000 l par an qui sont 15000 de moings et de perte pour le publique, auquel dernier bail il s'est faict assassin, Il a excommunié tous les habitans generallement qui donneroient aux sauvages du vin et de leau de vie en trocque de leurs castors et peltryes, a lexception neant moins de quelques particuliers quil vouloit favoriser ou se servir deulx, comme se void par 25 ou 30 billets qui estoient es papiers spoliez aud Du Mesnil, faisoit frapper du baston dans leglise a issue du prosnê par le pere Lemercier Jésuite, le pourpoint bas et une torche a la main, ceux qui se confessoient d'avoir contrevenu a ses deffenses et censures ; ce qui donna tant d'estonnement et de crainte aux habitans dud pays quils n'osoient plus se hanter les uns les autres, crainte de lad censure qu'il se communiqueroient par fréquentation, pourquoy ce negoce de breuvage avec les sauvages fut d'un commun consentement laissé et

abandonné aud Sr Evesque lequel a l'Instant recognoissant la nullité et abus de sa censure et excommunication va aud conseil de traite et assisté de son grand vicaire et dud Ragueneau Jésuite, estably un bureau et ordonne un commis a 500 l de gages pour faire lad traite et commerce des boissons avec les sauvages pour avoir leurs castors, esperant en prendre luy seul tout le proffit, ce qui luy fut contesté par le Sieur Davaugour gouverneur, qui vouloit que le publique en proffitast, de quoy led Sr Evesque Indigné renouvelle son excommunication qui faict exagerer et prescher par tous les Jésuites ; et au lieu de frapper du baston et de faire faire lamande honorable aux pénitents (qui estoient tous convaincus sur le simple rapport d'un sauvage seul) led Sr Evesque condamne et impose sur les pauvres pénitents une amande de vingt livres, quil faict prendre et recevoir par led Sr de Charny son grand vicaire, Et le premier qui a payé cette amande fut françois Blondeau lequel n'ayant d'argent fut contraint de bailler un fusil (qui estoit tout ce qu'il avait d'armes) aud grand vicaire avant que d'avoir absolution.

Et pour les enterremens desd habitans il prend 180 l pour ceux qui veullent etre mis dans leglise, Et Soixante livres pour les autres qui sont enterrez dans le cimetière, Du Mesnil Perronne Intendant en a autant payé et par advance pour faire enterrer son pauvre fils cruellement massacré et assassiné par les receveurs comptables par un complot et conspiration des autres, quil eust aisément vérifié devant le juge, sy led Sr Evesque ne lay eust refusé une querimonie.

Lesquels prix excessifs pour lesd enterremens a faict resoudre plusieurs habitans de se faire enterer dans leurs jardins.

Le Sieur abbé de Queluz grand vicaire de Monsieur larchevesque de Rouen aud pays de la Nouvelle France, avant larrivée dud Sieur Evesque de Pitrée, n'en usoit pas ainsy, car au lieu de prendre il donnoit aux pauvres, pourquoy il est regretté de tous les habitans, aussy bien que les religieux Recollets que les Jesuistes ont aussy chassez dud pays, auquel ils ont encor leur appartemens et concessions quils habitoient doucement faisant les fonctions enviables et Instruisans les sauvages sans faire aucun traffic comme aultres font,

Cy finise ce cahier auquel en seront adjoustez deux autres, s'il est besoin, l'un concernant les papiers spoliez aud Du Mesnil qui convain

quent plusieurs dud Canada et de toutes conditions de peculat et de plusieurs autres crimes, duquel cahier M. de Tracy a copie, et des collusions desd Jesuistes avec le Sieur Gauday nouveau Intendant.

Lautre des recusations et prise a partie faicte par led Du Mesnil des officiers dud nouveau conseil de Quebec pour avoir pris et faict prendre les papiers, et faict monter sur le trosne d'une justice souveraine, des comptables qui ne se debroient seoir que sur la scellette des criminels, dont Mond Sr de Trassy a aussi copie prise sur celle signée du greffier dud conseil de Québec.

Avec un formulaire darrest sur toutes lesd matières, et pour recouvrer les domaines de la seigneurie dud pays estant dépréciés en valleur, Et qui ont esté usurpés ; et les autres vendues sans pouvoir n'y necessité, y compris les déshérances, espures & aubaynes.

(La fin dans la prochaine livraison)

Lettre des officiers du Conseil Superieur de la Nouvelle=France au roi de France, le 19 novembre 1735

Les officiers de vostre Conseil Supérieur de Québec prennent la liberté de faire à Votre Majesté les très humbles remerciements qu'ils lui doivent du portrait de Sa Majesté qu'elle a bien voulu leur accorder. Ils sont pénétrez, sire, de la plus vive reconnaissance d'une faveur aussi singulière. Le portrait de Votre Majesté a été placé dans le lieu le plus éminent de la salle où ils s'assemblent avec la solennité et les démonstrations de joye que peut inspirer une aussi auguste représentation et afin que le souvenir ne s'en efface jamais il en a été dressé un acte qui sera déposé dans le registre du Conseil. Nous sommes avec un très profond respect, sire, de Votre Majesté, les très humbles, très obéissants et très fidèles sujets. Les officiers de votre Conseil Supérieur. (Signé) Hocquart et Daine, greffier en chef.

La Famille Jékimbert ou Kimber

Lorsque parut le commencement de son *Histoire des Trois-Rivières*, en 1870, M. Benjamin Sulte reçut la lettre suivante :

"René-Joseph Kimber, le premier de ce nom en Canada, était Hollandais, originaire d'Amsterdam. Son nom de famille était Van Ishemberg et il n'a pris celui de Kimber que pour dépister ses parents, comme vous allez voir. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il résolut d'épouser une jeune fille dont l'alliance ne convenait pas à sa famille et, son père, un riche marchand, dont le nom comporte une distinction de race, l'enferma dans sa propre chambre, au troisième étage de leur maison. La troisième nuit, le jeune homme se fit une corde avec ses draps, descendit par la fenêtre et gagna le port où un bâtiment en partance pour l'Amérique lui donna passage quelques heures plus tard. Un Anglais du nom de Kimber qui était parmi les passagers, l'autorisa à prendre son nom pour se cacher. Ils arrivèrent à New-York au moment où Washington venait de déclarer la guerre d'Indépendance et où il appelait tous les amis de la république à combattre avec lui. Sans ressources aucunes, le fugitif n'avait d'autre parti que de s'enrôler comme soldat, d'autant plus que la cause américaine coïncidait avec ses idées. Il se battit pendant les quatre (?) célèbres années de cette guerre et eut même quelque avancement dans le service militaire. A la paix il fit connaissance de quelques Messieurs Jésuites à qui il raconta ses aventures et qui reconnaissant en lui une origine et une éducation distinguée lui persuadèrent d'aller à Québec avec des lettres pour la maison-mère de cette ville, où il fut reçu de suite et on lui donna comme emploi la surintendance des immenses jardins que cette compagnie possédait à Québec. Il resta longtemps dans cette maison qui est aujourd'hui la première au bas de la côte de la Fabrique à droite en montant. Il s'y maria et eut trois fils dont l'aîné fut le grand-vicaire Kimber, curé de Verchères, le second Joseph Kimber, père du docteur Timothé Kimber, de Chambly, et le troisième René, magistrat aux Trois Rivières ..."

M. Sulte a publié cette lettre pour la première fois dans le *Trifluvien* du 4 décembre 1906 et il ne l'a mis au jour que pour montrer

comment on fabrique des histoires qu'on fait ensuite passer pour de l'histoire. Car la lettre citée ici est inventée de toutes pièces.

Le premi r Jékimbert ou Kimber venu ici, Joseph-Antoine Jékimbert, était fils de Jacques Jékimbert et de Françoise Firchtinne, de Saint-Sébastien, ville de Stettin, diocèse de Aachen, en Allemagne. Le registre de Beauport, où est pris ce renseignement, dit "Saint-Sébastien, ville d'Etienne, diocèse d'Aichtet", mais il est évident que ces deux mots ici sont orthographiés "à l'oreille".

Il n'y a pas de ville de d'Etienne et il n'y a jamais eu de diocèse d'Aichtet en Allemagne. On a écrit Etinne pour Stettin et Aichtet pour Aachen.

M. Sulte dit que Joseph-Antoine Jékimbert était tout simplement un Kimber ; qu'on a lu Jékimbert pour Jo. (Joseph) Kimbert. Pourtant dans chacun des actes de naissance des enfants de Joseph-Antoine Jékimbert le nom est parfaitement orthographié Jékimbert. Ce n'est que douze ou quinze ans après son arrivée ici que Jékimbert mit de côté la particule allemande Jé pour orthographier Kimbert ou Kimber qui sonnait mieux aux oreilles canadiennes-françaises.

M. Sulte dit encore que Jékimbert était jardinier. Oui. Mais nous croyons qu'il passa dans la Nouvelle-France comme soldat dans une compagnie du détachement de la marine. Entre 1750 et 1757, en effet, nous avons constaté qu'un bon nombre d'Allemands s'engagèrent dans les compagnies de la marine pour venir dans la Nouvelle-France. D'un seul coup, à Montréal, le 13 septembre 1757, huit soldats allemands des troupes de la marine furent pendus pour crime de désertion.

Joseph-Antoine Jékimbert épousa, à Beauport, le 27 août 1753, Marie-Geneviève Allard, fille de Jean Allard et de Marie-Geneviève de Rainville.

De ce mariage naquirent six enfants :

1o Marie-Geneviève née à Québec le 11 janvier 1755. Décédée au même endroit le 10 janvier 1758.

2o Marie-Charlotte née à Québec le 2 juillet 1756. Décédée au même endroit le 12 septembre 1756.

3o Jean-Baptiste né à Québec le 13 juillet 1757. Décédé au même endroit le 23 juillet 1757.

4o Thomas né à Québec le 2 septembre 1758. Ordonné prêtre le 22 septembre 1781. Vicaire à Saint-Ours. Curé de Contrecœur, de 1782 à 1788. Curé d'Yamachiche, de 1788 à 1802. Curé de Verchères, de 1802 à 1823. Décédé le 19 janvier 1832, et inhumé à Verchères.

5o Joseph né à Beauport le 3 juin 1760. Marié, à Québec, le 27 juin 1780, à Marie-Josephte Dabin, fille de feu Jean Dabin et de défunte Marie-Josephte Nau dit Labrie Nous leur connaissons douze enfants : *A.* Joseph-Augustin né à Québec le 15 août 1781. Décédé au même endroit le 3 septembre 1781. *B.* François-Xavier-Joseph né à Québec le 9 mars 1783. Décédé au même endroit le 13 janvier 1784. *C.* Thomas né à Québec le 13 mars 1786. Décédé au même endroit le 20 septembre 1787. (1) *D.* Anonyme né et décédé à Québec le 24 mars 1787. *E.* Marie-Scholastique née à Québec le 28 mars 1788. Décédée au même endroit le 11 août 1794. *F.* Olivier né à Québec le 24 septembre 1789. *G.* Anonyme né et décédé à Québec le 9 mars 1791. *H.* Jacques-Amable né à Québec le 25 juillet 1792. Décédé au même endroit le 17 août 1794. *I.* Flavien né à Québec le 23 juillet 1793. *J.* Joseph-Charles né à Québec le 10 décembre 1795. Décédé au même endroit le 16 février 1797. *K.* Thimothé né à Québec le 11 février 1797. Médecin. Résidait à Chambly en l'année 1837. *L.* Louis de Gonzague né à Québec le 18 juillet 1798. Décédé au même endroit le 28 juillet 1798.

6o Réné né à Québec le 1er septembre 1762. C'est lui qui continua la lignée.

RENÉ KIMBER

Né à Québec le 1er septembre 1762. Il fut d'abord marchand à Québec. En 1790, il transportait son commerce à Trois-Rivières. Il devint bientôt un des personnages importants de la cité trifluvienne. Il fut tour-à-tour inspecteur du feu, président des syndics de la commune, marguillier, juge de paix, etc. etc. Il décéda à Trois-Rivières le 13 novembre 1841, ainsi qu'on le constate par l'acte de sépulture suivant qu'a bien voulu nous transmettre M. l'abbé Eugène-L. Denoncourt :

(1) L'acte de sépulture le nomme Joseph et lui donne deux ans et demi. Il s'agit de Thomas. Il aurait fallu écrire "un an et demi".

"Le dix-sept novembre mil huit cent quarante et un, Nous Soussigné chapelain des Dames Ursulines avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de René Kimber écuyer, marchand, décédé depuis cinq jours âgé de soixante dix neuf ans, veuf de Dame Marie-Josephte Robitaille de cette paroisse. Furent présents à l'inhumation Jean et Pierre Desfossé et Valère Guillet écuyers qui ont signé.

P. Desfossé — Geo. L. Lemoine

V. Guillet

J. Desfossé — B. Fortin "Ptre Chapelain".

M. Kimber avait épousé, à Québec. le 19 mai 1785, Marie-Josephte Robitaille, fille de Pierre Robitaille et de Geneviève Parent. Elle lui donna dix-sept enfants :

1. Joseph-René, celui qui continua la lignée.

2. Pierre né à Québec le 25 octobre 1787.

3. Marie-Euphrosine née à Québec le 7 février 1789. Mariée au notaire N.-Benjamin Doucet.

4. Siméon-Zéphirin né à Québec le 18 février 1790 Décédé non marié.

5. Joseph-Flavien né à Québec le 14 mars 1791.

6. Charlotte-Sophie née à Québec le 29 février 1792.

7. Joseph-Louis né à Québec le 5 juillet 1793. Décédé au même endroit le 23 septembre 1793.

8. Françoise-Adélaïde née à Québec le 10 octobre 1794. Décédée au même endroit le 8 septembre 1796.

9. Abraham-Janvier né à Québec le 28 décembre 1795. Décédé non marié.

10. Edouard-Louis né à Québec le 29 mars 1797. Marié à Sophie-Caroline Montour.

11. Pierre-Flavien né à Québec le 2 septembre 1798.

12. Mathias-Léandre né à Trois-Rivières le 24 février 1800. Décédé au même endroit le 10 janvier 1810.

13. Louis-Roger né à Trois-Rivières le 5 juillet 1801.

14. Antoine-Télesphore né à Trois-Rivières le 15 mai 1803. Reçu notaire le 28 octobre 1825- Décédé vers 1832.

15. Benjamin-Odilon né à Trois-Rivières le 2 janvier 1805.

16. Norbert-Alphonse né à Trois-Rivières le 6 juin 1806. Décédé au même endroit le 27 juin 1806.

17. Jeanne-Josephte-Clotilde née à Trois-Rivières le 27 mai 1810. Mariée en premières noces au notaire Antoine Zéphirin LeBlanc, puis à Charles Langevin, marchand, de Québec. Décédée à Québec le 13 janvier 1874.

L'Honorable Joseph-René Kimber

Né à Québec le 26 novembre 1786. Médecin le 22 juillet 1811. Député de Trois-Rivières de décembre 1832 à mars 1838 ; député de Champlain de avril 1841 à septembre 1843. Membre du Conseil législatif de la province du Canada du 4 septembre 1843 à sa mort. Décédé à Trois Rivières le 22 septembre 1843. Il joua un rôle politique assez considérable. On trouvera une biographie de l'honorable M. Kimber dans *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. IV, pp. 458 et seq. De son mariage avec Apolline Berthelot, l'honorable M. Kimber avait eu deux enfants :

1. Marie-Harline. Mariée à Henry Judah, avocat, de Montréal.
2. René, le continuateur de la lignée.

René Kimber

Admis à la pratique du droit le 8 février 1840.

M. Kimber fut nommé, le 12 juillet 1852, huissier de la Verge Noire de l'Assemblée législative de la province du Canada, puis, le 2 novembre 1867, huissier de la Verge Noire du sénat du Canada. Il prit sa retraite le 3 juin 1875.

M Kimber décéda à Paris, où il résidait depuis plusieurs années, après 1901.

Il s'était marié trois fois. D'abord à Louise Loiseau, puis, à Montréal, le 27 octobre 1842, à Suzanne-Ursule Perrault (décédée à Trois-Rivières le 29 juillet 1843) et, en troisième noces, à Québec, le 10 septembre 1844, à Catherine-Sarah Burroughs, fille de Edward Burroughs, protonotaire, et de Catherine Voyer.

René-Edouard Kimber.

Fils du précédent.

Admis à la pratique du droit en 1867. Le 4 juin 1875, il succédait à son père comme huissier de la Verge Noire du Sénat du Canada.

Décédé à sa maison de campagne, au lac Alice, comté de Labelle, le 16 août 1901. Il était âgé de 56 ans.

Louis Artus de Sailly

Premier Juge Royal de Montreal

Noble homme Médéric Bourduceau, conseiller du roi et greffier des commissions extraordinaires en son conseil, à Paris, avait fait une société pour la vente ou l'échange de marchandises, à la Martinique, avec l'abbé Gabriel Souart (1) vraisemblablement avant le départ de ce dernier pour la Nouvelle-France où il venait prendre charge de la cure de Montréal.

Les associés ci-dessus nommés avaient, pour les représenter aux Antilles, Médéric Bourduceau, neveu du conseiller et époux de Geneviève Butin, puis Louis Artus de Sailly, gendre du conseiller, ayant épousé Anne-Françoise Bourduceau, à Amiens (2)

Les deux ménages étaient à la Martinique en 1657 (3), l'année même où M. de Maisonneuve revenait de France en compagnie de l'abbé Souart et de quelques autres Sulpiciens.

*
* *

Les affaires furent-elles florissantes dans les Iles ? On ne le dirait point à lire le règlement de comptes des représentants de la société (4). Quoiqu'il en soit, les ménages Bourduceau et de Sailly sont à Montréal au mois de septembre et, en commun, ils achètent du chirurgien Etienne Bouchard, sa terre et sa maison près de l'endroit où se trouve, aujourd'hui, la place Jacques-Cartier.

Mais l'union entre les deux familles ne dure pas.

Le 31 juillet 1659 (5), M. de Sailly et sa femme cèdent à Méderic Bourduceau jeune, leur part de l'immeuble acquis de Bouchard.

Quelques mois plus tard, le curé Gabriel Souart achète de Lambert Closse la moitié de son fief, soit 50 arpents et il en accorde la jouissance à Monsieur et Madame de Sailly (6).

---

[1] Basset, 17 janvier 1660'
[2] Basset, 14 octobre 1666
[3] Basset, 17 janvier 1660.
(4) Basset, 17 janvier 1660.
(5) Etude de Basset. Retrocession au sieur Bourduceau.
(6) Basset, 22 novembre 1659.

En juillet 1660, le même abbé donne à Madame de Sailly les 50 arpents dont elle a déjà la jouissance, à condition qu'elle paye une rente annuelle et qu'elle se construise une maison "à la défense" de celle que Lambert Closse fait ériger hors la ville, c'est-à-dira sur le site où s'élève de nos jours l'hôpital général anglais (1)

Cette même année, Médéric Bourduceau est élu syndic des habitants de Villemarie (2) et il semble vouloir s'établir sérieusement, car en plus de la terre qu'il possède, il loue, au mois de mars 1661, une terre de Robert le Cavelier (3).



Un événement quelconque a dû le faire changer d'idée ou nécessiter sa présence outre-Atlantique, puisque le 20 septembre 1661 (Basset), après avoir fait la veille un état de ses affaires, Médéric Bourduceau revend la terre et la maison de Bouchard à Madame de Sailly, sa cousine.

Evidemment, il quitte le pays, réalise tous ses biens et a surtout besoin d'argent, et c'est pour lui en procurer que Madame de Sailly, le 27 septembre 1661 (Basset) emprunte des Sulpiciens de Montréal la somme de 2500 livres pour laquelle elle s'oblige de payer une rente annuelle de 150 livres garantie par les meubles et les immeubles qu'elle possède.



Puis, le silence se fait sur tout ce monde pour quelque temps. Au mois de janvier 1663, on constate que M. de Sailly est nommé caporal de la 14e escouade de la milice de Montréal, enfin, lors de l'établissement d'une sénéchaussée royale à Montréal, par le conseil souverain qui visait à enlever le Droit de Justice aux Seigneurs de l'île, M. de Sailly se voyait confier la charge de Juge royal.

Il semblerait que pour atténuer l'effet de la spoliation qu'on faisait subir aux Seigneurs, le Conseil Souverain imaginait de choisir les fonctionnaires du nouveau tribunal parmi les personnes bien vues du séminaire ou de la colonie montréalaise.

---

(1) Basset, 10 juillet 1660

(2) Documents Judiciaires, 15 juillet 1660.

(3) Basset, 20 mars 1661

En effet, outre M. de Sailly dont les alliés etaient évidemment en bons termes avec les seigneurs, le procureur du roi était Charles Le Moyne, le plus ancien interprête et marchand de la localité ; quant au greffier et notaire, Bénigne Basset, il occupait déjà la même charge dans la justice seigneuriale, sous le titre plus modeste de "commis au greffe et tabellionnage."

Malgré cette apparente attention dans le choix des fonctionnaires, les Seigneurs ne se laissèrent point priver de leur droit sans protester énergiquement.

Durant le conflit, ils nommèrent Charles D'Ailleboust, sieur de Musseaux, lieutenant de la garnison, à la charge de juge "de la juridiction ordinaire des seigneurs" pour succéder à M. de Maisonneuve; puis M. Jean Baptiste Le Mignon (ne pas confondre avec Migeon de Branssat) fut élevé au poste de procureur fiscal de la seigneurie.

M. de Sailly, de son côté, siégea jusqu'à la mi-septembre 1666, alors que l'intendant Talon rendit la justice au Séminaire Saint-Sulpice. Néanmoins, M. de Sailly conserva ou ne voulut pas abandonner son titre.

Les recensements officiels de 1666 et de 1667 le disent "Juge Royal" et, lorsqu'il décède, en 1668, à l'âge peu avancé de 43 ans, son acte de sépulture, dressé par un Sulpicien, le qualifie également de "juge royal", ce qui fait dire à l'abbé Faillon, d'ordinaire plus indulgent : "Dans l'acte de décès de M. de Sailly les prêtres du Séminaire lui "donnent eux-mêmes le titre de juge royal de ce lieu. Pourtant, au mois de juillet 1668, Charles le Moyne, moins jaloux que les autres de "conserver ces titres honorifiques se qualifiait simplement : *ci-devant* "*procureur du roi*" (1).

Mgr Tanguay, dans son Dictionnaire, mentionne M. de Sailly à la page 13, vol. 1, au mot Artus et, à la page 185, à de Sailly.

Il nomme sa femme *Bourdezeau*, à la page 13 ainsi qu'à la page 78 et il la fait inhumer à la même date que son mari, à Montréal.

Sans aucun doute, il a repété par mégarde, sons le nom de *Bourdezeau*, les dates mises d'abord sous le nom : Artus de Sailly.

---

(1) Histoire de la Colonie, III, 82, 83.

Dans la requête que les habitants de Villemarie adressa à Louis XIV, en 1667, pour le supplier d'accorder des lettres patentes, aux Hospitalières de Montreal, M. Charles Le Moyne prend encore le titre de procureur du roi.

Inutile d'ajouter que le registre paroissial ne renferme par l'acte de sépulture d'Anne-Françoise Bourduceau ainsi qu'elle signe toujours tout au long.

Signalons, en même temps, qu'en mentionnant les enfants de Médéric Bourduceau, notre généalogiste dit que ces enfants furent baptisés à Québec alors que c'est Montréal qu'il faut lire.

En résumé, Médéric Bourduceau et sa famille semblent avoir quitté Montréal à l'automne de 1661 et, après la sépulture de M. de Sailly, en avril 1668, la veuve et les enfants de ce dernier ont dû également s'éloigner de nos rives, car on ne rencontre plus leurs noms dans les documents.

E. Z. Massicotte

Lettre du roi au gouverneur de Vaudreuil, en 1722

Monsieur le marquis de Vaudreuil, je viens de recevoir une nouvelle marque de la protection de Dieu dans la maladie courte mais dangereuse dont la Divine Providence m'a tiré. J'ay senty dans cette occasion son pouvoir et sa bonté. L'un et l'autre m'engagent à luy témoigner ma soumission et ma reconnaissance. C'est par d'humbles actions de grâces que je dois m'acquitter des justes devoirs, et les tendres témoignages que j'ay reçue de l'amour de mes sujets m'assurant qu'ils seconderont avec zèle mes sentiments, je vous fais cette lettre de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, régent, pour vous dire que j'écris au sieur, évesque de Québec de faire chanter un Te Deum dans l'églize cathédralle de cette ville. Mon intention est que vous y assistiez et que vous y fassiez assister le Conseil Supérieur, que vous fassiez allumer des feux de joye, tirer le canon et donner en cette occasion les marques de réjouissances accoutumées, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Vaudreuil, en sa sainte garde. Signé, Louis, et plus bas Fleuriau. (Enregistré au Conseil Supérieur, le 5 octobre 1722).

Ouvrages publies par Sir François Langelier (1)

Let.res sur les affaires municipales de la cité de Québec. Québec—1868. 38 pp. in--8.

Speech on the budget, 22 nd july 1879. Québec—1879. 29 pp. in--8.

Le Pacifique. Historique de la question--Plan de M. Mackenzie, en 1874—Syndicat de St Paul---Syndicat canadien---Plan de l'opposition. Conférence donnée au Club de Réforme, à Québec, le 4 février 1881. Québec, Imprimerie de "l'Electeur"—1881, 41 pp in--8.

De la preuve en matière civile et commerciale. Avec un index alphabétique et analytique de tout l'ouvrage. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, 80-84, rue de la Montagne--1864. 437 pp. in--8

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome premier. Introduction générale, précis d'histoire du droit canadien et explication des articles 1 à 313 du Code Civil. Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et de jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1905. 521 pp. in 8

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome deuxième, Explication des articles 314 à 753 du Code Civil, Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et de jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1906, 521 pp. in 8.

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome troisième. Explication des articles 754 à 1078 du Code Civil, Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et de jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1907. 541 pp. in 8.

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome quatrième. Explication des articles 1079 à 1471 du Code Civil, Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et de jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1908. 496 pp. in 8.

---

1 Décédé à Québec le 8 février 1915.

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome cinquième. Explication des articles 1472 à 1829 du Code Civil. Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et de jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1909. 441 pp. in 8.

Cours de droit civil de la province de Québec. Tome sixième. Explication des articles 1830 à 2277 du Code Civil. Montréal, Wilson & Lafleur, éditeurs, librairie de droit et jurisprudence, 17 et 19, rue Saint-Jacques---1911. 538 pp. in 8.

P. G. R.

QUESTIONS

Peut-on me dire si le "dramatiste" Ernest Doin était canadien-français et combien de pièces il a publié ou fait jouer ?

A. G.

—Un écrivain français portant le nom de Paul Dupuy a redigé la *Semaine Religieuse de Montréal*, il y a quelques années, et a publié au moins un volumes. *Petites fleurs religieuses de Villemarie*, je crois. Quelqu'un me dit que "Paul Dupuy" n'est qu'un pseudonyme cachant un personnage de grande noblesse.—Est-le cas ?

Biblio.

—Dans un mémoire de l'intendant Champigny, en date du 10 mai 1691, il est dit :

"Il y a proche de Québec un établissement de briqueterie considérable qui est fort utile pour toutes sortes de batiments".

Où était cette briqueterie ?

Quebec

—M. Sulte, dans son étude *Le Régiment de Carignan*, dit que Jean-Baptiste Morin dit Rochebelle a été conseiller au Conseil Souverain ou Supérieur de Québec. Est-il correct ?

G. B. C.

—Où siégeait le Conseil Souverain, à Québec, avant la reconstruction de l'ancienne *brasserie* de l'intendant Talon connue dans l'histoire sous le nom de palais de l'intendance ?

A. X.

Le jeu de crosse nous vient-il des Sauvages ?

Le jeu de crosse si en vogue aujourd'hui dans tout le Canada et qui est devenu le jeu national par excellence nous vient-il réellement des Sauvages ? Cartier et Champlain, dans leurs récits de voyages, et les Pères Jésuites, dans leurs touchantes *Relations*, parlent-ils de ce jeu et disent-ils comment les Sauvages le pratiquaient ?

Cartier ne parle pas du jeu de crosse dans le récit de ses voyages au Canada. Champlain, pareillement, ne mentionne pas ce jeu des Sauvages dans ses différents ouvrages. Mais les Pères Jésuites, à différentes pages des *Relations*, parlent du jeu de crosse.

Dès 1636, le Père LeJeune écrivait :

"De trois sortes de jeux qui sont particulièrement en usage parmi ces peuples, savoir de crosse, de plat et de paille. Les deux premiers sont tout à fait, disent-ils, souverains pour la santé.

"Cela n'est-il pas digne de compassion ? Voilà un pauvre malade qui a le feu dans le corps, et l'âme sur le bout des lèvres, et un misérable sorcier lui ordonnera pour tout remède refrigératif un jeu de crosse ; ou le malade même aura songé, qu'il faut qu'il meure, ou que tout le pays crosse pour sa santé et en même temps s'il a tant soit peu de crédit, vous verrez dans un beau champ village contre village, à qui crossera le mieux et parient l'un contre l'autre, pour s'animer davantage, les robes de castor et les colliers de porcelaine. Quelquefois aussi un de ces jongleurs dira que tout le pays est malade, et qu'il demande un jeu de crosse pour sa guérison ; il ne faut pas en dire davantage, cela se publie incontinent partout et tous les capitaines de chaque village donnent ordre que toute la jeunesse fasse son devoir en ce point, autrement quelque grand malheur accueillerait tout le pays." (*Relation 1636*).

Le Père Jésuite Lafitau, dans les pages qu'il consacre aux jeux des Sauvages, décrit ainsi le jeu de crosse :

"La seconde espèce de sphéristique des Sauvages est le jeu de crosse. Les règles en sont absolument les memes que celles de l'Episcyre, dont Pollux (Livre XI, chap. 7, seq. 104) fait cette description :

"Les joueurs se partagent selon leur nombre, et se distribuent en deux bandes autant égales qu'il se peut. Ils tirent ensuite au milieu du terrain une ligne qu'on appelle o x u s q s, sur laquelle on met la balle. Ils tirent de la même manière derrière chacune des deux bandes, deux autres lignes éloignées pour servir de terme. Ceux que le sort a choisi poussent les premiers la balle vers le parti opposé, qui fait de son côté tous ses efforts pour la renvoyer d'où elle vient. La partie dure ainsi jusqu'à ce que les uns ou les autres aient conduit leurs adversaires au terme, ou à la ligne qu'ils devaient défendre."

"La seule différence qu'il peut y avoir entre le jeu de crosse et l'Episcyre, ou l'*Harpastum*, c'est qu'au premier pour pousser la balle, on se sert de bâtons recourbés, au bout desquels plusieurs Sauvages ont des manières de raquettes, au lieu qu'il ne parait pas qu'on se servit des uns ou des autres dans le second ; car, à l'exception des brassards dont on usait pour jouer au ballon, nous ne trouvons nulle trace d'aucun instrument que les anciens aient employé dans leur Sphéristique. Il semble néanmoins qu'on peut l'insérer, non seulement de l'antiquité du jeu de crosse, qu'il n'est pas possible que les anciens n'aient connu, puisqu'il est aujourd'hui aussi répandu dans l'Europe jusqu'aux extrémités de la Lapponie, qu'il l'est dans toute l'Amerique depuis le Nord jusqu'au Chili ; mais on peut encore le conclure de la description qu'en fait Pollux, puisqu'elle porte qu'on y mettait la balle à terre sur le Scyros, ou la ligne du milieu, et de l'épithète de *Poudreux* que Martial (livre 14, ep. 48) donne à l'*Harpastum* toutes les fois qu'il en parle, aussi bien que de celle d'*Arenaria*, qui se trouve dans S. Isidore de Seville (livre 18, chap 65), ce qui nous signifie que cette balle roulait toujours dans la poussière. Les Mingreliens jouent ce jeu-là à cheval, et la description qu'en fait l'auteur italien de la Relation de la Colchide, est très jolie" (*Mœurs des Sauvages Amériquains*, tome II, p. 356).

Dans sa vingt-deuxième lettre à la duchesse de Lesdiguières, datée de la Rivière Saint-Joseph le 16 août 1721, le Jésuite Charlevoix parle ainsi du jeu de crosse chez les Sauvages :

"Les Miamis ont encore deux jeux, dont le premier se nomme le *jeu de la crosse*. On y joue avec une balle et des bâtons, recourbés et terminés par une espèce de raquette. On dresse deux poteaux, qui servent de bornes, et qui sont éloignés l'un de l'autre, à proportion du

nombre de joueurs. Par exemple s'ils sont quatre-vingt, il y a entre les poteaux une demie-lieue de distance. Les joueurs sont partagés en deux bandes, qui ont chacun leur poteau, et il s'agit de faire aller la bale, jusqu'à celui de la partie adverse, sans qu'elle tombe à terre, et sans qu'elle soit touchée avec la main ; car si l'un ou l'autre arrive, on perd la partie, à moins que celui, qui a fait la faute, ne la répare, en faisant aller la bale d'un seul trait au but, ce qui est souvent impossible. Ces Sauvages sont si adroits à prendre la bale avec leurs crosses, que quelquefois ces parties durent plusieurs jours de suite". (*Journal d'un voyage dans l'Amérique Septentrionale*, vol. III, p. 319).

P. G. R.



La famille Piuze

Dans le district de Kamouraska, on rencontre un bon nombre de familles Piuze. Ces Piuze sont-ils d'origine française ou anglaise ?

Les familles Piuze du district de Kamouraska sont toutes aujourd'hui de langue et d'aspirations canadiennes-françaises.

M. le docteur N. E. Dionne (*Sainte-Anne de la Pocatière, p. 140*) dit que le premier Piuze venu ici, le docteur Leverigt Piuze, était d'origine polonaise. Le docteur Piuze ne serait-ils pas venu au Canada avec les troupes auxilières de Brunswick, en 1776 ? C'est à peu près vers cette date ou un peu après que son nom commence à être mentionné.

Le docteur Piuze épousa une canadienne-française, Geneviève Couturier, et en eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Rémi Piuze, admis à la pratique du notariat le 28 septembre 1808, s'établit à Sainte-Anne de la Pocatière et y pratiqua sa profession pendant cinquante-neuf ans. Le notaire Piuze décéda le 13 juillet 1867, à l'âge de 89 ans.

L'abréviation de "mil six cent" dans les documents du 17e siècle

——————§——————

Ceux qui ont eu à déchiffrer des documents du 17e siècle ont dû, parfois, se demander comment il fallait transcrire les signes qui remplacent "mil six cent" dans plusieurs documents et qui semblent se lire comme suit : "g b i c " ?

Faute de mieux certains copistes ont adopté les lettres ci-dessus et on les rencontre fréquemment dans les premiers volumes des Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.

Des chercheurs croyaient qu'il valait mieux écrire IVIc, parce que disait-on le premier signe est certainement un g ou un j pour un i, le second un V et le troisième un i, soit une façon originale d'écrire 16 cent en chiffres romains.

Or, d'après des paléographerronées qui font autorité, ces deux interprétations sont

M. A. de Bourmont, élève de l'Ecole des Chartes, dans son Manuel de paléographie, en album (1881) et composé de pièces photographiées avec texte en regard, traduit (p. 13) les signes "g b i c " par M V I c ; ailleurs, au chapitre des abréviations (p. 6), il met comme signification de l'abréviation qui nous occupe : *Mil six cent*. Dans le Manuel de paléographie latine et française de M. Maurice Prou, membre de l'Institut et professeur à l'école nationale des Chartes (édition 1910, p 285), on lit ceci, à propos de l'abréviation de *mille* :

"Pour 1000 on emploie plusieurs signes...et, enfin, M, qui est le signe le plus employé. Mais souvent M a la forme onciale et c'est de là, sans doute qu'est sorti ." (ici l'auteur met deux lettres - gamma, puis une sorte de P retourné) A la page 382 du même ouvrage, on trouve des photographies d'abréviation du mot latin *millesimo* dans lesquelles la lettre M initiale a la forme d'un q ou d'un g précédé d'un trait qui serait le premier jambage de la lettre M, alors que le dernier jambage descend audessous de la ligne et se prolonge en une courbe dirigée vers la gauche.

Cette particularité est encore visible, même volume, même page, dans la lettre M finale de l'abréviation M I M pour *minimus.*

Il semble donc que la première lettre de l'abréviation qui fait l'objet de cette note est une M déformée et réduite finalement à un g. Quant à la seconde, c'est un V dont la branche gauche est exagérée.

Ces déformations ne sauraient surprendre ceux qui ont vu comment nos anciens notaires écrivaient *led.* (le dit) *aud.* (au dit), les syllabes *ce, en, et,* ainsi que bien d'autres.



Notre explication est loin d'être parfaite et quelque confrère pourra probablement en fournir une meilleure, mais il doit rester acquis que lorsqu'on rencontre les signes g b i c dans les manuscrits il faudrait, pour être correct, les transcrire par M V I c ainsi que nous l'indiquent les auteurs que nous venons de signaler.

E. Z. MASSICOTTE

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

Henri Bourassa, *La langue française au Canada, ses droits, sa nécessité, ses avantages.* Discours prononcé au Monument National, le 19 mai 1915, sous les auspices du Comité régional de Montréal de l'A. C. J. C. Imprimerie du *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent, Montréal—1915.

Annuaire du Séminaire St-Charles-Borromée, Sherbrooke, affilié à l'Université Laval en 1878. Année académique 1914--1915. Numéro 40.

Séminaire de Saint-Hyacinthe. Année scolaire 1914--1915. No 37--1915.

Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1915-1916. No 59. Québec, Imprimerie de l'*Evénement*—1915.

Palmarès de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal. Année académique 1914-1915.

Biographies canadiennes

FRANÇOIS LE MAIRE.—François Le Maire avait été nommé, le 25 avril 1685, commissaire ordinaire de la marine subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France. Il s'embarqua à La Rochelle dans le vaisseau *La Diligente*. Il fit la traversée en même temps que le [marquis] de Denonville qui venait prendre le gouvernement de la Nouvelle-France.

Il débarqua à Québec le 1er août 1685. La *Diligente* avait trop de passagers pour sa capacité. La maladie se déclara à bord et plusieurs moururent. En arrivant à Québec, on fut obligé d'en transporter un bon nombre à l'Hôtel-Dieu. Malgré les bons soins des Dames Religieuses plusieurs moururent à l'Hôpital.

M. Le Maire lui-même n'exerça guère sa charge puisqu'il décéda le 2 décembre 1685, quatre mois après son arrivée.

Le marquis de Denonville avait M. LeMaire en très haute estime. Le 3 décembre 1685, il écrivait au ministre :

"Nous venons de perdre un homme que vous ne sauriez trop regretter. Il était tel qu'il vous le fallait en ce pays : c'est le pauvre LeMaire qui mourut hier. Il était fidèle, désintéressé, homme de bien, aimant le service et son emploi. Outre cela il avait l'esprit aisé et vif, et incapable d'aucune rancune. Voilà, Monseigneur, des qualites qui sont bien nécessaires aux gens qui doivent avoir le maniement des affaires de ce pays.

"Je ne puis, Monseigneur, vous témoigner assez le regret que j'ai de la perte de ce bon sujet, sur lequel je comptais le principal arrangement de nos affaires. Je vous avoue que je me trouve à présent assez embarrassé car je remarque tant de manège chez la plupart des gens et tant d'intéressement que je ne sais qui croire encore moins à qui me fier." (1)

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 7, p. 11.

Un an plus tard, le 13 novembre 1686, il parlait encore de M. Le Maire :

"Si, Monseigneur, écrivait-il au ministre, vous jugez plus à propos d'envoyer de France un commissaire en chef, permettez moi de vous dire avec tout le zèle que j'ai pour suivre votre esprit dans les intérêts du service qu'il est bien à propos que vous vous fassiez informer si son intérêt particulier ne le gouverne pas plus que celui de son maître, car, de vérité, il n'y a pas moyen de tenir avec les gens qui ont plus en tête de s'enrichir que de se bien acquitter de leur devoir, en ce pays surtout où on est accoutumé à tenter les gens. Je sais que si le pauvre feu LeMaire n'avait pas été véritablement homme de bien, à peine était-il arrivé, qu'il aurait succombé comme les autres." (1)

François Le Maire était marié à Marie Chappelle. Le 30 août 1686, devant la Prévôté de Québec, elle renonçait à la communauté qui avait existée entre elle et son défunt mari. Elle retourna en France peu après car nous ne la voyons plus nulle part ensuite.

ALEXANDRE-ROBERT DE SAINT-HILAIRE DE LA ROCHETTE.—M. de la Rochette fut le dernier trésorier de la Marine de la Nouvelle-France. Son règne ne fut pas très long. Nommé pour succéder à M. Jacques Imbert en 1758, il agit comme tel jusqu'à la chûte du pays.

Avant de retourner en France, M. de la Rochette épousa à Montréal, le 21 septembre 1760, Marie-Anne LeVasseur, fille de René-Nicolas LeVasseur, chef des constructions des vaisseaux du roi, et de Angélique Just.

Nous voyons qu'en 1764 le roi de France chargeait M. de la Rochette de faire un relevé général de toutes les dépenses occasionnées en France par les prisonniers du Canada.

Nous le perdons ensuite de vue.

LOUIS TANTOUIN DE LA TOUCHE.—M. Tantouin de la Touche, la chose est certaine, n'avait aucun rapport de parenté avec nos Pezard de La Touche, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois. Il était originaire de France mais nous ignorons en quelle année il passa ici.

En 1686, l'intendant de Champigny le nommait garde-magasin à Montréal.

1 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8, c. 11.

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

"C'est une nécessité absolue que d'avoir un magasinier à Ville-Marie pour recevoir les munitions que l'on envoie et pour celles que l'on envoie à Cataracouy. M. de Meules y en avait mis un. J'ai prié M. de Champigny d'y en établir un. Il a choisi le sieur de La Touche, qui est sous la conduite de M. Gaillard qui en prend soin". (1)

Six jours plus tard, le 16 novembre 1686, M de Champigny écrivait à son tour au ministre :

"Nous avons établi au dit Montréal le sieur de La Touche garde-magasin, parce que nous envoyons d'ici tout ce qui est nécessaire pour la guerre. Je lui ai fait donner d'avance 2000 livres pour subsister. Vous aurez la bonté, Monseigneur, de lui régler ses appointements."(2)

En 1690, M. Mathieu Gaillard, commissaire ordinaire de la marine en la Nouvelle-France et subdélégué de l'intendant à Montréal depuis quatre ans, était rappelé en France où on voulait lui donner une charge plus importante.

M. Gaillard s'embarqua au printemps de 1691 et fut remplacé dans sa charge de commissaire de la marine et de subdélégué de l'intendant par M. de La Touche.

En 1697, un différend assez sérieux s'éleva entre M. de Subercase, major des troupes, et M de La Touche.

Tout ce différend est exposé au long dans une lettre écrite au ministre par M. de La Touche, en 1699". (3)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"Nous avons entendu le sieur de Subercase, major, et le sieur de La Touche, commissaire, sur les démêlés qui sont entre eux. Comme ils font réciproquement des plaintes l'un de l'autre et que le sieur de La Touche nous a présenté de nouveaux procès-verbaux contenant plusieurs faits dont le sieur de Subercase disconvient absolument et,

(1) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 8

(2) Archives publiques du Canada, correspondannce générale, vol. 8.

(3) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol 17.

de sa part, nous ayant présenté un écrit contre le dit sieur de La Touche, nous estimons qu'il est à propos de connaître à fond la vérité pour pouvoir leur rendre la justice qui sera convenable, ce qui n'est pas possible de faire avant le départ des vaisseaux." (1)

Le 19 octobre 1697, le gouverneur de Frontenac et l'intendant de Champigny écrivaient encore au ministre :

"Nous avons, suivant l'ordre de Sa Majesté, accommodé l'affaire qui était entre le sieur de Subercase et le sieur de La Touche, commissaire. Ce dernier parait satisfait et ils se sont embrassés. Nous leur avons expliqué vos intentions Monseigneur, sur ce qu'ils devaient observer pour les revues, les extraits et les rôles, à quoi nous prendrons soin qu'ils se conforment." (2)

Le 15 octobre 1698, M M. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"Il nous paraît beaucoup d'exactitude de la part du sieur de La Touche, commissaire, dans les revues qu'il fait des compagnies, ne nous étant point aperçus qu'il passe les domestiques des capitaines, à moins qu'on n'entende parler de certains soldats, lesquels sachant travailler de différents métiers sont quelquefois employés à leur service en les payant." (3)

Le 2 juin 1699, M. Le Roy de la Poterie, contrôleur de la Marine. faisait connaître au ministre l'esprit de discorde qui règnait dans le pays. Ayrès avoir raconté les petites chicanes de préséances qui avaient eu lieu entre MM. de Callières et Vaudreuil, il ajoutait :

M. de La Touche (commissaire de la marine) et moi ne nous amusons point à la bagatelle. Nous savons que les ordres de la marine disent que l'on portera l'ordre tous les jours aux commissaires et aux contrôleurs. On ne veut pas le faire. Pourquoi ? C'est que l'on ne veut point entendre parler de la marine. Tous ces honneurs, arrêts, ne sont que fumée, nous nous en consolons aisément". (4)

---

(1) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 15.

(2) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 15.

(3) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 16.

(4) Archives publiques du Canada, correspondance, générale, vol. 17.

Au printemps de 1701, M. de La Touche était transféré en la même qualité à Rochefort. C'était une belle promotion car Rochefort était un des ports les plus importants de la France.

Nous perdons M. de La Touche de vue à partir de cette date. Il fut remplacé dans la Nouvelle-France par François Clairambault, sieur D'Aigremont.

CHARLES-FREDERIC-CHRETIEN D'ADELSHEIM.---Dans les troupes allemandes venues au Canada en 1776, sous le commandement du baron de Riedesel, se trouvait l'enseigne Adelsheim. Il faisait partie du régiment du prince Frédéric.

Ce Carl Friedrich Christian Adelsheim épousa une bonne canadienne-française de Québec, Marie-Louise Labadie, fille de Pierre Labadie et de Marie-Louise-Madeleine Paquet. Il en eut deux enfants :

1. Pierre né à Berthier le 3 février 1782. Décédé au même endroit le 20 juillet 1782.

2. Marie-Claire née à Berthier le 29 février 1786. Décédée au même endroit le 26 mai 1857.

Dans un document notarié de 1778 on nomme ainsi Adelsheim : "Charles-Frédéric Chrétien, baron de Adelsheim, fils de Charles, baron de Adelsheim, major d'infanterie au service du landgrave de Hesse-Cassel, seigneur de Wackback, Hacktel et autres lieux, et de Louise de Arnim." Sa famille demeurait à Wackback, en Franconie.

Dans le récit de son expédition au Canada, le baron de Riedesel nous apprend que l'enseigne Adelsheim déserta son régiment en 1780.

Nous ignorons si le baron d'Adelshein est mort au Canada.

Il n'appert pas qu'il ait laissé de descendants parmi nous.

P. S. Marie-Louise Labadie, qui devint baronne d'Adelshein, était la sœur de Louis Labadie, le "maitre d'école patriotique", dont Mgr Amédée Gosselin a esquissé la carrière dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, année 1913.

P. G. R.

REPONSES

SIR GEORGES-E. CARTIER DESCENDAIT-IL DE JACQUES CARTIER ? (XX, VIII, p. 258). La plupart des biographes de sir Georges-Etienne Cartier nous disent que le célèbre homme d'état descendait ou appartenait à la même famille que Jacques Cartier, le découvreur du Canada.

Tout d'abord, une chose est certaine, c'est que sir G-E. Cartier ne descendait pas de Jacques Cartier car nulle part on voit que le navigateur malouin laissa des descendants.

Sir Georges-Etienne Cartier appartenait-il à la même famille ? La chose a été dite et répétée bien des fois, mais jamais on a pu établir le fait. Jacques Cartier était breton et le premier ancêtre de sir Georges Cartier venu au Canada était originaire de l'Anjou.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique* (volume II, pp. 570 et 571) établit ainsi la filiation de sir Georges-E- Cartier :

Jacques Cartier, charpentier, fils de Pierre Cartier et de Marie Beaumier, de Prulier, diocèse d'Angers, décède à Québec avant 1771. Il avait épousé, à Beauport, le 6 juillet 1744, Marguerite Mongeon, qui lui donna, entr'autres enfants :

Jacques Cartier II né à Québec le 11 avril 1750 et décédé à Saint-Antoine de Chambly en 1813. Il avait épousé, dans cette paroisse, le 27 septembre 1772. Cécile Gervaise, qui lui donna entr'autres enfants :

Jacques Cartier III né à Montréal le 29 août 1774 et décédé à Saint-Antoine de Chambly, le 29 août 1841. Il avait épousé, à Saint-Antoine de Chambly, le 4 septembre 1798, Marguerite Paradis. De ce mariage naquit (entre'autres enfants) :

Sir Georges-Etienne Cartier.

Nous le répétons : rien n'établit qu'on peut rattacher la famille de sir Georges-Etienne Cartier à celle du découvreur malouin.

LES "MEMOIRES" DE LATERRIERE (XX, II, p, 64)—Y a-t-il eu deux éditions des *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière ?

Pierre de Sales Laterrière, natif d'Albi, passa au Canada en 1766. Après sept années d'aventures, de Laterrière s'unit à M. Pellissier pour exploiter les forges de Saint-Maurice. Un peu plus tard, il fut arrêté par les ordres de Haldimand, qui l'accusait de pratiques traîtresses, et incarcéré à Québec pendant trois ans. En 1786 ou 1787, il se fit recevoir médecin et pratiqua successivement à la Baie-du-Febvre, à Nicolet à Saint-François-du-Lac, aux Trois-Rivières et à Québec où il mourut le 8 juin 1815.

En quelle année fut publiée la première édition des *Mémoires* de M. Laterrière ?

En 1870, M. l'abbé Casgrain publiait sa monographie de la famille Laterrière et voici ce qu'il écrivait :

"Rentré dans ma chambre après la veillée, je feuillette le vieux manuscrit du père de M. de Laterrière, et mes yeux tombent, par hasard, sur l'anecdote suivante......"

Donc, en 1870, les *Mémoires* de Laterrière n'étaient pas encore publiés. Ce qui nous permet d'affirmer que l'édition publiée à l'*Evénement* en 1873 est la première et dernière puisqu'il n'y en a certainement pas eu d'autres après cette année.

Les *Mémoires* de Laterrière n'avaient été publiés qu'à cent exemplaires, ce qui fait qu'ils sont si rares aujourd'hui.

LES SEIGNEURS CANADIENS ONT-ILS EXERCÉ LA HAUTE JUSTICE ? (XX, II, p. 64)—Sous le régime français en Canada bon nombre de seigneuries furent données par le Roi avec haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des tribunaux. On sait que la plupart des seigneurs canadiens n'exercèrent pas ce droit. Ils s'en remettaient d'ordinaire à la justice royale. Mais, dans les quelques seigneuries où les tribunaux furent établis par les seigneurs, a-t-on vu la haute justice, c'est-à-dire la peine de mort, exercée ?

Les Sulpiciens, seigneurs de Montréal, ont certainement exercé la haute justice. Il y eut à Montréal quelques condamnations à la peine capitale.

M. T.-P. Bédard raconte (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VIII, p. 286) qu'en 1692 un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarets, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu.

Ayant appelé de cette sentence au Conseil Souverain, celui-ci ordonna que Joubert serait reconduit sous bonne escorte à Champlain, pour y subir de nouveau son procès devant le juge du lieu, à la poursuite du procureur fiscal du seigneur.

Nous ignorons ce qui en suivit.

Masères (*Papers on Quebec*) dit que la haute justice n'a été exercée par aucun seigneur canadien.

D'ailleurs, à la Conquête, au dire de Carleton, il n'existait que trois justices seigneuriales dans toute la Nouvelle-France.

PIERRE LE MOYNE D'IBERVILLE ET MLLE PICOTE DE BELESTRE XXI, V, p. 138.—A l'époque du retentissant procès intenté par le tuteur de Mademoiselle Picoté de Belestre prénommée parfois Geneviève et plus souvent Jeanne, celle-ci fut sévèrement sequestrée ainsi qu'on le constate par les archives judiciaires.

Pierre Le Moyne fut condamné, mais la malheureuse jeune fille ne fut pas réhabilitée pour cela, du moins vis-à-vis de sa famille.

En effet, le 2 octobre 1693 (Adhémar), six jours avant le mariage de Pierre Le Moyne, à Québec, les trois beaux-frères de Mlle de Belestre, Jacques Malleroy de la Mollerie, J. B. Celoron de Blainville et Alphonse de Tonty font une convention avec les Religieuses de l'Hôtel-Dieu par laquelle les dites Religieuses s'engagent à garder Mlle de Belestre en *qualité de pensionnaire pour la vie*, moyennant 3000 livres.

Si la dite demoiselle ne peut supporter la règle de la maison, il lui sera loisible de sortir au bout d'un an. Pareillement les Religieuses seront libres de la congédier..... ...

Mlle de Belestre, apparemment, resta dans la communauté jusqu'à son décès. Elle fut inhumée à l'âge de 54 ans (l'acte dit 52 environ) le 2 juin 1721.

Aucun parent ne signe à l'acte !

CABRETTE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—AOUT 1915 No. VIII

JEAN PERONNE DUMESNIL ET SES MEMOIRES

(Suite et fin)

AU ROY ET A NOS SEIGNEURS DE SON CONSEIL

Sire,

Jean Peronne Du Mesnil advocat au parlement de Paris, remonstre très humblement a votre Majesté qu'en lannée mil six cens soixante, il se seroit transporté de la province d'Anjou sa naissance et demeure, au pays de la nouvelle France dits Canadas pour y exercer les charges de controlleur general d'Intendant, et de Juge Souverain, suivant les commissions a luy données par Messieurs les associez en la compagnie de lad Nouvelle France, suivant le pouvoir quils en avoient de vostre Majté Et pour ses appointemens et subsistance Il luy auroit esté accordé par lad Compagnie cinq cens livres par chacun an, la Jouissance d'une grande et belle maison qui safferme par an mil livres avec la moitié de toutes les successions vacantes par deshérance, des aubeynes, et Epaves, qui appartiennent aux Seigneurs haults Justiciers suivant la coustume de Paris, outre son passage et de cinq hommes et quelques esquipages, pour lesquelles Il a payé quatre cent trente livres, toutes lesquelles sommes composent pour trois années des services quil a rendus, la somme de dix mil cent trente deux livres, sans les héritages desd deshérances desquelles Il a seullement faict estat des meubles De laquelle somme de dix mil cens trente deux livres Il a faict demande a Mr Jean Bourdon receveur des droits et deniers de lad Compagnie qui estoit chargé par lesd Commissions den faire le payement dont il

se seroit excusé, disant n'avoir de fonds en sa recepte, pour quoy le suppliant lauroit faict convenir et assignez pardevant le Sr Du ois Davaugour gouverneur et juge dud pays pour y estre condamné et contrainct, attendu que led Bourdon receveur avoit entre mains trente sept mil cinq cens seize livres appartenant a lad compagnie suivant son compte rendu aud Suppliant comme Intendant le 30e doctobre 1662 nonobstant quoy led Sr Davaugour auroit renvoyé la cause et les parties pardevant lad compagnie de la Nouvelle France : Depuis quelque temps led Sr Davaugour s'estant retiré de sond gouvernemen, avec un son lieu et place le Sr de Mezy estably, par votre Mté avec un conseil et chambre de Justice Souveraine aud pays ; led Du Mesnil Suppant auroict encore fait sa demande de dix mil cens trente deux livres aud Bourdon receveur pardevant les officiers de lad chambre souveraine par libellé et concluons mises au greffe de lad chambre le 28 septembre dernier 1663 ; en exécution de lordonnance de lad chambre du 22 aud mois précédent, laquelle chambre n'a rien voulu ordonner sur lesd demandes, et conclusions, comme appert par acte dellivré par le greffier ordinaire d'icelle en datte du 21 octobre suivant, jour destiné pour le partement des navires de Québec pour retourner en France, auquel navire le Suppant s'est embarqué ses commissions estant finies, pour lesquelles Il n'a touché que trois cens livres et a perdu son fils assassiné par les comptables dud pays qui nont voulu rendre compte aud Suppant Intendant et ont pillé sa maison ses meubles et papiers le 20 dud mois de Septembre dernier dont il a acte.

A ces causes Sire vous plaise ordonner que les associez de lad compagnie de la Nouvelle France, payeront aud suppant leur Commissionre lad somme de dix mil cent trente deux livres a quoy Ils sont tenus par leurs d commissions, si mieux n'ayment qua lad somme soit prise par led Suppant sur le remboursement quils esperent de vostre Maté pour avoir remis entre les mains led pays de la Nouvelle-France, et encore que led Suppant sera payé sur led remboursement de la moitié des autres deshérances en héritages suivant lestimaon qui en sera faite. Et cependant qu'il demeura tenu en souffrance et surséance des deniers dud remboursement la somme de trente mil livres, jusqua ce que lestimaon soit faicte de soixancte huict successions vacantes par deshéranaud pays, suivant les états mémoires et pièces qui ont esté spoliées aud Dumesnil Suppant lors du pillage de sa maison, la restitution desquels diapers lad Compie de la Nouvelle France sera tenue poursuivre contre

les spoliateurs estant lad injure faite a leur officier en hayne de ses commissions et pour en empêcher leffet comme il offre verifier. Et le Suppaut continuera a prier dieu pour la prosperité et santé de vostre majesté

Peronne du Mesnil

Mémoire du sieur Gaudais Dupont à Mgr Colbert

Monseigneur de Collbert

Monseigneur

Si je ne vous ay Entretenu a mon retour de Canada ni de bouche ni par escript deds affaires qui concernent le Sr du Meny Cest questant une toute particulière Et qui ne regardait point celles du Roy je ne lay pas jugée digne d'interrompre vos plus Importantes occupations destinées au service de S. Mté et de l'estat.

Mais puisgu'il vous plaist d'en estre Informé pour vous en esclaircir plus facilement je les reduiray a deux points.

Le premier qui touche ses prétendus moiens pour faire revenir a S. Mté des sommes Immences de deniers est aussi specieux qu'en Sa Suite Il se trouverra non seulement faux mais qu'il na aucune aproézd du vray semblable.

Le second a pour object sa personne et les procédures faictes contre luy par ordre du Conel souverain establi a Québec suivant lIntention de Sad Mté.

Quant au premier vous aures sil vous plaist monseigneur agreable que je vous dize que deux ou trois jours après mon arrivée a Quebec Led Sr du Mesnil me fist l'honeur de me venir voir Et me proposa quil avoit des moiens pour faire revenir a Sad Mté une somme de Trois a quatre millions de livres sans me les expliquer fondés sur les divertissements faicts par ceux qui aurint manié ou administré les deners publics.

Il fault advouer que d'abord j'ai trouvé sa proposition fort belle quant à la somme Et que si il la vous avoit faicte semblable que vous monseigneur n'en auriés esté moint touché que moy.

Mais aiant faict reflexion sur limmensité de la Soe Le peu d'aparence de la recouvrer Le faux fondement pour la composer. Les Infaillibles nulités de ses moiens Jay esté facilement convaincu quil estoit non seulement Inutile de vous en parler mais tout a faict hors de propos.

Deux od trois raisons, Monseigneur vous feront Cognoistre la vérité que je soutiens.

La première vous dira que tout l'argent qui a passé de France en Canada procède ou des deniers envoyez par la compagnie qui en avoit ci devant la concession de lad Mté ou des charités qui ont esté faictes a l'instance des R P Jesuistes pour la construction des Eglises Establissemt de l'hospital des R mères ursulines et de leurs edifices ou des emprunts qui ont esté faicts pour subvenir aux necessités de la Communauté du pais.

Quant a ce qui procède des charités Et qui compose sa plus forte part des moiens dudt Sr du Mesnil Il doibt estre distraict de ses pretentions Elles nappartiennent point a la communauté de Canada ni a Sa Mté Et la disposition en a esté laissée à la probité de ceux qui les ont procurées Et a lesgard des sommes empruntées Elles ne regardent que la seule communauté de Canada et par ainsi doibvent estre distraictes pareiilement des mains dudt Sr du Mesnil.

Reste donc a discuter ce que lon se peult promettre des deniers transportés de France audt pais de Canada provenans des envois de ladt Compagnie sur les quels on peult fonder divertissements et restituons.

Un seul moien mon Seigneur suffira pour vous faire paroistre la faiblesse du fondement questablira Ledt Sr du Mesny pour composer ceste somme immense. Cest le desdommagement que la Compagnie de Canada demande à S. Mté pour les dépenses pas elle faictes et lestablissement des colonies dudt pais dont il faudroit encore distraire les somme utillement employées de manière que lesdt moiens dud Sr du Mesnil se reduiroient presque a rien.

Je ne vous en diray pas d'advantage Monseigneur sur ce subject remetant à vos lumières lentière discution des proposition dudt Sr du Mesnil quelles ne jugeront pas moins esloignées de la vérité que de la facilité de les faire reussir. Toutz les habitans de Canada ensemble ne possedant pas la quatriesme partie de ses pretentions.

Je viens donc à ce qui concerne sa personne et les poursuites faites contre luy de lauthorité dudt Conseil de Quebec.

Vous scaurés sil vous plaist Monseigneur qu'au paravant lEstablissement faict en lannée dernière le greffier du conseil fit sa plainte contenant que ledt Sr du Mesnil avait suborné son commis et par son moien soustrait plusieurs papiers dudt greffe et mesme rompu une fenestre dud greffe et Enlevé par ceste ouverture d'autres papiers dud greffe. Ladvis du changement du gouvernement suspendit la poursuite de cette plainte.

Quelques sept ou huit jours après lestablissement du Conel souverain En consequence des lettres patentes de S. Mté Le procureur gnal dud Conel Jugeant quil estoit de sa charge de reprendre les (illisible) de cette plainte pour ne pas laisser un tel atentat Impunis fit sa reqte verballe audt Conel tendante a ce quil luy fust décerné commission pour Informé contre led Sr du Mesnil et que sy ledt Sr du Mesnil avoit admis de lad commission quil ne manqueroit pas de destourner lesdt papiers demandoit quil luy fust permis de saisir et sequestrer Iceux et aposer le sceau au coffre ou armoire en laquelle se trouveroient lesdt papiers et pour ce faire quil pleust audt Conel nommer tel commisre quil jugeroit a propos

Ledt Conel enterinant la reqte dudt procureur gnal nomma ledt Sr de Villeray pour en la presence dudt procureur gnal et assistance de son greffier vacquer a ladt Information saisie sequestration desdt papier et aposition de sceau. Et d'autant que ledt Sr du Mesnil estoit estimé homme violent Et quil pourrait faire quelque boutade pour donner main forte à la justice Monsr le gouverneur fust prié par ledt Consel de faire Escorter led Sr Commissaire par quelque nombre de soldats.

Ledt Sr de Villeray assisté comme dict est pour lexécution de sa commission se transporta au logis dudt Sr du Mesnil laissant a quartier lescorte de soldats pour sen servir en cas de besoin.

Ledt Sr du Mesnil ne trompa pas l'opinion que lon avait eue de sa violence fit grand bruit cria aux voleurs voulant esmouvoir son voisinaige outrageant d'Injures Lesdt Srs de Villeray et procureur Gnal avec grand mespris et lauthorité du Conel refusant mesme de le recognoistre.

Ce qui n'empescha pas ledt Sr de Villeray dexecuter sa commission de saisir les papiers dudt Sr du Mesnil et les faire mettre dans un coffre de bois en la présence dud Sr du Mesnil qui en donna la clef y aposer le sceau et iceluy sequestreres mains d'un voisin dudt Sr du Mesnil et de son consentement.

Le Landemain ledt Sr de Villeray raporta son procès verbal audt Conel atesté dudt procureur gnal et signé du greffier dudt Conel Et sur les injures violences et irreverences y contenues tant contre ded Sr. Commissre que lauthorité du Conel fust decerné un décret de prise de corps contre ledt Sr du Mesnil dont jempesché lexecution.

Un jour ou deux après je partis pour mon voiage des trois rivières Et Montréal distant de Quebec de soixante lieues ou jemploye seize a dix sept jours.

A mon retour je trouvé les choses comme je les avais laissées Et que lon avoit point procédé a lInventaire des papiers dudt Sr du Mesnil qui me mit en main sa reqte tendant a ce que les papiers luy fussent rendus au moins ceux qui le concernoient Et Lemploy quil avoit pour Ladt Compagnie Et que les Srs de Villeray deux ou trois autres conrs et procureur Gnal sabstinssent de la cognoissance de ses affres ce qui estoit recuser tant le Conel et par consequent ne recognoistre aucuns juges.

Sur le faict des recusations Il fust ordonné que dans trois jours Il donneroit ses causes Et moiens de recusation et quant a ses papiers que le coffre dans lequel ils estoient enfermés soubs le sceau aposé par ledt Sr Commissre seroit le lendemain matin représenté en la chambre dudt Conel par le sequestre pour en la présence dud Conel dudt Sr du Mesnil le sceau apozé par ledt Commissre estre recognu et faicte ouverture dudt coffre ce qui fust faict le lendemain led sceau recognu estre en son entier et ouverture faicte dudt Coffre Et Ledt Sr du Mesnil mis a mesme de ses papiers pour voir ceux dont il pretendoit se servir. Mais comme l'heure pressoit quil estoit fort tard et que Ledt Sr ne jugeat pas avoir besoin pour lors de ses papiers Il les remit roulez de sa main propre dans ledt coffre en présence dudt Conel Et ledt coffre refermé Et le sceau de rechef apozé Il fust ordonné que Ledt coffre demeureroit au greffe Et la clef diceluy mise es mains de Mr le Gouverneur Le tout du consentement dudt Sr du Mesnil pour les jours suivants procéder a la description desdt Papiers.

Ledt Sr du Mesnil me mit en mains sés causes et moiens de recusation contenant du moins une demy main de papier dont je ne peult faire mon raport la saison de nostre embarquement men ostant le moien si bien que je fus obligé de les luy mettre es mains avec d'autres papiers quil pretendoit servir à la verification desd causes et moiéns de recusation.

Quant a ce que Ledt Sr du Mesnil vous a dict que ledt Sr de Villeray Commissre et le Sr Bourdon procureur Gnal sont ces parties Et que ce sont eux contre qui il pretend de grandes restituons Il est vray Monseigneur que ledt Sr de Villeray est contable de quelques sommes non de son chef mais a caus de son beau père dont il pretend avoir les descharges en bonne et deue forme. J'en puis dire de mesme du Sr Bourdon Contable de son chef L'un et Lautre m'ont voulu faire voir leurs comptes ce que le temps ne ma pas permis.

Il est vray que contre un résultat faict entre Mr le gouverneur Mr Levesque de Pétrée et moy Lon a nommé plusieurs Coners qui ont administré les deniers publics mais après avoir jetté les yeux sur plusieurs personnes pour composer led Conel je n'en avoient point tronvé de plus capables Lon a esté nécessite de se servir et d'employer ceux qui le composent.

Si Monseigneur en lisant les observations que je vous ay données sur mes instructions vous avez pris garde à ce que j'en ay dit vous en aurez remarqué que toutz lesdt Conseiirs sont hommes sans lettres de peu dexperience et de pratique et presque toutz incapable de bien resoudre une affaire de conséquence.

Cest Monseigneur tout ce que je vous puis donner desclaircissement sur les affaires dudt Sr du Mesnil dont je ne me suis point chargé ni des procédures faictes contre luy avec toutes les formalités requises en un faict duquel il agissait lesquelles sont demeurées au greffe.

Si j'avais cr ue que vous les ussiez désirées je naurois pas manqué a les aportée non plus que obeir ponctuellement a toutz les ordres et commandementz qui me viendront de vostre part comme estant

Monseigneur

Votre très humble et tres obéissant serviteur

GAUDAIS DU PONT.

MIGEON DE BRANSSAT

§

Avant de fournir quelques notes sur la carrière de M. Migeon de Branssat, nous allons essayer de règler la question du nom de ce personnage.

***

Le 21 novembre 1662,un Jean-Baptiste Mignon (ne pas confondre avec Migeon), soldat de la garnison de Villemarie, fait, ainsi que la plupart des jeunes gens de la seigneurie, la promesse écrite (1) de défricher quatre arpents de terre. (2)

Disons de suite, qu'il ne faut pas s'imaginer que les soldats de la garnison étaient tous de pauvres diables. Plusieurs paraissent avoir été fils des familles nobles ou bourgeoises qui s'engageaient par esprit d'aventure sinon pour d'autres causes. (3)

Donc, un nommé J. B Mignon est soldat en 1662 Il est parrain, le 23 novembre 1663. Cette même année, une justice royale ayant été établie à Montréal, les Seigneurs qui ne voulaient pas se laisser dépouiller de leur droit de justice et qui semblent cependant ne pouvoir continuer M. de Maisonneuve dans sa charge de juge, nomment M. Charles Dailleboust pour lui succéder et J. B. Mignon comme procureur fiscal.

Ce dernier signe,d'une fort belle écriture : *Le Mignon pro. fiscal,* à l'élection d'Urbain Baudereau au poste de syndic de la communauté des habitants de Villemarie, le 21 décembre 1663.

L'année suivante, le 6 mars 1664, le même colon signe encore *Le Mignon,* au procès verbal de ratification de l'élection de cinq juges de police.

C'est la dernière fois que ce Mignon figure dans les documents.

***

Arrive maintenant la complication.

---

[1] Archives du Séminaire de Montréal.

[2] M. de Maisonneuve venait d'inviter, par règlement, les soldats, engagés et domestiques du lieu, à défricher ou faire défricher un certain nombre d'arpents, sur le domaine seigneurial (10 sept 1662).

(3) La liste de la recrue de 1659 que nous avons publiée dans le CANADIAN ANTIQUARIAN contient les noms de quelques soldats de cette catégorie.

Le 14 juillet 1665, Jean-Baptiste Migeon, marchand, est parrain et, le 26 novembre 1665, a lieu le mariage de Jean Baptiste Migeon de Branssat avec Catherine Gauchet de Belleville.

Le marié signe : *Migeon de Branssat* et son écriture est bien différente de celle de *Le Mignon*.

Au recensement de 1666, J. B. Migeon est commis de la Compagnie des Indes. A celui de 1667, il est dit procureur fiscal.

Voici donc qu'apparaissent successivement, dans la même charge, un Jean-Baptiste Mignon qui signe Le Mignon et un Jean-Baptiste Migeon qui signe Migeon de Branssat ! Faillon a fait un seul et même individu de ce Mignon et de ce Migeon, mais a-t-il raison ? (1)

Il est difficile de partager son opinion lorsqu'on compare les deux signatures ou l'orthographe des deux noms dans le texte des actes notariés et de l'état civil.



Par ailleurs, il est à propos de noter que dans son acte de mariage, comme dans les autres documents, J. B Migeon signe toujours Migeon de Branssat, jamais Branssac, ainsi que des historiens l'ont écrit.

Branssat est le nom d'une commune sise près de Saint-Pourçain, département de l'Allier.

***

Après avoir été commis de la Compagnie des Indes et pendant qu'il fut procureur fiscal, puis juge seigneurial, M Migeon de Branssat paraît s'occuper de culture et de traite ; cela ressort de nombreux actes d'engagements, de sociétés, de location, etc., que l'on trouve dans l'étude de Basset.

En 1675, le 3 avril (Basset) MM. le curé et les marguilliers se plaignent que M. Migeon de Branssat a surpris la "religion" du procureur général du conseil de Québec et lui a fait rendre un arrêt, en date du 4 mars précédent, par lequel le marguillier Aubuchon dit Lespérance est qualifié de "désobéissant et rebelle aux ordres de sa Majesté" et ce sans raison, puisque les marguilliers ont cédé "le pas et le rang" aux officiers de justice depuis la déclaration de la volonté du roi et du Conseil, il y a vingt mois.

Le 8 avril suivant, M. de Branssat et son substitut Jehan Gervai-

(1) Faillon, Hist. de la Col. III, 2

se reconnaissent qu'ils ont marché après le Commandant (M. de la Nouguère), mais ils veulent avoir en plus, la préséance sur les marguilliers pour "le pain bénit, les questes, la paix, les cierges, les cendres et les rameaux", tel que cela avait été réglé par M Perrot, en 1673, puis par M. de la Nouguère.

L'initiative de cette plainte appartiendrait à M. le Bailli ou juge seigneurial, Charles Dailleboust des Musseaux, mais celui ci est, dans le moment, "absent à cause de son infirmité et maladie".

Dans cette pièce, M. de Branssat prend le titre de "licencié en lois et avocat en parlement".

On se montre favorable à la plainte des fonctionnaires et, le 18 juin 1675, Basset rédige une déclaration par laquelle les curé, marguilliers et bedeau s'engagent à rendre aux officiers de justice les honneurs qui leur sont dus, en la manière édictée par le Souverain.

***

Le 26 août 1677, M. Migeon de Branssat est nommé bailli, juge civil et criminel de la Seigneurie de Montréal. (1) M. Charles Dailleboust qui perdait cette charge en appelle au Conseil Souverain par son fils, Louis Dailleboust.

Celui-ci invoque que son père a été officier de justice depuis près de dix-huit ans (2) *ce qui le rend deux fois vétéran* ; qu'il a été nommé par l'abbé Souart, en récompense de ses services, par provisions du 27 septembre 1666 et assermenté par Z. Dupuis, alors commandant de Montréal, le 25 janvier suivant.

Le Conseil, toutefois, passe outre et confirme la nomination de M. Migeon de Branssat.

Le 30 septembre 1677, ce dernier prononce son discours d'installation et l'événement est consigné dans le Registre du tabellionnage de Montréal.

M. de Branssat conserva sa charge de juge jusqu'à sa mort, survenue au mois d'août 1693, c'est-à-dire pendant près de seize ans.

***

(1) Doutre et Lareau, Hist. gén du dr. I, 198, et Jug et Délib. du C. S, I. 157.

(2) Ce qui ferait remonter sa nomination à 1659 ou 1660. Cependant, il ne paraît pas avoir exercé les fonctions de juge avant 1663, car jusqu'à cette année M. de Maisonneuve siège seul au tribunal. Après l'intrusion du Conseil souverain dans l'administration judiciaire de Montréal, M. Dailleboust remplace M. de Maisonneuve provisoirement, sans doute, puisque sa nomination régulière ne date que de 1666. Il est possible que M. Dailleboust ait été procureur fiscal de 1650 à 1663 et cela formerait ses 18 ans de services comme officier de justice.

Jean-Baptiste Migeon de Branssat, fils de Jean Migeon et de Marguerite Desbordes, naquit à Saint-Pierre de Moulins en Bourbonnais, vers 1639. Neveu de l'abbé Souart, curé de Montréal, puis supérieur du Séminaire, il épousa à Montréal, le 26 novembre 1665, Catherine Gauchet de Belleville, qui était cousine du même abbé.

Mademoiselle Gauchet, originaire de Senlis, traversa en Amérique avec la recrue de 1659. Son père, noble homme Claude Gauchet, était lieutenant du roi au Hâvre en 1661 (1). En venant à Villemarie, Catherine Gauchet avait l'idée de se faire religieuse, mais elle abandonna son projet pour se marier.

Vingt ans après la mort de son mari, elle revint à ses premières intentions et, vers 1713, âgée de 70 ans, dame veuve Migeon entra chez les Hospitalières de Montréal où elle décéda le 14 mars 1721, après avoir fait profession. (2)

Un des fils de Migeon de Branssat, suivant la coutume du temps, ajouta le nom de sa mère au sien et devint Daniel Migeon de la Gauchetière. Ce dernier nom est aujourd'hui portée par une rue du centre de la ville.

Une fille, Marie-Anne Migeon, née en 1685, fut religieuse Ursuline ; une autre Denise Thérèse épousa en 1692, Charles Juchereau qui succéda à son beau-père dans sa charge de juge, en 1693.

E. Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Comment les Chavigny de la Chevrotière sont-ils venus en possession de la seigneurie de la Chevrotière ? P.B.

—M. Jacques Nau de Fossambault, qui a donné son nom à la seigneurie de Fossambault, est-il bien venu dans la Nouvelle France ?

GEO. A.

—Pour étudier l'ancienne tenure seigneuriale au Canada quels sont les ouvrages à consulter ? HIST.

—Peut-on reconstituer la liste des livres, brochures, tracts, etc., publiés sur la célèbre affaire Guibord où il s'agissait de l'inhumation d'un excommunié dans un cimetière catholique et qui fut portée jusqu'au Conseil Privé de Sa Majesté par l'ancien Institut Canadien de Montréal ? BIBLIO

Où trouve-t-on la preuve que Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, était médecin ? BT.

Les Besserer, de la province de Québec sont-ils de descendance irlandaise, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois ? ALB. H.

—Quel est cet Adrien d'Abancour dont on signale la mort tragique à la Pointe à la Caille en mai 1640 ? A.B.

---

1 Registre de l'état civil, 7 juin 1661.

2 Annuaire de Villemarie, II, p. 11

La famille du légiste François-Joseph Cugnet au Canada

Avons-nous encore au Canada des membres de la famille du légiste François-Joseph Cugnet ?

Le premier Cugnet venu au Canada, François-Etienne Cugnet, passa ici vers 1719, avec sa femme Louise-Madeleine DuSautoy. En 1720, on voit qu'il est directeur de la ferme du Domaine d'Occident.

François-Etienne Cugnet joua ici un rôle assez brillant. On trouvera une notice sur lui dans la *Presse* du 18 juin 1898.

François-Etienne Cugnet décéda à Québec le 19 août 1751.

Sa veuve, Louise-Madeleine DuSautoy, lui survécut trente-deux ans et décéda à Beauport le 24 août 1783.

De leur mariage étaient nés six enfants :

1. François-Joseph Cugnet, le fameux jurisconsulte, celui qui continua la lignée au Canada.

2. Charles-Henri Cugnet né à Québec le 25 novembre 1722. Décédé au même endroit le 25 novembre 1722.

3. Louis-Charlotte Cugnet née à.................. .... le . ...1723. Mariée, à Québec, le 18 juillet 1747, à Louis Liénard Villemonde de Beaujeu, le frère du vainqueur de la Monongahéla. Madame de Beaujeu décéda à Québec le 29 août 1748, un peu plus d'un an après son mariage. M de Beaujeu se remaria avec Marie-Geneviève LeMoyne de Longueuil, et décéda à l'île aux Grues le 5 juin 1803.

4. Jean-Baptiste Cugnet né à Québec le 26 mars 1726. Il est mentionné au recensement de Québec en 1744 et on le dit âgé de 16 ans.

5. Thomas-Marie Cugnet né à Québec le 14 février 1728. Il fut conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Après la conquête, il passa en France où il mourut au commencement du dix-neuvième siècle. Il avait épousé, à Montréal, le 16 janvier 1756, Marguerite Charly, fille de Jacques Charly et de Thérèse Charets. Sur Thomas-Marie Cugnet, voir la *Presse* du 25 juin 1898.

6o Gilles-Louis Cugnet né à Québec le 11 juin 1731. Ordonné prêtre le 14 juillet 1754. Il fut chanoine du chapitre de Québec. Passé en Angleterre, par un vaisseau anglais, à l'automne de 1759, il se rendit en France où il décéda quelques années plus tard.

François-Joseph Cugnet, le fils aîné de François-Etienne Cugnet, est celui qui a jeté le plus de splendeur sur le nom de Cugnet. Il naquit à Québec le 26 juin 1720.

Il décéda à Québec le 16 novembre 1789.

On trouvera une belle esquisse de sa vie dans la *Presse* des 2 et 9 juillet 1898.

François-Joseph Cugnet avait épousé, à Québec, le 14 février 1757, Marie-Josephte de la Fontaine de Belcour, fille de Jacques de la Fontaine, conseiller au Conseil Supérieur, et de défunte Charlotte Bissot.

Madame Cugnet décédé à Québec le 25 juin 1816.

Nous leur connaissons cinq enfants :

1. Jacques-François Cugnet né à Québec le 21 novembre 1757. Il fut avocat et traducteur français du gouvernement. Il était loin d'avoir les talents de son père. M. Cugnet décéda à Québec le 6 avril 1797. Il avait épousé, à Québec, le 23 mai 1791, Angélique LeCompte Dupré, fille de l'honorable Jean-Baptiste Le Compte Dupré et de Catherine Martel de Brouague. Madame Cugnet survécut 63 ans à son mari. Décédée à l'Hôpital-Général de Québec le 28 octobre 1860, elle fut inhumée dans la chapelle du monastère des Ursulines de Québec. Elle n'avait eu qu'un enfant mort au berceau.

2. Marie-Joseph Cugnet né à Québec le 16 août 1759. Décédé au même endroit le 11 décembre 1759.

3. François-Etienne Cugnet né à Charlesbourg le 19 mars 1761. Probablement décédé en bas âge.

4. Jacques Cugnet né à Québec le 18 décembre 1762. Décédé à Québec le 21 septembre 1769.

5. Antoine Cugnet né à Québec le 15 octobre 1766. Bourgeois. Décédé à Québec le 23 mai 1829. Inhumé dans l'église du faubourg Saint-Roch.

Le nom de Cugnet s'est donc éteint au milieu de nous en 1860, à la mort de madame Jacques-François Cugnet. Il est possible que le nom de Cugnet se soit perpétué en France par le conseiller au Conseil Supérieur Thomas-Marie Cugnet qui laissa le Canada après la conquête.

P. S. Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* vol. IV, p. 209, M. Philéas Gagnon nous fait connaître un Nicolas Cugnet qui, en

1759, aurait trahi son pays en donnant des renseignements aux Anglais pour faire remonter leur flotte jusqu'à Québec. Après la conquête, il fut récompensé par les nouveaux maîtres du pays qui lui donnèrent une place de messager au Conseil. Ce Thomas Cugnet ne nous semble pas appartenir à la famille Cugnet dont nous venons de tracer la descendance.

P. G. R.

Lettre de Louis XV, au marquis de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, 4 septembre 1729

Mons. le marquis de Beauharnois, de toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de répandre sur moy depuis mon avénement a la Couronne, celle qu'il m'accorde aujourd'huy par la naissance d'un fils dont la reine très chère épouse et compagne vient d'être heureusement délivrée est la marque la plus sensible que j'aye encore reçue de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible qu'en comblant mes vœux et ceux de mes peuples elle assure le bonheur de mon estat. C'est dans le sentiment de la plus juste reconnaissance que j'ay vu un événement si avantageux que je crois ne pouvoir trop tost rendre à la divine providence les actions de grâce qui luy en sont dues, j'ai donné ordre au S. évesque de Québec de fairs chanter le Te Deum dans l'église cathédralle et autres de son diocèse et je vous escris en même temps cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous y assistiez ainsy qu'à la procession généralle qui sera faitte, que vous y fassiez assister les officiers du Conseil Supérieur, que vous fassiez allumer des feux, tirer le canon et donner en cette occasion les marques de réjouissance accoutumées sur ce je prie Dieu qu'il vous ait M. le marquis de Beauharnois en sa sainte garde. Escrit à Versailles le quatre septembre mil sept cent vingt neuf, Signé Louis et plus bas Phelypeaux."

Madame Boisberthelot de Beaucours

Sous le régime français, les testaments olographes faits par des femmes ne sont certainement pas communs, car jusqu'à présent, je n'en ai trouvé qu'un seul. Ce document vaut la peine d'être reproduit tant à cause de sa rareté et de sa rédaction qui n'est pas ordinaire, que parce qu'il émane de damoiselle Aubert de la Chesnaye, veuve de Boisberthelot de Beaucours, lequel a joué un rôle dans notre histoire.

* *
*

Gabrielle-Françoise, fille de Charles Aubert de la Chesnaye et de sa troisième femme, Marie-Angélique Denis, naquit à Québec au mois de mars 1687 (1).

A 17 ans, elle épouse, en premières noces, à Québec, le 3 février 1704, Paul LeMoyne, sieur de Maricourt, qui décède à Montréal et est inhumé le 21 mars 1704.

Madame de Maricourt n'avait été mariée que six semaines et quelques jours ! Après neuf années de viduité et n'ayant que 26 ans, elle convole, à Québec, le 15 novembre 1713, avec M. Jean-Maurice Josué de Boisberthelot de Beaucours qui dépassait la cinquantaine.

Arrivé au Canada en 1688, alors qu'il n'était qu'enseigne, M. de Beaucours guerroya pendant longtemps, occupa diverses fonctions, fut nommé gouverneur de Montréal en 1733 puis mit à sa retraite en 1748. Enfin, il décéda, à Montréal, le 9 mai 1750, à l'âge avancé de 88 ans

* *
*

Madame de Beaucours continua d'habiter Montréal et c'est dans cette ville qu'elle rédige son testament au mois de juillet 1750.

Les admirables sentiments dont se pare la testatrice, les renseignements menus, mais intéressants qu'elle donne sur sa famille, la vive tendresse qu'elle témoigne à sa nièce, son "aimable Catin", l'heureuse tournure de sa phrase, l'idée d'écrire elle-même ses dernières volontés à une époque où l'on ne testait d'ordinaire que devant un tabellion, tout cela paraît indiquer que Madame de Beaucours avait, à la fois, de

(1) [illegible] LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ.

l'énergie, du dévouement, de la bonté et de l'instruction, bref, qu'elle devait être une femme d'élite par le caractère comme par la naissance, digne en tous points de son cher époux dont les anciens documents louent l'honnêteté, l'urbanité et la bravoure.

Voici ce qu'elle écrivait :

JÉSUS MARIE JOSEPH

Au nom du père, du fils, et du saint Esprit, je gabriele françoise aubert veuve du boisberthelot de beaucours étant par la grâce de dieu saine de corps et d'esprit : desirant Employer ce qui me reste de vie à me préparer à la mort ; et considérant que la disposition des biens qui sont aujourd'hui Entre mes mains, Est une des principales chose dont j'aurai à rendre compte à dieu ; j'ai résolu de faire mon testament, et pour cet effet après m'être retirée dans ma chambre, et avoir demandé à dieu les lumières qui me sont nécessaires pour faire cette dernière action de ma vie, comme j'aurois dû faire toutes les autres, c'est-à-dire, dans son ordre, et par la seule vue de lui plaire ; pour satisfaire aussi aux obligations de ma conscience, et de celle de tous ceux dont dieu a permis que j'aye recueilli les successions : j'ai fait et Ecrit mon testament comme il s'ensuit, sans induction ni suggession de personne et de ma franche et libre volonté : premierment, je recommande mon âme à Dieu, le suppliant d'en avoir pitié de ne point entrer en jugement avec moy, de me pardonner mes péchez, de me faire la grace d'employer ce qui me reste de vie à les Expier par la pénitence, et de mourir de la mort des justes, pour l'aimer à jamais dans le ciel c'est ce que je lui demanderai tous les jours de ma vie et ce que j'espère de sa miséricorde, par les mérites du sang de jesus christ mon sauveur, par lintercession de la très sainte vierge, et de tous les saints et saintes du paradis, et par la vertu des prières et mérites de tout ce qu'il y a de saintes ames dans leglise catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux mourir, comme Dieu ma fait la grace d'y naitre et d'y vivre

2. Je desire que mon corps soit inhumé à la paroisse de Montreal après trente heures de ma mort Expirées, aupres de mon cher Epoux Mons. Duboisberthelot de Beaucours et qu'il y soit porté sans aucunes cérémonies, et je defens très expressément qu'il en soit fait aucune dans les services qui se feront pour le repos de mon âme, s'entend pour le faste, ainsi point de distribution de cierges dans l'église, et

j'ordonne qu'il n'y ait que trois cierges de chaque côté de mon corps le tout en cire jaune, point de respects humains dans cette occasion : Et telle est ma volonté.

3. J'ordonne qu'il soit dite trente trois messes le plus promptement qu'il se pourra a la paroisse En l'honneur des années que nôtre Seigneur a souffert sur terre pour mon salut et dix sept aux Recolets avec promptitude et comme dans la disposition de mes biens je doit regarder Jesus christ avans toutes choses, je me trouve obligée d'en faire part aux pauvres, l'on remettra à monr le curé cinquante francs pour donner aux plus nécessiteux, et pauvres honteux, que je veux que l'on distribue incontinent après mon décès : j'ordonne aussy que l'on donnera aux Religieuses hospitalires de montreal vingt six livres pour prier dieu pour le repos de mon âme : on leur remettra aussy cinq livres de cierges pour brûler devant le très saint sacrement En l'honneur des trois personnes de la très sainte trinité, pour le repos Et le soulagement de l'ame de monsr de beaucours Et de la mienne : 4. l'en fera dire vingt cinq messes pour le repos des ames de ceux auxquels j'aurois pû faire quelque tort, dont je demande bien pardon a dieu : 5 mon desseins n'est point d'appeller ici aucuns de mes heritiers, qui consistent en ma chère sœur de la perrelle (1), et les Enfans de ma chère sœur dégoutin (2), qu'autant qu'il le faut pour faire valoir mon testament, qui est de donner à chacun d'eux un Ecu, ne me faisant aucun scrupule la dessus ayant eû soin des mères, Et d'une partie des Enfans, jusqu'a ce que je les aye pourvûs Et mis à leur aise ; et je pense même leur avoir beaucoup plus donné, que je ne laisserai à ma chère Et toute aimable catin (3) qui m'assiste de ses bons soins avec toute la tendresse possible, et qu'il est juste que je reconnoisse et que je veux reconnoitre c'est donc à cette chère Enfant Catherine françoise Eurry de la perrelle (4) Epouse de monsr de Celoron, que je laisse et donne tout mon bien meubles, conquets et acquets, immeu-

(1) Françoise-Charlotte Aubert de la Chesnaye, née en 1697. Mariée vers 1718 à François Eury, Sr de la Perelle.

(2) Angélique Aubert de la Chesnaye, née en 1699 ; mariée en 1719 à François Marie Des Goutins. Voir Roy, La famille Aubert de Gaspé, pp. 65 et 68.

(3) Evidemment un nom d'amitié que la testatrice donnait à sa nièce, plus bas désignée par son nom véritable.

(4) Fille de Frs Eury de la Pérelle et Frse-Ch. Aubert, donc nièce de la testatrice.

bles, bijoux, sans aucune restriction pour qu'elle en puisse joûir sans que personne puisse l'inquiéter, ni nuire de quelque façon que se puisse Etre Sa vie durante. Elle ne pourra cependant s'en défaire ni engager d'aucune partie; a plus forte raison le tout, souhaitant et désirant que ce qui en restera, quand dieu disposera d'elle, soit substitué à ses enfans ; et si elle juge à propos pour le leur conserver, le vendre Et s'en faire des Rentes pour en jouir, et après elle, les laisser à ses enfans ; je l'en laisse la maitresse étant seure de toute sa tendresse pour eux ; qui me sont très chers venans d'elle, que j'aime et aimerai toute ma vie de tout mon cœur. Enfin je veux et Entent que si ce present testament ne peut valoir comme testament, pour quelque défaut de solennité, ou autrement, la presente disposition vaille comme codicille, tout ce qu'elle a eû de moy, ou que je lui donnerai de mon vivant est tout dans la même intention que ci dessus, telle est ma dernier volonté : je tacherai de fair aucunes dettes, si par hasar il s'en trouvoit quelques unes lors de mon decès, je la prie de les acquitter sur ce que je lui laisserai

fait à Montréal ce 5e juillet
1750

veuve aubert Duboisberthelot De Beaucours

En outre, de mon plein gré Et volonté je done à monsieur feltz six franc pour les bon service qu'il m'a rendue Et que j'espère qu'il voudra bien après ma mort Encore me rendre l'ayant choisie par testament d'en Etre l'exécuteur et de tenir la mains pour que toutes mes intentions soit exécutez article par article tel Est ma dernier volonté ce 30 may 1751 Veuve aubert Duboisberthelot de Beaucours

Je donne La liberté à ma servante Artemise en lui donnant mes bas, souliers, mes deux petits mantelets, Et la recommande à Madame de Celoron, que je suis persuadée qu'elle traitera bien. Aubert De Beaucours

paraphé à Montréal le 14 mars 1759

Guiton Monrepos

Au dos, sans date :

Et tout ce qui me viendra de France est à elle.

Aubert De De Beaucours

paraphé à Montréal le 14 mars 1759

Guiton Monrepos.

Madame de Beaucours ne survécut que neuf ans à son mari. Elle quitta ce monde le 14 mars 1759, "à deux heures du matin", âgée de 72 ans.

Son testament qui était enfermé dans une enveloppe carrée, scellée avec soin, fut produit au tribunal le jour même du décès de la testatrice.

E.-Z. Massicotte

Brochures publiées par M. Horace Têtu [1]

Historique des Journaux de Québec. QUÉBEC, des presses à vapeur de Léger Brousseau, 7, rue Buade—1875.

Journaux et revues de Québec, par ordre chronologique. QUÉBEC—1881.

Journaux et revues de Montréal, par ordre chronologique. QUÉBEC—1881.

Journaux et revues de *Québec, par ordre chronologique.* Troisième édition. QUÉBEC—1883.

Historique des Journaux de Québec. Nouvelle édition revue, augmentée et annotée. QUÉBEC—1889.

Journaux de Lévis. QUÉBEC.–1890.

Journaux de Lévis, 2ème édition, revue et augmentée. QUÉBEC–1894.

Souvenirs inédits de l'abbé Painchaud, ancien curé de Ste-Anne de la Pocatière. Edition intime. QUÉBEC—1894.

Doyens du clergé canadien de la province civile de Québec. QUÉBEC, 1896.

Journaux de Lévis. 3me édition (revue et augmentée). QUÉBEC. 1898.

Noces de grâces à l'Hotel-Dieu du Précieux-Sang. QUÉBEC–1898.

Résumé historique de l'industrie et du commerce de Québec de 1775 à 1900. QUÉBEC-1899.

Des missions. La Tribu des Hurons de 1626 à 1762 inclusivement. QUÉBEC, 1902.

Livre d'or du clergé canadien. QUÉBEC—1903.

Edifices religieux érigés dans la province de Québec sous la domination française. QUÉBEC--1903.

Oiseaux de cage. QUÉBEC-- 1906.

Edifices religieux érigés dans la province de Québec sous la domination française. Nouvelle édition, QUÉBEC---1910.

P. G. R.

(1) Décédé à Québec le 31 mars 1915.

Biographies canadiennes

André Grasset de Saint-Sauveur.---M. de la Jonquière qui vint prendre possession du gouvernement de la Nouvelle-France au mois d'août 1749 avait amené avec lui son secrétaire, André Grasset de Saint-Sauveur.

M. de la Jonquière n'était pas un lettré. Comme le dit son historien, il aurait pu répondre à ceux qui ne lui trouvaient pas assez de lettres : "Entré dans la marine à douze ans, je n'ai pas appris les sciences, mais j'ai appris à combattre les ennemis ; mes combats et mes blessures, voilà mes titres que j'ai achetés au prix de mon sang."

Grasset de Saint-Sauveur, qui, quoiqu'en dise Montcalm, était un homme instruit et d'une habileté peu ordinaire, rendit de grands services au gouverneur pendant toute son administration.

C'est sans doute pour reconnaître les services rendus par son secrétaire que dans son testament fait le 13 février 1752, un peu plus d'un mois avant sa mort, M. de la Jonquière fit inscrire la clause suivante :

"Veut que M. de Saint-Sauveur, son secrétaire, soit nourri et logé au d. château (Saint-Louis) pendant trois mois, s'il le juge à propos (1)

Après la mort de M. de la Jonquière arrivée à Québec le 17 mars 1752, nous ignorons ce que devint M. Grasset de Saint-Sauveur. Peut-être servit-il M. Duquesne, successeur de M. de la Jonquière, en la même qualité ?

Comme M. de la Jonquière, le dernier gouverneur de Vaudreuil ne se piquait pas d'être un littérateur. Montcalm, qui le détestait, dit dans une de ses lettres : "Vous serez peut-être surpris que je lui parle (à Vaudreuil) du compositeur de ses lettres ; il convient qu'il n'en fait ni n'en dicte aucune". M. de Vaudreuil fut donc heureux, lorsqu'il prit le gouvernement du Canada, de retenir les services d'un secrétaire aussi accompli (?) que Grasset de Saint-Sauveur.

Le 4 octobre 1749, MM. de la Jonquière et Bigot informaient le ministre de la mort de MM. Taschereau et de Lotbinière, conseillers au Conseil Souverain, et suggéraient pour les remplacer MM. Nouchet

(1) Bulletin des Recherches Historiques, vol. V, p. 271.

et de Saint-Sauveur.

"Il vaque encore, écrivaient-ils, par la mort de Mrs Lotbinière et Taschereau deux places de conseillers laïc. Elles ne sauroient estre mieux occupées que par le S. Nouchet qui est assesseur depuis deux ou trois ans et qui s'applique infiniment et par le Sr St Sauveur qui est un garçon de famille bien né et qui ayant fait ses études a esté reçu avocat Mr de la Jonquière l'a amené avec luy. Nous vous supplions de vouloir bien leur accorder ces deux places." (1)

Le 19 mai 1750, le président du Conseil de marine répondait à M. de la Jonquière qu'il approuvait le choix de MM. Nouchet et de Saint-Sauveur pour remplacer MM. Taschereau et Lotbinière.

MM. Nouchet et Saint-Sauveur furent nommés le 1er mai 1750.

M. Nouchet fut installé au Conseil Souverain le 12 octobre 1750.

Mais il n'appert pas que M. Saint-Sauveur ait jamais présenté ses lettres de provisions au Conseil.

M. de Vaudreuil, le 8 novembre 1759, demandait au ministre la place d'inspecteur des magasins pour M. de Saint-Sauveur.

"Je me flatte, écrivait il,que dès l'année prochaine les depenses de la Colonie diminueront considérablement, je me propose du moins de concourir en tout ce qui pourra dépendre de moi à la plus grande économie et si nous avons la paix comme elle est à désirer ou que mes occupations soient moins grandes et moins urgentes qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent : je prendrai les connaissances les plus exactes de l'administration des finances et des magazins du Roi. J'étois préoccupé de ces deux objets également interessants lorsque j'eus l'honneur de vous demander la place d'inspecteur des magazins pour le Sr Saint-Sauveur mon secrétaire, je suis très sensible à la bonté avec laquelle vous avés bien voulu agréer cette proposition et à tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer à cette occasion par la Lettre que vous m'avés fait celui de m'écrire le 25 janvier. Cette place d'inspecteur n'entrera vraissemblablement pas dans les éclaircissements que M. Bigot pourra vous donner du nombre des sujets de toutes especes que chaque partie exige. Je conviens que le S. Saint Sauveur sera le premier sujet à qui Sa Majesté ait accordé un semblable Brevet mais il est

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 93.

aussi vrai qu'il est très en état de s'en acquitter avec distinction et par les sentimens que je lui connois et par les lumieres et l experience qu'il s'est acquises depuis dix années qu'il a presqu'été entièrement occupé des affaires du Gouvernement il seroit fort à désirer que vous voulussiés regler ses fonctions de façon qu'elles ne puissent être susceptibles d'aucune difficulté ni contrariéte quoiqu'il ait beaucoup de merite et de zele, je vous supplie Monseigneur de vouloir bien ne considerer que moi-même dans la demande que j'ai l'honneur de vous faire j'y serai extremement sensible j'ajoute que je suis si certain de la probité dudt S. Saint-Sauveur que je vous reponds de la fidélité de son administration. Sa bonne conduite lui a aquis ma confiance et je pourrai m'en raporter aux comptes qu'il me rendra de toutes choses et aux operations dont je le chargerai plus que je ne pourrois le faire à toute autre personne, se sera une grâce que vous m'accorderés et que je me crois fondé à vous demander en considération des anciens services dudt S. Saint-Sauveur et de ceux qu'il est en état de rendre, il est fixé dans cette Colonie et tout l'engagera à s'y attacher s'il peut y être placé aussi convenablement que je le désire." (1)

Mais la Nouvelle-France était déjà presque toute au pouvoir des Anglais et le ministre se contenta de répondre à M. de Vaudreuil, le 26 janvier 1760, qu'il se souviendrait à l'occasion des bons témoignages qu'il rendait au sieur de Saint-Sauveur.

On sait qu'après la perte de la Nouvelle-France, les auteurs des "monopoles, abus, vexations et prévarications commis au Canada" furent arrêtés et jetés à la Bastille. Une commission présidée par M. de Sartine et composée de vingt-sept juges au Châtelet, fut chargée de juger les cinquante-cinq accusés. L'instruction dura quinze mois.

Le jugement fut rendu le 10 décembre 1763. M. de Saint-Sauveur avait cru plus prudent de ne pas retourner en France. La Cour décréta qu'il serait plus amplement informé contre lui.

Lorsque M. de Saint-Sauveur vit que ceux qui avaient prévariqué s'en tiraient après tout à assez bon marché, il se décida à aller jouir de ses rentes en France. Il partit à l'automne de 1764. Nous le voyons à Quebec le 31 octobre 1764, préparant son départ. Il dut s'embarquer dans les premiers jours de novembre 1764.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 104.

En avril 1765 avec cinq autres des contumaces, M. de Saint-Sauveur se constitua prisonnier. Il fut interné à la Bastille. Le Tribunal, après information, le mit hors de cour. Il avait fait préparer par ses avocats, pour convaincre les juges de son innocence, un factum ou mémoire intitulé : *Mémoire pour le sieur André Grasset de Saint-Sauveur, ci-devant secrétaire général au gouvernement du Canada, Nouvelle-France, etc contre le procureur général de la Commission du Canada.* Paris — 1765.

On verra par le petit détail suivant que M. de Saint-Sauveur s'était amassé une jolie fortune pendant ses quelques années de séjour au Canada. Le 20 septembre 1767, le président du Conseil de marine priait M. Fontanien d'examiner le mémoire de M. de Saint-Sauveur, ci-devant secrétaire de M. de Vaudreuil, qui demandait d'être payé sans réduction des 317,202 livres de papiers du Canada dont il était porteur.

On lit dans un mémoire anonyme intitulé *Mémoire du Canada* :

"M. de la Jonquière se fia trop, ainsi qu'il s'en est expliqué lui même, à un secrétaire nommé Saint-Sauveur. Car cet homme, sans honneur et sans sentiment, employait tous les moyens, licites ou non, pour faire fortune. Il demanda à son maître la permission exclusive de faire vendre de l'eau de vie aux sauvages, ce qu'il obtint. Dès ce moment il s'attira la haine publique, ainsi que son maître, que l'on disait être de moitié dans ce trafic."

Dans le même mémoire, lorsqu'il parle des fonctionnaires qui restèrent au Canada en 1760, l'auteur anonyme écrit :

"Saint-Sauveur, secrétaire du gouverneur, y resta aussi... J'ai eu le plaisir d'ouïr dire de ce dernier, en mil-sept cent cinquante-neuf par M. Murray, gouverneur anglais, à Québec, qu'il désirerait que cet homme pût lui tomber en main ; que si la France, ou pour mieux dire le gouvernement français avait été indulgent, il avait toléré le vice en cet homme, il voudrait le corriger ; que c'était un traître à son maître, qu'il avait abusé de la confiance qu'il lui avait donnée, qu'on ne voyait en lui que friponnerie, que commerce illicite ; qu'il était piré lui même de l'aveuglement de ce général. On doute fort que cet homme ose jamais passer en France. Il est constant qu'il jouit de plus de douze cent mille livres."

Si nous n'avions que le témoignage de l'auteur du *Mémoire du*

Canada, nous serions porté à pardonner beaucoup à M. de Saint-Sauveur car cet auteur est plutôt porté à exagérer, mais Montcalm, l'honnête Montcalm, accuse aussi le secrétaire de M. de Vaudreuil. Dans son *Journal*, il écrit :

"L'empirique M. Mercier, l'ignorant et avide Saint-Sauveur, secrétaire du général, gouverneront la machine. Il faut bien envoyer à la Belle-Rivière, puisque Saint-Sauveur et le chevalier de Repentigny ont acheté de moitié pour cent-cinquante milles de marchandises qui revendues sur les lieux pour le compte du roi, produiront un million".

M- Grasset de Saint-Sauveur mourut en France, nous ignorons à quelle date.

Il avait épousé, à Montréal, le 2 octobre 1752, Marie-Anne Nolan, fille de Charles Nolan de la Marque et de Marie-Anne Le Gardeur de Saint-Pierre Elle décéda le 18 octobre 1755, sans lui laisser d'enfants. Le 3 juillet 1756, M. de Saint-Sauveur épousa en secondes noces Marie-Josephte-Quesnel Fonblanche, fille de Jacques-François Quesnel-Fonblanche et de Marie-Anne Franquelin. De ce mariage naquirent deux fils qui se distinguèrent mais à des titres différents. L'aîné fût un des romanciers à la mode du commencement du dix-neuvième siècle, et le cadet, prêtre de Jésus-Christ, fut un des martys de la Commune.

Jacques Grasset de Saint-Sauveur.---Né à Montréal le 6 avril 1757, du mariage de André Grasset de Saint-Sauveur et de Marie-Josephte Quesnel-Fonblanche. Il étudia au collège de Sainte-Barbe et embrassa la carrière diplomatique. Il fut pendant plusieurs années vice-consul de France en Hongrie et représenta aussi son pays dans le Levant. M. Grasset de Saint-Sauveur mourut en France le 3 mai 1810.

Grasset de Saint-Sauveur se livra avec ardeur à la littérature. Ses livres composés dans l'esprit de la période troublée pendant laquelle il vécut eurent une certaine vogue.

Nous donnons ici la liste des dix-neuf ouvrages publiés par Grasset de Saint-Sauveur. Isidore Lebrun ne lui donne que onze ouvrages, Bibaud lui en attribue treize et Henry Morgan nous donne les titres de dix-neuf. En cherchant bien on en trouverait peut-être encore quelques uns.

Voici :

1. *Costumes civils actuels de tous les peuples connus.* Paris---1784, 4 vols. in 4.

2. *Tableaux de la Fable représentés par figure, accompagnées d'explications.* Paris---1785. 1 vol. in--4.

Tableau cosmograpique de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, avec histoire générale et détaillée des peuples sauvages. Paris---1787. 1 vol. in--4.

4. *L'Antique Rome, ou Description historique et pittoresque de tout ce qui concerne le peuple romain dans costumes civils, militaires et religieux, dans les mœurs publiques et privées, depuis Romulus jusqu'à Augustule.* Paris---1796. 2 vols. in--4.

5. *Encyclopédie des voyages, contenant l'abrégé historique des mœurs, usages, habitudes domestiques, religions, etc.* Paris---1795-1796. 5 vols. in--4

6. *Les amours du fameux comte de Bonneval, pacha à deux queues, connu sous le nom d'Osman, redigé d'après quelques mémoires particuliers.* Paris---1796. 1 vol. in--18

7. *Le Sérail ou Histoire des intrigues secrètes et amoureuses du Grand Seigneur.* Paris---1796. 3 vols. in--18.

8. *Fastes du peuple français, ou Tableaux raisonnés de toutes les actions héroïques et civiques du soldat et du citoyen français.* Paris--1796, 1 vol. in--4.

9. *Waréjulio et Zelmire,* histoire véritable traduite de l'anglais. Paris---1796, 1 vol. in 12.

10. *Costumes des représentants, des membres des deux conseils, du directoire exécutif, des ministres, des tribunaux.* Paris---1796. 1 vol. in--8.

11. *Les trois manuels,* ouvrage moral écrit dans le goût d'Epictète : Manuel des infortunés ; Manuel des indigens ; Manuel de l'homme honnête. Paris---1796, 1 vol. in--18.

12. *Les amours d'Alexandre et de sultane Amazille.* Paris---1797. 2 vols. in--18.

13. *Description des peuples de l'Europe.* Paris, 1798. 1 vol, in--4.

14. *Description des principaux peuples d'Asie, contenant le détail de leurs mœurs, coutumes, usages, etc.* Paris, 1798, 7 vol. in--4

15. *Esprit des Ana ou de tout un peu.* Paris---1801. 2 vols in 12.

16. *Voyages pittoresques dans les quatre parties du monde.* Paris, 1806, 1 vol in--4.

17. *Les archives de l'honneur, ou notes historiques sur les généraux, officiers et soldats qui ont fait la guerre de la Révolution.* Paris---1806, 4 vols in--8.

18. *Plantes usuelles indigènes et exotiques.* Paris---1807, 2 vols. in--4.

19. *Muséum de la Jeunesse, ou Tableau historique des sciences et des arts.* Paris.---1809-1811, 1 vol. in--4. Cet ouvrage a été publié en 24 livraisons. Les 6 premières l'ont été par Grasset de Saint-Sauveur ; et les 18 autres par Babié, après la mort de Grasset de Saint-Sauveur.

ANDRE GRASSET DE SAINT-SAUVEUR.---Né à Montréal le 3 avril 1758, du mariage de André Grasset de Saint-Sauveur et de Marie-Josephte Quesnel-Fonblanche.

Passé en France avec son père en 1764, le jeune Grasset de Saint-Sauveur après un brillant cours d'études fut admis à la prêtrise.

Lors de la Révolution, l'abbé de Saint-Sauveur était chanoine de l'église métropolitaine de Sens.

Enfermé au couvent des Carmes, de Paris, qui avait été converti en prison, il fut massacré en haine de la foi pour refus de prêter serment à la Constitutian civile du clergé, le 2 septembre 1792.

Le nom du chanoine Grasset de Saint-Sauveur figure sur les plaques de la crypte de l'église des Carmes, rue de Vaugirard, à Paris, avec le titre de "quebecensis." On ignorait sans doute qu'il était originaire de Montréal.

Dans la *Semaine Religieuse de Montréal* du 8 juillet 1901, sous le titre : "Un martyr montréalais, M. André Grasset de Saint-Sauveur," nous lisons :

"Tous les Canadiens qui ont eu le bonheur de descendre dans la crypte de l'église des Carmes, rue de Vaugirard, à Paris, et d'y prier sur les ossements des martyrs de 1792, se rappelleront, avec une religiense émotion, le nom que vous venez d'écrire en tête de cet article.

"Ils auront sans doute éprouvé une sorte d'étonnement mêlé de pieuse fierté, en lisant sur les plaques commémoratives du célèbre sanctuaire, parmi tant d'autres noms de prêtres, de religieux et d'évêques massacrés en haine de la foi, celui d'un compatriote : M. André Grasset de Saint-Sauveur.

"Ce sera pour eux, comme pour nous tous d'ailleurs, une grande joie et même un sujet d'orgueil national, d'apprendre que l'on va bientôt proposer aux honneurs de la canonisation ces centaines d'ecclésiastiques.

"Se rendant aux instances réitérées qui lui étaient adressées depuis plusieurs années, et qui devenaient chaque jour plus nombreuses, Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, par mandement en date du 14 mars dernier, a ins itué le tribunal chargé d'instruire la cause de ces prêtres. Le prélat formait en même temps une commission spéciale, pour aider à recueillir tous les documents utiles, et aussi à procurer les ressources que pourront exiger les recherches à faire.

"Avec la permission de Mgr l'archevêque de Montréal, c'est dans la lettre même que lui envoie à ce sujet le vénéré cardinal et dans les pièces que l'accompagnent, que nous puisons les renseignements donnés ici.

"Nous n'avons pas à refaire au long l'histoire de la persécution religieuse inaugurée en France par l'Assemblée Constituante en 1791, poursuivie l'année suivante par l'Assemblée Législative, et terminée dans le sang du clergé seculier et régulier, cette même année au mois de septembre, par la Commune. Ce drame cruel et sanglant est trop connu !

"La Constituante avait décrété la Constitution civile du clergé français. De par cette loi, la France se trouvait séparée de l'Eglise et du Souverain Pontife. C'etait le schisme.

"Une protestation unanime se fit entendre d'une extrémité à l'autre du pays, partie tout à la fois de la bouche des évêques, des prêtres et des laïques. Le gouvernement tenta d'étouffer cette généreuse protestation, en portant un nouveau décret, qui obligeait les ecclésiastiques à prêter le serment à la Constitution civile du clergé, ou à perdre leurs bénéfices.

"Henri VIII, a-t-on écrit, n'avait trouvé que quatre évêques pour s'opposer à ses projets, et la prétendue Réforme avait triomphé en Angleterre. En France, sur plus de cent trente évêques, quatre seulement prêtèrent le serment imposé par les sectaires, et la fidélité courageuse des autres fut imitée par la masse du clergé.

"Mais les ennemis de l'Eglise ne désarmèrent pas. L'héroisme de

la résistance les fit entrer dans une rage barbare. Malgré la protestation du pape Pie VI, l'Assemblée Législative déclara "suspects" les prêtres insermentés, et les désigna ainsi aux coups d'une populace ivre de colère et de carnage.

"Bientôt, la Commune, la hideuse Commune, entre en scène. Elle traqua comme des bêtes fauves tous les prêtres qui refusent de prêter le serment.

"Par une première confession de foi, ils ont perdu leurs bénéfices ; une seconde confession les fait jeter en prison ; une troisième leur méritera la palme du martyre.

"Le dimanche, 2 septembre 1792, raconte Mgr Péchenard, l'éminent recteur de l'Université catholique de Paris, tout était prêt. Au signal convenu, les assassins s'élancent dans le jardin des Carmes, en réclamant à grands cris l'archevêque d'Arles, frappé un des premiers, tandis que les autres tombent sous les coups des balles et des piques. Bientôt le massacre se régularise et se poursuit méthodiquement : .. Les prêtres sont repoussés dans l'église et amenés ensuite devant une espèce de tribunal, qui s'installe à deux pas des bourreaux...De là, ils sont conduits aussitôt au perron fatal pour y être massacrés et meurent en vrais martyrs.

"Des scènes analogues se passent, en même temps, dirigées toujours par les révolutionnaires, à l'Abbaye et à Saint-Firmin.

"Quelques prêtres, ajoute Mgr Péchenard providentiellement échappés aux coups des bourreaux et témoins oculaires des massacres, les ont fait connaître dans des relations pleines d'intérêt. Ils ont dit la sérénité de ces victimes, et l'étonnement de leurs bourreaux en les voyant marcher à la mort, selon l'expression d'un communard, "avec autant d'allégresse et de gaieté que s'ils étaient allés à la noce."

"N'était-ce point là l'"Ibant gaudentes" des Actes des Apôtres ?

"Aussi, quand Pie VI fut informé de ce qui s'était passé aux Carmes, à l'Abbaye et à Saint-Firmin, se hâta-t-il de saluer le premier, dans un acte officiel, du beau nom de "martyrs", tous ces héros morts pour la défense de la foi et la liberté de l'église.

"C'est la ratification explicite et solennelle de cette parole pontificale, qu'il s'agit maintenant d'obtenir du Saint-Siège

"Nous y travaillerons de toutes nos forces, en union avec nos frères de France, en pensant que la canonisation des "Martyrs des Carmes, des Martyrs de Septembre" portera sur les autels un Canadien de Montréal, notre compatriote, M. André Grasset, de Saint-Sauveur."

P. G. R.

REPONSE

L'ENGAGEMENT DE ECCLÉS HILL (XXI, IV 115). Où est situé Ecclés Hill ? Quel est le fait d'armes qui s'est livré en cet endroit le 25 mai 1870 ?

Ecclés Hill est située dans Saint-Armand est, comté de Missisquoi, à quatre milles de Frelighsburg. sur le grand chemin conduisant à Franklin, dans le Vermont. A partir du grand chemin, Ecclés Hill s'élève abruptement vers l'ouest et s'étend le long du chemin vers le sud presque jusqu'à la ligne qui sépare le Canada des Etats. Ecclés Hill est une excellente position stratégique pour résister à une attaque. Un chef habile avec quelques douzaines de soldats bons tireurs pourrait tenir en échec à Ecclés Hill plusieurs centaines d'hommes.

Lors de la première invasion fénienne de 1866, Ecclés Hill fut occupée pendant plusieurs jours par les envahisseurs. Les peu scrupuleux Féniens envoyaient de là des détachements piller les maisons et les magasins de Frelighsburg et des villages environnants.

En 1866, le capitaine Carter commandait les volontaires dans cette partie du pays. A l'approche des Féniens il se retira avec sa petite troupe. laissant ses concitoyens exposés aux attaques et aux insultes des maraudeurs.

Les habitants de Dunham et de Saint-Armand. aussitôt les Féniens retirés, résolurent de se protéger contre une seconde attaque. Le capitaine Asa Westover organisa une compagnie dans laquelle entrèrent tous ceux qui pouvaient se servir d'une carabine.

A la première alerte de la seconde invasion fénienne de 1870, les soldats de Westover répondirent à l'appel de leur chef. Des patrouilles furent organisées et des postes d'observations placées aux meilleurs endroits.

Dans la nuit du 24 au 25 mai 1870, les sentinelles avancées signalèrent l'approche des Féniens. Les soldats de Westover se réunirent à Ecclés Hill afin de leur barrer le passage

Nous trouvons la description de l'engagement de Ecclés Hill dans le premier rapport de la *Missisquoi county Historical Society* :

"On the morning of May 25th, 1870, Eccles Hill presented a lively scene. Reports gathered by the Canadian scouts during the night

were to the effect that a body of Fenians, estimated at four hundred, were at Hubbard's Corners, in Franklin, Vt, only a mile away, and were evidently preparing to advance across the line into Canada. As a natural consequence, great excitement prevailed, crowds of citizens were hurrying in all directions. Captain Westover's men, wearing red scarfs, were posted at points about the hill quietly watching the movements across the line, were the Fenian pickets could be plainly seen in the distance. Colonel Brown Chamberlain had arrived with a few men of the 60 th Rifles Imperial less than thirty in all and was making preparations to meet the enemy, Captain Bockus, with the volunteers, occupied the left of the line, up to the crest of the hill. The Home Guards were posted to the right, from the crest of the hill along a line of rocks extending down towards the creek at the foot of the hill. Directly the Fenians came into view, marching down the road in good order, two companies being in advance of the main body with fixed bayonets, kept steadily on until within a few yards of the iron post, when they broke into the double and in a minute were upon Canadian soil. Along the Canadian line for a few minutes previous to this there had been utter silence, not a person moved, not a word was spoken. All were intently watching the enemy. Then from down the right of the line where were posted the Home Guards, there came a single shot, instantly followed by a volley from the whole line. The silence was broken, the engagement had begun, and so rapid was the firing that one continuous volley called from Ecclés Hill and echœd over the surrounding country. At the first fire a Fenian fell dead, and several more were wounded. For a moment there was utter confusion in their ranks. They halted as the storm of lead struck them with such force. They returned the fire for a few minutes, then staggered, wheeled and fled in all directions for shelter behind the buildings and fences. The main body turned to the left and made for a wooded hill opposite the Canadian's position where they opened fire, but with little or no effect. For a time a fire was kept up by both sides, and finally ceased with only occasional shots. A little later on the Canadians, having been reinforced by cavalry, the Victoria Rifles, and the 52 nd Battalion, of Brome, formed a skirmish line, and advanced down the boundary line, and drove out the Fenian invaders, who fled far out of reach of the Canadian bullets. The battle was over, the day was won, and the Canadian force returned and camped on the

hill, ready for action at a moments notite, if required".

C'est feu l'honorable M. Duffy qui proposa le premier l'érection d'un monument pour commémorer le fait d'armes de Ecclés Hill. La Société Historique de Missisquoi (Missisquoi County Historical Society) prit la chose en mains et obtint une somme suffisante du gouvernement du Canada pour élever un monument convenable.

C'est le 1er juillet 1902 qu'eut lieu l'inauguration du monument de Ecclés Hill. La démonstration fut présidée par le docteur L.-C. Cotton, président de la Société Historique de Missisquoi. Les orateurs en cette occasion furent l'honorable Sidney Fisher, ministre de l'agriculture du Canada, représentant le gouvernement fédéral, le colone Neilson, représentant le ministre de la milice, l'honorable juge Lynch, l'honorable J. C. McCorkill, le Révérend M. Taylor, et le docteur N. A. Smith.

Le monument de Ecclés Hill s'élève sur le haut de la montagne au pied de laquelle eut lieu la bataille. Il consiste en un large bloc de granit habilement travaillé. Sur la face principale on lit l'inscription suivante -

The
Canadian Volunteers
and
Home Guards
Here repulsed
The Fanian invaders
on the 25 th of May 1870.

Sur le dos, au-dessous d'un castor et d'une feuille d'érable bien travaillées, on lit :

Erected in 1902, by
the Dominion Government,
under the Supervision of
The
Missisquoi Historical
Society.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

Mgr L -A. Paquet, *Discours et allocutions.* Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire–1915.

Mgr L.-A. Paquet, *Droit public de l'église. L'action religieuse et la loi civile.* Québec, Imprimé par Laflamme & Proulx, 34, rue Garneau—1915.

Actes du Congrès de l'Enseignement secondaire, tenu au Séminaire de Québec les 20-21 juin 1914. Québec, Imprimerie de l'Action Sociale Limitée—1915.

R P. Trudeau, O. P., *Les syndicats socialistes et neutres.* Brochure de l'Ecole Sociale Populaire. Montréal—1915.

L'abbé Edmour Hébert, *L'Eglise et l'organisation ouvrière.* Brochure de l'Ecole Sociale Populaire. Montréal—1915.

M. de la Seine, *Edmonton et l'Alberta française.* 1915.

Séminaire Saint-Joseph, aux Trois-Rivières. Année Académique 1914-15, troisième série, no 10. Les Trois-Rivières, Imp- La Compagnie "Le Bien Public", 3, rue Hart--1915.

Ninth series of Historical Documents. Part I Lady Durham's Journal ; Part II Mémoires de M. le chev. de Johnstone, published by The Literary and Historical Society of Quebec. Québec, The Telegraph Printing C—1915.

Raymond Du Bois Caball, *The Sovereign Council of New France. A study in Canadian Constitutional History.* New-York, Columbia University—1915.

W. W. Swanson, *The Financial Power of the Empire.* Kingston—

Frank-D. Adams, *The National Domain in Canada and its proper Conservation.* Ottawa—1915.

E. H. Oliver, *The Canadian North-West, its early development and legislative records---Minutes of the Councils of the Red River Colony and the Northern Debartment of Rupert's land.* (In two volumes). Vol. II. Ottawa, Government Printing Bureau–1915.

D. D. Cairnes, *Rapport préliminaire sur les Dépôts Houillers des Rivières Lewes et Nordenskiold, dans le Territoire du Yukon.* Ottawa--1914.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—SEPTEMBRE 1915 No. IX

Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal (1)

LETTRE AU MINISTRE

7 9bre 1712.

Monseeigneur,

J'avois pretendu en levant les plans des Seigneuries et habitations des gouvernements de Quebek, les trois Rivières et de Montreal en Canada, donner a Vostre grandeur une juste idée de lordre de son établissement, je me suis aperçu que pour les rendre plus intelligibles, il en faloit detailler, seigneurie par seigneurie, les productions naturelles et accidentelles, la qualité et propriétté des terres, les noms et qualités des seigneurs, par quelle communauté les paroisses sont desservies, et achacune ses propriettes par ce moyent sy le copiste des derniers plans a esté fidel, Vostre grandeur connoitra mieux le Canada que ceux qui l'ont frequenté pendant plusieurs années. J'avois eu dessein de marquer sur les plans les etendues des terres reduitte a la culture par chaque habitation, mais il mauroit falu un tems tres considérable, outre que les deserts saugmentent tous les jours, Joze me flatter, Monseigneur, que Vostre grandeur sera satisfaite de mes aplications et du

(1) Ce mémoire est reproduit d'après la copie des Archives publiques du Canada (Correspondance générale, 1712, série F., vol. 33, pp. 278 à 368). Nous en devons la communication à M. A.-G. Doughty, archiviste du Canada. On trouvera une biographie de Gédéon de Catalogne dans le *Bulletin*, vol. XIII, p. 50.

profond respect avec lequel jay lhonneur destre

Vostre tres humble, tres obeissant et tres soumis serviteur

CATALONGNE

A Quebec, le 7e novembre 1712.

***

Le Canada n'est a quelque chose prest qu'une forest confuse et melangée de toutes sortes de bois et plantes, entreccignée de montagnes. lacs et rivieres, en soite que ce qui y est habité ne peut servir que d'échantillon a tout ce vaste pays.

Les Pins sans nombre se distinguent par leur grosseur et hauteur au dessus de tous les autres arbres propres à la construction et a produire, resine, bray et goudron. il y en a quelques-uns qui jettent aux extremitez les plus hautes un espèce de champignon semblable a du tondre, que les habitans appellent guarigue, fort en usage parmi les sauvages pour les maux de poitrine et pour la discentrie.

Il y a un second ordre appelé pin rouge beaucoup plus gommeux et plus macif que le precedent, mais non pas si gros, les terroirs qui les produisent les uns et les autres sont la pluspart gravois sable et glisse mediocrement bonnes pour produire des grains.

L'epinette blanche est un autre bois gommeux de moyenne gros seur mais de bonne qualité pour faire des mâtreaux et bois de charpente. Les terres qui les produisent sont de qualité en la cultivant a produire toute sorte de grains et en abondance. Ces sortes d'arbres se trouvent en plusieurs endroits melangez de chesnes blancs, cedres, hormes, fresnes, sapins et bois blancs. Les terroirs sont ordinairement humides et terres noirs qu'il faut fossoyer pour les asseicher.

L'épinette rouge n'a aucune ressemblance a celle cy-dessus, cella conservant en hiver sa verdure, et celle cy la perdant, outre que son bois est fort macif quoique propre a la construction ou charpente. Les Terres qui les produisent sont mêlées d'argille et gravois peut propres pour la culture.

La prusse quoique gommeuse ne produit point de cette matière, il y en a de fort grosses, on a remarqné quelle dure longtemps en terre, pour servir de clotures. Les taneurs se servent de lécorce pour taner les cuirs et les sauvages en font de la tinture couleur tirant sur le tur-

qu'n pour faire leur broderie. Les terres qui les produisent sont la plupart argilleuses et peut propres a produire des grains.

Les cedres se trouvent par contrées, il y en a de fort gros et en quantité sa qualité de durer longtems en terre joint à sa legereté, la fait mettre en grand usage,a clôre les villes de Montréal,et des trois Rivières a palissader les terrasses à Quebek et generallement a clore tous les forts du pays et la pluspart des clotures des champs et jardins,C'est aussl le seul bois dont ont se sert a faire du bardeau Ces arbres produisent une espèce de gomme en façon d'encens que l'on employe aux exercices de l'office divin, les terres qui les produisent comme jay deja dit lorsquelles sont reduittes en culture sont les meilleures.

Le sapin a le reugarder de loing ressemble a l'épinette blanche, mais differend en ce que l'ecorce de celuy cy est unie et luisante, a laquelle se forme de petites vessies de la grosseur d'un grain de fêve d'aricot qui contiennent une espèce de beaume naturellement aussy clair que la turbantine, fort estimé pour la prompte guerison des plaies depuis quelques années. Contre le sentiment des chirurgiens on la mis en usage pour la purgation qui fait son effet sans causer ni douleur ny tranchée. Ceux qui s'en purgent par precausion, se peuvent dispenser de garder la chambre sans craindre de mauvaises suittes.

Les chesnes sont les bois le moins commun dans les bois gouvernemen il y en a de deux sortes, scavoir, blancs et rouge, Les blancs comme jay desja dit se trouvent dans les terres basses et umides fertilles en toutes sortes de grains et legumes.

Le chesne rouge ne differe rien en grosseur a celuy la, mais pour la qualité les blancs sont les plus estimez, celuy cy ne vient que sur des coteaux, terres sablonneuses et seichent, l'un et l'autre produisent du gland.

L'érable est icy fort commun et en quantité, jusques a present on l'a point employé a dautre usage qua chauffer, il y en a de fort gros et propre a faire des meubles, outre cette qualité, il a celle de produire quantité deau sucrée que lon employe a faire du sucre et du sirop, pour y parvenir, le Printemps lorsque les degels commencent, on fait une coupe a lecorce jusque au bois dure en coulis par ou leau decoule en abondance dans des vases disposez pour la recevoir, apres quoy on la fait bouillir jusques a ce quelle soit rednitte en sirop ou en sucre, il y

en a qui conservent de cette eau dans des vases pour lexposer aux chaleurs de lesté qui se convertit en vinaigre, le terroir qui produit ses bois est elevé et le meilleur pour les arbres fruitiers.

La Plesne est appellée femelle de l'érable en ce quelle luy ressemble et produit de leau sucrée comme l'érable, son bois est fort ondé mais plus palle que celuy la. Le terroir qui la produit est umide fertille en toutes sortes de grains et legumes.

Le Merisier qui se trouve pêlle mesle parmy l'erable et bois blanc est un tres beau bois pour faire des meubles, il jette beaucoup plus deau que l'érable, un peu amère propre a faire du sucre, luy restant neanmoins un peut d'amertume, Lécorce des racines est en usage parmi les sauvages pour guérire certaines maladies qui surviennent aux femmes.

Il y a trois sortes de fresnes, seavoir, franc fresne, fresne metif et fresne batard, le premier vient parmis les erables propre pour la charpente et pour faire des futailles a mestre des marchandises seiches, Le second a la mesme propriетté et ne vient comme le fresne batard que sur les terres basses qui s'appellent fresnières dont les terres sont tres fertilles en toutes sortes de grains lorsquelles sont déffrichées, terme dont lon se sert icy pour les terres redduittes a la culture.

Il y a trois especes de noyers scavoir, noyers dur, noyers a la fine ecorce et noyer tendre, le premier produit des noix fort petites, tres bonnes mais difficiles a vuyder lamande, Son bois n'est a dautre usage qu'a chauffer.

Le second produit beaucoup plus de noix que le premier égalles en gaosseur a celles cy devant, mais tres ameres et tendres a casser. Cependant produisent de bonnes huisles par lessay Mrs du Seminaire en ont fait il y a quelques années, les sauvages en tirent aussy pour en mettre a leurs cheveux, il produit aussy de leau plus sucrée que l'érable mais en petite quantité.

Le noyer tendre produit des noix longues et aussy grosses que celles d'Europe et les coquilles tres dures, les Cerneaux en sont excellans, les bois n'en sont pas si beaux en ouvrage que ceux de France, les deux derniers ne viennent que sur les meilleures terres, que lorsquelles sont deffrichées sont les plus fertilles pour toutes sortes de grains et legumes, le bois de ce dernier est presque incorruptible dans a terre et dans l'eau et tres difficile a consommer par le feu.

Les hestres sont icy fort abondants ils sont par contrées sur des costeaux sablonneux rapportant beaucoup de fesnes desquelles il serait aisé de tirer de l'huile, les ours en font leur principalle nourriture ; les perdix les mangent aussy l'automne, le bois en est fort bon a faire des Rames pour les chaloupes.

Le Bois blanc qui croit parmi les errables et merisiers est tres abondant particulierement ou se trouvent les meilleures terres, Ces bois sont fort gros et droits qui seroit propre a faire des planches et madriers, mesme pour des futailles a marchandises seiches, estant un bois tres doux et aisé a mettre en ouvrage, les sauvages lèvent les ecorces pour couvrir leurs cabanes.

Les ormes sont dans tout le pays fort communs et gros, il y en a de blanc et rouge, ce dernier est plus difficile a travailler que le 1er estant un peu de rebour, mais il dure plus en ouvrage que l'autre, Les Iroquois en lévent des écorces pour faire des canots dune seule piece, quelques uns a contenir vingt-cinq hommes, ils sent trouvent de creux ou les ours et les chats sauvages prennent leur gist depuis le mois de novembre jusques au mois d'avril sans en sortir ny sans faire aucun amas pour vivre, Neantmoins ceux que lon tue le printemps sont plus gras quen toute autre saison, les sauvages assurent quils sengressent en se lechant les pattes.

Le bois de tremble vient le long des Rivières et mares, l'écorce est le principal alliement des castors. Ce qui paroient surprenant c'est que ces animaux en coupant avec leurs dents d'aussy gros que des barriques, et lorsqu'ils les ont mis à bas, ils les coupent par tronçons de huit à dix pieds de long, qu'ils roullent pour servir à leurs digues pour arrester les eaux, on a vu qu'un seul castor dun petit ruisseau en a fait un grand etang et en peut de tems.

Le Bouleau a l'écorce qui se lève par feuille sur laquelle on peut escrire comme sur du papier, les sauvages vont dans la profondeur des bois y chercher les plus gros pour en lever les ecorces propres a faire des canots qui sont leurs voitures ordinaire et dans lesquels on porte des marchandises dans les pays les plus eloignez.

Cy apres sont marquez les arbruisseaux et plantes qui portent du fruit.

Il y a parmis les Bois, particulièrement ou ils sont les moins touf-

fus, grands nombre de Pruniers qui produisent une très grande quantité de prunes âcres.

Les vinaigriers est un arbrisseau tres moelleux qui produit son fruit fort aigre en grapes façon de flàme couleur de sang de bœuf, quelques uns en font infuser dans de leau pour faire une espèce de vinaigre.

Le Pemina est un arbruisseau qui vient le long des ruisseaux et des prairies qui porte son fruit par grapes d'un rouge très vif maîs astringean.

Il y a trois sortes de groseilles naturelles au pays, scavoir de piquantes, de noires et a grappes, qui viennent le long des rivières, ruisseaux et prairies.

Le Bluest est icy comme en Europe par contrée, Ce fruit a esté trouvé merveilleux pour guerir en peut de tems de la dissentrie, les Sauvages en font seicher comme on fait en france des cerises.

Latoca est un fruit a pepin de la grosseur des cerises la plante qui vient rampante dans les maraists produit son fruit dans l'eau qui est âcre on s'en sert a faire des confitures.

Les épines ou Ebeaupin se trouvent le long des Rivieres produisant beaucoup de fruit a trois noyeaux qui sert a la nourriture des bestes sauvages.

Le cotonnier est une plante qui pousse comme l'asperge une tige denviron trois pieds de hant au bord de laquelle vient plusieurs touffes de fleurs en forme de houpe et lorsquelle est bien fleurie le matin avant que la rosée soit tombée on les secouent en pressent dans un vase qui contient une quantité d'eau de laquelle tombe une espèce de miel qui en le faisant bouillir produit du sucre La grêne se forme dans une goûce qui contient une espèce de coton.

Le soleil est une autre plante fort commune dans les champs des sauvages. Elle vient de la hauteur de sept à huit pieds, sa fleure fort grosse à la figure de celle du soucy et sa graine est rangée de même. Les sauvages en la faisant bouillir en tirent de l'huile pour s'huiler les chevenx.

Le Bled d'Inde est depuis tres long-tems parmis les nations Iroquoises. C'est un grain qui fructifi beaucoup, la Semence s'en fait au mois de May et se recueille au mois de septembre, ils servent de rames aux fèves d'aricot que lon sême parmis, les français font aussy

semences de ses grains particulièrement sur les nouvelles terres ou il vient très beau, il rend ordinairement cinquante et soixante pour un.

Presque tous les sauvages et mesmes les françois sèment un ordre de citrouille fort petite eu esgard à celle d'Europe, qui ont un gout fort sucrée, on en fait cuire sous les cendres et dans des chaudières toutes entières que les plus délicats trouvent bonnes.

Les melons françois et melons deau estoient aussy dusage parmis les Sauvages, il s'en fait une quantité prodigieuse particulierement dans le gouvernement de Montreal ou ils meurissent plus facilement qua Quebek.

Lherbe de Capilaire est fort commune dans tout ce pays Elle se cueuille dans les bois, les meilleures terres produisent le plus beau.

Le Houblon pour faire la Bière vient naturellement dans tout ce pays pour peut que lon apporte du soin a le cultiver.

Je ne detail point un nombre infiny de plantes et simples dont les proprietez ne sont qu'asy connues qu'aux Sauvages qui par le moyent desquelles font de tres belles cures.

Noms des Bestes sauvages qui se trouvent dans les bois

Gouvernements, Origneaux ou Eslans
Ours noirs
Castors
Loups serviers
Loups gris
Carcajoux
Renards argentez
Renards rouge peut de noir
Peccans
Martres
Loutres
Rats musquez
Porc épics
Fouines
Escureuils de quatre especes
Lievres blancs en hiver
Une infinité de perdrix grises
Gibiers depuis le printemps à l'automne

Signes
Outardes
Oyes
Grues
Canards de toutes espèces
Oiseaux de Proyes de toutes espèces.
Tourtres ou bizets en abondance
Pluviers et allouettes en quantité
Beccassines
Etourneaux
Grues
et une infinité d'autres petits oiseaux.

Poissons de rivières

Saumons
Bar
Brochets et masquinongez
Esturgeons gros et petits
Poissons dorez
Achigand
Carpes de plusieurs especes
Crapets
Truittes
Poissons blancs
Perches
Barbues
Anguilles
Bresmes
Aloses
Esplans
Et plusieurs autres espéces de petits poissons.

Fruitiers venus d'Europe

Pommiers de divers Espèces
Poiriers
Cerisiers
Pruniers
Pesches
Couingacier

Vignes
Gadelles

GRAINS VENUS D'EUROPE

Froment
Seigle
Orge
Avoines
Nantilles
Chanvre et lin
Tabac

et generalement toutes sortes de legumes le tout venant en abondance dans les Trois gouvernements en y apliquant le proverbe, tel veau l'homme, tel veaut la terre, Estant tres vray que sy les terres nestoient pas mieux cultivées en Europe qu'en ce pays les trois quarts y mouroient de fin, et je conclus par la que c'est icy le meilleur pays du monde pour le laboureur, puisqu'il ny en a pas un seul qui ne mange de bon pain de froment, preuve de cela on y trouve peut de mendians, a la verité il y a certaines familles hors du commun de qui les affaires sont dérangées particulièrement ceux qui ne se sont pas bien conduits dans le commerce ou qui ont donné de mauvaises entreprises, mais cela ne regarde pas la fecondité des terres.

Comme le gouvernement de Montreal est le premier de qui le plan a esté levé. Je le m'est a la teste. Il s'estant depuis le haut du Lac St-Pierrre en remontant au Sudouest jusques au lac des deux montagues, ou est la teste des habitations et ou se termine l'Isle de Montréal une des plus belles Seigneuries du pays.

L'Isle de Montréul appartient à Mrs du Seminaire de St Sulpice Lee premieres habitations ont esté concédées en 1653 ; Elle est divisée en six paroisses, sçavoir, Montreal, Lachine, haut de l'Isle, la pointe au Tremble, La rivière des Prairies, et la Mission du Saut au Recolet.

La première est desservie par un des prestres dudit Séminaire de laquelle dependent les habitans le long du fleuve, depuis Verdun jusques à la Longue Pointe, en outre la moitié des Costes St Pierre et St Paul, les Costes de Nostre dame des Neiges, de Liesse, des Vertues, St Laurent, Ste Catherine et St Michel et la Visitation la Scituation de la ville est fort agréable du costé du Sud, et sudouest est une tres belle plaine qui se termine a la Riviere St-Pierre et Coste St Paul, ou les

terres sont tres fertiles eu toutes sortes de grains et légumes, du costé de l'ouest les terres Selèvent en emphitheatre jusques au pied de la montagne distante de la ville de trois quarts de lieue, ou Mr, Labbé de Belmont a fait construire nne belle maison et un fort à pierre et chaux un tres beau verger la pluspart ensein de muraille qui donne annuellement cent à cent vingt barriques de cidre, le reste des environs du fort sont de belles prairies et terres labourable, qui forme un tres beau domaine, derrière et autour de lad, moutagne sont les costes de Ste Catherine, nostre dame des neiges de Liesse et des vertues nouvellement establies, les terres y sont belles et de bonne qualité pour les arbres fruitiers et pour produire toutes sortes de grains et légumes.

Du costé du nord-est de la ville sont les costes de St Marie, St Martin et St François qui se terminent a la longue pointe ou finy la Paroisse las terres y sont très belles et unies produisant toutes sortes de grains et légumes, quoique les arbres fruitiers ny viennent que par Contrée, toute cette paroisse en 1684 nestoit presque qu'une forest de toutes sortes darbres très gros prrticulierement des pins, erables, bois blancs, hormes, hestres et merisiers et cedres, dans la ville et aux environs il y a plusieurs vergers prcduisant toutes sortes de fruicts en abondance. Les carrières de pierre a tailler et à chaux se trouvent aux environs de la dite Montagne.

Le commerce de cette place estoit autre fois très avantageux par le grand nombre de sauvages qui y descendoient des pays d'en haut avec des canots chargez de pelleteries, mais depuis que les congez que Sa Ma té avoit accordez à la Colonie ont esté suprimez, presque toutes ces nations vont porter leurs pelleteries aux establissements Anglois, Soit à Orange ou a la Baye d'Hudson, ou ils y trouvent les marchandises de moitié meilleur marché qu'à Montreal. Cette supression sert aussy de pretexte a un grand désordre, En ce qu'il y avoit un grand nombre de voyageurs qui exploittoient ces congez, qui se trouvent sans occupation ne pouvant se captiver a cultiver les terres, au contraire se débandant annuellement par troupes et a la derobée pour porter des marchandises dans ses pays la ou ils vivent en vagabonds et sans discipline. Cette année il en est encore party une vingtaine, et si les marchandises nestoient pas aussy rares quelles sont il y en auroit esté plus de cent, tant ce commerce est attirant, ou plustôt la lissance qu'ils sy donnent, en sorte que le commerce de cette ville est renfermé

avec nos sauvages domiciliez et a la quantité de farines et pois que lon fait descendre a Quebek pour les envoyer a Plaisance et aux Isles.

La Paroisse de la Chine est desservie par Mr de Villermola un des prestres du Seminaire de Montreal qui y a facilité et contribué un establissement aux Sœurs de la Congregation pour l'Instruction des Jeunes Filles. la Scituation de la coste est tres belle par son assiette et son exposition au midy et soleil couchant, les terres y sont très fertilles en toute sorte de grains et legumes et c'est dans cette partie que les semences et recoltes se font 15 jours plustôt qu'au reste des trois Gouvernements. Les arbres fruitiers y viennent assez mais non pas si bien qu'aux environs de la ville, les forests contiennent toutes sortes de bois melangez, et nombre de carrieres de pierre a chaux les habitans y estoient autre fois fort à leur aise par le commerce qu'ils faisoient avec les sauvages qui y abordoient en descendant a Montreal, mais depuis la desolation que les Iroquois y porterent en 1689, qui brulerent les maisons et emmenerent la pluspart des habitans captifs. Elle a degeneré en tout, les terres en labour y sont devenues incultes pendant plusieurs années, et la crainte que lon a de tomber en de pareils accidens porte une grande lenteur a ceux qui en sont presentement en possession, outre qu'il ne sy fait plus de commerce, et que les habitans ont beaucoup de difficultez a transporter leurs denrées a Montreal par raport au Saut St Louis qui est un rapide impraticable, ou du moins très dangereux, ou il y a pery un grand nombre de batteaux et canots avec les gens qui les conduisoient, il y a eu des années qu'il en coutoit au Roy plus de deux cens pistolles, feu Mr. Dollier superieur du seminaire en 1701 voulust prevenir les suittes de ses accidens en faisant un canal de communication de la Chine à Montreal pour eviter tous les rapides, et sur lequel il vouloit faire construire nombre suffisant de toute sorte de moulin qui ne sont que trop necessaires à la ville et a la campagne, les habitans estans tres souvent obligez de manger des grains bouillis faute de vend pour faire tourner les moulins Sa mort qui arriva au mois d'octobre de la mesme année a empesché de voir finir un ouvrage qui estoit au deux tiers fait, puisque leau a commencé a y passer et qu'il ne sagissoit que de creuser trois pieds pendant trois a quatre cens toises pour y faire passer des canots, Mrs Le Vasseur et de Beaucour sy transporter lannée suivante et estimerent quavec une depense de dix mil livres on y feroit passer de grands batteaux chargez, sans que ces raisons ayent produit aucune emulation pour achever un

ouvrage si utile, non seulement au peuple mais au Roy a qui il en coûte tous les ans plus de deux cens escus pour transport de charrois, au lieu que les batteaux pourroient se charger dans la ville de Montreal sans courir les risques de faire nauffrage et amoy pour avoir donné le dessein et conduit ses ouvrages il men a couté 3000l. par le prompt desceds de Mr Dollier.

La Paroisse du haut de l'Isle sous le tiltre de St Louis est deservie par Mr de Breslay missionnaire des sauvages Nepissingues nation tres belliqueuse establie a l'Isle aux Tourtres distante de demy lieue du haut de lad. Isle. Cette paroisse en 1689 suivit le mesme sort que celle de la Chine, les terres et les bois y sont de mesme qualité qua cette dernière, ses avenues y sont tres avantageuses pour la chasse, la pêsche et le commerce des Sauvages.

La Proisse de la Pointe au Tremble d'ou depend la coste St, Lionnard est deservie par un des prestres du seminaire de Montreal, il y a un establissement des sœurs de la congregation, la Coste est tres belle et le terrain uny, les habitans très laborieux y sont fort a leur aise, les terres y estant tres fertilles en toute sorte de grains et legumes qu'ils portent vendre à la ville, les bois sont melangez de toute espèce les terres qui sont en culture ayant esté la pluspart cedrieres et fresnieres sont innepuisables en grains, les pommiers par contrée y viennent parfaitement bien.

La paroisse de la Riviere des prairies est desservie par un des prestres de Montreal. Elle a environ trois lieues de front sur la Riviere. Les habitans ny sont pas bien riches quoique les terres y soient tres bonnes pour la production de toute sorte de grains, mesme pour nourrir nombre de bestiaux, mais les Iroquois pour avoir detruit la pluspart des habitans ont causez du retardement a son establlssement. Il y a de toute sorte de bois quoique tres peut de pins, les arbres fruictiers y viennent assez bien.

La Mission du Saut au Recolet appellée nouvelle L'horette a esté tirée de la Montagne a trois quarts de lieue de Montreal, pour oster aux sauvages les occasions frequentes de s'en jurer, a quoy ces nations sont fort sujettes, les sœurs de la congregation y ont un establissement pour l'instruction des jeunes filles sauvages, les terres quoique pierreuses sont très bonnes, qui produisent quantité de bléd d'Inde, fèves daricot, citrouilles, melons soleils qui sont les semences ordinaires de ses

gens la, les forests contiennent toutes sortes de bois, comme il y a nombre d'Errables ils font quantité de sucre qu'ils portent vendre a la ville, et lesté ils y portent lherbe de capilaire quils vendent pareillement, il ny a presqu que les femmes qui fassent ce commerce, Les hommes ne s'occupant que la chasse, la pesche et la guerre, Cet article fait la deffinition de l'Isle de Montreal.

L'Isle Jesus qui est au nord-ouest de l'Isle de Montreal appartient au seminaire de Quebek, il n'y a qu'une paroisse deservie par un prestre du dit Seminaire. les Seigneurs y ont un tres beau domaine assorty de quatre moyennes Isles ou ils eslevent grand nombre de bestiaux. Les terres y sont admirablement bonnes produisant abondamment toute sorte de grains et légumes, Comme les terres y sont basses et umides les arbres fruictiers ny viennent pas bien, la forest réservée pour le domaine ne contient point de bois gommeux, consistant en noyers de toute espèce, fresnes, erables, bois blancs, hestres et merisiers, le reste de l'isle contient aussy toute sorte de ses bois et en outre nombre de gros pins, chesnes et cedres, les habitans y ont esté détruit par les Iroquois aussy bien qu'a l'Isle de Montreal, ce qui a empesché que cette Isle ne soit pas mieux establie, a la verité les terres ny sont bonnes et fertiles que par contrée. L'eloignement du commerce leur est aussy un grand obstacle, ont tient qu'il y a plusieurs endroits qui portent les signes des minereaux. En 1688, le nommé le Cire en creusant sa cave trouva quatre livres de mine d'argent qui fust fondu a Quebek avec peu de dechet, Monsieur le Marquis de Denonville luy fist dire au raport de Mr. Volant curé audit lieu que sil, trouvoit la souche de la mine que l'on le recompenseroit, mais cet homme peut de temqs apres fust tué par les Iroquois.

(La suite dans la prochaine livraison)

QUESTIONS

Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, a-t-il laissé des descendants de son nom ?

B. T.

Combien de seigneuries furent accordées à Robert Giffard dans la Nouvelle-France ?

B. T.

LE CHIEN D'OR

Timothée Roussel, chirurgien, homme notable de Québec, mourut dans cette ville, l'année 1700. Il y demeurait depuis plus de trente ans. Dès 1673 on lui avait concédé le terrain de la rue Buade où il construisit, en 1688, la maison de pierre dite plus tard du Chien d'Or. Ceci est expliqué au long dans une brochure que monsieur P. B. Casgrain, le chercheur bien connu a publiée ces années dernières. On y trouve l'histoire de cette maison, accompagnée de copieux détails, comprenant la vente à Nicolas Jaquin dit Philiber en 1734, vente faite par les héritiers de Roussel. Philiber augmenta l'édifice et, en 1736, dans la pierre angulaire de la nouvelle construction, il déposait une plaque de plomb constatant ce fait. Dans les nombreux papiers que M. Casgrain a étudiés à ce sujet il n'y a aucune trace du chien d'or. Reste donc à savoir si Roussel ou Philiber en sont les auteurs.

En 1764, la maison passa à Nicolas Jaquin, fils aîné, lequel vendit à François Dambourgès en 1768 et toujours pas de mention du chien d'or. Charles Berthelot devint propriétaire de l'immeuble en 1771. Miles Prenties l'acheta en 1777 et y tint une hôtellerie souvent mentionnée dans l'histoire de la ville, puis, en 1787, sa veuve vendit à l'Ordre des Francs-Maçons, qui. à son tour, vendit à Andrew Cameron en 1790. Par décret de justice, en 1804, il y eut vente aux enchères et George Pozer entra en possession. Ensuite, George Alford, légataire de Pozer, vendit à la Couronne, en 1853, et on y plaça le bureau de poste. Rien n'est dit dans tout cela au sujet du chien d'or.

Knox, en 1759 et par la suite,se donna la peine de rechercher,parmi les gens de la ville, l'explication de cette sorte d'enseigne sculptée dans la pierre au dessus de la porte de la maison,mais il ne put rien obtenir.Pourtant,combien de personnes vivaient encore qui avaient connu Philiber! Sa veuve,sa famille pareillement,car celle-ci existait longtemps après 1759. Roussel était mort depuis soixante ans il est vrai, mais si le chien d'or avait jamais eu quelqu'importance du vivant du bon chirurgien, Knox aurait rencontré des vieillards dans cette petite ville qui se seraient souvenu de la signification du curieux emblème. Nous savons que Knox était un chercheur tenace. Comment se fait-il qu'il

n'ait rien trouvé, et à une date si proche de l'origine du mystère en question ? Les Roussel, les Philiber, les voisins, les personnes intelligentes de la ville, enfin cent témoins existaient.....pour dire qu'ils n'en savaient rien. Alors, il faut en conclure que jamais le chien d'or de Québec n'a eu la moindre valeur ni historique ni autrement. C'est ce que pense M. Casgrain et il ajoute que Roussel, pas plus que Philiber, n'avait aucun motif pour afficher ainsi des menaces en plein milieu de la façade de leur résidence. Nous n'y voyons qu'un acte de fantaisie assez baroque.

L'imagination des écrivains s'est exercé sur ce chien mystérieux —c'est-à-dire qu'ils ont gobé les contes en l'air que celui-ci ou celui-là est toujours prêt à inventer, par manière de supposition, sur n'importe qui ou n'importe quoi. M. Casgrain renvoye le tout aux chiens et il a raison.

Le lecteur va s'apercevoir que j'entre ici dans le chapitre deuxième de cet article.

Masers de Latude, dont la famille s'appelait Masers tout court, s'est rendu célèbre, sous le nom d'emprunt de Latude, par une série d'emprisonnements plus ou moins mérités, sous le règne de Louis XV. Il a même écrit ses mémoires, au temps de la révolution, ce qui n'a pas manqué de le rendre populaire, comme il le désirait. Le passage suivant nous intéresse.

En 1765, notre aventurier comptait quarante ans d'âge et plusieur arrestations, internements, etc. Cette fois on l'enferme à Bicêtre, près Paris. Autant fou que vagabond, il était bien chez lui dans un pareil asile. Il faut voir comment il envisage sa nouvelle capture :

"Entrant à Bicêtre je pris le nom de Jedors, faisant allusion à celui d'un chien placé au dessus de la citadelle d'une de nos vieilles villes, tenant entre ses pattes un os, avec ces mots : "Je me repose en rongeant mon os, en attendant le jour où je mordrai celui qui m'a mordu."

"Ce nom (Jedors) me rappelait sans cesse ma situation et, chaque fois que je le prononçais, ou que je l'entendais prononcer, le grincement de mes dents, le serrement de mon âme m'apprenaient que je n'attendais que le jour et l'occasion qui me conduiraient à la vengeance."

Le pauvre détraqué nous donne à entendre que le chien d'or signi-

fie le chien dort, d'où : "je dors" et "Jedors". Le mot "citadelle" est hors de propos : c'était une porte de jardin qui portait l'inscription et la forme du chien. Il y avait, en effet, dans ce dessin une manifestation de menace, un désir de vengeance que Latude pouvait s'assimiler, et, puisqu'il en parlait on pouvait croire à l'existence du chien.

Je communiquai ce renseignement à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, de Paris, et le résultat ne se fit pas attendre. Voyez IV, 575 ; VI, 243, 340, 468 de cette publication. Je copie la réponse :

"Une notice écrite par Poncet (historien) sur Pézenas, antérieure à 1733, raconte que, en revenant des Observants, à la descente qui va à la ville, on trouve une porte bâtie depuis la catastrophe du pont sur laquelle est un chien en relief sur la pierre, couché sur ses pattes qui tiennent un os qu'il ronge. On lit au bas : 1561 et ces lettres capitales A. Z. R., avec les vers suivants :

Je suis un chien qui ronge l'os.
En le rongeant je prends repos.
Un temps viendra qui n'est venu
Où je mordrai qui m'a mordu.

C'est évidemment l'inscription dont parle Latude et notons que ce fameux prisonnier était originaire de Montagnac près Pézenas, département de l'Hérault aujourd'hui, sur les bords de la Méditerranée. Né vers 1725, il avait dû se familiariser avec cette antiquaille dès son enfance.

Poncet a recueilli la légende qui se rattachait au chien. Voici comment il s'exprime : "Le mur du jardin sur lequel est le chien est fort ancien, il existait en 1340. Par succession du temps, ce jardin passa à monsieur Delbousquet. Après sa mort, il fut vendue à Antoine Boyer, jardinier, puis il appartint à son fils Pierre qui m'a expliqué cette inscription.

"M. Delbousquet avait (vers 1650 ?) une métairie près de Saint-Simon. Il y avait là une superbe orangerie que M. le connétable découvrait du château de Pézenas. La trouvant de son goût, il la demanda à M. Delbousquet qui, par son silence, fit comprendre à ce duc qu'il ne voulait pas s'en défaire. Fâché d'un tel refus, le duc la fit enlever pendant la nuit. Le lendemain matin, le gentilhomme (Delbouquet ?) voyant les vestiges de ce désordre, comprit que c'était l'effet d'un ordre du connétable. Ne pouvant se venger de ce sanglant

affront, il fit sculpter un chien, avec l'inscription suivante : "Je suis un chien, etc."

Il ne nous appartient pas de critiquer favorablement ou autrement ce récit, mais je dirai que Boyer le fils, Boyer le père, puis Delbousquet, en reculant de 1720, par exemple, peuvent nous amener à 1650 qui serait la date de l'affaire de l'orangerie, ou même 1640, et ce serait aussi la date de la pose du chien sculpté. Le duc-connétable devait être un drôle envers qui la justice était impuissante mais puisqu'il se montrait aussi formidable, comment Delbousquet pouvait-il se permettra de le provoquer en affichant contre lui des menaces permanentes Le duc ne pouvait-il pas faire briser la pierre du chien comme il avait subtilisé les orangers ? De nos jours, une semblable inscription ne serait pas soufferte.

Celui qui l'a copiée pour Québec n'était pas fort en versification. Dans le second vers, le mot "mon" est de trop. Troisième, "pas" est de trop. Quatrième, "morderai" est mis au lieu de "mordrai" et allonge le vers ; ensuite, il y a "celui", tout à fait inutile et qui allonge encore le vers ; de plus, "m'aura" allonge à son tour, il faut "m'a". Ce quatrième vers a douze mesures, tandis qu'il n'en faut que huit. Les troisième et deuxième ont neuf mesures, c'est une de trop à chaque fois. Bref, le premier vers est seul acceptable. L'inscription de Pézenas est parfaite sous ce rapport.

Nous ne savons de quelle contrée de la France venait Philibert ; en tous cas, il ne semble point qu'il ait placé le chien d'or de Québec—c'est plutôt Roussel qui aura eu cette idée.

M. Casgrain, s'appuyant sur le contrat de mariage (1667) de Roussel, dit que cet homme était né (1636 ?) dans la paroisse Saint-Jacques, ville de Moyot (Mauguio), diocèse de Montpellier. Mauguio est en effet dans cette région. C'est le département de l'Hérault, coupé dans son milieu, du nord au sud, par la rivière Hérault qui se jette dans la Méditerranée. Pézenas où était le chien, et Montagnac, berceau de Latude, sont séparés seulement par cette rivière. Quant à Mauguio c'est une localité située à quelques lieues au nord est de ces deux endroits.

Roussel fecit. S'il a voulu faire jaser les Canadiens, il triomphe sur toute la ligne.

BENJAMIN SULTE

Les prouesses de Blondin

Aucun acrobate, probablement, n'a joui d'une plus grande réputation que Blondin, surnommé l'*Empereur de l'air*.

L'exploit qu'il accomplit, il y a plus de cinquante ans, en traversant au-dessus des chutes Niagara sur un câble raide, sembla si stupéfiant et intéressa tellement le public avide d'émotions nouvelles que la presse mondiale dut tenir ses lecteurs au courant des faits et gestes de cet artiste funambule.

La réclame exceptionnelle qui en résulta fit la fortune de Blondin. Partout on voulut le voir et, pendant des années, son passage dans une ville attirait des foules.

Or comme les principaux exploits de Blondin ont eu lieu en Amérique, en partie même sur la terre canadienne, il devient, en quelque sorte, un de *nos personnages* historiques.

***

Blondin n'était pas le véritable nom de cet acrobate.(1) Réellement, il s'appelait Jean-François Gravelet et il avait vu le jour à Saint-Omer, France, en 1824. Le surnom de Blondin lui venait toutefois de son père qui en avait été gratifié durant son service militaire et qui le conserva toute sa vie.

Le père Gravelet était un acrobate forain et, comme tel, parcourait la France avec sa famille. Le futur Napoléon des équilibristes apprit tout jeune le métier paternel. Très souple et très intelligent, il conquit rapidement ses galons. A sa majorité, il excellait dans tous les genres d'acrobatie, sauf un, l'équestre, qu'il ne paraît pas avoir connue.

Vers ce temps, une famille ou une troupe nommée *les Ravel*, composée d'excellents artistes, parcourait l'Amérique et donnait des représentations dans les villes de quelque importance.

Pour maintenir la réputation de cette troupe, son gérant recrutait volontiers des nouveaux venus. Dans ce but, il se rendait chaque année en Europe et en ramenait les talents qui perçaient.

(1) Nouveau Larousse.

Blondin ayant été remarqué, il fut engagé en 1855 et vint jouer à New-York, puis suivit les Ravel dans leurs tournées. Les Montréalais l'applaudirent au Théâtre Royal vers 1857 ou 1858.

***

Blondin, cependant, était tourmenté par le désir de faire quelque coup d'éclat. Voilà pourquoi il projeta, en 1858, de traverser la rivière Niagara au-dessus des chutes. Toute une année il rumina son projet, visita fréquemment les lieux, et, au printemps de 1859, annonça la nouvelle stupéfiante qu'il allait traverser le Niagara sur une corde tendue dans les airs, à deux cents pieds des eaux mugissantes.

Une campagne de presse habilement conduite, savamment graduée à l'américaine, excita un intérêt intense, mit tout le monde en fièvre et, lorsque le 30 juin 1859 arriva, 50,000 personnes étaient présentes sur les rives de la rivière pour voir un acrobate faire un acte d'extrême audace sinon de suprême folie.

Le succès fut complet, foudroyant, dit le *Magasin Pittoresque*. Un "instant le bruit des applaudissements couvrit le mugissement de la cataracte ! Le lendemain, les principaux journaux des Etats-Unis et "du Canada publiaient des dithyrambes en l'honneur du Français "Blondin Ce n'était plus un fou, c'était un héros ..

"Blondin n'était pas homme à s'endormir sur ses lauriers. *De "plus fort en plus fort comme chez Nicolet*, telle était sa devise.

"En conséquence, le 4 juillet, il répéta son ascencion et fit le trajet la tête recouverte d'un sac qui lui retombait jusqu'au milieu du "corps ..

"Le 16 juillet, il franchit encore le Niagara ; cette fois, il poussait "une brouette devant lui. Le 5 août, nouvelle traversée agrémentée "de cabrioles et d'exercices gymnastiques plus extraordinaires les "unes que les autres.

"Le 19 août, il recommença son périlleux voyage. Cette fois il "n'était pas seul. Un nommé Harry Calcourt son agent (manager) "avait eu assez de courage et assez de foi en lui pour lui permettre de "le prendre sur ses épaules."

"Un journal de l'époque rapporte d'ailleurs qu'à cette occasion, il "y eut une scène assez peu ordinaire entre l'acrobate et son *manager*

"au milieu même du vide. Calcourt avait préalablement appris à se "maintenir en équilibre, pour permettre à Blondin de le descendre un "instant de ses épaules et de le poser sur le cable afin de reprendre ha-"leine : le vent était très violent et les pans du vêtement de Calcourt "commençant de s'agiter d'une façon inquiétante, notre homme prit "quelque peu peur, devint nerveux et, pour garder son équilibre, donna "maladroitement un mouvement de balancement au câble. Il fallait "absolument le calmer et, dans ce but, son compagnon ne trouva rien "de mieux que de le menacer de l'abandonner seul au milieu de la cor-"de, s'il ne reprenait pas son calme. Le moyen réussit : Blondin re-"chargea son fardeau et toucha terre sans accident.

"Le 17 août, Blondin avait franchi la cataracte sous les traits d'un "esclave fugitif ayant encore les fers aux pieds et aux mains. Le 2 sep-"tembre, il fit la traversée de nuit et, arrivé au milieu de la corde, il "se tint la tête en bas entourée d'une gerbe de feux d'artifice qu'il fai-"sait partir."

Il répéta maintes fois ces *performances*, durant l'été de 1860, en les corsant chaque fois davantage. "Un jour, il emporta avec lui un "petit fourneau de cuisine et fit cuire une omelette sur la corde raide. "Il traversa aussi avec chaque pied dans un panier ; enfin il trouva "une dame qui voulut bien se faire porter par lui d'un bout à l'autre "du cable qui avait vu tant d'exploits successifs.

La dernière représentation eut lieu un samedi, le 15 septembre 1860, en présence du prince de Galles (plus tard Edouard VII) qui faisait alors son tour d'Amérique. Ce jour-là, Blondin voulut se surpasser, et après avoir porté Calcourt sur son dos, il mit le comble à ses tours de force en effectuant la traversée sur des échasses. Quant tout fut fini, le prince de Galles poussa un soupir de soulagement. Il fit venir Blondin et s'entretint longuement avec lui, en français, le félicitant de son courage et de son adresse.

Mais le futur roi d'Angleterre ne se borna pas à exprimer une stérile admiration. Le lendemain, le major-général Bruce, secrétaire des commandements du prince, adressait au *héros* du Niagara, avec une lettre des plus flatteuses, un chèque pour la somme de $400.00. (1)

* * *

(1) Morgan, *Tour of H. R. H. The Prince of Wales*, 1860, p. 181.

Blondin profita aussitôt de sa renommée pour faire le tour du monde et récolter des dollars. A Sydney, Australie, il fit sensation en traversant au-dessus d'une carrière de pierre profonde de 300 pieds. En 1867, lors de l'exposition universelle, tenue en France, il exécuta ses exercices au-dessus de la Seine et sa performance lui valut tout un feuilleton de Théophile Gautier dans le *Moniteur Universel*. En 1873, il était à Vienne et remportait de nouveaux lauriers... Mais il est impossible de le suivre dans ses pérégrinations, contentons-nous d'ajouter que cet homme extraordinaire accomplit sa *six mille et unième* traversée aérienne au palais Alexandra de Londres en 1885, c'est-à-dire à l'âge de 61 ans et vous aurez une idée de la carrière qu'il a fournie.

"Toujours maître de lui, toujours dédaigneux du danger et inaccessible au vertige", Blondin eut le rare bonheur de ne jamais être victime d'accident et de conserver ses facultés jusqu'à ses derniers moments.

Ayant décidé de finir ses jours en Angleterre, patrie de sa femme, dit-on, il acquit, dans un tranquille quartier de Londres, une jolie maisonnette entourée d'un grand jardin. Il nomma sa demeure "Niagara villa", et y coula des jours heureux, dans une aisance confortable, s'occupant surtout d'oiseaux et de musique, ses deux grandes passions. Plus tard, il paraît s'être transporté à Ealing et c'est là qu'il s'éteignit en 1897, âgé de 73 ans.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Où et quand est mort M. Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, officier au régiment de Carignan, premier seigneur de Sainte-Anne de la Pérade ? Les uns le font mourir en 1680, d'autres en 1694, d'autres encore en 1695. S.J.

—La peinture de l'Immaculée Conception qu'on voit au-dessus du maitre autel de la basilique de Québec et que certains connaisseurs prétendent être l'œuvre du fameux peintre français Lebrun, porte l'inscription suivante : ' Donné par Francis Lemaistre, Ecr., lieut.-gouverneur du district de Gaspé. " A-t-on des renseignements biographiques sur LeMaistre ? Comme il était protestant, ce don à une église catholique d'une peinture représentant la Vierge Immaculée est assez étrange, Connait-on la raison de ce don ?

K.

Ouvrages publiés par Mgr Henri Têtu [1]

Esquisse biographique. Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec. Imprimerie de P. G. Delisle, 1, rue Port-Dauphin—1887. 151 pp. in-12.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec (2). Volume premier. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie —1887. 588 pp. in-8.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume deuxième. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1888. 566 pp. in-8

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume troisième. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1888. 635 pp. in-8.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume quatrième. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1888. 794 pp. in-8.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. (Nouvelle série) Son Eminence le cardinal Taschereau. Volume premier. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1889. 570 pp. in-8.

Notices biographiques. Les évêques de Québec. Québec, Narcisse-S. Hardy, éditeur—1889. 692 pp. in-8.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. (Nouvelle série) Son Eminence le cardinal Taschereau. Volume deuxième. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1890. 826 pp. in-8.

Notice biographique. S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Québec, N. S. Hardy, libraire-éditeur 1891. 99 pp. in-16.

David Têtu et les raiders de Saint-Alban. Episode de la guerre américaine. 1864-1865. Deuxième édition. Québec, N. S. Hardy, libraire-éditeur—1891. 187 pp. in-16. (3)

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. (Nouvelle série). Son Eminence le cardinal Taschereau. Volume

---

(1) Décédé à Québec le 15 juin 1915.

(2) En collaboration avec Mgr C. O. Gagnon.

(3) En collaboration avec l'abbé H. R. Casgrain. Le titre porte "deuxième édition"; la première édition fut publiée dans l'*Opinion Publique*.

troisième. Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie—1892. 363-CCXXI-11 pp. in-8.

Histoire du palais épiscopal de Québec. Québec, librairie Montmorency-Laval, Pruneau & Kirouac, libraires-éditeurs, 46, rue de la Fabrique—1896. 304 pp. in-8.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. (Nouvelle série). Son Eminence le cardinal Taschereau. Volume quatrième. Québec, imprimerie A. Côté et Cie—1897. 427-201-12 pp. in-8.

Notice biographique. Le R. P. Bouchard, missionnaire apostolique. Québec, librairie Montmorency-Laval, Pruneau & Kirouac, libraires-éditeurs, 46, rue de la Fabrique—1897. 231 pp. in-12.

Notice biographique. L'abbé David-Henri Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies. Québec. Dussault & Proulx, imprimeurs—1898. 94 pp. in-8.

Histoire des Familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1898. 636 pp. in-8.

Notice Biographique. S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Québec. N.-S. Hardy, libraire-éditeur—1898. 117 pp. in-16. (1).

Noces d'or de la Sainte-Enfance à Québec. Québec, Compagnie d'imprimerie de Québec—1901. 52 pp. in-16.

Journal d'un voyage en Europe par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, 1819-1820. Québec. librairie Montmorency-Laval, Pruneau & Kirouac, libraires-éditeurs, 34, rue de la Fabrique—1903. 469 pp. in-8.

Journal des visites pastorales de 1815 et 1816 par Monseigneur Joseph-Octave Plessis. Québec, imprimerie Franciscaine Missionnaire—1903. 216-75 pp. in-8.

Biographies de Monseigneur de Laval et de Monseigneur Plessis, évêques de Québec. Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 79 rue St-Jacques—1913. (2) 140 pp, in-12.

P.-G. R.

---

(1) C'est l'édition de 1891. La couverture seule porte le millésime 1898. L'auteur a ajouté un appendice où il raconte la mort du cardinal Taschereau et où il donne une lettre du cardinal à sa mère en date du 8 mai 1837.

(2) La couverture porte cependant 1914.

La famille Regnard Duplessis

GEORGES REGNARD DUPLESSIS

En 1689, Georges Regnard, sieur Duplessis, originaire de la Champagne, vint au Canada pour y exercer un emploi dans les bureaux du trésorier de la marine à Quebec.

Le 27 octobre 1698, l'intendant Champigny choisissait M. Duplessis comme receveur de l'amirauté.

L'année suivante, le 22 juin 1699, M. Jacques Petit de Verneuil trésorier de la marine à Québec, décédait, et M. Duplessis lui succédait dans sa charge.

Enfin, le 11 septembre 1705, à ses fonctions de trésorier de la marine et de receveur de l'amirauté, M. Duplessis joignait celle d'agen général et particulier de la Compagnie de la colonie conjointement avec M. de Lotbinière.

Après vingt ans de services,le gouverneur de Vaudreuil rendait au ministre le témoignage suivant de M. Duplessis :

"Le sieur Duplessis, trésorier, m'a prié de vous rendre compte de sa conduite. Je puis vous dire qu'il remplit ici ses devoirs d'une manière à contenter tout le monde".

Le 15 octobre 1696, M. Duplessis avait fait l'acquisition d'une étendue de terre considérable en Acadie, sur les bords de la baie et de la rivière de Cocagne. Il n'appert pas que M. Duplessis ait jamais fait exploiter ce domaine de deux lieues de front sur six lieues de profondeur.

Trois années plus tard, le 14 octobre 1699, M. Duplessis achetait de Thomas Bertrand, la seigneurie de Lauzon, sur la rive droite du Saint-Laurent, en face de Québec.

M. Duplessis décéda à Québec le 30 octobre 1714.

"Pendant ses vingt-cinq années de service, écrit M. J.-Edmond Roy, M. Duplessis avait eu à subir bien des déboires. La Providence lui réservait pour la fin de sa vie ses plus rudes épreuves.

"Au mois de janvier 1713, un incendie dévorait le Palais de l'intendant. C'est là qu'étaient déposés tous les papiers du trésor dont

M. Duplessis avait la garde. Tout fut enveloppé dans le désastre. Cet accident fit une très grande brèche au bien de famille qu'il avait péniblement amassé.

"En effet, les monnaies de carte, les bons sur le trésor, les valeurs en caisse, les pièces justificatives des dépenses, tout fut détruit, et le trésorier dut en porter la responsabilité. Pour s'acquitter envers le roi, M. Duplessis se crut obligé de vendre la seigneurie de Lauzon. Le 28 mars 1714, il se défaisait de cette propriété qu'il avait payé 5,500 livres pour 3,000 livres en faveur d'Etienne Charest. Il ne toucha rien du prix de cette vente. La mort vint le frapper avant qu'il eût terminé la liquidation de ses affaires. Sa veuve qui avait toujours été sa caution pour toutes ses charges, dût rendre compte au roi d'une administration d'un quart de siècle. On la tint responsable pour une somme de 1,200,000 livres. Tout fut payé, sans compter 6000 livres qu'elle dût débourser en plus."

M. Duplessis avait épousé, avant de venir s'établir dans la Nouvelle-France, damoiselle Marie Le Roy, de Chevreuse, près de Paris. Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec au printemps de 1732. De leur mariage naquirent huit enfants. Quatre moururent au berceau. Un mot de chacun des enfants de M. Duplessis :

1. MARIE-ANDRE REGNARD DUPLESSIS

Née à Paris le 28 mars 1687.

Elle fut élevée à Chevreuse par sa grand'mère, et ne passa dans la Nouvelle-France qu'en 1702.

Elle entrait à l'Hôtel-Dieu de Québec le 2 juillet 1707 et, deux ans plus tard, le 8 janvier 1709, elle prononçait ses vœux sous le nom de Sainte-Hélène.

La mère de Sainte-Hélène occupa les principales charges de sa communauté. Elle fut supérieure à trois reprises différentes. Elle décéda le 23 janvier 1760.

Sur la mère Sainte Hélène on peut consulter M. l'abbé Casgrain, *Histoire de l'Hotel-Dieu de Québec*, pp. 345, 383, 425, 442, 452 et 487, la *Revue Canadienne* année 1875, article de M. l'abbé Verreault, pp. 44, 105, 183, 289, 384, 458, 529, 603., et J.-Edmond Roy, *Lettres du P. F.-X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus*, pp. X et seq.

2. MARIE-JOSEPH-GENEVIEVE REGNARD DUPLESSIS

Née à Québec le 7 février 1692.

A l'âge de vingt et un ans, elle suivit sa sœur à l'Hôtel-Dieu de Québec et y prononça ses derniers vœux le 5 juillet 1714. Elle prit en religion le nom de l'Enfant-Jésus.

La mère de l'Enfant-Jésus fut pendant trente la dépositaire des pauvres.

Elle décéda le 12 mai 1756.

On peut consulter sur la mère de l'Enfant-Jésus M. l'abbé Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 404, 405, 425, 426 et 588; et la *Revue Canadienne*, année 1875, pp. 47 et seq.

3. LOUIS REGNARD DUPLESSIS

Né à Québec le 29 janvier 1693.

Décédé au même endroit le 29 janvier 1693.

4. FRANCOIS-XAVIER REGNARD DUPLESSIS

Né à Québec le 13 janvier 1694.

Le 21 octobre 1716, il s'embarquait à Québec pour la France dans le dessein d'entrer dans la compagnie de Jésus.

Le 7 janvier 1717, le jeune Duplessis faisait son entrée au noviciat des Pères Jésuites à Paris. Il prononça ses premiers vœux le 2 février 1719. Sous-diacre le 16 mars 1726, diacre le lendemain, il fut ordonné prêtre le 20 mars de la même année.

Dès lors, le Jésuite Duplessis commença cette carrière de prédication qui devait en faire un des missionnaires les plus appréciés de toute la France. Le Père Duplessis mourut près de Paris dans les premiers jours de décembre 1771, à l'âge de 77 ans.

On trouvera une notice biographique du célèbre Père Duplessis en tête des *Lettres du P. F. X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus*, publiées par M. J.-Edmond Roy, en 1892.

5. NICOLAS-JOSEPH REGNARD DUPLESSIS

Né à Québec le 18 mars 1695.

Décédé au même endroit le 18 avril 1695.

6. JOSEPH REGNARD DUPLESSIS

Né à Québec le 7 avril 1697.

Il est mentionné au recensement de Québec en 1716. Il dût mourir en cette même année 1716 ou peu après.

7. ANTOINE-LOUIS REGNARD DUPLESSIS

Né à Québec le 25 novembre 1699.
Décédé au même endroit le 16 mars 1700.

8. CHARLES-DENIS REGNARD DUPLESSIS DE MORAMPONT

Né à Québec le 22 juin 1704.

M. J.-Edmond Roy nous dit qu'il alla étudier à La Flèche de 1719 à 1724 puis fit sa philosophie à Paris.

De retour au Canada il embrassa la carrière des armes. Il servit d'abord à Cataracoui.

En 1734, il obtenait une promotion.

En 1742, il était aide-major des troupes.

En 1744, M. Duplessis de Morampont était commandant pour le roi au poste de Kamanistigouya.

Le 1er mai 1749, M. Duplessis de Morampont était nommé prévôt des maréchaux du Canada, à la place de M. Denis de Saint-Simon, décédé. Son frère, le Père Jésuite Duplessis, lui avait aidé à obtenir ce poste de confiance.

M Duplessis de Morampont épousa, à Québec, le 29 mai 1742, Geneviève-Elisabeth Guillemin, fille de feu Charles Guillemin, conseiller au Conseil Supérieur, et de feue Françoise Lemaitre de la Morille. Il en eut deux filles. L'une, Louise-Geneviève, mourut au berceau. L'autre, Marie-Joseph-Andrée, devint, à Montréal, le 30 septembre 1760, l'épouse de Pierre-Louis de Rastel de Rocheblave, fils du marquis de Rastel, originaire de Saint-Jacques de la Savournay, diocèse de Gap, département des Hautes-Alpes.

Après la conquête, Charles-Denis Duplessis de Moramport passa en France. Avec lui, disparurent du Canada les noms de Regnard Duplessis et de Duplessis de Morampont.

P. G. R.

Biographies canadiennes

JEAN LECHASSEUR.=C'est dans les premiers jours de septembre 1672 que le comte de Frontenac, nommé le 7 avril précédent gouverneur-général de la Nouvelle-France, débarqua à Québec.

"Quelle que fût la médiocrité de sa fortune, écrit M. Lorin (*Le comte de Frontenac*, p. 28), Frontenac voulut arriver au Canada comme un gouverneur qui comprend la dignité de sa situation ; il avait reçu quelques libéralités du roi, 6000 livres "pour se mettre en équipage", 9000 environ pour former "une compagnie de vingt hommes de guerre à cheval, dits carabins", qui seraient sa garde du corps ; il avait chargé un vaisseau de ses "ameublements et équipages", mais les Hollandais, auxquels Louis XIV venait de déclarer la guerre, s'en emparèrent à la hauteur de l'île Dieu. A peine débarqué, il organise autour de lui toute la hiérarchie des "officiers, grands et petits, qui composent la maison des gouverneurs de province, avec un si bel ordre que la sienne pouvait passer pour une académie réglée et un séminaire de vertu."

M. Lorin ne le dit pas mais nous le savons par ailleurs : le comte de Frontenac avait amené son secrétaire, le sieur Jean LeChasseur.

Moins d'un an après son arrivée à Québec, LeChasseur figura dans un procès assez curieux fait à un aide-cuisinier du comte de Frontenac, le sieur René Blanchard. Ce cuisinier peu gêné avait abandonné le service de son maître avant son terme d'engagement, en emportant une certaine somme appartenant à M de Frontenac et plusieurs vêtements appartenant à M. LeChasseur. Il fut condamné, le 5 juin 1673, à être appliqué au carcan, à la grande place de la basse-ville de Québec, avec un écriteau sur l'estomac : *Domestique engagé qui a délaissé le service de son Me sous un faux donné à entendre.*

Le Chasseur agit comme secrétaire du comte de Frontenac pendant tout le temps de sa première administration, de 1672 à 1682, soit près de dix ans.

Nous pouvons présumer que M. LeChasseur rendit de bons services au gouverneur car M. de Frontenac n'était pas homme à garder longtemps sous ses ordres un secrétaire qui aurait été médiocrement qualifié.

Le comte de Frontenac partit de Québec pour retourner en France au mois d'octobre 1682, quelques jours après l'arrivée de son successeur, M. de La Barre. Son secrétaire, M. LeChasseur, décida de rester au pays.

Peut-être servit-il de secrétaire à M. de La Barre pendant ses trois années de séjour dans la Nouvelle-France ?

Le 20 avril 1683, la seigneurie de la Rivière-du-Loup (en haut) était accordée à M. LeChasseur. Cette seigneurie avait été donnée, le 3 novembre 1672. au sieur de Mannereuil. Celui-ci, pour une raison ou pour une autre, fut obligé de renoncer à sa concession. M. Le Chasseur la reçut. le 20 avril 1683, avec une augmentation de deux lieues de profondeur.

Le 22 juillet 1686, M. de Boyvinet, lieutenant-général des Trois-Rivières, revenant de France, se noyait devant Québec.

Dès le lendemain, l'intendant de Meulles donnait à M. LeChasseur "sous le bon plaisir du Roi," l'office de lieutenant-général de la juridiction ordinaire de Trois-Rivières.

Le 19 août 1686, le Conseil Souverain ordonnait que, par provision, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, le sieur LeChasseur exercerait l'office de lieutenant-général au siège royal de Trois-Rivières et il l'admettait à prêter le serment requis.

La nomination de M. LeChasseur fut confirmée par le Roi le 15 mars 1687. Il fut installé en son office par le Conseil Souverain le 20 octobre de la même année.

M. LeChasseur exerça ses fonctions de lieutenant-général pendant plus d'un quart de siècle, à la satisfaction de tous les justiciables. Il décéda à Trois-Rivières le 1er septembre 1713. M. LeChasseur ne s'était pas marié.

Il semble que sa seigneurie de la Rivière-du-Loup ne lui avait pas été d'un grand profit. Il l'avait vendue, en 1691, au célèbre Nicolas Perrot. Mais celui-ci, n'ayant pu faire les paiements promis, sept ans plus tard, M. LeChasseur avait été obligé de la reprendre. Il la revendit un peu plus tard à M. Michel Trottier de Beaubien.

LE CAPITAINE DE MACARY.—Lorsque le marquis de Denonville vint prendre possession de la Nouvelle-France dans l'été de 1685, mena avec lui un certain nombre d'officiers. Comme il l'écrivait

un peu plus tard au ministre, la plupart de ces officiers étaient de bons sujets, mais il y avait aussi parmi eux quelques caractères difficiles, peu dignes de rester dans le pays.

Au nombre de ces derniers se trouvait M. de Macary, capitaine d'une compagnie.

Moins d'un an après son arrivée dans la Nouvelle-France, M. de Denonville avait déjà à se plaindre du capitaine de Macary. Le 8 mai 1686, le gouverneur écrivait au ministre :

"J'ai été sur le point d'interdire le sieur de Macary, un des capitaines que j'ai amenés, pour avoir manqué de respect à M. de Callière, et pour trop tarder à lui faire satisfaction, selon que je lui avais ordonné.

"Cela me donne lieu, Monseigneur, de vous demander vos ordres sur ce que j'aurai à faire en pareil cas, le Roi s'étant réservé de casser et n'ayant donné à ses officiers en chef que la permission d'interdire pour juger si la faute mérite qu'il soit cassé ou si Sa Majesté juge plus à propos de lever l'interdiction qui ne peut venir que par vos ordres. Sur cela, Monseigneur, je vous supplie très humblement de faire réflexion sur le temps qu'il faut pour avoir des nouvelles. Si lorsque je serai obligé d'interdire vous voulez que je vous envoie les officiers qui tomberont dans le cas pour se justifier eux-mêmes, ou s'il suffira de vous rendre compte et de les laisser ici en attendant vos ordres pour lever l'interdiction, ne le pouvant faire de mon chef. Ce que je puis vous assurer, Monseigneur, est que je n'en viendrai point à cette extrémité qu'il n'y ait une désobéissance manifeste et un sujet qui mérite un exemple tel que de casser un officier. Vous croyez bien, Monseigneur, que je n'entends point parler de ceux qui ont des établissements en ce pays." (1)

Dans la même lettre, M. de Denonville ajoute :

"Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu une lettre du sieur de Macary qui se plaint que le sieur de Saint-Bazile, son lieutenant, lui a fait un appel par deux fois et qu'il lui a demandé un rendez-vous pour tirer l'épée contre lui ; comme je monte à Montréal, je saurai ce que c'est que cette affaire, et si cela se trouve ainsi je sais ce que portent les ordonnances du Roi pour les affaires exécutées, mais, Monseigneur, comme le châtiment est une longue prison suivie de la casse, faites-moi sa-

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8.

voir vos ordres sur ce que je ferai de ces officiers qui tomberont dans ces fautes, n'ayant pas de prison sûre pour les empêcher de s'égorger" (1)

A l'automne de la même année le marquis de Denonville se décidait à débarrasser la Nouvelle-France de la personne encombrante du sieur de Macary. Il écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

"Dans le nombre d'officiers que nous avons ici il y en a beaucoup d'honnêtes gens et capables. Je vous en renvoie quelques-uns qui, s'il vous plait, serviront d'exemple aux autres pour les contenir dans une bonne discipline. Je vous renvoie le sieur de Macary, l'un des capitaines que j'ai amené ici étant un homme d'un caractère d'esprit si dangereux, brouillon, séditieux et si difficile à mener que j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'en faire un exemple. Je l'ai fait mettre en prison une fois pour avoir très maltraité un fort joli officier. Il a eu trente démêlés avec M. de Callières, et avec nos officiers et avec les peuples; je vous envoie quelques-unes de ses lettres qui vous seront un échantillon de son esprit ; je l'ai pris par tous endroits pour le réduire et le faire changer, y ayant perdu mon temps. Je vous le renvoie, Monseigneur, dans l'espérance que vous ne me le renverrez pas, n'en pouvant rien faire de bon pour le service.

"Je vous envoie aussi les informations que j'ai fait faire (sur) une plainte qu'il m'a faite que son lieutenant lui avait fait un appel. Comme je n'ai point les règlements et ordonnances sur les duels, ne les ayant point trouvé en aucun greffe, je vous supplie très humblement qu'on les envoie au Conseil Souverain pour que nous les fassions exécuter sévèrement. Cependant, je n'ai pas laissé de châtier le sieur de Saint-Bazile, son lieutenant, qui d'ailleurs est honnête garçon, bon officier et de qualité, par quatre mois de prison, parce qu'il m'a paru avoir manqué à l'égard de son supérieur, quoique j'aie eu lieu de penser qu'il y a eu de l'artifice de la part du sieur de Macary qui a cru le perdre infailliblement par cet endroit. Le dit sieur de Macary m'a présenté bien des requêtes et même à M l'intendant tendantes toutes à mettre nos officiers en combustion par des confrontations qu'il demandait que je n'ai pas cru devoir faire pour éviter les désordres que cela aurait pu mettre entre eux."

P. G. R.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale vol. 3.

REPONSE

M. NAU DE FOSSAMBAULT ET LA NOUVELLE-FRANCE. (XXI, VIII, p. 235). — M. Jacques Nau de Fossambault, qui a laissé son nom à la seigneurie de Fossambault, est-il bien venu dans la Nouvelle-France ?

Nous ne croyons pas que Jacques Nau de Fossambault, conseiller du Roi, receveur ou trésorier des finances en Berry, soit jamais venu dans la Nouvelle-France. Ni le *Journal des Jésuites* ni les *Relations des Jésuites* ne mentionnent son passage ici.

Quelques-uns de nos historiens ont écrit que M. Nau de Fossambault avait vécu dans la Nouvelle-France. Ils ont probablement été induit en erreur par le nom de la seigneurie de Fossambault et le fait que deux filles de M. Nau de Fossambault se marièrent ici.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* nous explique comment Catherine Nau, l'une d'elles, vint à Québec.

"C'était, dit-elle, une demoiselle de Pau que la duchesse d'Aiguillon avait envoyé en 1655 aux religieuses de l'Hôtel-Dieu pour être religieuse chez elles. Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point de vocation."

Dans une lettre du Père LeJeune à la mère de Saint-Bonaventure, datée le 10 mars 1656, nous lisons :

"Je n'ay jamais cru que Madem. Nau devait être religieuse. Je vous assure qu'on a fortement poussé et pressé son envoy en Canada, Made. du Viger m'a dit qu'elle estait sa parente. Celui qui avait arresté la m. de Ste Agnes lui a enfin donné liberté."

Catherine Nau ne resta pas longtemps à l'Hôtel-Dieu de Québec puisqu'on la voit devenir, le 5 octobre 1655, l'épouse de Louis de Lauzon, sieur de la Citière, fils du gouverneur de Lauzon. Elle lui apporta une dot de trois mille livres.

En secondes noces, le 10 juillet 1659, Catherine Nau devint la femme de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, qui fut greffier du Conseil Souverain.

Le fils aîné de Catherine Nau, Alexandre Peuvret de Gaudarville, se fit concéder, par la gouverneur de Frontenac et l'intendant de Champigny, le 20 février 1693, un fief auquel il donna le nom de Fossambault, en souvenir de son grand'père, Jacques Nau de Fossambault.

On ignore en quelle année Michelle-Thérèse Nau vint rejoindre sa sœur Catherine dans la Nouvelle-France. Le 22 octobre 1663, elle unissait sa destinée à celle de Joseph Giffard, sieur du Fargy, fils du premier seigneur de Beauport.

Mgr Tanguay ne nous donne pas la date de la mort de madame Giffard de Fârgy. Seulement, il est certain qu'elle mourut avant le 4 novembre 1700 puisque ce jour-là M. Giffard de Fargy convolait en secondes noces avec Denise de Peiras.

P. G. R.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—OCTOBRE 1915 No. X

Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal

(Suite)

La seigneurie des Milles Isles scituée au nordouest de l'Isle Jesus appartient au Sr Dupré marchand a Montreal, Ce nom de Milles Isles luy vient de la grande quantité presque innombrables qui la sépare de l'Isle Jésus, la pluspart de ses Isles sont couvertes de sapinage fort touffues, quelques-unes de moyéns chesnes qui produisent abondamment du gland, que les plus menagers amassent pour les pourceaux ; Elles sont la pluspart fort pierreuses et peut propres a la culture, La terre ferme ou les habitans ont leurs deserts sont tres bonnes produisant abondamment toute sorte de grains et légumes, particulierement de bon tabac, chanvre et lin, Les forests contiennent toutes sortes de gros bois, la fertillité de ses terres fait que les habitans y sont fort aisez, quoiqu'ils soient eloignez du commerce de leurs denrées, La chasse et la pesche y est abondante.

La seigneurie de la Chesnaye appartient aux heritiers et creanciers du feu Sr. Martel Marchand, dont le Sr. de Bailleur Lieutenant des troupes a épousé la veuve, Cette Seigneurie fait paroisse avec celle du Repentigny, St Sulpice et la Valterie, Elles sont desservies par un prestre du Seminaire de Montreal, sy les Iroquois n'avoient detruit une partie des habitans et retardé la culture.des terres, chacune desdi-

tes paroisses auroit esté en estat dentretenir un curé, Les terres y estant tres bonnes produisant abondamment toute sorte de grains et legumes et pasturages pour nourrir quantité de bestiaux, La pesche et la chasse tres abondants, les bois par contrée y sont tres beaux de toutes espece,et en abondance, Les arbres fruictiers ny viennent bien qu'en quelques endroits.

La Seigneurie de Repentigny appartient au Seigneur de ce nom, capne d'une compie du detachement de la marine en ce pays, la Coste est tres belle unie et ornée de plusieurs Isles qui sont audevant produisant en abondance toutes sortes de grains et légumes, Les bois en terre ferme sont melangez de toute espèce, les Iroquois en avoient detruit une partie des habitans et retardé pendant plusieurs années son establissement, et se fut sur cette Seigneurie que Monsieur le Marquis de Vaudreuil en 1691 deffist entierement un party de ces insulaires et qui détermina toutes les nations a demander la paix.

La Seigneurie de St Sulpice appartient à Mrs du Seminaire de Montreal, La guerre des Iroquois est la cause quelle nest pas bien establie, outre que les terres ny sont bonnes que par contrées qui cependant produisent de bon grain et légumes, mais non pas si abondamment qu'a Repentigny, les profondeurs des bois y sont mêlées de toutes espèces entrecoupées de Savannes et pays marescageux ou il y avait autrefois des castors et orignaux en quantité

Les Isles Bouchard qui sont au Sud de St Sulpice appartiennent a Mr Dejordis capne dans les troupes et aux heritiers du feu Sr. de Vercheres Lieutenant reformé des troupes, une de celle qui appartient au dit Sr. Dejordis est la plus grande, mais entrecoupée de marais poissonneux et avantageux pour la chasse au gibier passager, et prairies et quoique les terres y soient des meilleures du pays. Eiles est si sujette aux innondations qu'il y en a tres peut de reduittes a la culture, celles qui sont cultivées produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, les habitans qui y sont establis y sont fort a leur aise, Il y a quantité de gros bois consistant en hormes, chesnes blancs, errables, meriziers, Plaines, fresnes et noyers qui la pluspart dans certaines années se trouvent couverts de raisins du pays qui fait du vin fort àcre et noir comme de lencre.

La Seigneurie de la Valterie appartient a la veuve de ce nom Le Seigneur avoit esté officier dans le regiment de Carignan et depuis

Capne dans les troupes du détachement de la marine, Jay desja dit quelle fait paroisse avec celle de St Sulpice et Repentigny, Les terres y sont mediocrement bonnes, Les guerres cependant ont contribuez au retardement de son establissement, Les 1ers habitans ayant esté detruits ou ruinés, et les terres y sont revenues en taillis, que lon commence a deffricher. Celles qui y sont en culture produisent de bon grain et legumes, mais non pas abondamment, Les profondeurs sont entrecoupées de pignieres. C'est le terme des contrées des Pins et par dautres des Savannes et toute sorte de bois.

La Seigneurie de la Noré appartient aux heritiers de ce nom et au Sr neveu, Marchand. Elle fait paroisse avec Berthier, l'Isle Dupas et Sorel, il y a tres peut d'habitans tant parce que les Terres dans les profondeurs ny sont pas bonnes, que par la difficulté du commerce, des Moulins eloigné de la residence du curé et du Seigneur, cependant les terres qui y sont en culture produisent de toute sorte de grains et legumes, Les bois y sont melangez de toutes especes.

La seigneurie de Dautré quoique les terres y paroissent assez belles par les bois qui sont dessus, est entièrement abandonnée, le seigneur et les habitans ayant esté detruis par les Iroquois, les creanciers sont assez negligens pour ne la pas faire restablir.

La Seigneurie Dantay appartient au fils de St. Romain marchand par les creances qu'il avait sur icelle, il ny a que deux habitans residans, le reste des terres sont négloigées quoique en apparence elles soient tres bonnes, mais l'eloignement des commoditez necessaires en empesche l'establissement, il y a des bois de toute espèce.

La seigneurie de Berthier appartient au Sr. de Rigauville enseigne dans les troupes comme ayant espousé la veuve de ce nom. Les terres y sont tres belles et unies examptes d'aucunes qualité de pierre, produisant abondamment toute sorte de grains et legumes, mais tres sujettes a brumer, les terres estant renfermés par les bois de haute futaie et par les Isles qui sont au devant qui la pluspart servent de commune aux habitans, le reste est concédé et establi, les grains y venant mieux quen terre ferme, Cette seigneurie du costé du costé du nordouest du fleuve termine le bas du gouvernement de Montreal.

L'Isle Perrot qui est au haut dudit Gouvernement appartient au Sr. Desruisseaux marchand par lacquisition quil en a faite des heritiers

du Sr. Lemoine, les terres y sont entrecoupées de carrieres de grais et Moulanges, fresnieres et prairies, il ny a point dautres hans que le Seigneur, Cependant il y a fait la depense d'un beau moulin et d'un retranchement contre l'insulte des ennemis, mais l'éloignement de la ville et les difficultez du Saut St Louis empeschent son establissement, les terres y produisent de tres bons grains, et la pesche et la chasse en hiver et en esté y est tres abondante.

La seigneurie de Chateauguay et les Isles de la Paix qui sont audevant appartiennent au Sr. de La Noue Lieutenant dans les troupes, par lacquisition quil en a faite des Srs. Lemoine, Elle n'a pas esté épargnée de l'invasion des Iroquois, ce qui est cause qu'il ny a guaire d'habitans residans, les terres par contrées y sont tres bonnes et produisent de toute sorte de grains et legumes, La chasse aux orignaux et castors et autres animaux autrefois y estoit fort commune, celle du gibier passager y est toujours abondante dans les saisons, la pesche a toute sorte de poissons et mesme lhiver on tend des fillets sous les glaces dans tout ce continent ou lon prend grand nombre desturgeons, poissons dorez, brochets et carpes, que lon transportent a Montreal, particulierement le caresme, il y a aussy deux Rivières qui sentrecoupent ou l'on prend grand nombre de saumons pendant lesté, Les pins par contrées y sont tres gros et en abondance mesme toute sorte de bois, Le curé de la paroisse St Louis dessert aussy celle de Chateauguay par raport au peut d'habitans.

La mission du Saut StLouis sous le titre de StFrançois Xavier establie au sud de la chine ou il y a un fort avec garnison françoise pour garder les sauvages des cinq nations Iroquoises qui y sont establis, Il y a trois P. Jesuittes qui les gouvernent. Ces nations sont extremement fières, Elles ont des chef qui les conduisent, quoy qu'ils sont accoutumez a suivre leurs caprisses, ny ayant parmy les sauvages aucune subordination, Les femmes y sont devostes c'est dans cette mission qu'il s'est estably un pelerinage a la devotion de Catherine Thiatakouita qui mourust en odeur de Steté en 1680 ; dans l'estendue de toute cetse concession, il y a nombre de gros bois de toutes especes, Les sauvages ont des deserts le long du fleuve ou ils sêment du bled d'Inde, feves d'aricot, citrouilles, melons, et soleils, ils commercent a Montreal le surabondant de leur recolte, outre cela ils font quantité de sucre derable et amassent l'herbe de capilaire qu'ils vendent aussy a la ville. Ce

sont ordinairement les femmes qui sont occupées a lagriculture, loccupation des hommes estant la chasse, la pesche et la guerre, depuis quelques années ils se sont ouvert un commerce chez les anglois a Orange ou ils y portent du castor et en rapportent des etoffes et autres marchandises qu'ils commercent chez eux et a Montreal, Sans que la police les ait pû assujetir aux lois

Les Seigneuries de la Prairie de la Magdelaine et de St Lambert appartiennent aux RR. PP. Jesuittes, La Paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Montreal, la pluspart des terres qui y sont en culture estoient des prairies que les habitans ont desseichées par des fossez ce qui les a rendues fertilles en toutes sortes de grains et légumes. quoique sujettes a brumer, Les profondeurs sont la plupart terres basses, sy elles estoient reduittes à la culture produiroient abondamment toutes sortes de grains, les bois y sont melangez de toutes espèce, la chasse et la pêche dans les saisons y est fort abondantes, il y a quelque petit continent ou les pommiers et autres fruictiers portent beaucoup de fruicts.

La Seigneurie de Longueil appartient a Mr. le Baron de ce nom Lieutenant de Roy de Montreal, La Paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek ; les terres ny sont bonnes que par contrée y ayant quantité de pierres et le reste de Savannes et pays mouillez difficicile a desseicher, Cela nempesche pas que le long du fleuve ne soit garny d'habitans fort a leur aise, mesme de Riche, par les grosses depenses que le Seigneur a faites pour les rendre meilleures en faisant des fossez et oster les pierres qu'il a employez a faire un fort et de tres belles maisons. Il y avoit mesme commencé un chemin de quatre lieues et demy qui est fort avancé, de communication à Chambly, mais comme cela lengageoit a une trop grosse depense sans esperance d'en rien retirer, il l'a abandonné, malgré la necessité qu'il y avait de le perfectionner afin de pouvoir secourir en peut de tems le fort de Chambly sil estoit attaqué, au lieu que le secours a le conduire par eau doit faire 36 lieues. Les terres qui y sont en culture produisent de bons grains et legumes, mais non pas si abondamment que sur les seigneuries voisines, il se trouve sur lad. Seigneurie quantité de bois de construction et en moyenne grosseur.

L'Isle Ste Heleine qui est entre le Montreal et lad. Seigneurie appartient audit Sr. de Longueil, Sa belle exposition et la bonne qualité

des terres pour les arbres fruictiers l'ont invité a y planter un tres beau verger, de la manière qu'ils commencent a raporter il y a lieu desperer que dans dix ans il y fera plus de trois cens barriques de cidre sans parler des fruits a noyau. La vigne de France a de la peine a porter son fruit en maturité, Il y avoit autrefois de tres gros arbres qui la pluspart ont esté detruit pour servir de bois de chauffage a la ville, Ceux qui y viennent presentement sont taillez soigneusement par allez ou un troupeau de brebis trouvent leur paccage.

La Seigneurie du Tremblay appartient aux heritiers de feu Sr. de Varenne cy devant gouverneur des trois Rivieres, Cette Seigneurie fait paroisse avec celle de Longueil, Les terres y sont admirablement bonnes pour produirent toutes sortes de grains et legumes en abondance, les habitans y sont fort laborieux et aisez, toute la profondeur de lad. Seigneurie est de mesme qualité. Les bois y sont melangez de toute espece, Le terroir n'est pas propre pour les arbres fruictiers que par quelque petite contrée.

Les Isles de Lamoureux qui sont audevant relevent de lad. Seigrie Les terres y sont plys fertilles en toute sorte de grains et legumes qu'en terre ferme,les habitans qui les tiennent par concession a des rentes quoique fort hautes y sont presque tous riches,y ayant beaucoup de facilité a nourrir nombre de bestiaux, il leur reste tres peut de bois pour leur chauffage quoiqu'ils out des ressources en terre ferme, Le terroir est assez bon pour les arbres fruictiers.

La Seigneurie de Bouchervilie appartient a Mr Boucher un des premiers gouverneur des trois Rivières qui en fist sa demission en faveur de Mr. de Varenne son gendre, Basse justice exercée par le Sr. Labeaume juge et notaire. La paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Montreal, la Coste pour ce quelles contient est une des plus belles et des plus unies de Canada les habitans y sont les plus aisez du Gouvernement, Les terres y es'ant tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes, Les arbres fruictiers ny viennent que par petits cantons, les bois y sont melez de toute espece, Les Isles qui sont audevant ont le fond admirable pour produire toute sorte de grains et legumes Mais le seigneur en a donné la plus grande partie aux habitans pour leur servir de commune, ou ils eslevent pendant lesté une infinité de bestiaux de toute espece.

La Seigneurie de Varenne appartient au Seigneur de ce nom Lieutenant dans les troupes, La paroisse est desservie par un prestre du Semre de Quebek, Les terres ny sont pas directement si belles qu'a Boucherville estantes entrecoupées de petits costeaux et ravines, Cela n'empesche pas quelles ny soient esgallement bonnes pour produire toute sorte de grains et legumes, mesme pour les arbres fruictiers, Les habitans trouverent l'année derniere a 30 toises du fort sur la terre de Louis le Doux environ quatrevingt livres de mine de plomb, partie sur la terre et le reste a deux et trois pieds avant, Ce qui obligea Mr Daigremont a s'y transporter et ou il fist fouiller un trou, sans en avoir trouvé que tres peut, La profondeur de cette Seigneurie est presque toutes prairies et pays bas, ou il y a tres peu de gros bois.

L'Isle Ste Therese appartient a Mr. de Langloiserie Lieutenant de Roy a Quebek, Elle fait paroisse avec la Seigneurie de Varenne et de la Trinité. Les terres y sont des bonnes du gouvernet pour produirent toute sorte de grains et légumes, aussy tous les habitants y sont fort a leur aise, ils nont que tres peu de bois quils conservent pour leur chauffage, Les Isles qui sont au haut de celle cy en sont moitie dependantes et les autres au Seigneur de Varenne ou l'on coupe une tres grande quantité de foin, La chasse au gibier passager et la pesche y sont tres abondants, de l'Isle Ste Therese dependent encores quatre Isles qui sont au-dessous qui ont le mesme avantage que celles du haut, sur l'une desquelles Mr de Langloiserie a fait une belle mêterie.

La Seigneurie de la Trinité appartient au Sr de St. Michel et aux heritiers du Sr. Martigny qui a esté tué en 1709, a la baye d'Hudson a lexpedition que Mr de Menteht avoit entrepris en ce pays, ladite Seigneurie fait paroisse avec celle de Varenne et la Seigneurie de Grandmaison, les terres y sont de mesme qualité qu'a Varenne et les profondeurs de mesme, a trois cens cent toises du bord du fleuve il y a une source d'eau sallée.

La Seigneurie de Grandmaison appartient aux heritiers du Sueur Il y a tres peut de tems que les habitans y sont establis quoique les terres mesme les profondeurs soyent de mesme qualité qu'a la Trinité, outre qu'il y a une plus grande estendue de prairie tres aisée a mettre la charue et avantageuse pour nourrir nombre de bestiaux, ny ayant presque point de bois sur sa devanture.

La Seigneurie de Vercheres appartient aux heritiers de ce nom cy

devant enseigne dans le regiment de Carignan et Lieutenant reformé dans les troupes, Elle fait paroisse avec celle de Contrecœur et St Ours Les terres y sont tres belle et unies qui produisent toute sorte de grains et legumes en abondance, les profondeurs pendant une lieue ne contiennent que des prairies ou il se trouve une grande quantité dun fruit que l'on appelle attoqua, il ny a presque plus de bois dans tout ce continent, les Iroquois ont desolez toutes ces costes pendant un tres long tems, et ce fust dans cet endroit que la fille dudit Seigneur repoussa les ennemis qui estoient prests d'entrer daus ce fort et même tira du canon sur eux, Son action a esté gratiffiée de Sa Maté.

Le fief de Chicouanne ne contient d'autres habitans que le propre laboureur, les terres dans la devanture sont tres belles produisant toutes sortes de grains et legumes, les profondeurs contiennent des bois de toutes espèces et apparence que les terres y sont bonnes. Ces terroirs ne sont point propres pour les arbres fruictiers.

Le fief de Boisseau nayant d'autres tenanciers que le propriettaire laboureur, les terres y sont de mesme qualité qu'au fief de Chicouane.

La Seigneurie de Contrecœur appartient au Sr. de la Corne Capne dans les troupes et de Contrecœur enseigne, leper pour avoir esponsé la fille du seigneur et l'autre succedant aux droits de son pere qui avoit ésté capne dans le régiment de Carignan, et anobly par les belles actions qu'il avoit faittes pendant les guerres de Paris, la paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Montreal, les terres y sont tres belles produisant toutes sortes de grains et légumes, les profondeurs qui contiennent des bois de toutes espèces sont entre-coupées de maraists et petits lacs qui ont esté faits par les castors ou l'on en tuent tous les ans, Cette coste n'a pas esté exempte des incursions des Iroquois ce qui a retardé un plus avancé establissement, les habitans y paroissent assez aisez. Les Isles qui sont audevant leurs sout fort avantugeuses, ou ils elevent grand nombre de bestiaux.

La Seigneurie de St Ours appartient au Seigneur de ce nom cy devant capne au regiment de Carignan et ensuitte dans les troupes du detachemt de la marine et a present pensionnaire de Sa Maté cette Seigneurie fait paroisse avec celle de Contrecœur, les terres dans les devantures ny sont que mediocrement bonnes, et les habitans fort negligens mesme entr'eux en mauvaise intelligence, ayant toujours quelque chose a demêler, les profondeurs qui coupent la Riviere de Richelieu

sont plus belles, si on en doit juger par la qualité des bois qui sont dessus et les prairies qui les entrecoupent.

La Seigueurie de Sorel est en decret depuis tres longtemps sans que ladjudication s'en suive, la paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Montreal, quoique la Seigneurie ait une grande estendue et que les terres y soient tres belles il y a peut d'hans les Iroquois en ayant detruits la plus grande partie, la scituation est tres belle et la plus convenable et le seul entrepos entre le Montreal, les trois rivières et Chambly, il se trouve dans son estendue quantité de toute sorte de bois de construction et sa scituation paroist si avantageuse que l'on y pourroit placer plus de trois cens habitans favorisez de la chasse et de la pesche qui s'y peut faire en tout tems. La pluspart des Isles de Richelieu dependant de cette Seigneurie et partie servent de commune aux habitans ou ils pourroient nourrir grand nombre de bestiaux et les reste mettre en culture qui produisent toutes sortes de grains et legumes en abondance. La pluspart des Bois qui sont dessus, sont chesnes, ormes, errables, fresnes, noyers, bois blancs et tremble, avec une infinité de vignes sauvages.

L'Isle Dupas appartient a Brisset, laboureur et a la Ve du Sablé qui fait paroisse avec Berthier et Sorel, Les terres y sont tres belles dans toute l'estendue quoique la partie d'en bas environ un tier est sujette aux inondations, ce qui empesche que lon la puisse mettre en culture, mais le reste produit toute sorte de grains et legumes en abondance, les Bois y sont melez de toute espece, excepté de gommers, la chasse et la pesche y est abondante.

La Seigneurie de Chambly appartient au Sr. Hertel Lieutenant reformé dans les troupes, par la donnation que feu Mr. de Chambly luy a faite, la paroisse est desservie par un Pere Recolet missionre de la garnison du fort qui y est bâty, je ne croit pas que le Sr Robert qui coppia les plans du gouvernement de Montreal en 1708 y aye compris celuy de cette Seigneurie que je joindray a ce manuscrit, le frond d'icelle est de trois lieues de chaque costé de la Riviere sur une lieue de profondeur,le Lac qui sy trouve devant en fait un bel ornement depuis le regiment de Carignan il y a toujours eu une garnison avec un fort de pieux, il y a esté construit un fort de pierre et chaux en 1710 et 1711. Sur les plans qu'en a faits Mr. le chevalier de Beaucour Capne dans les troupes, il est a remarquer que l'année derniere il y avoit un

camp de 2 a trois mil hommes, noter que le camp des ennemis marqué cy contre estoit a moitié chemin d'orange a Chambly. Pour venir envahir le gouvernement de Montreal et lorsquils apprirent la perfection de ce fort par ou ils devoient absolument passer, ils quitterent leur entreprise, la pluspart des terres de cette Seigneurie sont tres propres pour produirent toutes sortes de grains et légumes, mais le peut d'attention que donne le seigneur a son establissement fait qu'il ny a que tres peut d'habitans, les bois de construction y sont plus beaux et abondans qu'au reste du gouvernement particulièrement des pins, la Riviere de Richelieu qui est bordée de tres belles terres et de beaux bois est fort négligée les Seigneurs a qui elle a esté concédée ny donnant aucune attention cependant ou ils pourroient placer plus de mil habitans estant la seule du gouvernement qui tombe dans le fleuve qui a l'avantage de porter les Barques.

***

Le gouvernement des Trois Rivieres comprend depuis les Isles de Richelieu jusques a Ste Anne des frondines ; Juridiction royalle exercée par le Sr. le Charles, procureur du Roy le Sr. de Tonnancour le Lac St Pierre et les Rivieres qui y tombent font la teste du gouvernement ou la pesche se fait en esté et en hiver, celle d'hiver se fait sous les glaces, ou lon tend des fillets par le moyen des cordeaux que lon passent de trou en trou avec des perches nonobstant l'epaisseur de trois a quatre pieds de glaces, la chasse au gibier passager le printems et l'automne y est tres abondante par le grand nombre de Bayes et maraists qui s'y trouvent.

La Seigneurie de Maskinongez est lapere du costé du nord en descendant qui appartient au Sr Bruneau cy devant marchand aux trois Rivieres ou il a tombé en faillite, Il ny a point de paroisse fixée, le curé des Trois Rivieres la va desservir de mesme que celle de la Riviere du Loup et Yamachiche, les Terres quoique basses et sujettes a l'innondation y sont tres bonnes produisent abondàment toutes sortes de grains et légumes, les profondeurs sont entrecoupées de montagnes, Les sauvages avoient rappertez qu'il y avoit une mine d'argent qui na pas encore pû venir a la connoissance des françois, il y a toute sorte de bois melangez mesme pour la construction.

Entre Maskinongez et la Riviere du Loup il y a un reste de terre en bois debout concédé aux dames urselines des Trois Rivieres.

La seigneurie de la Riviere du Loup appartient au Sr. Beaubien marchand par l'acquisition qu'il en a faite du Sr. le Chasseur Lieutenant general de la Jurisdiction de 3 Rivieres, les terres y sont fort basses et unies fertilles en toute sorte de grains et legumes il y a de toute sorte de bois melangez.

La Seigneurie du petit Yamachiche appartient a la veuve du Sr Grand Pré cy devant major des trois Rivieres, les terres y sont basses et unies, Sujettes aux grandes inondations, néantmoins produisent toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes espèces.

La seigneurie du grand Yamachiche appartient aux les Sieurs laboureurs par lacquisition qu'ils en ont faite de Mr. Boucher cy devant gouverneur des trois Rivieres les terres et bois y sont assez conformes a celles du petit Yamachiche.

La Seigneurie en descendant n a aucuns habitans, Elle appartient au Sr. de Boucherville enseigne dans les troupes les terres et bois y sont de mesme qualité que celles cy devant.

La Seigneurie de la pointe du Lac qui en est le bout du costé du nord appartient au Sr. de Tonnancour procureur du Roy au 3 Rivieres comme les terres ny sont bonnes que par contrées et quelles sont de difficiles abord pour les voitures, il ny a qu'un habitan, les bois sont melangez de toute espèce. A la fin se trouve le domaine du Roy qui devoit estre implanté.

La Seigneurie du Cap de la Magdelaine appartient aux Peres Jesuittes, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les ter-es y sont fort sablonneuses ou se trouve des mines de fer mesme en abondance, les grains et legumes ny sont produits qu'a force de bien fumer et cultiver les terres, il ny a presque plus de bois, les habitans sont contraints d'en aller chercher du costé du sud du fleuve.

Le fief La Pierre appartient aux heritiers de ce nom laboureurs les terres y sont fort sablonneuses et Basses, ou il se trouve des Mines de fer, il ny a point de terre en culture, les bois dans la profondeur sont melangez de toutes espèces

Le fief des Prairies Marsolet appartient a celuy qui fait ce manuscrit par l'acquisition qu'il en a faite des heritiers, les habitans relevent de la paroisse de Champlain, les terres y sont fort unies entrecoupées

de savannes et prairies, les terres reduittes a la culture produisent toutes sortes de grains et legumes, les bois dans les profondeurs sont melangez de toutes especes.

Le fief Hertel appartient au Seigneur de ce nom Seigneur de Chambly les habitans dependent de la paroisse de Champlain, les terres et les bois y sont de mesme qualité qu'aux prairies Marsolet, il s'y trouve aussy des Mines de fer.

La Seigneurie de Champlain appartient au fils aisné de ce nom et a Mr de Cabanac Capne dans les troupes comme ayant espousé une des filles du Seigneur. basse Justice exercée par le Sr. Dixy. la paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Quebek, il y a un establissement des filles de la Congregation, les terres y sont belles et unies mais sablonneuses melangées de mines de fer, Celles qui sont bien cultivées et fumées produisent de tres bons grains et legumes, les habitans y sont tres aisez ils ont fort peut de bois de chauffage estant contraints de bruler des bois gommeux ou en aller chercher du costé du sud du fleuve.

La Seigneurie du Moine appartient aux heritiers de ce nom laboureurs les habitans dependent de la paroisse de Ste Anne, les terres y sont basses et unies fertilles en toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes especes. La seigneurie de Batiscan doit avoir icy sa plasse.

La Seigneurie de Baptiscan obmis de mettre apres celle de Champlain appartient aux Peres Jesuittes, basse Justice exercée par le Sr. la Rue. La paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les terres y sont tres belles et unies fertilles en toute sorte de grains et legumes, Les lieres concessions sont depourveues de bois ils sont obligez d'en aller chercher dans les profondeurs et du costé du Sud du fleuve.

La Seigneurie de Ste Anne appartient au Sr. de la Pérade Lieutenant réformé dans les troupes et à un des enfans de St Romain par la que luy en a faite le feu Sr. de Suève conseigneur avec le dit Sr de la Pérade, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les terres y sont tres belles et unies par contrée, celles qui sont en cultures produisent abondamment toutes sortes de grains et légumes, les bois y sont mélangez de toutes espêces.

La Seigneurie de Yamaska qui fait la teste du gouvernement des trois Riviere du costé du Sudest appartient au Sr. Petit cy devant marchand aux 3. Rivieres par lacquisition qu'il en a faite du feu Sr de la Chesnaye. Elle fait paroisse avec celle de St François, les terres y sont basses et unies, celles qui sont en culture produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, la chasse et la pesche y sont fort abondants il y a de toutes sortes de bois melangez mesme pour construction.

La Seigneurie de St François appartient aux heritiers du Sr Crevier. Elle est desservie par les Peres Jesuittes missionnaires des Sauvages Abenakis establis audit lieu, les terres y sont tres belles et unies particulièrement les Isles fertilles en toutes sortes de grains et legumes les bois y sont melangez de toutes especes, la chasse et la pesche abondants.

La Seigneurie de Luçeaudiere n'a point d'habitans, les voisins n'en connoissent point le Seigneur, les terres y paroissent tres belles ou il y a toutes sortes de bois particulierement de gros pins.

La seigneurie de St Antoine ou baye du febvre appartient au Seigneur de ce dernier nom, les habitants, ceux de Nicolet et Godeffroy dependent de la paroisse des Trois Rivières, les Terres y sont assez belles un peut pierreuses produisant mediocrement toutes sortes de grains et légumes. La chasse et la pêche abondants, les bois melangez de toutes espèces.

La Seigneurie de Nicolet appartient au Sr Courval marchand aux Trois Rivières, les terres y sont assez belles mais entrecoupées de costeaux et de maraists, celles qui y sont en culture produisent toutes sortes de grains et légumes, mais non pas abondemment, il y a de toutes sortes de bois meslez, la chasse et la pesche y sont abondants particuliérement à languille et saumons.

La Seigneurie de Godeffroy est divisée aux héritiers ainsy qu'il est marqué sur le plan, les Terres ny sont que mediocrement bonnes, les unes pierreuses et partie mouillées, celles qui ont esté mises en culture produisent d'assez bons grains et legumes, il y a de toutes sortes de bois mêlez.

La Seignerie de Becancourt ou Riviere Puante appartient au Sr de Becancourt grand voyer en ce pays, il y a sur cette seigneurie une mis-

sion d'abenakis establis qui font parroisse avec les habitant desservie par un Pere Jesuitte, les Terres y sont très bonnes produisant toutes sortes de grains et legumes, il y a de gros bois de toutes sortes. Lingtot doit prendre icy sa plasse. Entre celle de Becancourt et de Chambly.

La Seignerie de Bequet appartient au Sr Leurard Me canonnier a Quebek. Elle n'est establie que depuis peut par la difficulté que produit les Escores qui bordent le fleuve estant presque inaccessible quoique sur cette hauteur les terres y soyent tres belles et unies entrecoupées de ravines que font souvent des esboulements par la disposition des terres qui sont mélangées de glaise et sable produisant cependant toutes sortes de grains et légumes, mais non pas si abondamment que celles qui luy sont exposées du costé du nord, il y a de toutes sortes de bois melangez.

La Seigneurie de la Riviere du Chesne appartient a Mr. de St. Ours qui termine le gouvernement des trois Riviere du Costé du Sud-est. Elle fait paroisse avec la seigneurie de Losbiniere, les terres y sont extremement hautes sur le bord du fleuve de mesme qua la Seigneurie de Bequet, mais unies par en haut, celles qui y sont en cultures produisent passablement toutes sortes de grains et legumes il y a de toutes sortes de bois melangez, la pesche a languille sy fait abondamment par le moyent de masses qu'Ils tendent a la faveur de la marée.

(La fin dans la prochaine livraison)

Le prétendu drapeau de Carillon

Une petite étude signée Pierre Sailly (feu M. Ernest Gagnon) parue dans la livraison de octobre 1915 de la *Revue Canadienne*, de Montréal, détruit, selon nous, la légende du drapeau de Carillon qui coure le pays depuis plus de trente ans. Pierre Sailly a pris la peine de donner à son étude le titre "Le *prétendu* drapeau de Carillon."

Migeon de Branssat

Depuis la publication de nos notes sur M. Migeon de Branssat (*Bulletin*, pages 232 et suivantes), nous avons recueilli de nouveaux renseignements qui nous permettent de rectifier quelques assertions, et de préciser certains faits.

*
* *

Nous avons dit que M. de Branssat conserva sa charge de bailli ou juge seigneurial jusqu'à sa mort. Ceci est erroné.

Au mois d'août 1690, prétextant que "la multiplicité de ses affaires l'empêche de se pouvoir donner à son emploi" de juge, M. Migeon de Branssat prie l'abbé Dollier de Casson de lui trouver un successeur. Les seigneurs jettent alors les yeux sur M. Fleury Deschambault qui prend possession de sa charge le 21 novembre 1690 en prononçant une allocution et en produisant, au greffe, un arrêt de M. Dollier de Casson nommant M. Deschambault et un autre de M. Bochart de Champigny confirmant cette nomination, à charge, par le titulaire, de "se faire recevoir par le Conseil souverain avant d'entrer en exercice". (Archives judiciaires, 21 nov. 1690).

M. Deschambault resta en fonction jusqu'à l'établissement de la seconde justice royale, en octobre 1693.

L'on se rappelle que par un édit du 15 mars 1693, le roi prenait possession de la justice de Montreal que lui abandonnaient définitivement les seigneurs.

Ceux-ci ne conservaient que la propriété du greffe, le droit de désigner les greffiers à l'approbation du juge, et la faculté de suggérer le nom du premier juge.

Dans cet édit, le roi, de l'avis des seigneurs, confiait le poste de juge à M. de Branssat, mais quand la copie de l'édit parvint en la Nouvelle-France, M. de Branssat était ou mourant ou mort (1) en sorte qu'il ne put prendre possession de sa charge.

La situation des seigneurs fut alors embarrassante.

Deux personnes pouvaient, à Montréal, devenir juge royal : M. Fleury Deschambault qui présidait au tribunal de la Seigneurie depuis

(1) Il fut inhumé le 21 août 1693.

1691 et M. Juchereau de Beaumarchais, gendre de M. de Branssat.

Les seigneurs n'osèrent se prononcer. L'abbé Dollier de Casson, le 2 septembre 1693, dépose au greffe une déclaration dans laquelle il conclut que le Séminaire ne fera pas de suggestion et laisse l'autorité entièrement libre de choisir qui elle voudra.

Le Conseil Souverain, un mois plus tard, nomma M. Juchereau juge et M. Deschambault procureur du roi.

C'était une solution.

***

A la page 235 du même article, nous disons que Catherine Gauchet, veuve Migeon, entra chez les Hospitalières vers 1713.

M. Léandre Lamontagne nous signale que dans l'opuscule : " Translation des corps des Sœurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal" 1861, il est dit que dame veuve Migeon décéda le 14 mars 1721, après 15 ans de vie religieuse.

Madame de Branssat faisait donc partie de la communauté dès 1706 et elle dut faire profession assez tôt, car dans un acte d'Adhemar du 23 mars 1711, elle est désignée comme suit : "Dame Catherine Gauchet, une des Dames Religieuses de Lhostel Dieu... auparavant veuve de feu," etc.

***

Dans le *Manuel de piété à l'usage des Congréganistes de Villemarie*, édition de 1914, qui arrive de France où elle a été imprimée, on lit que "l'honorable lieutenant général Migeon de Branssat" fut le troisième préfet de la congrégation de la sainte Vierge, à Villemarie, et que ce fut sous lui, "en 1696, que la congrégation fut agrégée à celle du Collège Romain".

Il y a deux inexactitudes à relever dans cette assertion.

D'abord, M. Migeon ne fut pas lieutenant général. Il ne porta que le titre de "bailli, lieutenant civil et criminel" c'est-à-dire juge d'un bailliage. Les juges royaux seuls, en cette partie du pays, s'intitulèrent "lieutenants généraux, civils et criminels".

Quant à la date *1696*, c'est une erreur typographique ou un anachronisme, puisque M. de Branssat mourut en octobre 1693.

E.-Z. MASSICOTTE

Un régiment de volontaires canadiens-français, en 1764

On sait qu'en 1764 le gouverneur Murray leva cinq compagnies de volontaires canadiens-français pour aider les troupes anglaises à mettre fin à ce qu'on a appelé la révolte ou la conspiration des Sauvages de l'Ouest sous le commandement du fameux Pontiac. Où trouve-t-on les renseignements sur la levée de ces volontaires, leur organisation, leurs faits de guerre, leur récompense, etc, etc ?

Sur la révolte des Sauvages de l'Ouest dirigée par le fameux chef Pontiac on peut lire l'ouvrage de Francis Parkman, *The conspiracy of Pontiac and the Indian War after the conquest of Canada*. Cependant M. Parkman ne dit pas un mot dans son ouvrage des cinq compagnies qui furent levées à Québec, Montréal et Trois-Rivières pour aider les troupes anglaises à venir à bout des Sauvages de l'Ouest.

Dans son *Histoire de la milice canadienne-française* (p. 10), M. Benjamin Sulte a publié la lettre-circulaire qui fut envoyée en *mai* 1764 (nous croyons que cette lettre fut plutôt envoyée en *mars* 1764) par le gouverneur Murray à tous les capitaines de milice de la province de Québec.

"Quoique je vous aie déjà instruit de bouche, disait cette lettre, dès soins que Sa Majesté se donne pour assurer le bonheur de ses sujets, et de la ferme résolution qu'elle a prise de faire revenir à la raison quelques nations sauvages, dont la mauvaise volonté s'est manifestée par la trahison et la violence, et de les obliger à conclure une paix stable qui assure le retour d'un commerce avantageux et la tranquillité si nécessaire à ses peuples, j'ai cru devoir vous informer qu'à cet effet le Gouvernement s'est déterminé de joindre cinq compagnies de Canadiens aux troupes qui doivent être employées à procurer ce but."

Ces compagnies devaient être composées de soixante hommes chacune. Deux devaient être levées dans le gouvernement de Québec, deux dans celui de Montréal et une dans le gouvernement de Trois-Rivières. Elles devaient être commandées par des officiers canadiens-français.

On devait donner douze piastres en argent à chaque volontaire. On devait aussi leur fournir un capot, deux paires de souliers sauvages et une paire de mitaines. Le gouvernement s'engageait à les pourvoir d'armes, de munitions de guerre et de vivres durant tout le temps de la campagne. La solde affectée pour chaque homme devait être de six sous anglais par jour.

La lettre-circulaire prenait la peine de déclarer qu'un prêtre accompagnerait les volontaires et que leur service finirait avec la campagne.

M. Briand, qui n'était encore que vicaire-général du diocèse de Québec, entra parfaitement dans les vues du gouverneur Murray. Le 8 mars 1764, il invitait les curés à favoriser le recrutement de ce corps de volontaires de toutes leurs forces. La belle lettre qu'il leur adressa à cette occasion est publiée à la page 178 du premier volume des *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec.*

Murray demandait trois cents hommes. M. Sulte nous dit que six cents s'offrirent.

Entr'autres documents sur ce contingent canadien-français levé moins d'un an après la cession du pays pour la défense du drapeau britannique, on conserve, aux Archives publiques du Canada à Ottawa :

Lettre de Murray à Halifax, 5 mars 1764. Le commandant en chef a fait une réquisition de 300 Canadiens pour le service pendant la prochaine campagne. Murray envoie copie de toutes les lettres qui ont été échangées à ce sujet. Il espère empêcher ses voisins, les lieutenants-gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal, de faire une levée ; les hommes devraient être levés comme volontaires et être renvoyés de bonne heure à l'automne.

A la lettre de Murray sont joints les documents suivants :

1. Proclamation en français à l'effet de lever des troupes canadiennes pour servir contre les Sauvages.

2. Copie du serment en français à être prêté par les volontaires.

3. Lettre sur le sujet de Gage à Murray, datée de New-York, 12 février 1764.

4. Lettre de Murray à Gage, datée de Québec 5 mars 1764, dans

aquelle il donne les raisons pour lesquelles on devra permettre aux Canadiens de s'engager comme volontaires.

5. Lettre de Burton à Murray sur le même sujet, datée de Montréal le 2 mars 1764.

6. Lettre de Murray à Burton, datée de Québec le 6 mars 1764.

7. Lettre de Haldimand à Murray, datée de Trois-Rivières le 3 mars 1764. Il verra a lever le corps voulu.

8. Lettre de Murray à Haldimand, datée de Québec le 6 mars 1764. Il lui envoie la proclamation qu'il a publiée et désire que tous soient levés aux conditions mentionnées dans cette proclamation.

Lettre de Haldimand à Halifax (?), datée de Trois-Rivières le 18 avril 1764. Il l'informe qu'il a levé les 60 hommes requis comme la quote-part de son gouvernement. Il parle de la difficulté qu'il a éprouvé au sujet des engagements volontaires. Les Canadiens, accoutumés à recevoir des ordres, craignaient qu'en s'engageant volontairement et en acceptant la gratification, ils seraient enrôlés pour la vie. Ils se sont enfin laissés convaincre, et tous les hommes levés se sont engagés volontairement.

Haldimand joint à sa lettre la lettre que Gage lui a adressée de New-York à la date du 12 février 1764 au sujet de cette levée de Canadiens.

Lettre de Murray à Halifax, datée de Québec le 24 avril 1764. "Le corps canadien est parti de Montréal pour Oswego le 6 avril 1764. Les hommes ont été levés et équipés en quatorze jours."

Tous ces documents sont mentionnés à la page 8 du *Rapport sur les Archives du Canada pour 1890.*

P.-G. R.

Le fort de Chambly

Dans le *Devoir*, de Montréal, du 4 septembre 1915, un chercheur anonyme fait l'histoire du fort de Chambly.

Cette étude est à lire.

ANCEAU, BERRY, DES ESSARTS

Cet article a pour but le rapprochement des trois noms qui lui servent de titre.

Benjamin Anceau, sieur de Berry et sieur des Essarts, homme instruit et actif, se maria aux Trois-Rivières, le 20 mai 1659, avec Louise Poisson, née en ce lieu vers 1645.

Je pense que Poisson était en Canada dès 1639. Il est dit arquebusier. Il fut tué par les Iroquois aux Trois-Rivières en 1652. A part Louise, il laissait trois enfants : Jeanne-Françoise sœur de la Congrégation de Notre-Dame, Angélique sœur Saint-Jean l'Evangéliste qui fut longtemps supérieure des Ursulines de Québec, François qui devint seigneur de Gentilly et continua la famille, laquelle existe encore parmi nous.

Jusqu'à 1663, Anceau est cité aux Trois-Rivières et alors il est établi au Cap de la Madeleine où il prend deux ou trois terres et même une autre dans Batiscan. Avec la culture, il pratiquait la traite des pelleteries et se trouva, par deux fois au moins, en compagnie d'autres accusés pour contrevention aux règlements qui régissaient cette matière. Au besoin, il rédigeait un acte à la façon des notaires. Il est appelé Berri et des Essarts. Sa signature est toujours Benjamin Anceau.

Après 1675 je ne retrouve ni lui, ni sa femme, ni leur fille Marguerite ; leur seul fils, François, mourut en 1681. Restait Marie-Anne, née le 5 septembre 1660, aînée de la famille qui, en 1681, était la sœur Sainte-Therèse, communauté des ursulines de Québec. En 1712 on l'envoya supérieure aux Trois-Rivières où elle eut une belle administration qui dura vingt ans, puis, en 1732, sa tante Saint-Jean l'Evangéliste étant décédée elle la remplaça comme supérieure à Québec.

Le personnage nouveau dont je vais parler portait aussi les noms de Berey et des Essarts. Comme pour Anceau, nous îgnorons de quelle partie de la France il était originaire.

Le 1er septembre 1703, aux Trois-Rivières, baptême de Françoise-Véronique, fille de Michel Lefebvre dit Lacerisaie et de Catherine Trottier. Marraine Véronique Véron. Parrain François de Berry sieur des Essarts.

Aux Trois-Rivières, en 1709, François de Berry sieur des Essarts, enseigne et lieutenant des troupes, épouse Anne Lemaître. De ce mariage naquit à Montréal, le 10 juin 1720, Claude-Charles—et il y eut d'autres enfants.

En 1734, à Montréal, on mentionne Berry, trésorier-payeur des troupes dont la demeure est consumée dans le grand incendie de cette date. En 1740, Berry est encore trésorier et enseigne en second. En 1743, Claude-Charles est ordonné prêtre récollet sous le nom religieux de Félix—et voilà le Père Félix de Berry, qui mourut le20 mars 1800.

BENJAMIN SULTE

Zacharie Dupuis, major et commandant à Montréal, 1658--1676

Au nombre des têtes dirigeantes de Montréal dans ses débuts, on compte Zacharie Dupuis qui devait être noble, puisqu'on oublie rarement de lui donner le titre d'écuyer.

Soldat valeureux, il entre dans notre histoire en 1656. Commandant alors le fort de Québec, on lui confie, au mois de juin, cinquante Français qui, avec des missionnaires, partaient pour l'ouest.

Dupuis se rendit à Onontagué et érigea un fort à cinq heures de la bourgade iroquoise sur le bord d'un lac nommé Gannontaha (Faillon, II, 251, 288, et Dionne, *Chouart et Radisson*).

Près de deux ans plus tard, c'est-à-dire au mois d'avril 1658, Dupuis arriva à Villemarie et s'y fixa. Aussitôt, il figure dans divers actes de Basset, de l'état civil ou de procédures judiciaires sous le titre de commandant et avant le sergent-major Closse, cependant, il ne parait pas supplanter ce dernier, quoiqu'en disent Faillon et Dionne, car après avoir été qualifié comme nous venons de le signaler, il est designé, dans un acte du 15 novembre 1659, comme aide-major et prend rang après Closse. Ce n'est qu'après la mort de ce dernier, en février 1662, qu'on lui accorde le titre de major.

Quelques mois plus tard, M. de Maisonneuve voulant aller en France, c'est "noble" Zacharie Dupuis qu'il nomme pour le remplacer par une ordonnance du 10 septembre 1662. Mais M. de Maisonneuve ne put obtenir la permission de s'absenter, et force lui fut de revenir à Villemarie (1).

Lors du congé donné à M. de Maisonneuve en 1665, M. Dupuis fut de nouveau chargé de prendre la place du gouverneur qui, cette fois, partait pour ne plus revenir.

En 1668, et âgé de 60 ans (2) Zacharie Dupuis épouse, en secondes noces, à Québec, Jeanne Groisard. D'après Mgr Tanguay, la pre-

(1) *Bulletin des Recher. Hist.*, XI, 163.

(2) Si l'on accepte l'âge inscrit dans son acte de sépulture, car au recensement de 1667, il n'avoue que 57 ans.

mière femme de M. Dupuis s'appelait Jeanne Fournel. On ignore où son premier mariage fut célébré, mais il semble probable que Zacharie Dupuis était veuf lorsqu'il vint en la Nouvelle-France.

Mgr Tanguay nomme Croisat la seconde femme de M. Dupuis et la fait naître en 1648. En fait, elle signe Grosard, Grozard et Groisard dans les actes de Basset et de Mouchy (1).

De plus, elle était à Montréal dès 1665 et, au recensement de 1667, déclarait être âgée de 40 ans, ce qui reporte sa naissance à 1627 ou 1628 et non 1648, comme on lit dans Tanguay.

En 1671, le 26 décembre (Basset) les seigneurs de Montréal reconnaissant les services rendus par l'excellent officier Zacharie Dupuis, lui concèdent, en fief noble, sans justice, 320 arpents de terre, dont 8 arpents le long du fleuve par 40 de profondeur, au lieu dit le Saut Saint-Louis. Selon cet acte, M. Dupuis était déjà en possession de cette terre et il n'y a aucun doute que ce soit là le fief Verdun (2)

Le 17 octobre 1672 (Faillon, III, 229, et *Rapports Seigneuriaux*) on lui concède, en plus, l'île aux Hérons et autres îles faisant face aux huit arpents déjà reçus.

Le 12 novembre 1673 (Basset), Zacharie Dupuis et sa femme Jeanne Groisard "désirant se retirer des embarras du monde et se donner à Dieu", cèdent aux Filles de la Congrégation Notre-Dame tous leurs biens meubles et immeubles, sauf une maison et un lopin de terre sis "dans le lieu destiné pour la ville", à charge par les donataires de nourrir et entretenir les donateurs pendant leur vie en la maison de la Congrégation et de "faire prier Dieu pour le repos de leurs âmes".

M. Dupuis mourut chez les Sœurs de la Congrégation et fut inhumé le 1er juillet 1676. Quant à sa femme il est probable qu'elle dut quitter Montréal, car on n'en trouve plus mention.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Massicotte, *Les Colons de Montréal, Mem. de la Soc. Roy.*, 1913 p. 51.

(2) Voir, au sujet de ce fief, le *Bulletin des Recherches historiques*, 1914, p. 42, article B. Sulte, et p. 152, article E.-Z. Massicotte.

Biographies canadiennes

FRANCOIS DE CHAVIGNY DE BERCHEREAU—Il était originaire de Créancey, dans la Champagne, en France. Créancey fait aujourd'hui partie du département de la Haute-Marne

Qui inspira à M. de Chavigny l'idée de passer dans la Nouvelle-France ? Rien ne nous le dit. En l'absence de preuve écrite, nous permettra-t-on deux hypothèses ? Les Jésuites publiaient leurs RELATIONS à peu près chaque année depuis 1612. Ces récits édifiants étaient répandus dans toutes les provinces de France. La lecture des pieuses RELATIONS n'aurait-elle pas engagé M. de Chavigny à venir s'établir dans la Nouvelle-France ? Autre hypothèse. M. de Chavigny, d'après certains auteurs, était parent de madame de la Peltrie, née Marie-Madeleine de Chauvigny (1), qui vint ici avec la Mère Marie de l'Incarnation en 1639 et mourut à Québec le 18 novembre 1671. Madame de la Peltrie n'aurait-elle pas attiré son parent dans la Nouvelle-France ?

Quoiqu'il en soit, le 4 décembre 1640, la Compagnie de la Nouvelle-France, qui avait son siège principal à Paris, faisait à François de Chavigny de Berchereau et à son épouse, Eléonore de Grandmaison, trois importantes concessions de terrain dans la Nouvelle-France. Elle leur donnait :

1. "deux arpents de terre à prendre dans le lieu désigné pour la ville et banlieue de Québec si trouvant des places non encore concédées ou de proche en proche pour y faire un logement avec jardinage où il puisse se retirer avec sa famille."

2. "trente arpents de terre à prendre hors la dite banlieue de la ville de Québec et de proche en proche icelle en lieux non encore concédés."

(1) Chavigny ou Chauvigny, c'est le même nom. Un indice qu'il y avait parentée ou du moins relations étroites entre madame de la Peltrie et M. de Chavigny c'est qu'elle fut marraine d'un de ses enfants.

3. "une demie-lieue de terre en large à prendre le long du fleuve Saint-Laurent au-dessus et(où ?)au-dessous de Québec à commencer depuis les TroisRivières seulement jusques à l'embouchure du dit fleuve sur trois lieues de profondeur en avant dans les terres soit du côté de Québec soit à l'autre rive du fleuve, ainsi que le dit sieur de Chavigny le désirera."

Les deux arpents de terre dans la ville et banlieue de Québec et les trente arpents proche et hors la dite banlieue étaient concédés en pleine propriété, en roture, à la charge d'un denier de cens par an. La demie-lieue de terre de front sur trois lieues de profondeur à choisir sur la rive sud ou la rive nord du Saint-Laurent était concédée en toute propriété, justice et seigneurie, à la réserve de la foi et hommage à porter au château Saint-Louis de Québec. Le sieur de Chavigny devait amener avec lui à la prochaine saison de navigation au moins quatre hommes de travail pour commencer le défrichement de sa seigneurie. Les autres conditions étaient les mêmes que la Compagnie de la Nouvelle-France posait ordinairement à ses concessionnaires de terrains.

M. et madame Chavigny s'embarquèrent pour la Nouvelle-France au printemps ou à l'été de 1641.

Madame de Chavigny, née Eléonore de Grandmaison, était veuve de Antoine Boudier, sieur de Beauregard. Elle n'avait pas dû vivre longtemps avec son premier mari puisqu'elle comptait à peine dix-neuf ans à son arrivée au pays avec son deuxième mari en 1641.

Nous n'avons pu fixer de façon certaine où M. de Chavigny choisit ses deux arpents de terre dans la ville et banlieue de Québec. Cependant, en 1667, Louis Théandre Chartier de Lotbiniere rendait foi et hommage pour un terrain de trois arpents et quarante-deux perches sur la Grande-allée, à Québec. (1) Il déclarait alors qu'il avait acquis ce terrain de M. de Chavigny et de sa femme Eléonore Grandmaison. N'est-ce pas là la concession accordée à M. et Mme de Chavigny dans la ville et banlieue de Québec le 4 décembre 1640 ? Les trente arpents concédés hors la banlieue de Québec furent pris à Sillery. Quant à la seigneurie de demi-lieue de front sur trois lieues de profondeur elle fut concédée sur la rive nord du Saint-Laurent, à quinze lieues de Québec. Cette seigneurie qui porta d'abord le nom de Chavigny passa plus

(1) *Actes de foy et hommage*, vol. 1, 1ère partie, p. 238.

tard entre les mains de M. Jacques-Alexis Fleury Deschambault, gendre de M. de Chavigny, qui lui donna son nom de Deschambault.

Il ne semble pas que M. de Chavigny se soit d'abord beaucoup occupé de sa seigneurie. Il s'établit sur ses terres de Sillery.

M. Sulte nous dit qu'il n'y avait pas alors d'habitations françaises entre Québec et Trois-Rivières, sauf celle de M. de Chavigny à Sillery. (1) Ceci est un beau témoignage en faveur de la bravoure de M. de Chavigny et de sa digne épouse, Eléonore de Grandmaison. Bien rares alors étaient ceux qui osaient s'établir en dehors de la banlieue ou des environs immédiats de Québec. Le danger des Iroquois était constant.

M. de Chavigny ne tarda pas à jouir d'une certaine influence dans la colonie de la Nouvelle-France. M. de Montmagny, entre autres, avait beaucoup de confiance en lui. Il le fit entrer dans son Conseil et on le voit l'appeler à le remplacer comme son lieutenant ou chef de la colonie pendant ses absences de Québec.

M. Sulte remarque que M. de Chavigny était de la même province que M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance et mademoiselle Bourgeois, et de plus leur ami personnel. Il était consulté par les fondateurs de Montréal tout autant que par ceux de Québec. (2)

Dans les *Relations des Jésuites* et le *Journal des Jésuites*, il est question à différentes reprises de M. de Chavigny.

Au mois d'octobre 1642, M. de Chavigny faillit se noyer dans le Saint-Laurent, en face de Sillery. La *Relation* de 1642-1643 raconte ainsi cet accident dans lequel la Nouvelle-France perdit les précieux services de Jean Nicolet :

"Monsieur Olivier, commis-général de Messieurs de la Compagnie, étant venu l'an passé en France, le dit sieur Nicolet descendit à Québec en sa place, avec une joie et consolation sensible qu'il eut de se voir dans la paix et la dévotion de Québec, mais il n'en jouit pas longtemps ; car un mois ou deux après son arrivée, faisant un voyage aux Trois-Rivières pour la délivrance d'un prisonnier sauvage, son zèle lui

(1) *Pages d'Histoire du Canada*, p. 63.

(2) *Histoire des Canadiens-francais*, tome II, p. 80.

coûta la vie qu'il perdit dans le naufrage. Il s'embarqua à Québec sur les sept heures du soir, dans la chaloupe de Monsieur de Chavigny. (1) qui tirait vers les Trois-Rivières. Ils n'étaient pas encore arrivés à Sillery qu'un coup de vent de nord-est, qui avait excité une horrible tempête sur la grande rivière, remplit la chaloupe d'eau et la coula à fond, après lui avoir fait faire deux ou trois tours dans l'eau. Ceux qui étaient dedans n'allèrent pas incontinent à fond ; ils s'attachèrent quelque temps à la chaloupe. Monsieur Nicolet eut loisir de dire à Monsieur de Chavigny : Monsieur, sauvez-vous, vous savez nager. Je ne le sais pas ; pour moi je m'en vais à Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille. Les vagues les arrachèrent tous les uns après les autres de la chaloupe qui flottait renversée contre une roche. Monsieur de Chavigny seul se jeta à l'eau et nagea parmi des flots et les vagues,qui ressemblaient à de petites montagnes. La chaloupe n'était pas bien loin du rivage, mais il était nuit toute noire et faisait un froid âpre, qni avait déjà glacé les bords de la rivière. Le dit sieur de Chavigny sentant le cœur et les forces qui lui manquaient, fit un vœu à Dieu, et peu après frappant du pied il sent la terre et se tirant hors de l'eau, s'en vint en notre maison à Sillery, à demi mort. Il demeura assez longtemps sans pouvoir parler, puis enfin il nous raconta le funeste accident qui, outre la mort de Monsieur Nicolet, dommageable à tout le pays, lui avait perdu trois de ses meilleurs hommes et une grande partie de son meuble et de ses provisions. Lui et mademoiselle sa femme ont porté cette perte signalée dans un pays barbare, avec une grande patience et résignation à la volonté de Dieu, et sans rien diminuer de leur courage.'' (2)

A la date du 25 octobre 1645, nous lisons dans le *Journal des Jésuites :*

''Le 25, partit Mons. le gouverneur (M. de Montmagny) pour aller à l'île aux Oies, où il faisait travailler à la terre et y avait sept ouvriers : il laissa Mons de Chavigny pour son lieutenant......''

Quelques jours plus tard, le *Journal des Jésuites* note un petit fait qui à première vue semble insignifiant mais qui tout de même nous

(1) La *Relation* porte Savigny mais il est facile de voir que c'est une faute d'impression.

(2) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXIII,p. 278.

apprend que dès 1645 M. de Chavigny habitait son fief de Chavigny :

"Sur la fin du mois d'octobre, le P. LeJeune et le P. Buteux s'en retournant de Québec pour les Trois-Rivières et Montréal, marièrent en chemin un nommé Nopce avec la fille d'un nommé Picar qui étaient pour lors chez Mons. de Chavigny, et puis demeurèrent chez M. de la Poterie. Mons. de Chavigny se ressentit de ce changement et s'en prenait au P. LeJeune, mais il parut depuis que Mons. de Chavigny avait tort de se plaindre du P. LeJeune."

Le *Journal des Jésuites* nous fait savoir qu'en janvier 1646 le Père de Quen alla faire gagner les indulgences à M. de Chavigny et à sa famille à son fief de Chavigny :

"Le 25, dit-il, partit le P. de Quen pour aller chez M. de Chavigny à l'occasion de son serviteur malade et en outre pour leur faire gagner le jubilé et assister spirituellement la famille. Robert Hache accompagna le Père, et un chirurgien et deux autres soldats y allèrent aussi de compagnie."

Au mois de mai 1646, nous trouvons encore un petit détail intéressant sur M. de Chavigny dans le *Journal des Jésuites* :

"Le 24, partit notre frère Ambroise et Mre Jacques pour les Trois Rivières dans une chaloupe où était M. de Chavigny qui emporta avec soi la chapelle de Beauport qui lui fut accordée pour jusques à la Toussaint. Le P. Vimont en même temps alla jusques chez M. de Chavigny pour conférer les cérémonies du baptême à sa fille."

En février 1647, le Père de Quen se rend de nouveau chez M. de Chavigny:

"Le 15, le P. de Quen alla chez M. de Chavigny avec M. de la Tour et cinq autres Français. On y devait baptiser une fille venue nouvellement au monde. Ils en retournèrent le 20."

En 1646, M. de Chavigny s'était adressé à la Compagnie de la Nouvelle-France pour en obtenir une augmentation de son fief de Chavigny. Dans sa demande à la Compagnie il alléguait qu'ayant disposé de la plus grande partie des terres de son fief à cens et rentes il en avait besoin d'autres pour les faire pareillement défricher.

M. de Chavigny forçait un peu la note ici En 1646, il n'avait disposé que de quelques terres dans sa seigneurie et encore n'étaient-

elles pas habitées. Le recensement de 1666, fait vingt ans plus tard, ne nous donne aucun habitant pour la seigneurie de Chavigny. Il en est de même dans le recensement de 1667.

La Compagnie de la Nouvelle-France, toutefois, le 16 avril 1647, concédait à M. de Chavigny une autre demi-lieue de terre de largeur sur trois lieues de profondeur voisins de sa première concession. M. de Chavigny se trouva donc à avoir en tout "une lieue rangeant le fleuve Saint-Laurent sur trois lieues en avant dans les terres."

Le 14 juin 1647, le gouverneur de Montmagny concédait à M. de Chavigny deux arpents de terre sur la route qui conduisait au Cap-Rouge. Nous ignorons quel était le but de M de Chavigny en se faisant donner ce terrain. (1)

Le 5 mars 1648, le roi de France donnait son arrêt pour l'établissement d'un Conseil à Québec. Cet arrêt réglait qu'il y aurait un conseil composé du gouverneur, de l'évêque, et, en attendant, du supérieur des Jésuites, du gouverneur sortant de charge pour trois ans, et de deux habitants du pays élus pour trois ans par les autres conseillers et les syndics de Montréal, Québec et Trois-Rivières à ce appelés. Les premiers habitants du pays appelés à l'honneur de siéger au Conseil de la colonie furent MM. de Chavigny, Giffard et Godefroy. Ils furent nommés par l'arrêt même qui instituait le Conseil.

Dans l'été ou l'automne de 1648, M. et madame de Chavigny et leur quatre enfants laissaient leur fief de Chavigny pour venir habiter la pointe ouest de l'île d'Orléans.

Pour quelles raisons M. de Chavigny, qui s'était bâti une maison et avait fait certains travaux de défrichement, abandonnait-il ainsi sa seigneurie pour se transporter à l'île d'Orléans ?

Dans l'été de 1648, les Iroquois firent quelques attaques dans les environs de Trois-Rivières. M. de Chavigny dût s'établir à l'île d'Orléans pour se mettre à l'abri des attaques des féroces Iroquois. (2)

---

(1) La concession de M. de Montmagny à M. de Chavigny du 14 juin 1647 avait été reçue par le notaire Becquet. Malheureusement, cet acte est disparu du greffe de Becquet déposé aux Archives Judiciaires de Québec.

(2) M. L. P. Turcotte dans son *Histoire de l'Ile d'Orléans*, dit que Eléonore de Grandmaison fut la première femme à habiter l'île d'Orléans.

Le 29 mars 1649, Olivier Le Tardif, agissant pour les seigneurs de l'île d'Orléans, concédait à M. de Chavigny et à sa femme Eléonore de Grandmaison une seigneurie de quarante arpents de front sur toute la largeur de l'île, sur la pointe ouest de l'île d'Orléans. C'est le fief ou seigneurie qui, quelques années plus tard, prit le nom de fief Beaulieu.

M. Ferland, dans *ses Notes sur les régistres de Notre-Dame de Québec*, dit que M. de Chavigny, forcé de repasser en France pour sa santé, y mourut vers 1651.

M. l'abbé Scott, s'appuyant sur l'ouvrage *The Jesuit Relations and Allied Documents* (vol. XXVII, p. 312), dit que M. de Chavigny mourut en mer pendant un voyage qu'il faisait en France pour sa santé.

P.-G. R.

ANDRE ALLIEZ—Parisien de naissance, André Alliez était à Québec dès 1729. En janvier 1741, l'intendant nommait Alliez avec le négociant Lagroix, pour débiter les boissons à la Pointe-à-la-Caille. Le 14 octobre 1749, Alliez était nommé notaire dans la côte sud au-dessous de Québec et dans l'île d'Orléans. Son greffe déposé à Montmagny ne comprend que dix pièces. Alliez occupa aussi la charge de juge bailli de la seigneurie de la Rivière-du-Sud de 1736 à 1760. Alliez laissa le Canada en 1763, après le traité de Versailles. Vide J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. Ier, p. 183. P. G. R.



"Histoire de la seigneurie de Saint-Ours"

Le bel ouvrage que vient de publier M. l'abbé A. Couillard-Després est plus que l'histoire de la seigneurie de Saint-Ours : on y trouve la généalogie et l'histoire de l'importante famille de Saint-Ours et des données inédites sur bon nombre des soldats du fameux régiment de Carignan.

Le livre de M. l'abbé Couillard-Després devrait se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes.

REPONSE

LA TENURE SEIGNEURIALE AU CANADA. (XXI, VIII, p. 235).=Pour étudier l'ancienne tenure seigneuriale au Canada quels sont les ouvrages à consulter ?

Bon nombre de livres, brochures, rapports officiels, etc, ont été publiés sur notre ancienne tenure seigneuriale. La liste suivante en donne la plus grande partie :

Rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de l'état des lois et autres circonstances qui se rattachent à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. Montréal—1844.

Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des dépenses afférentes à la commutation de la tenure. S. l. n. d. (1846 ?).

De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada, et sur le meilleur mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs, par Clément Dumesnil. Montréal—1849.

Some remarks upon the French Tenure of Franc aleu roturier and on its relation to the feudal and other tenures, by Robert Abraham. Montreal 1849.

Troisième rapport et délibérations du comité spécial de l'Assemblée Législative auquel ont été renvoyées les résolutions adoptées le 16 juin 1850, au sujet de la tenure seigneuriale. Québec—1851.

Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851 Québec—1852.

Acte pour définir les Droits Seigneuriaux dans le Bas-Canada, et pour en faciliter le rachat. 1852.

La question de la tenure seigneuriale du Bas-Canada ramenée à une question de Crédit-Foncier, par A. Kiers-Kowski. Montréal—1852.

Tenure Seigneuriale. Edits, ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la tenure seigneuriale. Québec—1852.

Débats dans l'Assemblée Législative sur la tenure seigneuriale. Québec, Fréchette-1853.

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, demandant copie de certains documents seigneuriaux. Québec—1853.

Correspondance entre le gouvernement français et les gouverneurs et

intendants du Canada, relative à la tenure seigneuriale. Correspondance entre le bureau colonial et les gouverneurs du Canada, relative à la tenure seigneuriale et féodale, Québec—1853.

Address at the Bar of the Legislative Assembly of Canada, delivered on the 11th and 14th March, 1853, on behalf of certain Prôprietors of Seigniories in Lower Canada against the second reading of the Bill, entitled "An Act to define Seigniorial Rights in Lower Canada and to facilitate the Redemption thereof, by C. Dunkin. Québec—1853.

La convention anti-seigneuriale de Montréal, au peuple. Montréal 1854.

Tenure seigneuriale. Etat actuel de ta question, par un membre de l'Assemblée Législative du Haut-Canada (Francis Hincks)—Québec —1854.

De la tenure seigneuriale en Canada et projet de commutation, par J.-C. Taché. Québec-1854.

Seigniorial Act. Questions to be submitted to the decision of the Judges pursuant to the provisions of the Seigniorial Act of 1854. S. l. n. d. (1854).

Acte seigneurial de 1854, avec table alphabétique et analytique, par un avocat. Montréal—1855.

Le bill seigneurial exposé sous son vrai jour par le journal "LA PATRIE". *Réfutation victorieuse du rapport soumis à la convention anti-seigneuriale* (par A. X. Raimbau). Montréal—1855.

Mémoire contenant un résumé du Plaidoyer sur les questions soumises par l'honorable L. T. Drummond, Procureur-Général de Sa Majesté, à la décision des Juges en vertu de l'Acte Seigneurial de 1854, par C. S. Cherrier. Montréal-1855.

Mémoire composé de la plaidoirie devant la Cour Seigneuriale, par T.-J.-J. Loranger. Montréal—1855.

Case of the Seigniors of Lower Canada, submitted to the Judges of the Court of Queen's Bench and of the Superior Court of Lower Canada, by Christopher Dunkin. Montréal-1855.

Case of the Seigniors of Lower Canada ....., by R. MacKay. Montréal—1855.

Tenure Seigneuriale. Paie, pauvre Peuple, paie ! Par le Frère de Jean-Baptiste. Québec-1855.

Tenure Seigneuriale. Quelques avis d'un cultivateur aux censitaires du Bas-Canada au sujet de la loi d'abolition de la tenure seigneuriale. S. l. n. d. (1855).

Seignorial Questions. A compilation containing the Seignioral Act of 1854, the amendment to the Seigniorial Act of 1855, the Questions submitted by the Attorney General for Lower Canada, etc. Quebec—1856.

Décisions des tribunaux du Canada (relatives à la tenure seigneuriale). Québec–1856. Six vols.

Suite du Mémoire contenant la réplique de T.-J.-J. Loranger devant la Cour Seigneuriale. Montréal–1856.

De l'abolition du régime féodal en Canada, et de l'indemnité due aux seigneurs pour la suppression des droits et devoirs féodaux, étant une compilation des procédés et plaidoiries qui ont eu lieu devant la Cour Spéciale, constituée en vertu des dispositions de l'Acte Seigneurial de 1854, et ouverte à Québec le 4 sept. 1855, s. l. n. d. (1856).

*Les Actes Seigneuriaux......*Toronto-1856.

Statement of money placed to the credit of the special fund set apart to aid the censitaires in the redemption of Seigniorial dues, with instructions to the Commissions. S. l. n. d. (1857 ?).

The seignorial amendment act of 1859. Toronto–1859.

Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec. Québec, George Desbarats–1863. 2 vols.

Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal. Québec, Derbishire et Desbarats—1863. 3 vols.

*Cadastres abrégés des seigneuries des Trois-Rivières...........*Québec Derbishire et Desbarats—1863.

*Cadastres abrégés des seigneuries appartenant à la Couronne....*Québec : George Desbarats—1863.

The Droit de Banalité during the French Regime in Canada, by W. Bennett Munro—1899.

The Seigniorial System in Canada. A Study in French Colonial Policy, by William Bennett Munro. New-York 1907.

Documents relating to the Seigneurial Tenure in Canada, 1598-1854, edited by William-Bennett Munro, Toronto—1908.

P. G. R.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—NOVEMBRE 1915 No. XI

Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal

(Suite et fin)

Le gouvernement de Quebek commence du costé du Nord en descendant aux Grondines, et du costé du sud de la Riviere du Chesne ou haut de Losbiniere.

La Seigneurie des Grondines appartient au nommé Amelin laboureur le nom de cette seigneurie vient du grand nombre de battures de gros caillous qui se trouvent au devant, ce qui fait que lorsqu'il vente un gros vent les eaux y font un grand bruit et le passage des canots et batteaux tres dangereux. Elle fait paroisse avec la Seigneurie de Ste Anne, les terres ny sont que mediocrement bonnes estant melangées de carrieres et gros cailloux et entrecoupées de costeaux, il y a des contrées qui produisent de bon grain et legumes, mais non pas abondance quoique les bois naturels y sont fort gros, il y en a de toutes espèces, on y pesche peut d'anguille, mais la chasse au gibier est abondante sur les Bâtures.

La Seigneurie de la Chevrotiere appartient au Seigneur de ce nom employé à la Sous ferme de Tadoussac. Elle fait paroisse avec la Seigrie de l'Eschambault et Portneuf, Les terres y sont mediocrement bonnes sur la devanture, les profondeurs sont meilleures, on ny recueille pas beaucoup de grain mais tres bon, les bois y sont trop gros et melangez de toutes espèces.

La Seigneurie de L'Eschambault appartient au Seigneur de ce nom Lieutenant general de la Jurisdiction de Montreal, Les terres y sont fort basses et mouillées que l'on asseichent par le moyent des fossez ce qui les rend fertilles en toutes sortes de grains et legumes, la pesche a languille y est tres abondante, C'est audevant de cette Seigneurie qu'est le petit Richelieu, la mer estant basse le chenail y est fort etroit et rapide qui laisse a droit et a gauche une grande estendue de battures, Cette Seigneurie contient plus de bois de sapinage que d'autres.

La Seigneurie de Port neuf errigée en baronie appartient a un des cadets de la famille de Becancourt, La parroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les terres ny sont bonnes qu'autant qu'elles y sont bien cultivees pour produirent des grains et legumes estant naturellement fort maigres et entrecoupées de costeaux fort hauts. Le seul avantage est la pesche a languille qui y est tres abondante Les bois sont la pluspart sapinage.

Le fief pres de la Riviere a Jacques Quartier nom d'un des premiers decouvreurs de ce pays,appartient a Mr. Dauteuil cy devant procureur general au Couel Superieur de Quebek, les terres y sont fort hautes sur le bord du fleuve et unies par en haut, et ny a qu'un seul habitant avec un peu de desert sa principalle occupation est a la pesche a languille quoique les terres y paroissent passablement bonnes, les bois sont la pluspart sapinage.

La Seigneurie de la pointe aux Ecureuils appartient au nommé dusaut Md de barque faisant paroisse avec la pointe au tremble les terres y sont tres hautes sur le bord du fleuve et unies dans les profondeurs ou elles sont bonnes pour produirent toutes sortes de grains et légumes, la pesche et languille tres abondante et les bois y sont melangez de toutes espèces.

La Seigneuries de la Pointe au Tremble ou Neuville appartient à Mr. Dupont Con er au Con el Superieur, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les Terres y sont fort hautes et s'elevent en phitheatre, environ demy lieues entrecoupées de Ravines, quoique les terres paroissent maigres et mélangées de roches, par le grand soing des habitans elles produisent toutes sortes de grains et légumes et c'est ordinairement sept a huit minots pour un de semé, il y a nombre de carrieres de pierres a chaux et pierres propres pour a

taille, il ny a des bois que dans la profondeur melangez de toutes especes, la pesche a languille y est abondante.

La Seigneurie de Demaure appartient au Seigneur de ce nom, receveur des castors au bureau des fermes a Quebek, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek, les terres sur le bord du fleuve, du moins la plus grande partie sont fort hautes et ensuittes tres unies en penchant du coste du nordouest ou elles sont assez bonnes et produisent toutes sortes de grains et legumes les bois sont melangez de toutes especes mais plus gommeux que dautres, la pesche a languille s'y fait aussy.

La Seigneurie de Godarville et Fossembault appartient aux heritiers du feu Sr Peuvret greffier en chef au Con el superieur. Elle fait paroisse avec l'ancienne l'horette, les terres sur le bord du fleuve y sont fort hautes et maigres de couleur rouge astres aussy l'apelle t on Le Cap rouge, et entirant dans la profondeur les terres se plongent du costé du Nordouest ou se forme un plaine qui s'eleve ensuitte en pente douce jusques aux montagnes environ quatre lieues dans la plaine, Les terres y sont tres bonnes qui produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, la pesche a languille s'y fait, Les bois y sont melangez de toutes espèces, plus de sapinage que d'autres.

Le Seigneurie de Bonhomme appartient au Seigneur de ce nom laboureur qui est encores dans ses bois naturels melangés de toutes especes

La Seigneurie de Sillery (1) appartient aux P Jesuittes et comprend quatre paroisses scavoir St. François, Ste Foy, la vieille et nouvelle L'horette, les deux reres font frond sur le fleuve ou les terres sont extrêmement hautes, Cependant sur la hauteur sont unies et descendant en pente donnent jusques a la Riviere St Charles, Elles sont desservies par les prestres du Seminaire de Quebek, les terres y sont mediocrement bonnes pour produirent toutes sortes de grains et legumes, il ny a presque plus de bois. le peut qu'il y en reste est sapinage, quelques errables parmis, on commence a y planter des pommiers qui y viennent assez bien, il y a l'Eglise de Sillery bâtie sur le bord du fleuve que les Peres Jesuittes sont obligez dentretenir suivant l'intention du donnataire, sur son frond on fait la pesche a languille.

---

(1) Basse justice exercée par le sr Eymard

L'ancienne L'horette est desservie par un des prestres du Seminaire de Quebek, ou estoit autrefois la mission des hurons qui se sont transportez a la nouvelle L'horette ou la mission est desservie par le R. P. d'avaugour Jesuitte, les terres de ces deux paroisses s'elevent en pente douce du costé du nordouest ou elles sont tres bonnes pour produirent toutes especes de grains et legumes et arbres fruictiers par lexposition avantageuse au soleil levant jusques au couchant, Le genie de ce missionnaire a obtenir de tous ces sauvages qu'ils ne boivent aucune boisson en jurants, il seroit a souhaitter que toutes les autres nations voulussent les imiter, par la on couperoit la racine a tous les desordres que causent l'ivrognerie parmis les nations d'en haut, Les profondeurs de cette Seigneurie se terminent sur de hautes montagnes ou se trouve des lacs ou l'on pesche beaucoup de Truittes particulierement en hiver sous les glaces, les bois y sont melangez de toutes espêces.

La seigneurie de St Bernard et St Antoine appartient aux dames Religieuses de l'hostel Dieu dependant de la cathedrale et de Charlesbourg, Les terres sur le bord du fleuve sont un peu hautes qui ensuitte forment une espèce de plaine qui produit une pente qui se perd a la Riviere St Charles et ensuitte se lève imperceptiblement jusques aux montagnes, Les terres y sont tres fertilles pour toutes sortes de grains et legumes et arbres fruictiers, il ny reste que des bois de sapinage.

Quebek et son abanlieu depend du domaine du Roy quoique les communautés tant dans la ville qu'au dehors en occupent la plus grande partie, Sa scituation sur le bord du fleuve excepté la basse ville est fort haute, la pluspart rochers peut de terre par dessus ou il seroit difficile d'ouvrir la tranchée. Cependant on a trouvé le moyent dy pratiquer des jardins, tant en minant des rochers qu'en y transportant des terres, par ce moyent les jardins rapportent toutes sortes de legumes et fruits mesme en abondance, Les environs de l'hospital general sont terres basses fertiles en toutes sortes de grains, legumes et paccages. La chasse au petit gibier y est tres abondante.

La seigneurie qui comprend Charlesbourg, (1) L'auvergne et Bourg royal appartient aux P. Jesuittes Le tout fait paroisse a Charlesbourg desservie par un des prestres du Seminaire de Quebek, le reste de la Seig rie depend de la cathedrale et de la paroisse de Beauport

(1) Basse justice exercée par le Sr Eymard.

ainsy que les couleurs le dessignent sur le plan, Suposé que le coppiste ayant esté exact a suivre les originaux, L'estendue de toute cette seigneurie comprend de tres belles terres qui s'elevent en pente douce du costé du nordouest jusques aux montagnes, produisant abondamment toutes sortes de grains et legumes et fruits, il s'y trouve aussy des carrieres de pierre de taille et de pierre a chaux, il y a environ 21 ans que l'on découvrit une mine de charbon de terre sur le domaine que les Peres Jesuittes ont en ce lieu la, qu'ils n'ont pas jugez a propos de mettre au jour, c'est sur la grève de cette seigneurie que les anglois firent leur descente en 1710 et trois jours apres furent contraints de se rembarquer en abandonnant leurs canons et sans ôzer tenter le passage de la petite Riviere, il y a tres peut de bois ayant esté detruit pour les usages ordinaire.

La Seigneurie de Beauport appartient au Sr. Duchesnay de St Denis par la cession que luy en a faite le marquis de Beauport, la paroisse est desservie par un des prestres du seminaire de Quebek. Les terres sont tres belles qui s'elevent en pente douce au nord ouest jusques aux montagnes, Elles produisent toutes sortes de grains et legumes il ny a presque plus de bois sur les devantures.

La seigneurie de Beaupré (1) est séparée de Beauport par le saut de Montmorency qui fait une chûtte d'environ quarante ou 60 pieds. Elle appartient à Mrs. du Seminaire de Quebek. Les terres sont tres belles Elle comprend trois paroisses scavoir Lange gardien chateau Riché et Ste Anne toutes trois desservies par des prestres du Semin re toute la coste est bordée dun terrain fort elevé au bas de laquelle se trouve quelque espace de terre a niveau des marais qui par le moyen des fosses ont esté assechées et rendues tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes. Les terres eslevées ne sont pas si bonnes quoique les esgouts des montagnes qui en sont fort prest les humectent et les rendent propres a produirent toutes sortes de grains fruicts et legumes, mais non pas si abondamment que sur les terres basses mais le grain en est meilleur, les habitans de cette coste passent et le sont effectivement pour les plus riches de Canada, depuis tres longtemps ils fabriquent des toilles et droquets, Les montagnes quoique escarpées leur fournissent du bois tant de charpente que de chauffage. Je comprend les trois paroisses sous un mesme titre, mayant parues esgales en val-

(1) Haute moyenne asse justice exercée par le Sr. Barbet, notaire royal.

leur, les filles de la congregation ont un establissement au Chateau Riché.

Le cap Tourmente qui est une suitte de la Seigneurie de Beaupré est le principal manoir du seminaire de Quebek, il est divisé en deux, scavoir la grosse et la petite ferme, lors des vacances les escoliers y vont prendre leur recréation, il y a de beaux batimens et tous ce qui est necessre pour une menagerie ou ils ont toutes sortes danimaux domestiques, Les terres en culture qui approchent de pres les montagnes et qui en sont bordées du costé du Nordouest y sont plus basses et unies, qui par le moyent des fossez ont esté assechées et rendues tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes mesme des fruits, Les montagnes contiennent des bois de toutes especes.

La Seigneurie de la Baye St Paul appartient audit seminaire ou ils ont un espece de domaine plus estimé par les paccages que pour la production des grains, quoique les terres y soyent tres bonnes, mais les montagnes les renferment dans un petit espace. Les habitants en sont aussy serrez de fort pres, les plans coppiez en 1709 en dessignoient les eslevations. Je ne scay si ceux de 1710 ont esté coppiez de mesme, C'est devant ce domaine que se trouve le gouffre de l'Isle aux Coudres qui dans le fort de la marée perdant ce fait un torrent qui frape sur une pointe de rochers et forme un ressac en croissant qui fait le sujet de ce gouffre, dou les vaux ne scauroient sortir et sont fort exposez jusques a ce que la marée soit revenue a son flot. Les montagnes entrecoupées de petits valons contiennent de toutes sortes de bois particulierement de gros pins et c'est dans ce seul endroit ou l'on fait le gaudron, quoiqu'il y en ait plusieurs autres ou lon pourroit en faire, cette seigneurie fait la deffinition des plans du costé du nordouest.

L'Isle d'Orléans ou de St Laurent appartient a Mr Berthelot Elle est divisée en cinq paroisses trois du costé du sud et deux du costé du nordouest, toutes les cinq desservies par des prestres du Seminaire de Quebek, la pluspart des habitans fabriquent des toilles et droguets, mesme audela de leur usage, de sorte qu'ils en vendent en quantite. (1)

La paroisse St Pierre est la moins nombreuse en paroissiens les Terres y sont fort eslevées ou esgard du fleuve, Cependant fort unies et monillées que par le moyent des fossez sont asséchées et rendues

(1) Basse, moyenne, basse justice. Le Juge en est mort. *Elle est exercée par prémont,*

tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes, Ce qui sépare les habitans du sud est d'avec ceux du costé du nordouest est une lisiere de bois qui va du haut au bas, que les habitans conservent pour leur usage et chauffage.

La paroisse de la Ste Famille est plus nombreuse en paroissiens et qui passent pour les plus riches de l'Isle, les files de la congregon y ont un un establissement. Les terres y sont tres belles qui montent en pente douce jusques au milieu de l'Isle et ensuitte descendant de lautre costé, il y a des contrées ou ils se trouvent des roches mouvantes à la charue, neanmoins les terres y sont tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes.

La paroisse de St François scituée au bas de l'Isle sur larriere fief qui appartient au Sr. Perrot sous le nom d'Argentenay par l'acquisition qu'il en a faite des dames de L'hostel Dieu, Les terres sont entrecoupées par de petits costeaux et valons particulierement du costé du nordouest ou se trouve des roches mouvantes a la charue qui cependant produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes.

La paroisse de St Jean est au sud-est de la Ste-Famille, les terres ny sont unies que par contrées estant entrecoupées de colines et valons et ne sont pas si bonnes que du costé du nord-ouest pour produirent abondamment des grains, mais ils y sont meilleures en qualité.

La Paroisse de St Laurent est celle qui a le plus d'estandue mais la moindre en paroissiens, les terres y sont plus hautes qu'en tout le reste de l'Isle, entrecoupées des costeaux et ravines fort profondes difficiles a mettre en culture, celles qui sont cultivées produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, les bois de toute espèces y sont plus gros qu'en tout le reste de l'Isle.

La Seigneurie de Lotbiniere qui reprend le haut du gouvernement de Quebek du costé du sud-est, appartient aux heritiers de ce nom, La paroisse est desservie par un pere Recolet, Les Terres ny sont que mediocrement bonnes dans la devanture, aussy n'est elle guere nombreuse en habitans cedanters. Sa plus grande valleur est la pesche a languille et aux bois de chauffage et au bois qu'ils transportent a la ville. Les terres en culture sont fort mouillées et entrecoupées de colines et ravines. La partie d'en bas est extraordinairement haute et fore escord Le bled ny vient que par petite contrée, Le terrain ne paroist

pas propre pour les arbres fruictiers, il y a de toute sorte de bois melangez.

La seigneurie du platon Ste Croix appartient aux dames urselines de Quebek, la pluspart des terres y sont fort hautes, mediocrement bonnes, Les terres en cultures y produisent de bon grain, mais non pas en abondances comme ailleurs. Les legumes y viennent mieux particulierement les lin et chanvre, la pesche a languille y est plus abondante qua tout au. endroit, il y a toute sorte de bois melangez qu'ils commercent a la ville.

La seigneurie de Choret appartient au seigneur de ce nom laboureur, Les terres y sont fort hautes en esgard au fleuve, mais assez unies, il ny a que tres peut de terres en cultures qui produisent de tres bon grain et legumes, Mais peux propres pour les arbres fruictiers qui ne viennent point sur les terres fortes et argilleuses, la pesche a languille s'y fait mais non pas abondamment, il y a des bois de toutes especes qu'ils commerçent a Quebek.

La seigneurie de Maranda appartient aux heritiers de ce nom laboureurs Les terres et les bois y sont de mesme qualité qu'a celle de Choret et ont le mesme commerce.

La seigneurie de Villieu releve de la paroisse St Nicolas. Elle appartient a Mr Le Gardeur capne dans les troupes, Les terres y sont fort elevées neantmoins tres unies ou il faut faire des fossez pour les asseicher par ce moyent elles produisent toutes sortes de grains et legumes et paccages pour les bestiaux, la pesche a languille et au saumon s'y fait, Elle contient de toutes sortes de bois particulierement de chauffage quils vendent a Quebek.

La seigneurie de Lauzon (1) appartient a Mr Duplessis commis de Mr. le Tresorier general de la marine. Elle est divisée en deux paroisses que le Saut de la Chaudiere separe. Elles sont desservies par des prestres du Seminaire de Quebek, la paroisse St Nicolas est celle d'en haut qui n'est pas si nombreuse en habitans que celle d'en bas, parceque le long du fleuve se ne sont que rochers tres haut et impraticables et beaucoup de terrez en arriere fief sous le peut de terre qui est en culture sont assez fertilles en toutes sortes de grains et legumes, dans

(1) Haute, moyenne et basse justice exercée par le Sr Barbel notaire royal.

les profondeurs les terres y paroissent assez unies et de beau bois de toutes especes. la pesche a languille et a toutes sortes de poissons sy fait. La paroisse St Joseph est la deuxieme de cette seigneurie,les terres y sont fort hautes. et entrecoupées de costeaux, ravines et chesnes de rochers, les terres qui y sont enculture par l'application et soin des habitans produisent des grains, legumes et paccages, il sy fait quantité de chaux qui se transporte a la ville la proximité de laquelle fait que les habitants y sont fort aisez, la pesche a languille et aux saumons y tres abondants, dans les profondeurs de la Seigneurie il y a de toutes sortes de beaux bois et de bonnes terres ou le seigneur fait de grosses depenses a faire des moulins et chemins pour s'en procurer lestablissement, Les arbres fruictiers y viennent fort bien par contrées.

La Seigneurie de Montapenne appartient aux heritiers Bissot marchands, elle depend de la paroisse de Beaumont, les terres y sont fort hautes sur la devanture entrecoupées de colines et ravines celles qui sont en culture y sont assez bonnes qui produisent de bons grains et legumes, on en tire quantité de bois de chauffage pour amener a Québek.

La seigneurie de Beaumont appartient au seigneur de ce nom la paroisse est desservie par un des prestres du seminaire de Quebek Les terres y sont tres belles et unies un peut hautes sur le bord du fleuve produizant de toutes sortes de grains et legumes, il y a de tres beaux bois de chauffage qu'ils commercent a Quebek.

La seigneurie de La Durantaye fait paroisse avec celle de Beaumont Elle appartient au seigneur de ce nom Con er au Con el superieur. Les Terres y sont entrecoupées de costeaux et ravines la pluspart dans les devantures fort maigres et argilleuses. Celles pourtant qui sont en cultures produisent passablement des grains et légumes beaucoup de pacages, il y a des contrées ou les arbres fruictiers viennent tres bien, il y a de toutes sortes de bois que les habitans commerçent a Quebek.

La seigneurie de Bellechasse fait paroisse avec celle de la Durantaye et Beaumont Elle appartient au Sr. de Rigauville enseigne dans les troupes, comme ayant espousé la veuve du Sr. Villemur de Berthier Les terres y sont tres belles et unies il y a quelques contrées de roches mouvantes a la charue, celles qui sont en cultures a la faveur des fossez sont tres fertilles en toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes especes, il y a des contrées ou les ar-

bres fruictiers viendroient bien sy on y en plantoit.

La seigneurie de la Pointe a la Caille et Riviere du Sud appartient aux Srs Couillard et de l'Espinay procureur du Roy a Quebek La paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebek les terres y sont tres belles et unies mais tres basses qui par le moyen des fossez produisent abondamment toutes sortes de grains légumes et pacages, Les bois de toute espece y sont tres beaux, les pays bas sont sapinieres les arbres fruictiers y viennent comme a Quebek.

La Seigneur de Bernier appartient au Seigneur de ce nom navigateur on ny a point encores desfriché les terres pour les mettre en culture quoiquelles y paroissent tres propres pour cela y estant fort unies et bois de sapinage.

La Seigneurie de Gagnier laboureur appartient aux heritiers de ce nom dependant de la paroisse de Vincelet, Les terres y sont unies et fertilles en toutes sortes de grains et legumes et pacages mesme propres pour les arbres fruictiers, les bois naturels y sont de toutes especes.

La seigneurie de Vincelot appartient au seigneur de ce nom marchand la paroisse est desservie par un des prestres du seminaire de Quebek et quelques fois par un pere Recolet, Les terres en general y sont tres belles produisant abondament toutes sortes de grains et legumes et pacages, les arbres fruictiers y viennent tres bien les bois naturels y sont melangez de toutes especes, les habitans y sont fort aisez.

La seigneurie de Belanger appartient au seigneur de ce nom laboureur dependant de la paroisse de Vincelot, les terres y paroissent assez unies, melangées par contrées de pierres mouvantes a la charue produisant mediocrement de toutes sortes de grains, legumes et pacages et ou les arbres fruictiers produisent abondament des fruits, les bois naturels y sont melangez de toutes especes.

La seigneurie Dutarte appartient a la veuve de ce nom dependants de la paroisse de Vincelot, les terres y sont de mesme qualité qua la seigneurie de Belanger qui se termine a la Riviere des trois Saumons.

Depuis la riviere des trois Saumons jusques a la pointe de la grande ance, il n'y a que deux habitans establis qui ont tres peut de terres en culture, toute cette partie est entrecoupée de rochers colines et valons peut habitable, appartenant aux heritiers de la Chenaye et de Mr.

Dauteuil, les bois naturels y sont melangez de toutes especes mais plus de sapinage que dautres.

La Seigneurie de la grande Ance appartient a la veuve de St Denis faisant paroisse avec celle de la Riviere ouelle. Les terres sur le frond du fleuve y sont unies et fertilles en toutes sortes de grains et legumes et pacages, mais sujettes a la brume et a la gellée, les profondeurs selevent en costeaux et montagnes et entrecoupées de valons garnis de toutes sortes de bois plus gommeux que dautres, cette Seigneurie fait la deffinition des plans nayant pas eu le tems de lever ceux de la Riviere ouelle Camouraska et la Riviere du Loup ou se termine les estalissemens des habitans.

L'Isle aux oyes appartient au Sr Dupuy lieutenant particulier a la prevosté de Quebek et a la veuve du Sr de Grandville vivant Cap ne dans les troupes. la plus grande partie de cette Isle consiste en prairies ou se nourry grand nombre de bestiaux, Les terres qui y sont en culture produisant aboudament toutes sortes de grains et légumes, la hauteur contient toutes sortes de bois melangez.

L'Isle aux Grues appartient a la dite veuve de Grandville avec les Isles adjacentes, il ny a point dhabitans et tres peu de terre culture qui produisent toutes sortes de grains et legumes, les bois naturels y sont fort gros melangez de toutes especes ; c'est sur ses deux Isles et aux environs que la chasse au gibier passager est tres abondante le printemps et l'automne.

Il reste a lever les plans de la Rivier ouel, Comoraska et la pointe aux allouettes, ou estoient les Establissemens de la Pesche aux marsouins. Les Terres de la Riviere ouel et de Comoraska sont tres belles ou les habitans sont assez aisez, ils le seroient encore davantage sils estoient apportée du Commerce de leurs denrées il y a dans le bois de la premiere une fontaine tres abondante d'eau salée ou le sel se pourroit faire comme il se fait en plusieurs provinces de l'Europe.

Les terres qui sont au haut du gouvernement de Montreal sur la route du fort frontenac sont des plus belles du pays, ou la pesche et la chasse ne manquent jamais, mais les rapides qui y sont tres mauvais forment une difficulté a les establir, outre que les ouvriers sont trop rares dans ce pays.

OBSERVATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Que parraport a la grande estendue que l'on a donnée a l'Establis-

sement il ny a pas le quart des ouvriers qu'il faudroit pour bien estendre et cultiver les terres.

Que les laboureurs ne se donnent pas assez de soing pour cultiver les terres, estant certain que la Semence d'un minot de bled semé sur de la terre cultivée comme en France produira plus que deux autres comme on seme en Canada.

Que comme les saisons sont trop courtes et souvent tres mauvaises il seroit a souhaitter que l'Eglise permit les travaux indispensables que les festes d'esté obligent de chaumer, estant tres vray que depuis le mois de may que les semences commencent jusques a la fin de septembre, il ny a pas quatrevingt dix journées de travail par raport aux festes et aux mauvais tems, C'est pourtant dans cet espace que roule la solidité de l'Establissement.

Il faudroit assujetir les habitans negligens a travailler a la culture des terres en les privans des voyages qui les dispensent de travailler et cela parcequ'un voyage de deux ou trois mois leur produit 30 ou 40 escus en perdant la saison du travail a la terre, qui les faits demeurer en friche.

Les obliger a semer quantité de chanvre et lin qui vient en ce pays plus beau qu'en Europe, ils s'en relaschent parceque disent ils il y a trop de paine et de soin a le mettre en œuvre il est vray qu'il y a peut de gens qu'ils Sentendend qu'ils faut payer bien cher.

Assujettir les habitans a elever et nourrir les bettes a cornes au lieu du grand nombre de chevaux qui ruinent les paccages et qui entrennent les habitans a de grosses depenses tant pour leurs equipages qui sont fort chers que par la grande quantité de fourrage et de grains quil faut pendant sept ou huit mois de l'année, estant tres vray que lentretien dun cheval coute autant qu'a deux bœufs.

Obliger les Seigneurs pour facilité l'establissement de leurs seigneuries de donner suffisamment des terres pour communes a un prix modique et a construire des moulins et les commodités publiques, plusieurs consomment le tier de leur temps a aller faire faire leurs farines a 15 et 20 lieues, et que les seigneurs de qui les seigneuries ne sont pas establies concedent des terres sans que les tenanciers soyent obligez de payer des rentes quapres six années que les terres seroient en valeur.

Ordonner au grand voyer de donner son application a faire esta-

blir les chemins et ponts necessaires au public qui est une necessité fort essentielle.

Obliger les habitans ou ceux qui sont en estat de faire des greniers pour que chacun fut en estat de conserver du grain pour deux années Cela fait une fois l'abondance se trouvera toujours en Canada au lieu que la pluspart faute de cette commodité en manquent tres souvent estant obligez de le vendre vil prix.

Chàtier severement tous ceux qui seront convaincus de fraude mauvaise foy et d'imposture qui est un mal qui commence a estre bien araciné et qui indubitablement le privera de tout commerce, les marchands des Isles et de Plaisance s'en estants desja plains.

Que comme il ny a pas de No res dans tous les lieux, que les marchez et conventions faites en presence de deux temoins valideront pendant un temps fixé.

Il seroit a souhaitter que Sa Ma té voulust establir dans chaque ville des consuls a juger sans frais sur le fait du commerce et des affaires qui nentrent pas dans la coutume, Ces sortes de procédures aussy bien que les autres ne prenant aucune fin que lorsque les parties non plus dargent pour plaider, qui est la ruine entiere des familles.

Engager un certain nombre de gens du pays a estudier le pilotage mesme les officiers des troupes particulierement du fleuve St Laurent qui est tres dangereux, la pluspart du tems ne se trouvant pas un seul pilotte en Canada et cependant on commence a donner dans la construction le cap ne de port et Mr. Duplessis ayant mis un vau de 3 à 400 tonneaux sur les chantiers.

Congédier de tems en tems des soldats en leur permettant de se marier apres quils auront un establissement.

Il s'est estably une coutume dans ce pays autorisée par les magistrats qui ne paroist pas naturelle, de laisser les bestiaux a labandon qui la pluspart gastent les grains et les prairies ny ayant presque point de terres closes, qui causent des contestes et de la mesintelligence entre les voisins, pour obvier a cela il faudroit quil y eust des gardiens pour chaque nature d'animaux pour les mener dans les communes, car tel qui a un pouce de terre envoye ses animaux paitre sur les terres de son voisin en disant que labbadon est donné, Si Sa Ma té vouloit couper laracine a une pepiniere de procez et de mesintelligence entre les Sei-

gneurs et habitans, il seroit a souhaitter quelle voulust donner une ordonnance tendant a ce que les Seigneuries et autres concessions demeureroient dans les limites quelles se trouvent a present sans avoir esgard aux titres portez dans les contrats pour la quantité et pour les rumbs de vends qui y sont enoncez estant a remarquer que les anciens Seigneurs et habitans se sont establis de bonne foy, que les terres ont esté limittées par des arpenteurs peux intelligens et aujourdhuy que la chicane est en vogue chacun veut suivre les termes de son contract qui tendent la plus part a l'impossible, Monsieur Raudot a donné une ord-ce a ce sujet pour l'Isle de Montreal seulement.

Comme la pluspart des rues de Quebek et Montreal sont souvent impraticables tant par les rochers que par les bourbiers, s'il plaisoit a Sa Ma té d'ordonner que les deniers qui proviennent des amandes et certaines confiscations seroient employez a les mettre en estat.

Que la subordination du vassal a son seigneur nest point observée. Cette erreur vient qu'il a esté accordé des seig ries a des roturiers qui n'ont pas scus maintenir le droit que la raison leur donne nt a lesgard de leurs sujets mesme les off ers de milice qui leurs sont dependans nont la pluspart aucun esgard pour leur superiorité et veulent dans les occasions passer pour independans.

Il seroit a souhaitter que Sa Ma té voulust envoyer en ce pays toutes sortes d'artisans particulierement des ouvriers en cordages et filasse des potiers et un verrier et ils trouveroient a socuper si Sa Ma té vouloit faire envoyer en marchandises une partie des appointemens de Mrs. les officiers cela radoucirait la dureté queux seuls trouvent dans le pays par la grande chereté des marchandises causé par le mauvais retour de la monnoye de carte qui fait acheter 3 et 4 cens par cent.

Le copiste par megard a sauté 3 seigneuries qui se trouveront cy apres.

La premiere est le domaine du Roy aux trois Rivieres son estendue de frond est depuis la Seigneurie de La pointe du Lac qui apartient au sieur de Tonnancour et le cap de la Magdelaine Les terres y sont tres belles et unies fertilles en toute sorte de grains et legumes il ny a que trop peu de bois, la ville est située sur une hauteur de sable qui luy donne une veue tres agreable il y a peu de citoyens la paroisse est desservie par des peres recolets le Commerce y est tres petit.

La deuzieme Seigneurie qui a esté sautée est celle de Jeantilly au mesme gouvernement sise entre celle de Lingtot et celle du Bequet appartient aud. Jeantilly laboureur il y a peu d'habitans residens La pluspart des concessionnaires estant de Champlain et Batiscan qui y ont pris des terres pour en tirer des bois pour leur chaufage et d'allleurs les terres pour produire des grains ny sont bonnes que par contrées il y a de toute sorte de bois melangez.

La seigneurie de Lingtot doit estre plassée entre celle de Becancourt et celle de Jeantilly elle appartient aux heritiers de feu Sr. Lingtot vivant major des trois Rivieres, les habitans font paroisse avec ceux de becancour Les terres y sont basses mes tres belles produisant toute sorte de grains et legumes il y a toute sorte de bois et c'est dans ce continent que lon trouve les plus beaux chesnes pour la construction les Sieurs Duplessy prat et Fournel qui font construire un vesseau de trois a quatre cents tonneaux y ont pris tout le bois necessaire.

Jay dit a larricle de la seigneurie de Chambly que je joingdrai icy le plan mais les continuelles occupations pour les fortifications m'en ont empesché Jauray l'honneur de l'envoyer l'année prochaine avec celuy du Lac Champlain.

Quoiqu'il soit dans plusieurs endroits que les terres sont mediocrement bonnes ce n'est que parapport aux meilleures puis que les plus mauvaises quoy que mal cultivées produisent ordinairement six sept et hnit pour un a moins qu'il ne survienne des accidens les plus dangereux sont destre exchandes cest adire que lors quil survient des orages ou des brumes du matin sy le soleil vient a donner dessus avant que la Rosée soit dessechée le domage s'en ensuit il ny a que le froment qui est sujet a ses accidens les plus prudens y remedient en partie en secouant la Rosée avec une ligne.

vu . Vaudreuil

CATALOGNE

vu : Begon

LA FAMILLE VIENNAY-PACHOT

François Viennay-Pachot était originaire du bourg d'Oysan, paroisse Saint-Laurent du Lac, évêché de Grenoble.

Pachot vint s'établir dans la Nouvelle-France un peu avant 1679. Il ouvrit un magasin à la basse-ville de Québec et fit bientôt un commerce assez étendu.

Le 24 avril 1681, Pachot présentait une requête au Conseil Souverain pour jouir des privilèges dont jouissaient les autres habitants du pays. "Comme il (Pachot) souhaite demeurer en ce pays, était-il dit dans cette requête, et qu'il a eu avis que par arrêt rendu en cette Cour il est fait très expresses inhibitions et défenses à tous marchands forains de traiter ni faire traiter directement ni indirectement avec les Sauvages et d'ouvrir leurs boutiques et magasins dans les villes des Trois-Rivières et Montréal depuis le 15 juin jusques au 15 août ensuivant, qui est le temps ordinaire de la descente des Ottawas dans les dites villes, ni de vendre pendant le dit temps aucunes marchandises en gros ni en détail et de se servir d'aucune personne pour ce sujet soit habitants ou vagabonds, à peine de confiscation de leurs marchandises et de quinze cents livres d'amende, avec défense aussi à toute personne de prêter leurs noms, ni traiter ou faire traiter les marchandises des marchands forains pour leur profit, à peine de punition corporelle, de confiscation des dites marchandises et d'amende arbitraire, et à tous vagabonds et personnes non domiciliées ni mariées, ne tenant feu ni lieu, excepté les fils d'habitants de ce pays, de se trouver aux dits lieux des Trois-Rivières et Montréal ; même que les dites défenses ont été réitérées par ordonnances de Monsieur l'intendant qui ont été lues, publiées et affichées où besoin a été, il a recours à cette Cour à ce qu'il lui plaise le faire jouir des privilèges dont jouissent les autres habitants de ce pays ...."

Le Conseil Souverain, le même jour, ordonnait que François-Viennay-Pachot "jouirait des privilèges dont jouissaient les autres habitants de ce pays".

Le 7 janvier 1689, le marquis de Denonville et l'intendant Champigny concédaient à François Viennay-Pachot "la rivière Métis dans

sa devanture sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur le fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de la dite rivière (Métis), sur semblable profondeur d'une lieue pour y faire un establissement de pêche de morues, baleines, loups-marins et autres établissements."

La concession était faite à perpétuité à titre de fief, seigneurie et justice, avec droit de chasse et de traite avec les Sauvages dans toute son étendue. (1)

Il n'appert pas que le sieur Pachot se soit beaucoup occupé de son fief. Sa veuve remariée à François de La Forest le vendit, le 25 août 1703, à René Lepage, déjà propriétaire des seigneuries de la Baie du Ha ! Ha !, de Rimouski, de Saint-Barnabé, de l'Anse aux Coques et de Lessard.

M. Viennay-Pachot décéda à Québec le 2 septembre 1698, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il avait épousé en premières noces Jeanne Avamy qui mourut avant son départ pour la Nouvelle-France.

En secondes noces, à Beauport, le 17 décembre 1680, il épousait Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denys, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Thérèse Giffard.

C'est la fameuse comtesse de Saint-Laurent dont les procès avec M. François Berthelot durèrent plusieurs années. (2)

Madame veuve Viennay-Pachot se remaria, à Québec, le 11 novembre 1702, avec François de La Forest, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Madame de La Forest, qui se fit appeler comtesse de Saint-Laurent jusqu'à sa mort (parce qu'elle avait acheté le comté de Saint-Laurent) décéda à Québec le 28 décembre 1732, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

La dame Pachot, ou si l'on aime mieux la comtesse de Saint-Laurent, n'était guère en odeur de sainteté auprès de l'intendant Raudot. Dans un mémoire qu'il adressait au ministre de Pontchartrain vers 1707 il traçait le portrait suivant de la comtesse de Saint-Laurent :

(1) Registre des Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.

(2) Sur ces procès on peut consulter une étude de Ignotus dans la PRESSE des 5 et 19 avril 1903.

"Elle est hautaine, impérieuse ; elle a cru que de femme de marchand étant devenue comtesse, elle peut tout se permettre. Elle a trouvé cette qualité si éminente, qu'ayant épousé le sieur de La Forest elle n'a pas voulu la partager avec lui, ne se faisant pas appeler madame de La Forest, mais madame la comtesse de Saint-Laurent. Elle a bien voulu cependant, par une bizarrerie particulière, partager cette qualité avec les enfants qu'elle a eus du sieur Pachot, marchand, faisant appeler son fils aîné comte de Saint-Laurent. Elle a un frère et deux sœurs qui sont à peu près du même caractère, le sieur Duchesnay et les dames D'Auteuil et de Saint-Martin. Le sieur Duchesnay n'a pas voulu siéger au Conseil, probablement parce qu'il croit audessous de lui de ne pas y occuper la première place". (1)

Du mariage de François Vienney-Pachot et de Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denys naquirent seize enfants :

1. Jacques-Francois Viennay-Pachot

Né à Québec le 9 décembre 1681.

Décédé au même endroit le 25 octobre 1687. Inhumé au cimetière paroissial.

2. Nicolas Viennay-Pachot

Né à Québec le 22 décembre 1682.

Décédé avant 1702.

3. Joachim Viennay-Pachot

Né à Québec le 28 avril 1684.

Décédé au même endroit le 11 octobre 1685. Inhumé au cimetière paroissial.

4. Suzanne-Jeanne Viennay-Pachot

Née à Québec le 25 mai 1685.

Décédée au même endroit le 22 juin 1685. Inhumée au cimetière paroissial.

5. Marie-Charlotte Viennay-Pachot

Née à Québec le 25 mai 1685.

Décédée au même endroit le 26 mai 1685. Inhumée au cimetière paroissial.

6. Marie-Francoise Viennay-Pachot

Née à Québec le 10 juillet 1686.

1. Edouard Richard, SUPPLEMENT DU RAPPORT DU DR BRYMNER SUR LES ARCHIVES CANADIENNES, 1899, p. 206.

Marîée à Québec, le 4 octobre 1702, à Alexandre Berthier, sieur de Villemur, enseigne dans les troupes de la marine, fils de feu Alexandre Berthier, capitaine au régiment de Carignan, et de Marie LeGardeur de Tilly

Bien éphémère fut cette union. Le 11 janvier 1703, trois mois à peine après son mariage, Alexandre Berthier mourait à Québec, et était inhumé dans l'église paroissiale.

La veuve Berthier n'avait que dix-sept ans. Son beau-père lui fit don de Berthier-en-hant et de Berthier-en-bas " pour lui donner le moyen de vivre plus honorablement et plus commodément dans l'état de vie qu'il lui plairait de choisir."

Madame Berthier resta veuve neuf ans. Le 4 avril 1712, elle se remariait à Québec, à Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, officier dans les troupes de la marine, fils de feu Raymond- Blaise des Bergères de Rigauville, major pour le roi de la ville de Trois-Rivières, et de feue Anne Richard.

M. des Bergères de Rigauville mourut à Berthier-en-bas le 10 juillet 1739, et fut inhumé dant le sanctuaire de l'église paroissiale.

Sa veuve lui survécut un peu plus de six ans. Elle décéda à Québec le 8 décembre 1749, et fut inhumée dans le cimetière paroissial.

Elle avait eu neuf enfants de son second mariage. L'un d'eux fut officier dans les troupes de la marine et, sous le régime anglais, membre du Conseil Législatif formé par Carleton ; un autre fut prêtre et chanoine du chapitre de Québec ; une de ses filles fut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec.

7. Jacques-François Viennay-Pachot

Né à Québec le 9 novembre 1687.

Décédé au même endroit le 21 décembre 1702. Inhumé dans l'église paroissiale. Son acte de sépulture lui donne le titre de comte de Saint-Laurent.

8. Ignace-Jean Viennay-Pachot

Né à Québec le 18 janvier 1689.

Décédé au même endroit le 5 janvier 1689. Inhumé au cimetière paroissial.

9. Francois-Charles Viennay-Pachot

Né à Québec le 15 septembre 1690.

Décédé à Beauport le 7 mai 1692.

Inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

10. LOUISE-MADELEINE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 15 septembre 1690.

Décédée au même endroit le 18 décembre 1690. Inhumée au cimetiére paroissial.

11. MICHELLE-GABRIELLE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 23 novembre 1691.

Décédée au même endroit le 29 septembre 1694. Inhumée dans l'église de la basse-ville.

12. MARIE-CHARLOTTE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 6 mai 1693.

Décédée au même endroit le 2 juin 1711. Inhumée au cimetière paroissial.

13. MADELEINE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 6 mai 1693.

Décédée au même endroit le 16 septembre 1714. Inhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu.

14. JEAN-DANIEL-MARIE VIENNAY-PACHOT

Né à Québec le 30 juillet 1694.

On signale sa présence au Détroit en 1707. Il fut bientôt employé en cet endroit en qualité d'interprète en langue huronne.

Il entra ensuite comme cadet dans les troupes du détachement de la marine.

En 1715, un détachement des Sauvages du Sault Saint-Louis se joignit à un parti d'Illinois pour aller attaquer 70 cabanes de Maskoutins et de Quikapous alliés des Renards. Ils réussirent parfaitement et tuèrent plus de 100 ennemis et firent 47 prisonniers sans compter es femmes et les enfants.

400 Renards qui n'étaient pas très éloignés rejoignirent bientôt les vainqueurs. Ceux-ci n'étaient pas plus de 80 mais ils se défendirent avec tant de vigueur depuis la pointe du jour jusqu'à trois heures de l'après-midi, qu'ils forcèrent les Renards à se retirer, après une perte considérable. Cette action eut un excellent effet sur l'esprit des Sauvages.

" Le sieur Pachot et le nommé Bisaillon, lisons-nous dans un rapport officiel, sont les deux seuls français qui se sont trouvés dans ces actions ; ils y ont parfaitement bien fait leur devoir et principalement

le sieur Pachot qui s'est fort distingué. (1)

La Cour récompensa le jeune Pachot en lui accordant une promotion. Il fut fait enseigne.

En 1722, M. Pachot réclamait une balance due pour dépenses " lorsqu'il avait été aux Miamis et aux Onyatonons avec des Sauvages du Détroit pour les conseiller ensemble et les détourner de l'alliance qu'ils voulaient faire avec les Anglais et les Iroquois et rompre la ligue faite par les Miamis avec les Outagomis, Kicapous et Mascoutins."

Le 6 juin 1724, le roi ordonnait à MM. de Vaudreuil et Robert de payer à M. Pachot 368 livres pour le voyage qu'il avait fait aux Miamis et aux Onyatanons.

En 1722, M. de Montigny, qui commandait au fort de la Baie, ayant demandé d'être relevé de ses fonctions, le Conseil de Marine décida de le remplacer par le sieur Pachot, enseigne " très au fait des habitudes des Sauvages des pays d'en haut. "

Il faut croire que Pachot ne se rendit pas à la Baye puisqu'en 1722 on le voit servir à l'Ile Royale.

En 1724, M. Pachot passait en France dans le but de lever des recrues pour les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

C'est au cours de ce voyage, en juin 1725, qu'il fut promu lieutenant. Il obtint de servir au Canada au lieu de retourner à l'Ile Royale. Il devait être remplacé en ce dernier endroit par le chevalier de Gannes.

Quelques jours plus tard, il prenait passage sur le *Chameau*, vaisseau du roi, pour revenir au pays. Ce vaisseau périt sur l'Ile Royale dans la nuit du 27 au 28 août 1725. Le corps du lieutenant Viennay-Pachot fut retrouvé et inhumé au Petit Lorenbec.

15. Marie-Josette Viennay-Pachot

Née à Québec le 25 décembre 1695.

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec le 15 septembre 1713

La sœur Marie-Josette des Séraphins prononça ses derniers vœux sur son lit de mort.

" Une autre novice, nommée Marie-Rosette Viennay-Pachot des Séraphins, nous apprend la mère Juchereau, était malade de plus en

(1) Nouvelle-France, Documents Historiques. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants, vol. 1er, p. 119.

plus, depuis la rougeole qu'elle avait eue. Elle tomba dans un état qui l'assurait d'une mort prochaine, qu'elle voyait venir avec tranquillité. Tout ce qu'elle craignait, c'est qu'on ne lui permît pas de faire ses vœux ; mais la communauté ayant égard au grand désir qu'elle avait de se consacrer à Dieu, la reçut quoique malade jugeant bien que ce ne pouvait être pour longtemps. En effet, son mal augmenta si fort, que l'on ne crut ne pouvoir pas attendre le terme de sa profession qui arrivait le 5 d'avril. Elle alla cependant plus loin ; ce jour-là, sa compagne avec qui elle avait pris l'habit, fit sa profession seule avec les cérémonies ordinaires. Les prêtres officiants entrèrent ensuite pour recevoir en forme les vœux de la mourante. Ses parents s'y trouvèrent selon la permission de M. l'évêque. Ils furent témoins de ses souffrances et de son courage. Dieu lui donna de nouvelles forces pour faire cette sainte action ; et n'ayant plus rien à souhaiter en ce monde, elle ne pensa plus qu'à se disposer à mourir. Elle souffrit beaucoup jusqu'au 1er de mai 1715, qu'elle décéda âgée de 20 ans. Elle était naturellement gaie, sincère et reconnaissante des avis qu'on lui donnait. Elle s'était toujours distinguée par sa modestie dans sa famille qui était un peu mondaine. Dieu l'ayant purifiée par de cuisantes douleurs qui accompagnèrent sa maladie, et qui ne l'empêchèrent pas de se procurer avec une singulière présence d'esprit tout ce qui pouvait servir à former des actes de toutes les vertus." (1)

16. Marie-Anne Viennay-Pachot

Née à Québec le 27 juillet 1698.

Elle entra en religion à l'Hôtel-Dieu de Québec le 21 novembre 1718 sous le nom de sœur Sainte-Nathalie.

Elle mourut le 24 juin 1730.

P.-G. R.

---

(1) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 543.

LE DOCTEUR BADELART

Philippe-Louis-François Badelart était né en 1728, dans la ville de Coucy-Château, diocèse de Laon, district de Soissons, province de Picardie. Son père se nommait Philippe-Martin Badelart ; il était alors, ou fut après 1728 échevin de Laonnois—on prononce La-on-nois, mais on dit Lan pour Laon. Sa mère s'appelait Marie Buret, d'après Tanguay, II,99, cependant le contrat de 1758 copié ci-dessous, met Suzanne-Esther Cruyer.

Il parait être venu au Canada en 1757, comme chirurgien des troupes. Voici son contrat de mariage en date du 23 mai 1758. Je le donne comme un modèle assez curieux des choses d'il y a cent cinquante ans :

"Par devant le notaire des seigneuries de Notre-Dame des Anges, Saint-Gabriel, Sillery, Belair, Saint-Ignace, Saint-Joseph et Saint-Augustin, immatriculé en la prévôté de Québec, résidant en la seigneurie Saint-Gabriel, côte Saint-Martin, paroisse de Charlesbourg, soussigné, et témoins ici-bas nommés ;

"Furent présents Monsieur Philippe-Louis-François Badelart natif de la ville Coucy-Château, évêché de Lan, juridiction de Souasson, province de Picardie, fils majeur de trente ans de M. Philippe-Martin Badelart et de dame Suzanne-Esther Cruyer, bourgeois de la dite ville de Coucy, chirurgien-major du régiment de Berry, étant de présent en garnison dans cette colonie et en quartier d'hiver à la coste de Beaupré, à ce présent et de son consentement, pour lui et en son nom, d'une part ;

"Et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin, veuve de Joseph Riverin (vivant colonel de milice du gouvernement de Québec) aussi à ce présent et de son consentement, pour elle et en son nom, d'autre part ;

"Par lesquelles parties, de leur bon gré, pur, libre et de franche volonté, ont été faits les traités, accords et promesses de mariage qui suivent :

"C'est à savoir que mon dit sieur Philippe-Louis-François Badelart et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin veuve Riverin, ont promis et promettent se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage

et icelui faire célébrer et solenniser en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra, et qu'avisé et délibéré sera entre eux dits sieurs futurs époux, si Dieu et notre dite mère sainte Eglise y consent et accorde.

"Pour être comme seront les dits futurs conjoints, du jour de leurs épousailles et bénédiction nuptiale, uns et communs en tous biens, meubles, conquests, immeubles, qu'ils auront et feront pendant et constant leur mariage, suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays, sous laquelle leur dite communauté sera régie et gouvernée, sans être néanmoins tenue des dettes l'un de l'autre faites et crées avant leur mariage ; que si aucune il y a, elles seront payées et acquittées par celui ou celle de qui elles procéderont et sur son bien.

"Se prennent les dits futurs époux avec tous les biens et droits à chacun d'eux appartenant, consistant, ceux du dit futur époux, en ses propres et héritages qui pourront lui échoir et à venir par le décès de ses père et mère et autres généralement quelconques ; comme aussi en la somme de six mil soixante quinze (6,075) livres dont celle de cinq cent soixante-seize (576) livres en quatre louis d'or monnoyés de quarante-huit (48) livres pièce, et cinq mil quatre cent nonante-neuf livres en billets d'ordonnance moullées du Trésor, ayant cours dans cette colonie, ainsi que la dite damoiselle veuve Riverin, future epouse, l'a reconnu ; celle de quatre mille (4,000) livres au moins, formée sur les habits linges et hardes à lui appartenant, qui sont quatre habits complets, tant de drap d'écarlate que autres, doublées de velours et de soie, six douzaines de chemises garnies, et autres linges de table, desquels l'on ne fait nulle estimation, quatre matelats,six paires de draps, armes à feu et autres ustensiles,—lesquelles deux sommes ensemble forment celle de six mille soixante-quinze livres, de laquelle dite somme, ainsi que de tous droits, il en entrera le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres aux dits futurs époux ;

"Et ceux de la dite dame future épouse, consistant en ses propres et héritages à celle à venir et échus en succession de feux sieurs ses père et mère ; et en tous biens et droits qui peuvent lui appartenir qu'elle a tout tous droits et lieu de répéter par droits de communauté avec mon dit sieur défunt Joseph Riverin son premier mari ; le tout suivant les inventaires, comptes et partages qui sont et seront faits des

dits lieux (biens ?), dont et du tout il en entrera pareillement le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres à la dite dame future épouse ou aux sieurs d'état et ligne ; nonobstant toutes lois et coutumes à ce contraire, en quelles ils ont très expressément dérogé et dérogent par les présentes pour cet article seulement.

"En faveur duquel mariage et pour à icelui parvenir, la dite damoiselle future épouse veuve Riverin, voulant donner des marques et preuvds évidentes de l'amitié qu'elle a et porte au dit sieur futur époux, pour lui aider à soutenir et supporter les peines et soins de la famille issue de son mariage avec feu mon dit sieur Riverin,—à ces causes et considérations,—elle a fait de son bon gré et volonté, par ces mêmes présentes, au dit sieur futur époux, ce acceptant pareil don et avantage que le moins prenant de ses enfants pourra avoir et percevoir en sa succession future, après son décès, selon l'édit des secondes noces et la disposition de la Coutume de Paris, suivie en ce pays, et ce, tant sans les biens meubles, ustensiles de ménage, culture des terres, bestiaux et bâtiments que dans les immeubles propres et héritages, etc.

"En considération duquel ont les dits futurs époux, prévoyant que les lois ne permettent pas de faire un don mutuel et réciproque l'un à l'autre comme étant garçon majeur de trente ans, âge qui lui permet de gérer et disposer des biens à lui appartenant ; voulant d'ailleurs correspondre à la donation de part d'enfant à lui tout présentement faite par la dite dame veuve Riverin future épouse, il lui a fait, par les présentes, donation entre vifs de tous biens et droits généralement quelconque qui pourront se trouver lui appartenir après son decès, en quelques endroits qu'ils se trouvent sis et situés, pour en jouir en toute propriété par la dite dame future épouse, ce acceptant, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucun enfant procrée de leur mariage né ou à naître ; que si aucun il y a, la présente donation, quoiqu'entre vifs, sera et demeurera nulle.

"Fait et passé à la seigneurie de Saint-Gabriel, paroisse de l'Ancienne Lorette, en la maison de la dite damoiselle veuve Riverin future épouse, l'an mil sept cent cinquante-huit, le 23 mai après-midi, en présence du messire François-Ignace Levasseur, prêtre curé de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette ; Jacques-Paul Gillazeau huissier, et le sieur Ignace Plamondon arpenteur royal et juré, témoins qui ont,

avec les dits futurs époux, et nous notaire royal, signé.—Ainsi signé en la minute des présentes, avec paraphe : Guillemin V. Riverin ; Levasseur prêtre ; J. P. Gaillaizeau avec paraphe ; J. Plamondon avec paraphe, et de nous dit notaire soussigné.

Geneste, notaire''.

Badelart ne signe pas.

Le 13 septembre 1759, durant la bataille des plaines d'Abraham, Badelart fut capturé par le capitaine Fraser—et tous deux devinrent d'excellents amis par la suite. La légende veut que notre chirurgien ait soigné Montcalm à son lit de mort, mais non pas ! il était prisonnier en ce moment.

La guerre étant terminée pour lui, il y a apparence qu'il resta prisonnier sur parole et demeura à Lorette, où naquit sa fille, Louise-Philippe, le 11 avril 1761, son unique enfant, à part un autre qui mourut au berceau.

Durant une quarantaine d'années notre médecin eut continuellement des occasions de pratiquer son art, mais vivant à Lorette, je crois qu'il menait principalement la vie d'un bon cultivateur. Notons ce que dit Laterrière : en 1767 Badelart ''très bon opérateur'' pratiquait à Québec. En 1787, Badelart, Fisher et Longmore sont les examinateurs du bureau des médecins. Laterrière, qui n'est pas complimenteur, parle de notre personnage avec considération.

Lorsque la maladie de la baie Saint-Paul commença à se répandre, vers 1774, sir Guy Carleton, gouverneur général, y envoya Badelart qui donna une description du mal aussi complète qu'il était possible de la désirer, mais l'invasion américaine empêcha de poursuivre cette affaire et le fléau devint général ; il s'étendit sur les deux bords du fleuve jusqu'à Laprairie et Vaudreuil. Les médecins ne découvrirent rien qui ne fût déjà dans les explications de Badelart, néanmoins ils se divisèrent avec ardeur au sujet du traitement à suivre et les controverses n'étaient pas closes en 1790 lorsque l'épidémie disparut de sa belle grâce.

Le 7 octobre 1779, Louise-Philippe épousa Jean-Antoine Panet, avocat et notaire, de dix ans plus âgé qu'elle. La première enfant de ce mariage devint la mère du cardinal Taschereau. Panet était frère e Bernard-Claude qui fut évêque de Québec. Les Panet (deux frè-

res arrivés en Canada vers 1744) de Laon près Coucy-Château où l'on sait que Badelart était né. Jean-Antoine Panet qui se mariait à Louise-Philippe joua un beau rôle politique comme premier président de la Chambre d'Assemblée au cours de nombreuses années. Par son fils Philippe, né en 1791, il laissa une belle descendance très connue à présent dans l'ordre militaire.

Madame Badelart mourut en 1795 et le docteur, son mari, fut inhumé à l'Ancienne-Lorette le 9 février 1802, ayant nommé son gendre, Jean-Antoine Panet, exécuteur testamentaire. Par ses alliances avec les Guillemin, les Panet, les Taschereau, ses services dans l'armée, son rapport sur "le mal de la baie Saint-Paul," le sieur Badelart doit avoir sa place dans nos recherches historiques.

BENJAMIN SULTE.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

W. H. Collins, *La géologie de la division minière de Gowganda.* Ottawa--- 1914.

Wyatt Malcolm, *Gisements de pétrole et de gaz dans les provinces du Nord-Ouest du Canada.* Ottawa - 1915.

Wyatt Malcolm, *Notes sur les minéraux contenant du radium.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement--.1914.

Charles Camsell, *Géologie et gisements minéraux de la région minière d'Hedly, Colombie anglaise.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement —1914.

Rs-W. Ells, *Rapport sur la géologie d'une partie de l'est d'Ontario.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

D. D. Cairnes, *Rapport sur une partie des districts miniers de Conrad et Whitehorse, Yukon.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1915.

Charles Camsell, *Rapport préliminaire sur une partie du district de Similkameen, Colombie Britannique.* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914

Andrew C. Lawson, *Géologie du lac Steeprock, Ontario ;* Charles-B- Walcott, *Notes sur les fossiles du Calcatre du lac Steeprock,* Ontario. Ottawa—1915.

Gisements de minerais de fer de la mine Bristol, comté de Pontiac, Québec. E. Lindeman, *Levé magnétométrique, etc* ; Geo. C. MacKenzie, *Concentration magnétique de minerais.* Ottawa—1915.

La punition des faux monnayeurs sous le régime francais

Est-il vrai que, sous le régime français, on punissait de mort les faux monnayeurs ?

Dans la Nouvelle-France on observait, évidemment, les lois criminelles de l'ancienne France. Or en France la fabrication de la fausse monnaie était considerée comme un crime de lèse-majesté, ce qui entraînait la peine de mort.

En France, le crime de lèse-majesté au premier chef c'est-à-dire l'attentat à la vie du roi, de la reine, de leurs enfants ou descendants, était puni de l'écartelement.

On comptait également, en France, comme crimes de lèse-majesté 1° conspirer contre le roi ou contre ses ministres ; 2° connaître les conspirateurs et ne pas les dénoncer ; 3° faire des levées sans la permission du roi ; 4° s'armer contre l'autorité du roi ; 5° exciter les sujets du roî à entrer dans des sociétés contraires à son autorité ; 6° entretenir des intelligences avec les ennemis de l'Etat ; 7° livrer une place aux ennemis du Roi ; 8° faire tomber les troupes royales dans des embûches de l'ennemi ; 9° déserter le service, etc.

Etaient aussi considérés comme crimes de lèse-majesté, mais à un moindre chef : 1° attaquer l'honneur ou la dignité du roi par paroles ou écrits ; 2° *la fabrication de la fausse monnaie* ; 3° le péculat au détriment du roi ; 4° la concussion ; 5° le duel, etc., etc.

A-t-on puni de mort pour fabrication de fausse-monnaie dans la Nouvelle-France ?

Oui.

Nous en connaissons trois cas. Il peut y en avoir eu plusieurs autres.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 28 juin 1667, nous dit :

"On pend un faux monnayeur".

Dans les *Jugements du Conseil Souverain* (volume I, page 420) nous trouvons le nom de ce faux monnayeur. Il se nommait Paul

Beaugendre dit Desrochers. Son complice, Pierre de Gencenay, avait été condamné à servir le Roi par force dans ses galères pendant trois ans. Le 16 juillet 1667, de Gencenay s'adressait au Conseil Souverain lui demandant de commuer "la peine et service qu'il ferait en France dans les galères pendant les dites trois années à rendre service à ses dépens en ce pays pendant quatre ans dans tel fort qu'il serait jugé à propos." Le Conseil se montra bon prince et commua la condamnation portée contre de Gencenay. Celui-ci au lieu d'aller ramer dans les galères du roi fut condamné "à servir trois ans dans la mission que les Pères de la Compagnie de Jésus sont prêts d'aller établir dans les nations sauvages iroquoises dans toutes les œuvres où les dits Pères désireront l'employer pendant le dit temps."

En 1741, Louis Mallet et sa femme étaient exécutés pour fabrication de fausse monnaie de carte. Les pauvres misérables laissaient un jeune enfant. Le 27 octobre 1741, l'intendant Hocquart demandait au ministre ce qu'il allait faire de cet enfant. (*Rapport sur Archives pour 1887*, p. CVI). Le 16 septembre 1741, M. Hocquart écrivait de nouveau au ministre qu'il faudrait placer l'enfant des Mallet dans un hôpital en France ; son aïeul, qui habitait la France, le réclamait (Idem, page CIX).

En 1749, on pend des faussaires dans la Nouvelle-France. M. Bigot écrit au ministre à ce sujet le 4 octobre 1749 (*Rapport sur Archives pour 1887*, page CXLIX).

P. G. R.

QUESTIONS

—Peut-on me dire le nom de ce correspondant du *New-York Daily Express*, qui, en 1837, publiait des articles contre la religion et les prêtres de la province de Québec ? Il signait L. M. N. La *Gazette de Québec* prétendait que L. M. N. était le secrétaire de Papineau.

A. C. D.

—Où peut-on trouver les noms des officiers qui prirent part au conseil de guerre tenu à Québec le 15 septembre 1759, et dans lequel il fut décidé qu'on rendrait Québec aux Anglais ?

SOLD.

REPONSE

LE GOUVERNEUR HALDIMAND ETAIT-IL MARIE ?(XXI, I, p. 20).—Tous les historiens nous disent que le gouverneur Haldimand était célibataire.

Dans sa biographie de Pierre de Sales Laterrière, feu M. l'abbé H. R. Casgrain raconte une assez curieuse histoire au sujet d'une entrevue de son héros avec la *fille* du gouverneur Haldimand.

Nous résumons l'histoire de M. l'abbé Casgrain.

En 1779, Pierre de Sales Laterrière était arrêté aux Trois-Rivières par les ordres du gouverneur Haldimand et amené à la prison de Québec. Il était accusé d'avoir fabriqué des boulets aux forges Saint-Maurice pour permettre à Montgomery de faire le siège de Québec.

Laterrière fut détenu trois ans et demie dans la prison de Québec. Pour se distraire pendant sa captivité, il construisit, sur une petite échelle, un *fac-similé* des fortifications de Québec sur lesquelles étaient braquées soixante pièces de canon. Au moyen d'un cylindre, dont la rotation faisait mouvoir une armée de petits soldats automates, porteurs de mèches allumées, ces petits canons faisaient un feu d'enfer dans toutes les directions. Durant le tintamarre de ce siègs en miniature, la citadelle était occupée par deux souris apprivoisées. Dès que le feu cessait, elles apparaissaient, attelées sur un petit carosse proportionné à leurs forces, et faisaient ainsi, avec une docilité parfaite, le tour des fortifications.

Haldimand, continue M. l'abbé Casgrain, entendit parler de cette petite merveille, et voulut l'acheter. Il lui envoya son aide-de-camp, accompagné de mademoiselle Haldimand, qui était curieuse de voir cette forteresse portative.

Le prisonnier dit à mademoiselle Haldimand :

- Dites au général, monsieur votre père, qu'il me fasse faire mon procès et juger par les tribunaux ou qu'il me donne ma liberté. Et vous, mademoiselle, à ce prix et avec ma reconnaissance, faites emporter le travail d'un innocent persécuté.

Toute cette histoire est parfaitement agencée. Seulement, elle est bâtie sur un appui qui n'est pas solide et quand on le touche elle s'écroule comme un château de cartes. Haldimand n'a jamais été ma-

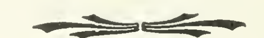
rié et, conséquemment, mademoiselle Haldimand n'a jamais existée que dans l'histoire de M. l'abbé Casgrain.

M. l'abbé Casgrain avait puisé ses renseignements dans les *Mémoires* alors inédits de Pierre de Sales Laterrière. Nous constatons que dans ses *Mémoires* Laterrière ne dit pas un mot de la *fille* de Haldimand. Le bon abbé n'aurait-il pas placé mademoiselle Haldimand dans son histoire tout simplement pour la rendre plus intéressante ou plus pimentée ?

Voici d'ailleurs le passage même des *Mémoires* de Laterrière où il est question de la forteresse de Québec construite par lui-même :

"Vers la fin du premier automne, voyant que tout espoir d'élargissement était évanoui, ne voulant tomber dans aucun des vices de l'inaction, comme j'avais vu travailler tout l'été les ouvriers artificiers, l'idée me vint de construire une machine qui représentât les fortifications et batteries de la ville, ainsi que les forges de Saint-Maurice, en petit et le tout marchant par le moyen de roues et de poids, ou d'un chat dans une grande roue. Pour cela j'avais besoin de bois, de plomb de cuivre, de fer, d'ivoire, d'outils et d'un tour ; avec de l'argent je me procurai toutes ces choses des artificiers ; elles me coûtèrent dix louis et quelques shillings. Je mis trois ans à faire ma machine à mon goût, et j'eus la satisfaction de faire partir dans l'espace de dix minutes, 76 pièces de canon, servies par des hommes qui allaient de l'une à l'autre mettre le feu à la lumière, par l'action de roues, d'échelles et de poids. Au-dessus, était la représentation des Forges, fourneaux, chaufferies et de la martellerie qui frappait sur l'enclume 60 fois par minute : il y avait jusqu'à un moulin à farine et un à scier, marchant très-bien. Je ne m'aperçus du mérite de mon ouvrage que quand il fut fini et que tout le monde l'admira ; je ne l'avais fait que pour m'amuser sans grande espérance de réussir. Je puis dire qu'il en fut parlé au Château même, au dur Haldimand, et que celui-ci ordonna au prévost Prentice de lui apporter la machine au premier lever. Un peu de joie, un peu de peine. Je vis partir le fruit de trois ans de travaux, sans savoir si je le reverrais jamais, et en effet je ne le revis plus. Ce despote se contenta de me faire demander combien je le voulais vendre. J'en fus très-chagrin, parce que j'étais attaché à toutes ces petites choses qui m'avaient distrait et désennuyé ; consentir gracieusement ou refuser, je n'avais pas d'autre alternative, et refuser pouvai

produire des conséquences qu'un prisonnier de quatre ans n'aime pas à voir renaître. Mon ami Hay et le prévost lui-même me firent entrevoir que je pourrais tirer de là ma liberté ; le dernier ajouta que le général, après avoir vu ma machine en mouvement, s'était écrié :-Quel dommage qu'un tel génie soit enfermé ! S'il était notre ami, il pourrait être très utile."–Tout considéré, je lui fis dire que les talents d'un gentilhomme n'étaient pas à vendre ; que j'avais travaillé à ma machine pendant quatre ans pour mon plaisir, et que de ma libre volonté, bien que mon corps ne fut pas libre, j'offrais le fruit de mon travail à son excellence. Elle l'accepta et me fit demander si je n'avais quelque désir que je voulusse voir accomplir. Je répondis que je serais charmé que mon procès se fît ou que ma liberté me fût rendue. Son aide-de-camp Mathis m'apporta une lettre, qui m'accordait ma liberté, en quelque pays que je voulusse aller, jusqu'à la paix, et disait que son excellence ne pouvait pas me faire juger". P.-G. R.



André Alliez ou Allié

"Alliez laissa le Canada, en 1763, après le traité de Versailles," lit-on dans le *Bulletin*, vol. XXI, p. 317.

Il y a là erreur. André Alliez épousa Marie Côté. Il était fils d'Esprit Alliez et de Françoise Venelle, et originaire de St-Eustache de Paris. Sa fille, Marie-Geneviève, épousa, le 25 août 1735, Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud et du fief Lespinay.

Le 15 janvier 1760, M. Alliez reçut une commission de juge la Côte du Sud. Il administra en outre les affaires de la seigneurie de la Rivière-du-Sud Il demeura au manoir seigneurial où il mourut le 5 décembre 1778. Sa veuve le suivit dans la tombe quatre ans plus tard.

Ces notes sont tirées de *l'Histoire des Seigneurs de la Rivière-du-Sud.*

AZARIE COUILLARD DESPRES Ptre

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI BEAUCEVILLE—DECEMBRE 1915 No. XII

Duels et coups d'épée à Montréal sous le régime français

Il y a, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIII, p. 129, une excellente étude sur le duel, en ce pays, sous la domination française et nous n'avons pas l'intention de disserter de nouveau sur un sujet si bien traité par M. Pierre-Georges Roy ; nous ne voulons que signaler quelques cas de duels et de coups d'épée, à Montréal, en plus de ceux que mentionne notre directeur.

Le 19 mai 1677 (archives judiciaires de Montréal), Marie Roger Lepage, épouse du sieur Lormeau, (1) enseigne de la compagnie de M. du Gué, déclare que le jour de la Pentecôte, après vêpres, Philippe de Carion, sieur de Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de la Motte, aurait provoqué son mari, l'épée à la main, alors que le dit Lormeau revenait paisiblement au logis......Que sur le champ, M. Morel, enseigne de M. de la Motte, et un nommé Gilles, valet de M. de Carion, survinrent pour aider le provocateur.

Tous trois, l'épée nue, se ruèrent sur le sieur de Lormeau....lui plombèrent la tête à coups de pommeaux d'épée et le percèrent en trois endroits différents : au bras et à la main.

Sans l'assistance de plusieurs personnes qui accoururent aux cris de la suppliante, les assaillants auraient probablement tué son mari et la suppliante nomme, comme pouvant corroborer sa plainte, MM. de

(1) Tanguay, I, 383, écrit que Marie Rogère Lepage, épouse de Roch Thoery de L'Ormeau, lieutenant au régiment de la reine, fait inventaire le 9 octobre 1681, à Québec (Etude Duquet).

Belestre, LeMoyne, Baston, Basset, René Perrot, Jacques Michelon, René Huguet dit le Tambour, Mademoiselle LeMoyne et Madame Leber.

Par les noms des témoins, il est évident que la scène se passa près de l'Hôtel-Dieu, au coin des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul, enfin, d'après les témoignages on voit que M. de Carion reprochait à M. de Lormeau de s'être attaqué précédemment à plus faible que lui......

Passons.

Le cas suivant semble une page détachée de quelque roman de cape et d'épée. On le trouve consigné dans l'étude de Basset, à la date du 28 août 1676.

Le sieur Claude Porlier, marchand, déclare que le samedi, 23 août, vers 4 heures de l'après-midi, il était dans une chambre de l'hôtellerie d'Abraham Bouat, après boire une bouteille de vin avec les sieurs Bauval, Grignon et Patron, également marchands. Dans une autre pièce était réunie une partie de la jeunesse dorée du lieu, nommément : les deux fils du Sr de Bécancour, le fils du Sr Dailleboust, juge de Montréal, et le fils du Sr de Repentigny "avec un autre Noiraux que le comparant ne connait point." Ces jeunes gens "beuvaient avec grand bruit et tintamare".

L'un d'eux, Bécancourt l'ainé, "poussé d'insolence, vint en la chambre des marchands avec sa compagnie et prenant un verre de vin" proposa la santé de saint Michel en disant : "l... f... celuy qui ne la boira pas et s'en alla avec sa compagnie.

Plus tard, le comparant étant allé sur "la galerie de la dite maison", le fils aîné de Bécancourt" fut à luy et accusa Porlier d'avoir déjà dit quelque chose contre saint Michel ! A cela Porlier répondit que c'était fausse rumeur, qu'il s'était disculpé devant le gouverneur de Montréal et qu'ainsi il était inutile d'en parler davantage.

Alors, "Bécancourt, en blasphémant le saint nom de Dieu, dit à Porlier qu'il en voulait aussi à son ami le Sr du Moustier et que s'ils voulaient, ils pourraient vider leur différend deux contre deux, à l'écart, soit immédiatement, soit le lendemain matin, à la sortie de l'église. Porlier refusa, alléguant que le "Roy et Mgr le Comte défendaient expressement les duels et rendez-vous" mais que si le dit Bécancour avait quelque dessin contre lui il n'avait qu'à l'attaquer

dans les rues où ils se rencontraient journellement. L'affaire parait en rester là.

X

Le 27 juin 1678 (archives judiciaires), procès contre certains soldats de la garnison accusés d'avoir blessé à coups d'épée Claude de Saintes, débitant de vin à la pinte et au pot.

27 juillet 1680 (ibid)—André Hachim, sergent du bailliage, et Denis Marceau, geôlier de la prison, racontent qu'en visitant les quartiers de la ville, vers 10 heures du soir, pour faire observer les ordonnances concernant la fermeture des débits de vins, ils entendirent du bruit "comme gens se querellant" dans le cabaret de Charles Testard de Folleville. Etant entrés, ils virent à table, buvant, le chirurgien Martinet de Fonblanche, Lafontaine serviteur du gouverneur Perrot, et autres ...qu'en sortant de ce lieu ils furent poursuivis "avec des pierres, l'épée à la main (! ! !) dont le dit Marceau fut blessé aux deux mains et au bras".

Tant de plaintes de ce genre furent portées contre le cabaret de Folleville, tenu surtout par sa femme, une demoiselle de La Marque, que finalement le séminaire décida de faire supprimer ce lieu de désordre. Ce ne fut pas facile, car Madame de Folleville, se réclamait à la fois du gouverneur du pays et du gouverneur de Montréal.

7 mars 1683. On dit dans un document que le sieur "Alexandre Turpin, premier maistre d'armes de ce pays du Canada", est à Montréal.

X

Au mois de juin 1684 eut lieu le fameux duel entre le gouverneur Perrot et Lemoyne de Sainte-Hélène (Voir Bull. des R. H., XIII, 131).

3 et 4 juillet 1687. Procès de Claude Perthuis, Lalonde, Quesnel, Garnier et autres accusés d'avoir battu et maltraité plusieurs sauvages à coups de fusils et plats d'épée à propos d'un chien dérobé à Perthuis.

X

Le 8 septembre 1687, comparution de Jean Hubou de Longchamps dit Tourville, âgé de 31 ans, brigadier au service de M. le marquis de Denonville.

Ce militaire, fils de l'ancien procureur fiscal de Montréal, avait été arrêté sur l'ordre du marquis, voici pourquoi.

Etant entré dans le cabaret de Jean Petit Boismorel, vers 7 heures du matin, avec La Charité, Lespine et J. B. Patissier dit St-Amands, habitant de Saurel, ces compères n'en sortirent qu'à 7 heures du soir, après avoir joué et bu force bouteilles. Ainsi que la chose se produit souvent entre amis surchauffés, on se prit de querelle et Patissier dit St-Amands reçut un coup d'épée.

La culpabilité du brigadier Hubou de Longchamps devait être évidente, puisqu'un marchand de Montréal, Jean Malhiot, ne craignit pas d'acheter la réclamation en dommages du sieur Patissier, par acte notarié du 13 septembre 1687 (Adhémar).

Le 25 du même mois, en présence du même notaire, le frère aîné du spadassin, Mathieu Hubou de Longchamps, règle l'affaire en reconnaissant devoir à Jean Malhiot, 294 livres, 5 sols, 4 deniers dont 200 livres pour Patissier, 89 livres, 5 sols, 4 deniers à Malhiot pour frais divers et 5 livres pour salaire des témoins. De plus, le dit Hubou paiera la nourriture et le chirurgien de Patissier dit St-Amands tant que ce dernier sera malade.

15 juillet 1689, duel entre François Lefebvre, écr, sr Duplessis, et Raymond Blaise, écr, Sr des Bergères, tous deux capitaines.

Le lendemain, 16 juillet (archives judiciaires de Montréal), sur le rapport du major Bizard, l'intendant Bochart de Champigny, alors de passage, permet que le procès soit instruit à Montréal, devant le juge seigneurial, vu que le plus proche tribunal royal est aux Trois-Rivières, distance de 30 lieues. Au sujet de ce procès, voir en plus *Bul. Rec. His.*, XIII, 132, et *Jugt et dél. du C. S.*, III, 364.

" Dans l'hiver de 1690-91, duel entre Pierre Payan de Noyan et Guillaume de Lorimier. (Voir *B. des R. H.*, XIII, 132).

Le 13 janvier 1738, l'Irlandais Timothée Sullivan, qui se faisait appeler Silvain, "médecin pour le roi" présente au tribunal une requête dans laquelle il allègue que le 10 janvier sur les 8 ou 9 heures du soir, il aurait été attaqué dans sa maison, rue St-Sacrement, à la pointe de l'épée, par "Monsieur de la Vérandrye père et le Sieur de Varennes fils accompagné de la dame sa mère".

Les assaillants parurent "en habits galonnés d'argent" et lui enlevèrent sa femme, Marie-Renée Gautier de Varennes, vevve en premières noces de Christophe Dufros de la Jemmerais ;ils le mirent même à la porte disant "qu'il n'avait rien qui lui appartenait dans sa maion."

Quelle raison avait-on d'agir ainsi ? Un document du 20 janvier suivant nous renseigne. Dans cette pièce, dame Marie-Renée Gauthier de Varennes demande la séparation d'avec son mari pour injures et sévices graves et elle fait assigner quantité de témoins, entre autres des prêtres du séminaire qui établissent que le docteur Sullivan maltraitait sa femme et que même après la messe de minuit de la Noël passée, il l'avait rouée de coups ....

Nous n'avons pas suivi le procès jusqu'à la fin parce que nous ne voulions pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé.

Terminons, pour le moment, par un extrait qui nous indique que dix ans plus tard on jouait toujours de l'épée à Montréal. Notre cueillette provient d'un article publié par l'honorable juge Baby sur M. de Repentigny et le "chien d'or", dans le *Canadian Anti quarian* de 1897-98, pp. 120 et suiv.

Au cours de son article l'auteur cite une lettre écrite par M. M. Havy et Lefebvre, négociants de Québec, à M. Pierre Guy, de Montréal, quelques jours "après l'événement tragique qui a inspiré la légende du "Chien d'or" ; la lettre est datée du 27 janvier 1748 et l'on y lit, entre autres choses, ce passage :

" Nous avons appris qu'à Montréal les épées ont joué aussi, premièrement, entre Mrs de Pensence et de Léry et, secondement, Mrs de Jumonville et de LaBourdonnais. On dit qu'il y en a deux de bien malades à l'hôpital. Ces messieurs se feront de mauvaises affaires ! Ils feraient bien mieux de reserver leur courage pour battre l'ennemy".

E. Z. MASSICOTTE

Calixa Lavallée et l'hymne national

Dans le *Devoir* du 6 novembre 1915, M. Arthur Letondal nous dit dans quelles circonstances Calixa Lavallée écrivit le chant national qui l'a rendu célèbre.

"Saluons avec respect, écrit M. Letondal, le nom d'un musicien vraiment canadien. L'hymne qu'il a composé restera pour symboliser dans les âges futurs la nation canadienne. C'est à lui que nous devons l'honneur de posséder un chant, lequel à l'origine, écrit pour le Canada français, est devenu, par le rayonnement même de sa beauté, le chant du Canada tout entier."

Il y aura, l'an prochain, un quart de siècle que Lavallée est mort. M. Letondal suggère de commémorer ce vingt-cinquième anniversaire par un hommage public à l'auteur trop oublié de notre hymne national.

Un buste de Louis XIV à Québec

Au mois de juillet 1686, M. Bochart de Champigny arrivait à Québec pour remplacer M. de Meulles comme intendant de la Nouvelle-France.

En bon courtisan M. de Champigny avait apporté dans ses bagages un buste en bronze de Louis XIV qu'il avait l'intention d'installer sur une place publique de Québec. Il n'ignorait pas que le grand roi était sensible à ce genre d'hommage.

Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait au ministre

" M. de Champîgny a apporté en ce pays un buste du Roi en bronze qui fut mis mercredi 6 de ce mois dans la place de notre basse-ville avec le plus d'honneur et de cérémonie qu'il se pût ; il en a fait toute la dépense. Il commence de manière qu'il ne s'enrichira pas ici. Il a bien besoin que vous ayiez la bonté de lui faire continuer tous les ans le fret de ses provisions et hardes " (1).

Les réjouissances qui eurent lieu à Québec à l'occasion de l'installation du buste du Roi dépassèrent un peu la mesure puisque Henry Petit, marchand bourgeois, de Paris, qui était de passage dans la capitale, fut blessé mortellement par un coup de fusil tiré par Jean Gaultier dit Larouche, taillandier. Petit décéda treize jours après l'accident et Gaultier dit Larouche subit un procès devant la Prévôté de Québec pour le meurtre qu'il avait commis. Le 18 décembre 1686, il était convaincu d'avoir tiré le coup de fusil dont Petit avait été blessé à mort, et condamné à faire amende honorable, à être banni à perpétuité de la ville et banlieue de Québec, etc., etc. (2)

A quel endroit précis de la vieille capitale fut placé le buste de Louis XIV ?

Nous ne croyons pas nous tromper en plaçant le buste du Roi

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Le 26 février 1687, le Conseil Souverain mettait cette sentence de côté et condamnait Larouche à payer trois cents livres à la veuve de Henry Petit.

exactement où se trouve aujourd'hui la fontaine publique, en face de l'église Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville

Et voici nos preuves.

Dans la carte de Franquelin *Québec comme il se voit du côté de l'est en 1688*, il est dit que l'"effigie du Roi" se trouve sur la Place Royale, à la basse-ville. Cette Place Royale correspondait à la Place de la basse ville actuelle, en face de l'église Notre-Dame des Victoires. Ce nom de Place Royale, remarque M. Philéas Gagnon, fut bientôt remplacé par celui de Place de la basse-ville. (1)

Dans le plan de Québec par l'ingénieur Villeneuve, fait en 1690, la place de la basse ville est indiquée avec la légende "Place où M. de Champigny, intendant du pays a fait poser en 1686 l'effigie de Sa Majesté."

M. Gagnon dit encore que le buste du Roi disparut vers 1690. Il suppose même qu'il fut détruit lors du bombardement de Québec par Phips en octobre 1690.

M. Gagnon fait erreur.

Ce n'est qu'en 1699, peut-être même en 1700, que le buste du Roi fut enlevé de la place de la basse-ville.

Quelques habitants s'étant plaint que le buste du Roi gênait la circulation sur la place de la basse-ville, déjà par trop exigüe, l'intendant de Champigny le fit déplacer.

Le 15 octobre 1700, il écrivait au ministre :

" J'ay reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 janvier, 17, 19 et 28 février, 31 mars, 14 avril, 5 may et 16 Juin de la présente année ; le navire du Roy la Seine qui les a aportées, est arrivé icy le dernier du mois d'aoust et doit metre à la voile dans 2 ou 3 jours pour son retour.

....

" Sur les fréquentes représentations qui furent faites à M. de Frontenac et à moy par les habitans de Québec que la place de la basse ville avoit été rendue presqu'inutile au public et à l'usage des charois par l'espace qui étoit ocupé du buste du Roy et de son enceinte, nous primes la resolution de le faire placer dans un autre endroit le plus convenable qui se pouroit trouver dans sa même place, qui porte ce nom de Place Royalle depuis l'année 1686, que je suis en ce pays où

(1) Le Glaneur, vol. I, p. 100.

j'apportay ce buste pour donner une idée du Roy à quantité de ses sujets qui étoient privez de le voir, nous crûmes qu'il n'y avoit point de lieu plus propre que le devant de la maison du Sr. Hazeur qui est la plus belle de la basse ville et au millieu de la place, faisant face au port, où se font les debarquements et a la veue de l'Eglise et des rues qui rendent dans la même place ; et pour executer cette resolution, je crû qu'il étoit de mon devoir et de mon honneur de faire faire a mes depens un ouvrage de pierres de taille avec des ornemens hors d'œuvre si cependant il y avoit quelque chose en cela qui pêut être desagreable a Sa Mate. Je vous suplie tres humblemen, Monseigneur, de me le faire sçavoir, ayant autant a cœur qu'aucun homme du monde ce qui regarde la gloire et je trouveray toujours, quoy que je sois pas riche le moyen de faire une nouvelle depense pour le remetre, si Sa Maté. le souhaitte, dans le millieu de cette place." (1)

Le 31 mai 1701, le ministre accusait réception de la lettre de M. de Champigny dans les termes suivants :

" J'ay receu les lettres que vous m'avez escrit les 22 juillet, 26 aoust, 15, 16, et 17 octobre et 8 novembre de l'année derniere 1700 avec les estat et Memoires qui y estoient joints.

....

" J'ay veu ce que vous m'escrivez au sujet du Buste du Roy que vous avez fait oster de la place publique pour le mettre entre la maison du Sr. Hazeur ; on m'escrit de plusieurs endroits sur ce sujet ; on me marque qu'il n'incommodoit point les charrois qui passent par cette place et qu'il estoit bien plus convenable dans cet endroit que la ou vous l'avez fait mettre, et, en tout cas, vous n'auriez pas dû faire ce changement sans la participation de M. le Chev. de Callieres ; mais puisque la chose est faite, il n'y a qu'a le laisser ou il est." (2)

Le 31 octobre 1701, le gouverneur de Callières écrivait à son tour au ministre :

" M. de Champigny m'ayant fait part de ce que vous lui écrivez au sujet du buste du Roi, car il me parait qu'on vous a exposé qu'il est placé contre la maison du sieur Hazeur et que là dessus vous avez

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 18.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19, p. 313.

reglé qu'il y resterait, parce que c'était une chose faite, mais comme cela n'est point ainsi, n'étant encore placé en aucun endroit, et que M. l'intendant me demande à le faire mettre dans une niche sur la porte de la maison du sieur Hazeur, je lui ai répondu qu'il fallait avoir une nouvelle explication de vous, puisque je suis persuadé que quand vous saurez les choses comme elles sont, vous jugerez qu'il est plus à propos de le placer dans un lieu convenable et que vous voudrez bien ne pas donner la chagrin à ce pays de l'avoir vu ôter d'une place publique où il n'y incommodait point les charrois, pour le mettre sur la porte de la maison d'un marchand ; ainsi, Monseigneur, j'attendrai vos ordres là-dessus." (1)

Le 7 novembre 1701, M. de Champigny faisait part au ministre des difficultés que lui suscitait le gouverneur de Callière au sujet du buste du roi :

" J'ay différé jusqu'a present, écrivait-il, a vous faire sçavoir le refus que Mr de Calliere m'a fait de laisser placer le buste du Roy dans le devant de la maison du sr Hazeur a la basse ville de Quebec, quoyque je lui aye fait voir ce que vous me faite l'honneur de me marquer a cet égard par vôtre lettre du 31e May dernier, dans l'espérance que j'avois qu'il y consentiroit a la fin, mais m'ayant encore foit hier le même refus, je suis dans l'obligation de vous en donner avis et de vous suplier tres humblement, Monseigneur, de vouloir prendre la peine de luy en écrire un mot l'année prochaine afin que je puisse avoir le plaisir de taire placer honorablement ce buste avant mon départ de ce pays. Il est bon de vous dire qu'il est toujours resté dans une chambre du palais depuis qu'on l'a fait ôter de la place de la basse ville. a cause des contestations survenues à ce sujet, ce qui donne lieu Mr de Calliere de dire que vous me mandez qu'on le laisse ou il est, comme s'il devoit toujours demeurer dans cette chambre, il m'a encore dit pour raison que plusieurs personnes se plaignoient de ce qu'on l'avoit ôté de cette place, mais je peux vous assurer, Monseigneur, que je n'ay jamais entendu parler de ces plaintes et que s'il y en a eu de faites, ce ne peut être que de la part de quelques gens turbulens et mal intentionnez, étant certain qu'il ne peut jamais être mieux placé que

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

dans l'endroit que l'ay fait faire." (1)

Enfin, le 6 mai 1702, le ministre écrivait à M. de Callières qu'il fallait remettre le buste du roi sur la place de la basse-ville :

" Vous aurez vue, disait-il, par ce que je vous escrivis l'année dernière que j'avois cru que le buste du Roy, qui estoit cy devant estably dans la place de Quebec, avoit esté posé sur la porte de la maison du Sr de Hazeur, mais puisque cela n'a pas esté fait et qu'il vous paroist qu'on le verroit avec peine, Sa Maté. trouve bon que vous le fassiez remettre dans la grande place, de sorte cependant qu'il n'incommode point le public, mais comme cela pourroit faire quelque peine a M. de Champigny qui l'a donné a la Colonie, je crois qu'il est bon que vous attendiez qu'il soit party." (2)

C'est là la dernière mention connue du buste du Roi.

En conclusion, le buste de Louis XIV installé sur la place de la basse-ville le 6 novembre 1686 et qui y resta jusqu'en 1699 ou 1700 ne fut jamais placé sur le devant de la maison du sieur Hazeur, ainsi que la plupart de nos historiens l'ont écrit Après son déplacement, il fut déposé temporairement dans une chambre du palais de l'intendant.

Que devint-il ensuite ? Un buste en bronze ne disparait pas comme une feuille de papier. Deux hypothèses sont permises ici. Il se peut que l'intendant Champigny, froissé des misères qu'on lui créait, l'ait remporté lors de son départ du pays dans l'été de 1702. Il n'est pas impossible, non plus, que le buste de Louis XIV ait été détruit dans l'incendie du palais de l'intendant, le 5 janvier 1713. La célérité des flammes fut telle que le valet de l'intendant Bégon et deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans la conflagration. Rien ne fut sauvé.

Dans un ouvrage intitulé *Eglises et chapelles de Québec* (vol. II, p. 97), on trouve une gravure du buste de Louis XIV érigé à Québec en 1686. Cette gravure est apocryphe comme la plupart des portraits et vues donnés dans cet étrange ouvrage. L'auteur nous donne même là-dedans une vue de la chapelle de Champlain !

P. G. R.

---

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

(2) Archives publiques, du Canada, Correspondance générale, vol. 20.

Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, ancêtre des Montmarquette

Dans *l'Histoire du notariat* par J. Edmond Roy, vol. I, p. 205, on lit :

" Le 17 février 1731, l'intendant avait donné des lettres de notaire et d'huissier dans Champlain, Batiscan, Ste-Anne, Grondines, la Chevrotière, Deschambault, Seigneurie St-Pierre, les deux rivières du Chesne, Lotbinière, le Platon et Ste-Croix, à Cyr de Montmarqué avec instruction de se faire installer par le lieutenant général des Trois-Rivières (Reg. ord. int. vol. 19, p. 54) .. Montmarqué après avoir exercé quelque temps comme huissier à Trois-Rivières (août 1731, Reg. Ins. prev. Qué.) pensa d'aller s'établir à Sorel, où il croyait mieux faire subsister sa famille. Il demanda donc à l'intendant de lui accorder une nouvelle commission de notaire et huissier — car les deux allaient presque toujours ensemble — pour les seigneuries de St-François de Sorel, de l'île du Pads, de St-Ours, de Contrecœur et Verchères. Le 20 décembre 1732, l'intendant révoqua l'ancienne commission et en accorda une nouvelle telle que demandée, à la condition que le lieutenant général installerait Montmarqué. Il était aussi mis comme condition que cette commission serait enregistrée à Montréal (Loc. cit. vol. 20, p. 146).

" Nous ne connaissons rien de la vie ni de la carrière de Montmarqué. Quant à son greffe, nous voyons par l'inventaire des archives de Montréal qui fut dressé en 1790 qu'il en existait encore alors une partie, mais que l'autre avait été incendiée. Il n'en reste plus rien maintenant."

X

Les renseignements que nous avons recueillis dans les archives de Montréal joints aux notes que le généalogiste M. Léandre Lamontagne a mis à notre disposition vont nous permettre d'ajouter plusieurs détails à ce qu'écrivait le distingué historien du notariat.

X

En premier lieu, abordons la question du nom.

M. J. Edmond Roy écrit Monmarqué. Il a évidemment puisé cette orthographe dans les anciens tableaux de notaires ou dans les registres qu'il cite.

Notre personnage, cependant, a toujours signé *Monmerqué*. Dans ses derniers actes, ceux de 1765 qui ne sont pas de son écriture, on lit dans l'en tête Cyr ou Cir de Montmarquet, néanmoins, le vieux praticien signe Monmerqué.

Son fils, Michel-Charles, écrit également, Monmerqué. Nous ignorons si son autre fils, Claude-François, a respecté l'orthographe *paternelle*.

D'autre part, il est certain que même du vivant du fondateur de cette famille le public avait une tendance à écrire Montmarqué et Montmarquet.

Finalement cette orthographe a triomphé et la déformation s'est aggravé au point que les descendants du sieur Dubreuil signent maintenant Montmarquette !

X

C'est dans les documents judiciaires de Montréal que nous trouvons la première mention de Cyr de Monmerqué, écuyer, sieur Dubreuil.

A la date du 22 juin 1726, il est procureur d'un plaideur devant le tribunal royal de Montréal.

Par la suite, il remplit cette fonction plusieurs fois. Comme il n'y avait pas d'avocat, sous le régime français, on les remplaçait par des *postulants* qui agissaient en vertu d'une procuration. Ces procureurs étaient presque toujours des commis du greffe, des huissiers, des aspirants notaires ou des notaires. M. de Monmerqué, qui était fils du notaire Jean-Baptiste Monmerqué et de Marie Anne Saint-Adam, de St-Eustache (de Paris ?), devait avoir des connaissances légales et il faisait ses débuts, à Montréal, dans une carrière qui lui convenait.

Il ne paraît avoir séjourné, alors, qu'une couple d'années, à Montréal.

X

Le 12 janvier 1729, il épouse, au Cap de la Madeleine, Anne Picard, veuve de Melchior Michelet. Ce mariage, célébré par le curé Vachon fut réhabilité aux Trois-Rivières le 22 mars suivant (1) et madame de Monmerqué mit au monde, cette même année, un couple de jumeaux.

Le 26 mars 1736, le notaire Monmerqué fit baptiser Charles-Michel,

---

(1) Tanguay, VI, 72.

à Québec.

Deux autres enfants naquirent : Paul et Claude-François, mais nous ne savons où ils reçurent le baptême.

X

Cyr de Monmerqué fut un nomade. En 1726, il est à Montréal ; en 1729, au Cap de la Madeleine ; en 1730, aux Trois-Rivières ; en 1731, à Québec. Plus tard il instrumente dans presque toutes les seigneuries à l'est de Montréal. Sur ses vieux jours il semble résider à Contrecœur, cependant, dans son dernier acte connu, 2 novembre 1765, il était au Ruisseau du Point du jour, paroisse de St-Pierre du Portage, autrement dit à l'Assomption.

M. de Monmerqué n'est pas seulement remarquable par ses déplacements, il l'est aussi par son écriture. Passable dans les premières années, elle devient illisible à mesure que le notaire vieillit, au point que dans certains actes on ne distingue qu'une série d'ondulations ininterrompues, de la gauche à la droite du papier.

S'appuyant sur un document officiel que nous n'avons pas retrouvé, l'inventaire des archives de Montréal de 1790, M. J. Edmond Roy dit que le greffe de Cyr de Monmerqué fut détruit et qu'il n'en reste plus rien !

Cette assertion est erronée, puisque les archives de Montréal possèdent la série de ses actes de 1731 à 1765, mais il se pourrait qu'elle concerne son fils, Michel-Charles, car on voit dans un acte signalé plus loin, que ce dernier aurait été notaire, bien qu'on ne trouve aucun de ses actes.

X

Passons aux fils.

Le contrat de mariage de Michel-Charles fut dressé par le notaire B. Jenvrin-Dufresne, à Dorvilliers, le 18 octobre 1749. En voici la partie qui nous intéresse : " Michel-Charles Monmerqué, Ecuyer, fils " de Cyr de Monmerqué, Ecuyer, Sr Dubreuil, habitant de Contrecœur " et Anne Piquard et Marguerite Piette (dit Trempe) fille de Bapte " Piette Sr de Courville, habitant du fief Dorvilliers et de marie anne " guibort. Présence de Paul et Claude françois monmerqué, frères " du garçon..."

Le futur signe d'une façon superbe : *Monmerqué Dubreuil.*

X

Michel-Charles décéda à Contrecœur, le 8 août 1784. Son épou-

se fut inhumée à St-Antoine de Richelieu, le 15 septembre 1798, âgée de 72 ans. C'est dans son acte de sépulture qu'on la dit "veuve de Michel Montmarquet, notaire (!), ci-devant de Contrecœur."

X

Claude-François, l'autre fils de Cyr, épousa Catherine Picard, et Tanguay (VI, 76) note quelques actes à Repentigny, concernant des enfants issus de ce mariage.

Du mariage de Michel-Charles avec Marguerite Piette dit Trempe, nous ne connaissons qu'un rejeton du sexe masculin, Michel-Charles qui épouse à l'âge de 25 ans, à St-Antoine de Richelieu, le 27 octobre 1777, Marie Félicité "fille de feu Antoine Bro et de Marguerite Doucet ses père et mère acadiens."

La plupart des enfants de ce dernier nous paraissent avoir été baptisés à St-Antoine.

E. Z. MASSICOTTE

QESTIONS

Quel est ce Dufy, citoyen de Montréal, à qui, quatre ou cinq ans après la chûte de Québec, le roi de France offrait la croix de Saint-Louis ?

MONT.

—Dans quel journal feu M. l'abbé Bois a-t-il publié son Esquisse du service postal au Canada ?

P. O. B.

—Connait-on le site précis de la chapelle Saint-Roch construite par les Récollets vers la fin du dix-septième siècle sur le territoire de la paroisse Saint-Roch, à Québec ? En quelle année cette chapelle fut-elle détruite ? Où en trouverais-je une gravure ou un dessin quelconque ?

St-ROCH.

—Quel fut le premier capitaine de port à Québec sous le régime français ?

G. B. C.

— On sait que les curés déposent un double de leurs régistres de naissances, mariages et décès au chef-lieu du district judiciaire dans lequel est situé leur paroisse. La même loi existait sous le régime français. Par quelle ordonnance cette loi fut-elle promulguée dans la Nouvelle-France ?

CURE.

LE CAPITAINE DE SAINT-CIRQUE

Voici, sur le personnage que nos histoires nomment généralement "M. de St-Cirque", quelques notes peu ou point connues.

***

Jean-Louis de Jadon, écuyer, sieur de Saint-Cirque (1), après avoir "servi dans les meilleurs régiments de France et avoir commandé un bataillon en Sicile" (2) vint au Canada en 1685, avec le nouveau gouverneur général, M. le marquis de Denonville

Le 6 janvier 1687, étant avec les troupes cantonnées à Montréal, il assiste et signe au contrat de mariage entre Jacques Maleray, sieur de la Molerie, lieutenant, et Françoise Picoté de Belestre (Basset). Au mois de juin suivant, il prend part à l'expédition contre les Iroquois (B. R. H., VII, 156), puis revient résider à Montréal, car il figure dans un acte d'Adhémar de 1688.

Le premier septembre 1689, M. Jadon de Saint-Cirque consent une obligation de 631 livres à Abraham Bouat, l'hôtelier à la mode de Montréal, à cette époque, pour sa dépense de bouche à luy et à son vallet" (Adhémar).

Cette même année, il paraît avoir été à Niagara avec un parti.

Au mois d'août 1691, lors de l'attaque de Laprairie par le major Schuyler, M. de Jadon de Saint-Cirque prit la direction de la défense du fort en remplacement de M. de Callières, gouverneur de Montréal qui était malade.

L'infortuné capitaine fut blessé à la cuisse d'une balle qui lui coupa la veine cave et il mourut en rentrant au fort.

***

Avec lui furent tués Dosta, capitaine réformé, Domergue, lieutenant réformé et 14 autres soldats ou habitants (Tanguay, I, 553).

C'est certainement parmi ces "14 soldats ou habitants" malheureux qu'étaient les cinq montréalais que le registre de Villemarie rap-

---

(1) Dans un acte d'Adhémar, cité plus loin on lit GEDON au lieu de JADON.

(2) Note de M. Sulte.

porte avoir été tués à Laprairie le 11 août 1691 et dont voici les noms :

Nicolas Barbier, âgé de 33 ans, fils de Gilbert Barbier, l'un des pionniers de Montréal. Nicolas avait fait partie de ce groupe d'hommes qui tentèrent de fonder une communauté de Frères instituteurs à Montréal, en 1686 (1)

Louis Ducharme, âgé de 31 ans, époux de Marie Anne Mallet.

François Cibardin, âgé de 31 ans, époux de Louise de Guître. Cordonnier de métier, il avait acheté deux mois plus tôt, en compagnie de Baillet, la tannerie de MM. Dédieu et Mouchère, à Villemarie (Adhémar, 15 juin 1691).

Jean-Vincent Le Ber Duchesne, âgé de 24 ans, fils de Jacques Le Ber, marchand.

Pierre Pinguet de Montigny, âgé de 33 ans, époux de Catherine Testard de Folleville.

Pierre Cabazié, âgé de 19 ans, fils du notaire et sergent royal, Pierre Cabazié.

Trompé par la similitude des noms, Mgr Tanguay, vol. I, 97, a fait mourir le père en 1691, mais au vol. II, 513, l'auteur donne la vraie date du décès qui est 1715.

***

Il est probable que dans le registre de Laprairie de 1691 dont le double n'existe pas aux archives de Montréal, on trouverait la liste des autres soldats ou habitants qui succombèrent dans ce combat.

E. Z. MASSICOTTE

---

(1) Voir notre étude sur cette fondation dans le CANADIAN ANTIQUARIAN, 1913, pp. 3 et suiv.

Les Bibliothèques sous le régime français

Dans un discours récent prononcé à Montréal, sir Lomer Gouin a prouvé qu'il y avait un bon nombre de bibliothèques au Canada, sous le régime français.

Sir Lomer a aussi signalé l'existence d'une bibliothèque publique à Québec en 1764.

LA FAMILLE FOUCAULT

FRANÇOIS FOUCAULT

En juin 1716, le roi de France accordait à François Foucault l'emploi de garde-magasin à Québec, vacant par la retraite du sieur Desnoyers.

Foucault était le fils de Eusèbe Foucault et de Catherine Catelan, du diocèse de Bayonne, en Gascogne. M. l'abbé Daniel (HISTOIRE DES GRANDES FAMILLES FRANCAISES DU CANADA, p. 262) dit que M. Foucault était de l'illustre maison des comtes de Foucault, dont les origines remontent jusqu'aux Croisades. Il n'appuie sa prétention sur aucune preuve. Nous croyons que M. Foucault n'avait que le nom de commun avec l'illustre famille des comtes de Foucault.

M. Foucault ne tarda guère à venir prendre son emploi puisque nous le voyons figurer au recensement de la paroisse de Québec fait pendant ce même été de 1716. On lui donne son titre de garde-magasin du Roi et on le dit habitant du quartier Saint-Nicolas ou du Palais. Il est âgé de 26 ans.

Le 3 avril 1733, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart concédaient à M. Foucault "un terrain de deux lieues de front sur la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Noyan, et sur la même ligne, en remontant le long de la rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baie de MissisKouy (Missisquoi) le tout à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, droits de pêche, de chasse et de traite avec les Sauvages tant au devant qu'au dedans du dit terrain." (1)

Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1734. (2)

Le 18 avril 1733, M. Foucault était fait conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement du sieur de Saint-Simon, décédé (3)

Le 27 avril 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart accordaient à

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(3) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

M. Foucault et à M. Boucault, lieutenant au siège de l'amirauté de Québec, une concession au Grand Saint-Modet, près la rivière des Français, à la côte du Labrador, pour y faire la pêche aux loups-marins.

Cette concession fut l'occasion d'un différend assez sérieux entre les deux associés et le sieur Constantin qui avait eu une concession au même lieu bien avant eux puisqu'elle datait du 31 mars 1716. Le différend fut temporairement arrangé par un règlement de MM. de Beauharnois et Hocquart, le 18 avril 1738. (1)

Quelques jours plus tard, le 1er mai 1738, l'intendant Hocquart mettait fin pour toujours à la dispute en concédant pour dix ans à MM. Foucault et Boucault le lieu nommé Apétepy, à la côte du Labrador, situé entre la concession du sieur de la Valterie et celle accordée au sieur de Brouage. L'intention de MM. Foucault et Boucault était de faire en cet endroit la pêche aux loups-marins, la chasse et la traite avec les Sauvages (2)

A l'automne de 1740, M. Foucault qui exerçait son emploi de garde-magasin du Roi depuis près d'un quart de siècle, demandait à prendre sa retraite. Sa demande lui fut accordée au mois d'avril 1741. Il fut remplacé par le sieur Estèbe.

Le président du Conseil de marine accorda à M. Foucault, en récompense de ses bons services, le titre et la charge d'écrivain principal de la marine. Cette charge donnait 900 livres d'appointements.

Le 10 mai 1741, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart déclaraient plusieurs concessionnaires des terres du lac Champlain déchus de tous droits et propriétés sur les dites terres parce qu'ils ne s'étaient pas conformés aux conditions de leurs concessions. M. Foucault, qui ne s'était guère occupé de sa seigneurie de Foucault, se trouva au nombre des dépossédés.

Cependant, MM. de Beauharnois et Hocquart s'étaient réservés, sous le bon plaisir de Sa Majesté, de donner de nouveaux titres de concession à ceux des concessionnaires qui justifieraient, au bout d'un an, d'avoir sérieusement, par des dépenses et des travaux réels, mis en valeur partie notable de leurs anciennes terres.

(1) On trouvera ce règlement au volume 26, folio 90, des Ordonnances des intendants.

(2) Ordonnances des intendants, vol. 26, folio 104.

M. Foucault, qui voulait reprendre sa seigneurie, se mit en frais d'y attirer des colons. Au bout d'un an, il pouvait déclarer que six habitants s'étaient établis dans sa seigneurie. C'étaient François Laporte dit Labonté, Christophe de Saint-Christophe dit Lajoie, Thomas Karet, Joseph Saintonge, Pierre Marmet et Michel Saint-Julien.

MM. de Beauharnois et Hocquart, satisfaits de la bonne volonté de M. Foucault et de ses . promesses, lui accordaient, le 1er mai 1743, un nouveau titre de concession. Sa première concession n'avait que deux lieues de front. Celle-ci lui en donnait trois, "la troisième à prendre au bout des dites deux lieues en remontant la dite rivière Chambly." (1)

Cette nouvelle concession fut ratifiée par le roi le 25 mars 1745 (2)

Le 1er novembre 1744, M. Foucault augmentait encore l'étendue de sa seigneurie en se faisant concéder par MM. de Beauharnois et Hocquart "une langue de terre ou presqu'île d'environ deux lieues de front, joignant sa seigneurie, en remontant la rivière Chambly, jusques à la pointe appelée Pointe du Détour". (3)

Cette langue de terre avait été originairement concédée au sieur de l'Isle qui l'avait abandonnée aussitôt à cause de la mauvaise qualité des terres.

Foucault, cette fois, se mit sérieusement à l'œuvre pour coloniser sa seigneurie. Il y conduisit plusieurs habitants et leur construisit un moulin à vent en pierre qui lui coûta près de 4000 livres. Les progrès de la seigneurie de Foucault furent si rapides qu'en 1745 le roi y approuvait la formation d'une paroisse. Le 12 mai 1745, le président du Conseil de marine écrivait à l'évêque de Québec de prendre 400 livres par année sur le fonds destiné aux curés usés pour l'entretien du missionnaire qui devait desservir la paroisse qu'on était à la veille d'établir dans la seigneurie de Foucault.

Le 20 octobre 1750, l'intendant Bigot demandait au ministre que le sieur Foucault, écrivain principal de la marine, fut admis à sa retraite, ainsi qu'il le désirait.

---

(1) Pièces et documents rélatifs à la tenure seigneuriale, p. 204.

(2) Rapport sur les archives canadiennes pour 1905, vol. I, p. 37.

(3) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 299.

Nous ignorons quelle fut la réponse du ministre.

Le 3 juillet 1752, M. Foucault était créé premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement de M. Cugnet, décédé. (1).

L'intendant Bigot s'était toujours intéressé à l'avancement de M. Foucault. Le 5 juin 1754, en réponse à une demande de promotion pour M. Foucault, le président du Conseil de marine écrivait à M. Bigot : "Lorsque le sieur Foucault aura acquis de l'ancienneté au Conseil on fera quelque chose pour lui."

M. Foucault s'acquitta de ses devoirs de premier conseiller avec une ponctualité et une attention vraiment dignes d'éloges. De 1752 à 1760, il ne manqua pas une seule séance du Conseil Supérieur. C'est lui qui eut l'honneur de présider la dernière séance du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France tenue à Montréal le 28 avril 1760.

On a dit qu'après la Conquête M. Foucault s'en alla jouir de sa fortune en France. Tel n'est pas le cas. M. Foucault continua à résider à Québec où il décéda le 19 juillet 1766, à l'âge de 78 ans.

M. Foucault avait épousé à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunière-Sabourin, fille de Denis Sabourin Chaunière et de Catherine Nafrechoux.

Madame Foucault décéda subitement à Québec le 11 avril 1731, à l'âge de 45 ans. Elle fut inhumée au cimetière paroissial le lendemain.

Enfants de François Foucault et de Catherine Chaunière-Sabourin :

Io Michelle-Elisabeth Foucault.

Née à Québec le 16 avril 1719.

Mariée à Québec, le 4 mars 1737, à Daniel-Hyacinthe Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, officier dans les troupes du détachement de la marine entretenu par le Roi en ce pays, fils de Louis Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis et major des dites troupes, et de dame Thérèse Migeon.

C'est le héros de la Monongahéla.

On sait que M. de Beaujeu fut tué le 9 juillet 1755 en battant le général Braddock qui s'avançait contre le fort Duquesne à la tête d'une armée dix fois plus forte que la sienne. C'est de cette bataille

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 9.

que Washington, le futur fondateur des Etats-Unis, qui était un des officiers de Braddock, a écrit : "Nous avons été battus, et battus honteusement par une poignée de Français."

M. de Beaujeu fut inhumé, le 12 juillet 1755, dans le cimetière du fort Duquesne.

Sa veuve lui survécut trente-six ans. Décédée à Montréal le 8 juillet 1791, elle fut inhumée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Notre-Dame.

De leur mariage étaient nés neuf enfants. D'après M. l'abbé Daniel, sept des enfants du héros de la Monongahéla seraient morts en bas âge. Les deux autres, un garçon et une fille (mariée à M. de Charly, puis à son oncle Denis-Nicolas Foucault) passèrent en France après la Conquête.

2° CATHERINE-FRANÇOISE FOUCAULT

Née à Québec le 16 février 1720

Décédée au même endroit le 12 mai 1728. Inhumée dans l'église paroissiale.

3° JEAN-FRANÇOIS-EUSÈBE FOUCAULT

Né à Québec le 21 novembre 1721.

Décédé au même endroit le 4 mai 1738. Inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, sous le banc de sa famille, du côté de la chaire.

4° DENIS-NICOLAS FOUCAULT

Né à Québec le 13 janvier 1723.

En 1738, le jeune Foucault entra dans les bureaux de la Marine de la Nouvelle-France.

Quatre ans plus tard, en 1742, il passa élève de la marine à Rochefort.

Il fit sa première campagne sur la GIRONDE, à l'Ile Royale, en 1745.

En 1747, il devenait écrivain de la Marine, puis, en 1757, écrivain principal.

En 1763, Foucault obtenait l'emploi de contrôleur de la Marine en Louisiane.

Ses neuf campagnes sur mer lui avaient probablement aidé à obtenir cette charge.

Lorsque don Antonio de Ulloa vint prendre possession de la Louisiane, au nom du roi d'Espagne, il se trouva bientôt en difficultés avec Foucault, et, au commencement de 1768, il lui enlevait sa charge.

Foucault se vengea de l'irascible espagnol en prêtant la main presque ouvertement à la sédition qui le chassa de la Louisiane.

Dans une procuration donnée le 11 mars 1769, à Jacques Perrault, négociant à Québec, pour retirer ce qui lui était dû dans la succession de son père, M. Foucault s'intitule "Denis-Nicolas Foucault faisant fonction d'ordonnateur et de premier juge au Conseil Supérieur de la province de la Louisiane."

En 1769, l'Espagne envoyait le comte O'Reilly reprendre possession de la Louisiane.

Comme Foucault était à l'emploi du roi de France, O'Reilly n'osa le faire arrêter. Mais il pria M. Aubry, dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, de se charger de cette besogne.

Foucault fut arrêté le 24 août 1769. Il se défendit très habilement. A toutes les questions que M. Aubry, sur la demande d'O'Reilly, lui posa, il se contenta de répondre qu'il n'était en rien justifiable des tribunaux espagnols.

O'Reilly n'osa aller plus loin et il le fit embarquer pour la France.

A l'arrivée du navire à LaRochelle, il fut arrêté et incarcéré à la Bastille le 17 février 1770. L'ordre de détention portait : "Sur la demande de Sa Majesté Catholique"

On commença le procès de Foucault, puis la justice se décida à laisser à la diplomatie le soin de décider de son sort.

Le 18 juillet 1770, la dépêche suivante était envoyée à l'ambassadeur de France à Madrid : "Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence..."

Le roi d'Espagne fit répondre : "L'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane."

Il est peut-être bon d'ajouter que Foucault avait adressé au roi

d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.

Foucault ne fut pas tout de même mis en liberté sur le champ. Il Il fut oublié près d'un an à la Bastille.

Le 22 juin 1771, il sortait enfin de prison.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était intéressé à son sort, écrivait à peu près vers cette époque : "Sa conduite à la Nouvelle-Orléans parait ne lui avoir été inspiré que par un zèle excessif pour le service du roi".

De son côté, le comte O'Reilly, qui avait été plus à même de le connaître, faisait de lui un portrait peu flatteur : "C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes ($27,000) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits."

Quoiqu'il en soit, le roi de France ne lui tint pas trop compte de sa conduite puisque, peu après sa sortie de la Bastille, il le nommait commissaire titulaire de la marine "pour prendre rang du 1er avril 1765."

En 1772, Foucault obtenait la charge d'ordonnateur à Pondichéry.

Il passa en la même qualité, en 1776, à l'île de France.

Foucault se retira du service le 2 août 1783, avec une pension de 10,000 livres.

Il mourut à Tours le 3 septembre 1807.

M. Foucault s'était marié, après son retour en France, à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, chevalier de St-Louis et major de l'île de Gorée.

Elle décéda à Tours, en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

5° Thérèse-Louise Foucault (1)

Née à Québec le 25 novembre 1723

Décédée à Charlesbourg le 23 février 1724, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église de cette paroisse.

6° Louis-Catherine Foucault

(1) L'acte de sépulture lui donne les prénoms Catherine-Louise se-Thérèse, mais elle fut baptisée sous les prénoms Thérèse-Louise.

Née à Québec le 26 avril 1725.

Mariée, à Québec, le 8 février 1747, à Joseph-Etienne Nouchet, conseiller du Roi, assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de Joseph Nouchet, receveur des droits du domaine du Roi en ce pays, et de Geneviève Gatin.

M. Nouchet, qui avait été nommé assesseur au Conseil Supérieur de Québec par MM. de Beauharnois et Hocquart le 3 décembre 1746, remplaça dans le même corps, le 1er juin 1750, M. de Lotbinière décédé.

M. Nouchet décéda à Québec le 3 février 1758, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Au mois de novembre 1759, madame veuve Nouchet entrait comme dame pensionnaire chez les Sœurs Grises, à Montréal. Elle décéda dans cette communauté le 26 juillet 1774. (1)

De ses cinq enfants une seule lui survécut, Marie-Joseph-Elisabeth, qui devint l'épouse de Augustin Chaboillé, de Montréal.

7° Marie-Claude-Geneviève Foucault

Née à Québec le 12 avril 1726.

Mariée à Québec, le 4 mai 1744, à Guillaume Guillimin, conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de feu Mtre Charles Guillimin, conseiller du Roi au dit Conseil et de défunte dans Françoise Le Maître.

Après avoir été conseiller au Conseil Supérieur de Québec puis lieutenant-général de l'Amirauté sous le régime français, M. Guillimin devint sous le régime anglais avocat puis juge de la Cour des Prérogatives. Il décéda à Québec le 30 juillet 1771.

8° Marie-Thérèse Foucault

Née à Québec le 20 avril 1728. (2)

Mariée à Québec, le 14 novembre 1747, à Jean André La Maletie, bourgeois, négociant à Québec, fils du sieur La Maletie, bourgeois, négociant à Bordeaux, et de damoiselle Marie-Anne Benet, de la paroisse Saint-Michel, évêché de Bordeaux.

Quelques mois après son mariage, M. La Maletie remplaçait M. Aubin de l'Isle comme greffier de la maréchaussée de Québec.

(1) Annuaire de Ville-Marie, vol. 1, p. 85.

(2) Baptisée le 22 août 1729.

Après la conquête, M. La Maletie sa femme et ses enfants partirent pour la France.

En 1768, M. La Maletie était établi comme négociant à Bordeaux.

FRANÇOIS FOUCAULT

Il ne faut pas confondre François Foucault, garde-magasin à Québec, puis écrivain principal de la marine et conseiller au Conseil Supérieur, avec François Foucault, marchand et exempt de la Maréchaussée à Québec.

Ce dernier était né en 1661, à Verneuil, près de Loches, évêché de Tours, du mariage de François Foucault et de Gabrielle Delaunay.

Il passa dans la Nouvelle-France avant 1689 et s'établit comme marchand à Québec.

Le 24 mai 1689, le roi établissait au Canada la charge d'exempt du prévôt des Maréchaux qu'il accorda à François Foucault, pour en faire les fonctions sous le sieur de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée.

François Foucault exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 7 juin 1734. Il était âgé de 73 ans.

Il avait épousé, à Montréal, le 30 août 1691, Catherine Nafrechoux, veuve de Louis Chaunier, et fille d'Isaac Nafrechoux et de Catherine Leloup.

Elle décéda à Québec le 29 janvier 1735, un peu plus de six mois après son mari.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

1° Jean-Baptiste Foucault né à Québec le 23 février 1693.

2° Catherine Foucault née à Québec le 2 mai 1696. Ce doit être elle que nous voyons entrer en religion à l'Hôpital-Général de Québec le 4 novembre 1713 sous le nom de Charlotte de la Croix. Elle fit profession le 23 avril 1715 et décéda le 17 septembre 1741.

3° Françoise-Gabrielle Foucault née à Québec le 3 mars 1698. Mariée à Québec, le 18 décembre 1724, à Louis Courval, fils de Jean-Baptiste Courval et de Louise Cressé, de Trois-Rivières.

4° Pierre Foucault né à Québec le 3 mars 1699.

5° François Foucault né à Québec le 9 mars 1700. (1)

L'AIDE-MAJOR FOUCAULT

Le 16 novembre 1704, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

"Il m'est revenu que l'on vous avait dit que j'avais une quantité de parents du côté de mon épouse. Je vous assure qu'elle n'a au monde en ce pays que M. de Lotbinière. Il est vrai que j'ai beaucoup de considération pour lui, mais aussi, Mgr, il faut que le portrait que l'on vous en a fait lui soit bien avantageux pour que vous lui ayez fait l'honneur de le mettre à la tête du Conseil où il remplit parfaitement ses devoirs et le sieur de Beauharnois en est très content.

"Je n'ai de mon côté qu'un parent à qui le feu chevallier de Callières avait donné une petite enseigne dans ce pays. Je vous prie de vouloir bien lui accorder une lieutenance. Il fait la charge d'aide-major des troupes. Il est à Plaisance avec le détachement que vous m'avez ordonné d'envoyer au sieur de Subercase. C'est un gentilhomme en état de bien servir le roi. Il est cousin germain de M. de Polastron, lieutenant-général et se nomme monsieur de Foucault". (2)

Nous croyons que ce M. de Foucault n'a pas séjourné longtemps dans la Nouvelle-France. Du moins, nous n'en trouvons aucune mention après 1704.

En 1880, un Français distingué, le comte de Foucault, visitait le Canada. M. le juge Routhier lui a dédié son récit de voyage au lac Saint-Jean, *En canot*. Le comte de Foucault était de la même famille que l'aide-major des troupes Foucault.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. Ier, p. 237) lui fait épouser, à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunier. Il l'a confondu avec son homonyme, François Foucault, qui fut plus tard conseiller au Conseil Supérieur.

(2) Correspondance générale, vol., 22.

Nicolas Foucault

Originaire du diocèse de Paris, il fut ordonné prêtre à Québec le 3 décembre 1689.

M. Foucault fut curé de Batiscan de 1690 à 1700.

C'est au cours de cette année qu'il partit pour les missions de la Louisiane.

M. de Brisacier écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 17 juin 1701 :

"Nous avons reçu vos trois lettres de 1700, Monseigneur, l'une du 9 août, l'autre du 19 octobre et la 3e sans date. La 1ère nous a été rendue par le Père Commissaires des Récollets et elle est toute entière sur la mission du Mississipi et sur le présent que vous lui avez fait en y envoyant M. Foucault en qui vous avez trouvé toutes les bonnes qualités d'un missionnaire propre à travailler avec succès. Il faut espérer avec vous, Mgr, qu'estant joint avec ses confrères et agissant de concert avec eux l'œuvre de Dieu s'avancera."

M. Foucault fut massacré par des Sauvages infidèles au mois d'octobre 1702.

M. l'abbé Tremblay écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 15 juin 1703 :

"Vous apprendrez la triste mort de notre cher M. Foucault que des sauvages d'une nation au-dessous des Akansas nommés Coulois [M. Shea les nomme Koroas] qu'il avait pris pour le des endre aux Français avec trois autres Français malades qu'il avait aux AKansas, ont massacré pour avoir sans doute leur butin ou poussés peut-être par les AKansas de dépit de ce qu'il les abandonnait."

Un peu plus tard, M. Tremblay écrivait encore à Mgr de Laval :

"M. Bergier me mande que quand M. Foucault a été tué il avait pour plus de 1000 écus d'effets avec lui. Quelle perte outre celle de la personne qui est inestimable !"

Simon Foucault

Le récollet Simon Foucault était né en France. Mgr Tanguay dit qu'il fut ordonné prêtre à Québec le 18 décembre 1723. Il fait erreur puisqu'on le voit desservir le Cap Saint-Ignace pendant quatre mois en 1722.

Au mois d'octobre 1724, le Père Foucault revient au Cap Saint-Ignace. Cette fois son séjour y fut plus long qu'en 1722 puisqu'on trouve sa signature dans les registres jusqu'à septembre 1741. Pendant ces dix-sept ans il eut charge du Cap Saint-Ignace, de l'île aux Grues, de l'Islet et de Saint-Jean Port-Joli à différents intervalles.

Mgr Tanguay fait mourir le Père Foucault à Montréal le 6 juillet 1744. M. l'abbé Sirois, dans sa *Monographie de St-Ignace du Cap St-Ignace* fixe sa mort au 9 octobre 1747.

P.-G.-R.

Table des matieres

DU VINGT-UNIEME VOLUME DU *BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES*